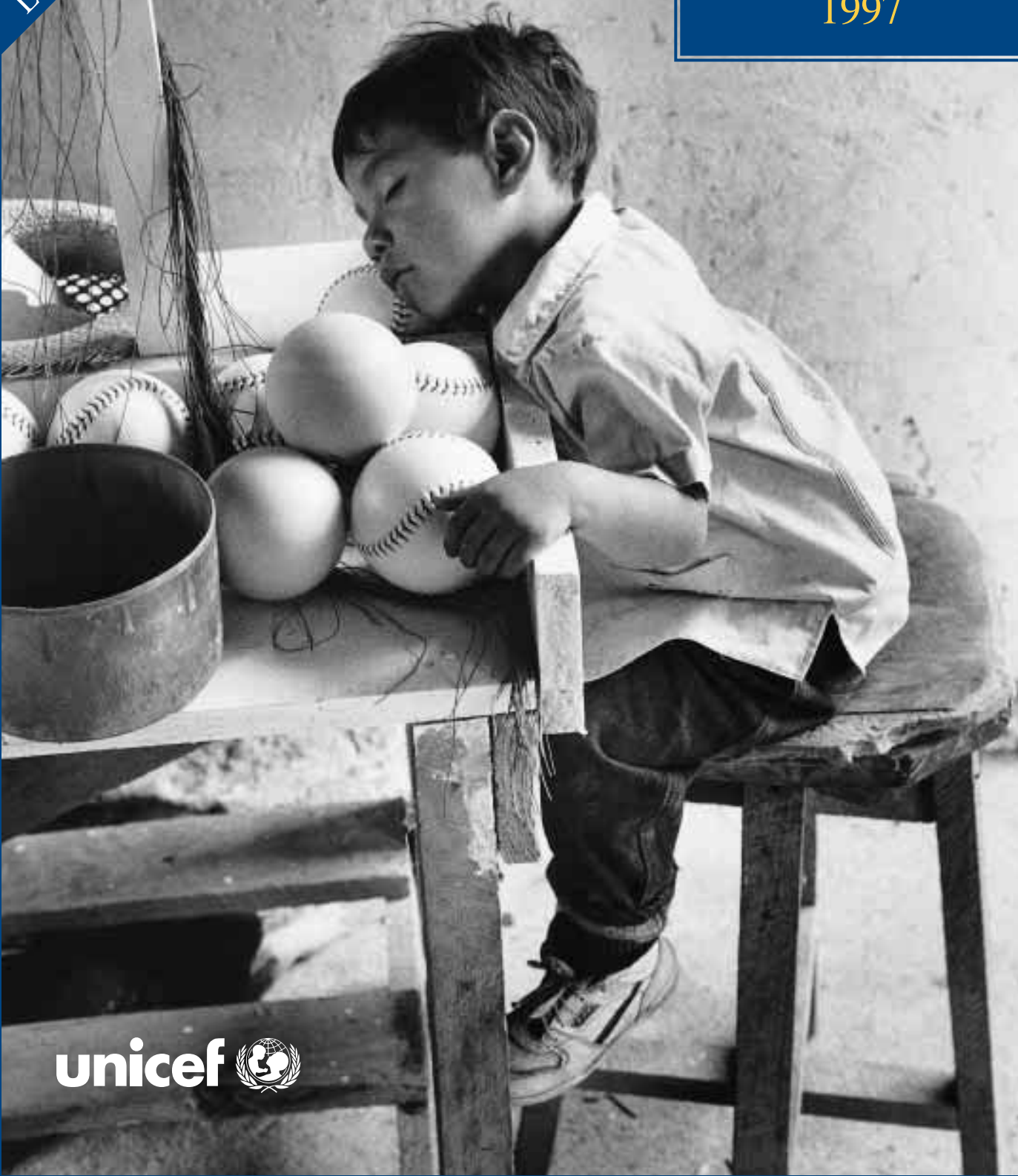


Les enfants au travail

LA SITUATION  
DES ENFANTS  
DANS LE MONDE  
1997



LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE  
1997

Des extraits de LA SITUATION  
DES ENFANTS DANS LE MONDE 1997  
peuvent être librement reproduits sous réserve  
que la source en soit dûment mentionnée.

ISBN 92-806-3256-6  
N° de vente : F.97.XX.SWZ.2

UNICEF, UNICEF House, 3 UN Plaza,  
New York, NY 10017, Etats-Unis

UNICEF, Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10

*Photo page 1 de couverture*  
Honduras, UNICEF/89-0052/Vauclair

*Photo page 4 de couverture*  
Cambodge, UNICEF/5895/Lemoyne

Impression : ATAR, S.A., Genève, Suisse

Titre original : *THE STATE OF  
THE WORLD'S CHILDREN 1997*

# LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE 1997

---

Carol Bellamy, Directeur général du  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance

# Sommaire

*Avant-propos* du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

6

## *Chapitre I*

### **Une ère nouvelle pour les enfants**

La *Convention relative aux droits de l'enfant* est un moyen de transformation révolutionnaire du regard que porte le monde sur les enfants. A l'idée que ceux-ci ont des besoins spéciaux – cette idée qui a suscité il y a 50 ans la création de l'UNICEF – a succédé la conviction que les enfants ont le même éventail de droits que les adultes: civils et politiques, sociaux, culturels et économiques. La Convention, qui devrait bientôt être ratifiée par toutes les nations du monde, est à l'origine de changements profonds aussi bien dans les lois et les politiques que dans les institutions et dans la pratique. Le mandat même de l'UNICEF est guidé par la Convention.

7

Ce chapitre montre comment il est possible d'accélérer la marche du monde vers la paix, l'égalité, le développement et la justice, et de la faciliter grâce aux énergies générées par la Convention. C'est dans ce cadre que doivent être poursuivis les objectifs de l'an 2000, fixés lors du *Sommet mondial pour les enfants* en 1990. Selon un rapport publié par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies fin 1996, de gros progrès ont été faits dans cette voie, et les vies d'enfants sauvées depuis 1990 se comptent par millions. Mais il reste encore beaucoup à faire. La Convention élargit le champ d'action actuel et appelle au maintien des engagements tant dans le domaine de la volonté politique que dans celui des ressources.

## *Chapitre II*

### **Travail des enfants: danger!**

Aujourd'hui dans le monde – dans les pays nantis comme dans les pauvres – plus de 250 millions d'enfants sont exposés à des travaux dangereux ou qui ont un caractère d'exploitation. Les droits les plus fondamentaux, la santé, la vie même de ces enfants, privés d'éducation et enfermés dans le piège de la pauvreté, sont en danger. Ce chapitre examine la question dans toute sa complexité, rappelant les mythes qui ont cours sur le travail des enfants et explorant les causes principales. Parmi les multiples facteurs qui y concourent, on peut citer l'exploitation de la pauvreté, le manque d'accès à l'éducation, et aussi des restrictions imposées par la tradition, notamment en ce qui concerne les filles. L'analyse du problème est rendue plus difficile encore par le manque de statistiques sur le nombre des enfants au travail, et particulièrement de ceux qui sont employés dans des conditions dangereuses. Il faut d'urgence réunir davantage de données pour mieux contrôler et prévenir les violations des règles sur le travail des enfants, étant donné surtout que la grande majorité travaille dans l'ombre de la domesticité ou de l'agriculture.

15

La complexité même des causes du travail des enfants fait que toute solution proposée doit être très complète. Le rapport en appelle à la suppression immédiate du travail des enfants dans des conditions dangereuses, et propose pour cela des stratégies prévoyant entre autres l'accès à l'éducation, l'élargissement de la protection légale, l'enregistrement de tous les enfants à la naissance, la collecte de données et la mobilisation d'une coalition aussi large que possible des gouvernements, des communautés, des ONG, des employeurs et des syndicats. Selon le rapport, le moyen le plus efficace à lui seul pour protéger les enfants des travaux dangereux et de l'exploitation est d'améliorer l'éducation de telle sorte qu'elle attire les enfants et inspire leur vie.

## *Chapitre III*

### **Statistiques**

Essentielles pour apprécier le bien-être des enfants, les statistiques fournissent des indications de premier ordre sur les soins et les ressources dont ils bénéficient. Les données concernant la mortalité des enfants de moins de cinq ans, la vaccination, la mortalité maternelle, la malnutrition et les inscriptions scolaires témoignent des progrès accomplis par les pays vers la réalisation des objectifs fixés lors du *Sommet mondial pour les enfants* de 1990. Elles nous rappellent que malgré des progrès notables, chaque année plus de 12 millions d'enfants de moins de cinq ans continuent de mourir principalement de maladies évitables ou de malnutrition. Outre des indicateurs de base concernant la nutrition, la santé, l'éducation, la démographie, le progrès économique et la condition des femmes, on trouvera des indicateurs relatifs à des pays moins peuplés et des données consolidées par régions et catégories. Les tableaux sont classés par ordre décroissant de leurs taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, évalués pour 1995 (voir tableau 1).

85

## Encadrés

1	LES ENFANTS, LEURS DROITS ET LEURS VOIX	10
2	DONNER VIE À LA <i>CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT</i>	12
3	LES ÉTAPES JURIDIQUES	19
4	LE PROGRAMME INTERNATIONAL POUR L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS (IPEC)	22
5	LE TRAVAIL DES ENFANTS DOMESTIQUES : L'EXPLOITATION CACHÉE	32
6	SINAGA, UNE SOURCE D'ESPOIR POUR LES JEUNES FILLES AU KENYA	36
7	LE TRAVAIL AUX CHAMPS, UN DUR LABEUR	40
8	ILS TRAVAILLENT DANS LA RUE	44
9	«COMMENT PUIS-JE ÉTUDIER ?»	50
10	L'ÉDUCATION NON FORMELLE : UNE PASSERELLE POUR LES ENFANTS AU TRAVAIL	54
11	<i>ESCUELA NUEVA</i> : UNE AUTRE FAÇON D'APPRENDRE	58
12	UN ACCORD AU BANGLADESH	70
13	LE SECTEUR PRIVÉ : UNE PARTIE DE LA SOLUTION	72
14	RUGMARK : POUR QUE LES ENFANTS NE TISSENT PLUS DE TAPIS	76

## Figures

FIG. 1	LE TRAVAIL DES ENFANTS : RÉTROSPECTIVE	18
FIG. 2	LES ENFANTS DU MONDE : NOMBRE ? ÂGE ?	25
FIG. 3	ENFANTS AU TRAVAIL : UN SUR QUATRE DANS LE MONDE EN DÉVELOPPEMENT	26
FIG. 4	LONGUES JOURNÉES, LONGUES SEMAINES	26
FIG. 5	ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT PAR RÉGION	28
FIG. 6	POUVOIR D'ACHAT DANS LES PAYS INDUSTRIALISÉS ET EN DÉVELOPPEMENT	28
FIG. 7	UNE CAUSE DU TRAVAIL DES ENFANTS : LA NON-SCOLARISATION	57

<i>Références</i>	82
-------------------	----

<i>Index</i>	113
--------------	-----

<i>Glossaire</i>	116
------------------	-----

# Avant-propos

**D**epuis 50 ans, c'est le bien-être des enfants qui anime l'UNICEF et conduit son action. Fort de sa conviction et de son expérience unique, l'UNICEF vient apporter sa voix, sa préoccupation et son expertise au débat sur le travail des enfants, qui est le thème central de ce rapport *La situation des enfants dans le monde 1997*.

La question du travail des enfants suscite émotions et controverses. C'est aussi un défi complexe, auquel il n'y a pas de réponses toutes faites. Quelle que soit la démarche pour affronter le problème, on devra partir du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et d'un engagement résolu en faveur de ses droits tels qu'ils sont définis dans la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Dans ce rapport, l'UNICEF réclame que la priorité aille, d'une part, aux efforts pour arrêter immédiatement le travail des enfants lorsqu'il a un caractère d'exploitation ou qu'il est dangereux et, d'autre part, à une action urgente pour que l'éducation donne vraiment aux enfants les connaissances et les compétences qui leur permettront une vie meilleure. L'UNICEF juge également indispensables les services de base, les stratégies de développement social, les mesures créatrices de revenus, ainsi que la protection légale des enfants, de leurs familles et de leurs communautés.

L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées collaborent depuis toujours pour tenter de résoudre des problèmes difficiles concernant le développement humain et les droits de l'homme, l'environnement et la santé globale. Le monde a raison d'être fier de ce qui a déjà été accompli.

*La situation des enfants dans le monde 1997* démontre la nécessité d'une action collective pour traiter du travail des enfants. Car c'est en agissant ensemble que gouvernements, organisations nationales et internationales, et membres de la communauté mondiale réussiront à protéger les enfants de l'exploitation économique, dont ces pages décrivent la cruauté. Mettre fin au travail des enfants dans des conditions dangereuses est le plus grand souci de l'Organisation internationale du Travail et de l'UNICEF. Il convient désormais que le monde entier en fasse un objectif commun à atteindre très vite. Le système des Nations Unies doit montrer le chemin.



Boutros Boutros-Ghali  
Secrétaire général  
de l'Organisation des Nations Unies

# Chapitre I

## La Convention relative aux droits de l'enfant



UNICEF/5391/Isaac

*Au Pakistan, une écolière suit un programme non formel organisé par des agents communautaires bénévoles.*



# Une ère nouvelle pour les enfants

Il y a 50 ans, le 11 décembre 1946, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) naissait dans les remous suivant la guerre la plus dévastatrice de l'histoire. Sa création répondait à la crainte que les enfants ne soient pas suffisamment protégés dans le cadre de l'effort global de relèvement mis en place en Europe. Il était révolutionnaire, à l'époque, de reconnaître à l'échelon international que les enfants devaient faire l'objet d'une attention particulière.

A la fin de la période de reconstruction, après la guerre, des pays en développement émergeant tout juste du colonialisme ont invoqué le même principe pour demander à la coopération internationale de se préoccuper spécifiquement des enfants. Le mandat initial de l'UNICEF – qui était de secourir – a été élargi de manière à englober la survie et le développement de l'enfant.

Aujourd'hui, l'approche internationale adoptée à l'égard des enfants s'est une fois de plus extraordinairement transformée. A l'idée que les enfants avaient des besoins spéciaux a succédé la conviction que les enfants avaient des droits, le même éventail de droits que les adultes : civils et politiques, sociaux, culturels et économiques.

C'est cette conviction que traduit la *Convention relative aux droits de l'enfant*, qui est entrée dans le droit

international le 2 septembre 1990, neuf mois après son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies. Tous les pays l'ont aujourd'hui ratifiée, sauf les Emirats arabes unis, les Etats-Unis d'Amérique, les Iles Cook, Oman, la Somalie et la Suisse. Elle est ainsi devenue le traité sur les droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire.

La Convention a suscité un changement profond qui commence déjà à avoir des effets notables sur les attitudes de la planète à l'égard de ses enfants. Dès lors qu'un Etat a ratifié la Convention, il est juridiquement tenu de prendre toutes les mesures adéquates pour aider les parents et autres parties responsables à remplir les obligations qu'elle impose envers les enfants. A l'heure actuelle, 96% des enfants du monde vivent dans des pays obligés juridiquement de protéger les droits des enfants.

Ces droits forment un ensemble très vaste. La Convention entend par enfant tout être humain âgé de moins de 18 ans (article 1) dont il convient, dans toutes les décisions qui le concernent, de faire passer avant tout l'«intérêt supérieur» (article 3). Elle affirme le droit inhérent de l'enfant à la vie et oblige à assurer dans toute la mesure possible sa survie et son développement (article 6). Elle reconnaît le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (article 24), d'exprimer librement ses opinions (arti-

*A l'idée que les enfants avaient des besoins spéciaux a succédé la conviction que les enfants avaient des droits, le même éventail de droits que les adultes : civils et politiques, sociaux, culturels et économiques.*

# Les enfants, leurs droits et leurs voix

«Plus de ponts sur la route pour aller au parc», réclame un enfant de huit ans à Bristol (Royaume-Uni). «Une bascule, un grand avion et un petit canard en caoutchouc pour le bain et aussi un endroit où jouer», demande un petit Irlandais de sept ans.

Les rapports présentés au Comité des droits de l'enfant par les Etats qui ont ratifié la *Convention relative aux droits de l'enfant* sont les rouages essentiels du processus de suivi. Mais aussi bien préparés et complets que soient ces rapports officiels d'un Etat, il est rare qu'ils donnent une idée d'ensemble des droits de l'enfant dans le pays. Pour cela, il faut écouter d'autres voix, venant de sources diverses.

Les rapports parallèles apportent aux textes soumis par les gouvernements de la profondeur, des détails et une perspective, comme le dit le *UK Agenda for Children* (Ordre du jour pour les enfants au Royaume-Uni), œuvre de *Children's Rights Development Unit*, une petite organisation britannique soutenue par la Fondation Gulbenkian et le Comité du Royaume-Uni pour l'UNICEF. Présenté en juillet 1994 comme un rapport parallèle, cet Ordre du jour a reçu beaucoup d'éloges parce qu'il est actuel et qu'il va au fond des choses.

Alliant le détail à l'essentiel, il est aussi vivant qu'un journal intime, aussi précis que les titres d'un quotidien et aussi pressant qu'un appel au secours. Pour Hoda Badran, membre du Comité, le rapport parallèle britannique est une «contribution novatrice majeure» au suivi des droits de l'enfant dans un pays.

Première innovation: le document est le fruit de deux ans de recherches menées conjointement avec 183 organisations non gouvernementales (ONG) d'Angleterre, d'Ecosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord. Cette large participation permet d'examiner non seulement si la Convention est respectée dans la législation et les procédures adminis-

tratives du Royaume-Uni, mais surtout dans la pratique.

Deuxième innovation: le rapport intègre également une contribution des enfants, démontrant combien *Children's Rights Development Unit* et les ONG participantes se sont inspirés de la Convention en écoutant l'avis des enfants et en leur faisant connaître, comme aux adultes, ses dispositions essentielles.

Ces jeunes voix, on les entend tout au long du document: «Les parents ne devraient pas avoir le droit de frapper les enfants», dit un adolescent de 13 ans du Lincolnshire. «Cela ne sert qu'à rendre les enfants violents.»

«A 13 ans, je m'occupais de la maison et je protégeais ma mère des attaques de mon père. Cela fait vraiment beaucoup pour un enfant de 13 ans», déclare une jeune fille de Merseyside, qui a maintenant 17 ans.

«Là où je vis, les enfants ne peuvent pas jouer; il y a des seringues partout, des voitures volées, et tout le monde s'en fiche», se plaint un jeune de 14 ans de Manchester.

Tous – membres de clubs scolaires, enfants en prison ou en institutions, enfants sans abri, enfants s'occupant de parents malades ou handicapés, enfants maltraités et autres – ont tenté de traduire les réalités diverses et souvent difficiles de leur vie d'enfants. Plus de 40 séances de consultations ont eu lieu avec des jeunes âgés de 6 à 18 ans.

Le document analyse les articles de la Convention regroupés sous les rubriques suivantes: libertés personnelles; soins des enfants, intégrité physique et personnelle; niveau de vie suffisant; santé et services de soins de santé; environnement; éducation; jeux et loisirs;

justice pour mineurs; travail des enfants; immigration et nationalité; enfants et conflits violents (Irlande du Nord); enlèvements; et obligations internationales. Dans chaque domaine, le document vérifie si le Royaume-Uni respecte tous les articles pertinents, ainsi que trois principes généraux: la non-discrimination (article 2), l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3) et le droit de l'enfant à exprimer son opinion et à la voir prise en considération pour toute question le concernant (article 12).

Ainsi, au chapitre «niveau de vie suffisant», un adolescent d'Irlande du Nord âgé de 18 ans illustre l'impact des changements dans le système de sécurité sociale: «Nous devons fermer la porte, éteindre les lumières et faire semblant d'être absents chaque fois que nous voyons arriver le propriétaire ou le laitier.»

Ces contributions ont aidé à préparer, sur les droits de l'enfant, une étude exhaustive et vivante où rien n'est jugé trop insignifiant – des uniformes scolaires à l'ouverture du courrier dans les foyers des enfants – ni trop ambitieux – comme le chapitre sur les enfants et les conflits violents, exclusivement consacré à l'Irlande du Nord. La politique des transports, le code de l'habitat, la réglementation en matière d'environnement, tout est passé à la loupe.

De même, aucun problème n'est si difficile qu'il ne puisse trouver de solution. Des paragraphes sur les mesures requises pour respecter la Convention apparaissent dans le corps du texte et les suggestions proposées sont résumées à la fin de chaque chapitre. Le Comité des droits de l'enfant dispose ainsi d'un tableau clair sur la condition des droits de l'enfant au Royaume-Uni et d'un guide systématique, constructif et éloquent sur ce qu'il convient de faire.

cle 12) et de rechercher, de recevoir et de répandre des informations (article 13). L'enfant doit être enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci droit à un nom et à une nationalité (article 7). L'article 31 lui reconnaît le droit de jouer et l'article 34 celui d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle.

La Convention admet que les pays n'ont pas tous les ressources nécessaires pour garantir immédiatement tous les droits économiques, sociaux et culturels. Mais elle engage les gouvernements à faire de ces droits une priorité et à en garantir le bénéfice dans toute l'étendue des ressources dont ils disposent.

Pour remplir leurs obligations, les Etats se trouvent parfois obligés d'apporter des modifications fondamentales aux lois, institutions, plans, politiques et usages nationaux afin de les aligner sur les principes de la Convention.

La première priorité doit être de susciter la volonté politique de le faire. Comme l'avaient reconnu les rédacteurs de la Convention, il n'y aura de changement réel dans la vie des enfants que lorsque l'éthique et les attitudes sociales auront progressivement évolué pour devenir conformes aux lois et aux principes. Et lorsque les enfants, devenus acteurs de ce processus, connaîtront suffisamment leurs droits pour s'en réclamer.

Le Comité des droits de l'enfant est l'organe officiellement chargé de surveiller le processus. Les Etats s'engagent à lui soumettre dans les deux ans suivant la ratification de la Convention, et par la suite tous les cinq ans, un rapport sur les mesures qu'ils auront adoptées pour modifier leurs législations nationales ainsi que pour formuler des politiques et des plans d'action.

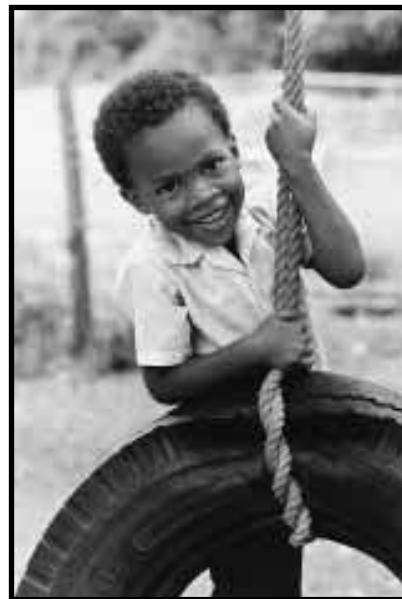
Le Comité, composé de dix experts, rassemble des informations vérifiées auprès d'organisations non gouvernementales (ONG) et intergouvernementales, y compris

l'UNICEF, et ces groupes peuvent préparer des rapports indépendants de ceux des gouvernements (voir encadré 1). Le Comité et le gouvernement concerné se rencontrent ensuite pour discuter des efforts déployés dans le pays en faveur des droits de l'enfant et des mesures à prendre pour surmonter les difficultés.

Ce système de rapport s'est avéré dynamique et constructif, ouvrant un dialogue qui aide à faire progresser les droits de l'enfant. Malheureusement toutefois, beaucoup de pays ont négligé de faire parvenir leurs rapports dans les délais: en septembre 1996, on comptait 28 pays ayant jusqu'à trois années de retard.

Le processus d'application de la Convention en est encore à ses balbutiements, mais ce traité international en faveur des enfants commence déjà à faire sentir ses effets. Comme l'indiquait l'UNICEF en 1996 dans sa publication *Le progrès des nations*, 14 des 43 pays dont les rapports ont pu être examinés dans les délais voulus ont intégré les principes de la Convention dans leur Constitution, et 35 ont adopté de nouvelles lois ou amendé les textes existants pour s'y conformer. Enfin, 13 pays ont incorporé la Convention dans leurs programmes scolaires – une démarche capitale pour commencer à informer les enfants de leurs droits<sup>1</sup>.

Partout dans le monde, on forme des enseignants, des avocats, des fonctionnaires de police, des magistrats et du personnel responsable des soins aux enfants aux principes et à l'application de la Convention. Pour ne citer que deux exemples, la Sierra Leone a démobilisé ses enfants soldats et, au Rwanda, l'UNICEF s'est efforcé de transférer les enfants détenus dans des prisons d'adultes sous l'accusation de crimes de guerre vers des institutions réservées aux jeunes, et a engagé des avocats pour défendre ces enfants. Les réformes, les changements, les progrès continuent à se



UNICEF/3703/Rohmer

La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Barbade en 1990, garantit le droit de jouer.

# Donner vie à la *Convention relative aux droits de l'enfant*



UNICEF/95-0071/Shadiq

Certains des changements les plus remarquables provoqués par la *Convention relative aux droits de l'enfant* concernent les systèmes juridiques des pays.

Cela va d'une reconnaissance globale des droits de l'enfant à la révision des lois et à des amendements constitutionnels. Le Togo, par exemple, a inclus tout le dispositif de la Convention dans sa nouvelle Constitution. D'autres pays africains, comme l'Angola, l'Éthiopie, la Namibie et l'Ouganda, ont intégré à leur Constitution des éléments de la Convention. La Constitution éthiopienne fait de l'intérêt supérieur de l'enfant une considération majeure.

La nouvelle Constitution sud-africaine reconnaît, entre autres, le droit de l'enfant à un nom, à une nutrition de base, à l'éducation, à des services sanitaires et sociaux ainsi qu'à la protection contre les pratiques d'exploitation de la main-d'œuvre. Le projet de constitution de l'Erythrée contient également des

mesures de protection pour les enfants et les familles. Le Code angolais de la famille donne au père et à la mère une responsabilité égale à l'égard de leurs enfants; la loi sur la recherche des familles est le fondement juridique des efforts en vue de regrouper les enfants et les familles séparés par des années de guerre civile.

Le Honduras vient d'approuver un nouveau Code de l'enfance et de l'adolescence fondé sur la Convention. Ce texte, auquel ont travaillé pendant trois ans des membres d'organisations non gouvernementales (ONG) et des ministères nationaux, est entré en vigueur en septembre 1996, lors de la Journée nationale de l'enfance. Pour la mise en œuvre du nouveau code, 75 juges, 293 maires et 300 collaborateurs d'institutions gouvernementales et d'ONG bénéficient d'une formation spéciale.

En Ouganda, le nouveau Statut de l'enfant, signé par le Président Yoweri Museveni en avril 1996, est considéré

par les défenseurs des droits de l'enfant comme un événement sans précédent en Afrique. Guidé par les dispositions de la Convention, ce statut proclame l'engagement du pays à satisfaire les besoins de ses jeunes citoyens. Entre autres mesures, il habilite les autorités locales à créer des tribunaux de la famille et de l'enfance dans chaque district, précise les procédures de placement et d'adoption d'enfants et établit des procédures empreintes d'humanité pour la rééducation des jeunes délinquants.

Dans le Code de protection de l'enfant, adopté par la Tunisie en octobre 1995, 123 articles harmonisent les lois nationales avec la Convention.

Le Népal a lui aussi adopté une législation détaillée sur les droits de l'enfant. Des conseils de protection de l'enfance, formés de représentants de ministères, d'ONG et de groupes professionnels, sont mis en place au niveau des districts et à l'échelon national afin d'appliquer la loi.

D'autres pays ont adopté des dispositions touchant aux droits de l'enfant. C'est le cas de la Chine, qui a approuvé en 1995 une loi reconnaissant à tous les citoyens chinois – sans distinction de groupe ethnique, de race, de sexe, d'âge, de profession, de statut de propriété ou de croyance religieuse – le droit et l'obligation de recevoir une éducation. En 1994, Saint-Kitts-et-Nevis s'est doté d'un organe chargé de formuler des politiques et de dispenser des services en faveur des enfants. Au Burkina Faso, les droits sont désormais au programme de l'enseignement primaire et secondaire, et le pays crée des tribunaux spécialisés et nomme des juges pour enfants.

*Photo: Une salle de classe au Burkina Faso.*

multiplier dans le monde (voir encadré 2).

La surveillance de la Convention et sa couverture par les médias ont suscité une prise de conscience internationale des violations flagrantes des droits de l'enfant. Des initiatives majeures, telles le *Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales* (Stockholm, août 1996) et la *Conférence internationale sur le travail des enfants*, prévue à Oslo en octobre 1997, ont leur source dans la Convention; placer les problèmes sous cet éclairage est un premier pas essentiel en vue de leur élimination. Le *Sommet asiatique sur les droits de l'enfant et les médias* (Manille, juillet 1996) a su, par exemple, impliquer les médias pour qu'ils informent les enfants de leurs droits: pendant quatre jours, de nombreux participants ont débattu de la meilleure manière d'éduquer, d'informer et de distraire les enfants tout en tenant compte de leur intérêt supérieur.

L'UNICEF lui-même se trouve à un tournant. Dans sa cinquantième année, le Fonds a adopté un descriptif relatif à sa mission qui prend la Convention pour guide.

Ce nouveau mandat a des implications importantes pour les activités de l'UNICEF. Les efforts déployés ces deux dernières décennies en faveur des enfants, y compris les objectifs pour l'an 2000 fixés par la communauté internationale lors du *Sommet mondial pour les enfants* de 1990, visaient à alléger les pires aspects de la pauvreté pour la majorité des enfants du monde. Il faut maintenant resituer ces objectifs et ces accords dans le cadre de la Convention.

En septembre 1996, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, a fait rapport à l'Assemblée générale sur les progrès accomplis quant aux objectifs fixés pour l'an 2000 par le *Sommet mondial pour les enfants*, la décennie d'action étant plus qu'à mi-chemin. Les nouvelles sont plutôt

bonnes, puisque des millions d'enfants ont été sauvés depuis 1990.

Mais il reste beaucoup à faire. Plus de 12,5 millions d'enfants de moins de cinq ans continuent de mourir chaque année dans les pays en développement; pourtant neuf millions de ces vies pourraient être préservées grâce à des mesures peu coûteuses, telles que la vaccination ou l'administration d'antibiotiques, systématiquement utilisées depuis 50 ans dans les pays industrialisés<sup>2</sup>.

Tant que les souffrances et les décès évitables seront aussi fréquents dans le monde en développement, la survie de l'enfant doit rester une priorité absolue. Aujourd'hui toutefois, dans le contexte de la Convention, l'UNICEF et la communauté mondiale doivent non seulement maintenir leur engagement en faveur des objectifs de l'an 2000, mais aussi regarder plus loin, vers la protection sociale et d'autres besoins et droits importants qui n'ont pas été spécifiquement inscrits dans la Déclaration et le Plan d'action du *Sommet mondial pour les enfants*. En exprimant et protégeant tous les droits de l'enfant, la Convention élargit le champ des actions en faveur des enfants et ouvre des voies nouvelles par-delà l'an 2000.

Certaines actions concerneront la protection des enfants et des jeunes en conflit avec les systèmes de justice pénale, d'autres le développement du jeune enfant, le soutien aux familles, l'interdiction des mines terrestres, sans oublier l'exigence d'une distribution plus équitable des ressources.

C'est dans ce contexte que le rapport sur *La situation des enfants dans le monde 1997* étudie la question du travail des enfants et de son impact sur leur développement.

La Convention demande aux familles, aux sociétés, aux gouvernements et à la communauté internationale de tout faire pour assurer aux enfants la jouissance de leurs droits de manière durable, active et non discriminatoire. Cela signifie en pratique que les ressources et les efforts

***La communauté mondiale doit non seulement maintenir son engagement en faveur des objectifs de l'an 2000, mais aussi regarder plus loin, vers la protection sociale et d'autres besoins et droits importants.***

***En réorientant ne serait-ce qu'un quart de leurs dépenses militaires – soit 30 milliards de dollars sur 125 milliards – les pays en développement dégageraient les ressources suffisantes pour atteindre la plupart des objectifs de l'an 2000.***

doivent aller avant tout aux enfants les plus démunis, les plus vulnérables et souvent les plus négligés des sociétés, qu'elles soient riches ou pauvres.

Atteindre ces enfants et transformer leurs vies sera une tâche ardue; on devra s'attaquer sans relâche aux causes fondamentales de la pauvreté et du sous-développement.

Un monde qui possède des connaissances scientifiques et techniques faciles à partager, où le revenu par habitant a triplé depuis 25 ans<sup>3</sup> n'a aucune excuse: il faut que tous les enfants, y compris les plus désavantagés, puissent jouir de leurs droits.

En cette ultime décennie du XX<sup>e</sup> siècle, la communauté internationale s'est efforcée de parvenir à un consensus touchant les progrès à réaliser sur un certain nombre de fronts: les droits de l'homme, la protection de l'environnement, la réduction d'une croissance démographique incontrôlée, l'élimination de l'inégalité entre hommes et femmes. Le but affiché est un développement durable pour tous, sur la base de la justice sociale et de l'épanouissement humain.

Les bonnes intentions ne suffisent plus: il faut désormais une volonté politique d'agir, des changements dans les attitudes et les priorités individuelles et nationales. Avec 40 milliards de dollars supplémentaires par an, on pourrait ouvrir à tous les habitants de la planète l'accès à des services sociaux de base comme les soins de santé, l'éducation et l'eau saine<sup>4</sup>.

Les pays en développement pourraient trouver eux-mêmes les deux tiers de cette somme s'ils réaligraient leurs priorités budgétaires. En réorientant ne serait-ce qu'un quart de leurs dépenses militaires – soit 30 milliards de dollars sur 125 milliards<sup>5</sup> – les pays en développement dégageraient les ressources suffisantes pour atteindre la plu-

part des objectifs de l'an 2000. En faisant de même pour leur aide publique au développement, les pays donateurs pourraient générer une grande partie du reste. Le décor est en place pour l'initiative 20%-20%, qui appelle les pays en développement à faire passer d'environ 13% à 20% les crédits qu'ils affectent aux services sociaux de base, et les pays donateurs à réserver officiellement à cette fin 20% de l'aide publique au développement (APD).

Réclamer ce type d'évolution dans l'utilisation que fait le monde de ses ressources n'est plus un simple appel à la charité de ceux qui détiennent le pouvoir et les cordons de la bourse, mais bien une question de droits et d'obligations. Une ère nouvelle s'ouvre pour les droits des enfants, mais il faudra continuer à la fonder sur les changements d'attitude, la pression populaire et les exigences des opinions publiques.

Les sondages ont partout montré la popularité des idéaux des droits de l'homme, des droits de l'enfant et de la solidarité internationale. La tâche qui doit maintenant être accomplie consiste donc à ancrer ces opinions dans la réalité.

Depuis 15 ans, *La situation des enfants dans le monde* a mobilisé le soutien du public et des dirigeants pour la survie et le développement de l'enfant. L'UNICEF poursuivra cette mobilisation, forte désormais du poids et de la légitimité de la Convention car, hélas, le plaidoyer passionné pour les enfants reste toujours indispensable, un demi-siècle après que la nécessité de l'UNICEF ait été internationalement reconnue.

Comme le dit Philip Alston, avocat célèbre, spécialisé dans les droits des enfants dont il est un ardent champion: «En dernière analyse, seule l'expression large et répétée de l'indignation populaire imposera l'adoption de politiques justes.»

# Chapitre II

## Travail des enfants: danger!



UNICEF/RS-0052 / Vaclair

*On retrouve partout dans le monde ces ateliers familiaux employant tous les membres de la famille. Ce jeune Hondurien s'est endormi devant la table où il coud des balles chez lui.*



# Mythe et réalité

*«Dans l'entrepôt et la salle des chaudières, on était suffoqué par la poussière des poudres chimiques et d'épaisses vapeurs... 250 enfants, pour la plupart de moins de dix ans, étaient occupés dans un long couloir à glisser des bâtonnets dans les encoches d'un cadre. Rang après rang, des enfants, dont certains avaient à peine plus de cinq ans, prenaient part au travail<sup>1</sup>.»*

L'auteur de cette description pourrait être un observateur atterré par les conditions de travail des enfants au XIX<sup>e</sup> siècle dans les manufactures et les filatures anglaises.

Le monde, pense-t-on, a certainement relégué de telles horreurs dans un passé lointain. Pourtant, ce rapport concerne la fabrication des allumettes à Sivakasi, dans l'Inde contemporaine.

Aux quatre coins du monde il est possible de recueillir des témoignages similaires sur des enfants qui travaillent dans des conditions dangereuses. En Malaisie, les enfants peinent parfois 17 heures par jour dans les plantations d'hévéas, exposés aux piqûres des insectes et aux morsures des serpents. En République-Unie de Tanzanie, ils ramassent le café, inhalant les pesticides. Au Portugal, des enfants de 12 ans à peine sont soumis au travail pénible et aux innombrables dangers du bâtiment. Au Maroc, ils se penchent sur les métiers à tisser,

pendant de longues heures et pour un salaire de misère, nouant les fils de tapis luxueux qui seront exportés. Aux Etats-Unis, des enfants sont exploités dans des ateliers de confection. Aux Philippines, de jeunes garçons plongent dans des conditions dangereuses afin d'aider à poser des filets pour la pêche hauturière.

Il aurait vraiment fallu que le monde abolisse depuis longtemps les outrages, en tous genres, que subissent les petits forçats du travail. Cela n'a pas eu lieu, hélas, mais ce n'est pas faute d'avoir essayé. Le travail des enfants a été une des questions les plus importantes que la communauté mondiale a abordées en premier: ainsi fut adoptée dès 1919 la *Convention internationale n° 5 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (industrie)* (voir encadré 3).

Ces efforts précoces furent notamment entravés parce que les militants qui faisaient campagne pour abolir le travail des enfants en appelaient à la moralité et à l'éthique, des valeurs vite supplantées par la recherche du profit et les dures réalités de la vie commerciale. Les enfants travailleurs étaient des objets de charité ou d'inté-

***Il aurait vraiment fallu que le monde abolisse depuis longtemps les outrages, en tous genres, que subissent les petits forçats du travail. Cela n'a pas eu lieu, hélas.***

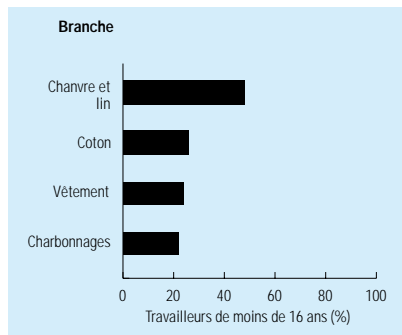
---

*Ce petit Brésilien cherche dans les décharges tout ce qui peut être recyclé. C'est un travail lourd de danger.*

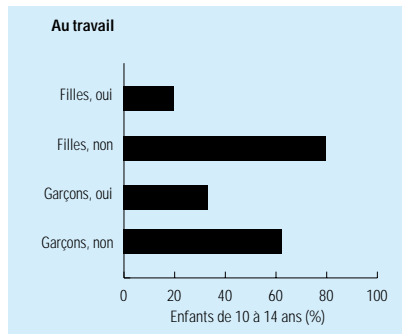
## Fig. 1 Le travail des enfants : rétrospective

Il y a un siècle à peine, le monde industrialisé comptait beaucoup d'enfants au travail. Comme le montrent les diagrammes ci-dessous, ils représentaient parfois près de la moitié de la main-d'œuvre. Les journées étaient souvent longues. Dans les industries gantoises par exemple, en 1847, un enfant travaillait habituellement comme un adulte, soit 14 heures par jour et 78 heures par semaine. Les diagrammes ne tiennent pas compte du travail accompli par les enfants à la maison.

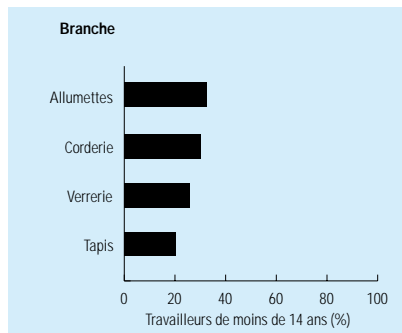
### Belgique, vers 1850



### Angleterre et Pays de Galles, vers 1850



### Japon, 1900



Source: Hugh Cunningham, and Pier Paolo Viazzo (eds.), *Child Labour in Historical Perspective – 1800-1985: Case studies from Europe, Japan and Columbia*, UNICEF, International Child Development Centre, Florence, 1996, pp. 27, 42, 78.

rêt humanitaire, mais ils n'avaient pas de droits reconnus par la loi.

Aujourd'hui, le monde a bien changé, au moins à cet égard. Les enfants ont des droits établis dans les instruments du droit international, dont le moindre n'est pas la *Convention relative aux droits de l'enfant* qui a maintenant été ratifiée par presque tous les pays du monde. Par leur ratification, les Etats parties s'engagent expressément à reconnaître le droit de l'enfant d'être protégé «*contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social*» (article 32).

Outre cet article, l'exploitation économique des enfants au travail contrevient à bien d'autres droits consacrés par la Convention, notamment celui d'être élevé par ses parents, le droit à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, au meilleur état de santé possible, à la sécurité sociale, aux loisirs et au repos. Les droits d'enfants dont l'activité principale est le travail sont donc à l'évidence battus en brèche.

En examinant le travail des mineurs sous l'angle des droits et de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, comme tente de le faire ce rapport sur *La situation des enfants dans le monde*, on peut améliorer la compréhension du problème, mais aussi donner une impulsion et une orientation nouvelles au mouvement qui lutte pour son élimination.

Ainsi que nous le verrons, le travail des enfants est une question souvent complexe. Des forces puissantes le soutiennent, notamment beaucoup d'employeurs, des groupes d'intérêts, des économistes qui veulent la liberté du marché à n'importe quel prix et les traditionalistes qui croient que la caste ou la classe à laquelle appartiennent certains enfants les prive de droits.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours nous guider. Or cela ne sera jamais l'intérêt supérieur d'un enfant

que d'être exploité ou astreint à des formes de travail pénibles et dangereuses. Il est tout aussi inconcevable que des enfants travaillent ou soient exploités que d'accepter que d'autres enfants meurent de maladies qui auraient pu être facilement évitées.

On ne saurait avoir de doute sur ce point. Il faut faire cesser tout travail qui compromet le développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant. L'emploi des enfants à des travaux dangereux est une trahison de tous les droits de l'enfant en tant qu'être humain, et un outrage à notre civilisation.

## Quatre mythes sur le travail des enfants

La récente vague d'intérêt suscitée par le travail des enfants a trop souvent été motivée et encouragée par quatre mythes qu'il convient de détruire. Le premier est que le travail des enfants est un problème circonscrit au monde en développement. Le deuxième est que le travail des enfants découle inéluctablement et naturellement de la pauvreté et qu'il existera donc toujours. Le troisième est que la plupart des jeunes travailleurs sont employés dans de véritables bagnes où ils produisent des articles bon marché pour alimenter les magasins du monde riche. Et le quatrième est qu'il existe une solution simple au problème du travail des enfants – des «sanctions commerciales» ou un «boycott» qui y mettront un terme une fois pour toutes.

### Premier mythe

*Le travail des enfants n'existe que dans les pays pauvres* – Si la grande majorité de la main-d'œuvre enfantine se trouve en effet dans le monde en développement, des enfants travaillent de façon habituelle dans tous les pays. Dans n'importe quel pays, riche ou pauvre, c'est la *nature* du travail des enfants qui détermine s'il leur est préjudiciable – et non le simple fait d'avoir un emploi. Peu d'habitants des régions industrialisées par

# Les étapes juridiques

Les attitudes ont bien évolué dans le monde depuis l'adoption en 1919 de la première convention internationale sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, qui se plaçait sous l'angle d'un emploi salarié dans le secteur industriel structuré. On en est venu à s'intéresser au travail des enfants en dehors de l'industrie et, plus récemment, à interdire tout travail, rémunéré ou non, pouvant nuire aux enfants, en installant des clauses de sauvegarde et de protection pour les jeunes travailleurs. Les Etats parties à la *Convention relative aux droits de l'enfant* doivent ainsi fixer un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi, «*compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux*» (article 32). Les textes ci-dessous marquent les étapes de la protection des enfants sur le plan international :

**1919 : Convention n° 5 sur l'âge minimum (industrie).** Adoptée par la *Conférence internationale du Travail* à sa première session et ratifiée par 72 pays, elle fixe à 14 ans l'âge minimum d'admission des enfants aux travaux industriels. Ce fut le premier effort international pour réglementer la participation des enfants au travail. De nombreux autres textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), s'appliquant à d'autres secteurs de l'économie, ont suivi.

**1930 : Convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé.** Elle demande aux Etats de «*supprimer l'emploi du travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes*», c'est-à-dire tout travail ou service imposé par la menace à des personnes qui ne se sont pas portées volontaires. A la mi-septembre 1996, cette Convention avait été ratifiée par 139 Etats.

**1966 : Pacte international relatif aux droits civils et politiques.** Adopté en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies et entré en vigueur en 1976, il réaffirme les principes de la *Déclaration universelle des Droits de l'homme* (1948) concernant les droits civils et politiques et oblige les Etats parties à prendre des mesures pour la mise en œuvre de ces droits. Aux termes de l'article 8, personne ne doit être tenu en esclavage ou en servitude, ni astreint à un travail forcé ou obligatoire. A la mi-septembre 1996, le Pacte avait été ratifié par 135 Etats.

**1966 : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.** Adopté en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies et entré en vigueur en 1976, il réaffirme les principes de la *Déclaration universelle des Droits de l'homme* concernant les droits économiques, sociaux et culturels. Son article 10 enjoint aux Etats parties de protéger les jeunes contre l'exploitation économique et contre toute forme de travail susceptible de nuire à leur santé, à leur vie, à leur développement normal ou à leur moralité. Il oblige aussi les Etats parties à fixer des limites d'âge au-dessous desquelles l'emploi rémunéré de main-d'œuvre infantile sera interdit et sanctionné par la loi. A la mi-septembre 1996, le Pacte avait été ratifié par 135 Etats.

**1973 : Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum (d'admission à l'emploi)** se substitue à tous les instruments antérieurs applicables à des secteurs économiques limités. Elle prescrit aux Etats Membres de poursuivre une politique nationale visant à assurer l'abolition effective du travail des enfants. Elle prévoit qu'aucun enfant ne peut être employé dans aucun secteur économique, tant qu'il n'aura pas dépassé l'âge de la scolarité obligatoire, et dans tous les cas jamais avant 15 ans. L'âge minimum d'admission à tout type d'emploi ou de travail susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents ne peut être inférieur à 18 ans.

A la mi-septembre 1996, la Convention avait été ratifiée par 49 Etats.

**La Recommandation n° 146 sur l'âge minimum** appelle les Etats à porter à 16 ans l'âge minimum d'admission à l'emploi. Bien que n'ayant pas force obligatoire, cette recommandation n'en est pas moins un vigoureux appel lancé aux Etats Membres. La Convention n° 138 et cette Recommandation qui l'accompagne sont considérées comme les déclarations et les instruments internationaux les plus complets sur le travail des enfants.

**1989 : Convention relative aux droits de l'enfant.** Elle définit l'éventail complet des droits interdépendants et indivisibles de tous les enfants, sur les plans civil, politique, économique, social et culturel – droits essentiels à la survie, au développement, à la protection des enfants, ainsi qu'à leur participation à la vie de leur société. Faisant le lien entre droits, survie et développement des enfants, quasiment tous les articles de la Convention tournent autour du travail des enfants, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la nutrition, du repos, de la sécurité sociale ou des responsabilités des parents. L'un des principes directeurs de la Convention est que, pour tout ce qui concerne les enfants, c'est l'intérêt supérieur de ceux-ci qu'il faut prendre en compte. L'article 32 reconnaît le droit de l'enfant de n'être astreint à aucun travail susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement; il enjoint aux Etats parties de fixer un ou des âges minimums d'admission à l'emploi et de prévoir une réglementation appropriée des conditions d'emploi. A la mi-septembre 1996, la Convention avait été ratifiée par 187 Etats.

**1996 : L'OIT propose de discuter d'une nouvelle convention visant l'élimination des formes les plus préjudiciables et les plus intolérables du travail des enfants.**



UNICEF/5530/Isaac

*A passer de longues heures devant son métier, dans une atmosphère polluée, ce petit Afghan risque de sérieux problèmes musculaires et respiratoires.*

exemple pensent qu'employer un jeune à livrer des journaux pendant une heure ou deux avant l'école soit une forme d'exploitation, bien qu'il soit certainement moins payé qu'un adulte pour un travail identique. Souvent, l'enfant sera même encouragé à prendre un emploi de ce type afin de se frotter au «monde réel» du travail et du commerce.

C'est également ainsi que de nombreuses familles dans le monde en développement considèrent le travail des enfants – avec cette différence que, bien souvent, elles ont cruellement besoin pour survivre du revenu ou de l'aide que leurs enfants peuvent fournir, alors que les jeunes des pays industrialisés ne travaillent fréquemment que pour gagner leur argent de poche.

Toutes les formes de travail confondues, le pourcentage de main-d'œuvre enfantine dans les pays industrialisés peut être étonnamment haut. Au Royaume-Uni, il apparaît selon les estimations les plus fiables que le phénomène concerne de 15 à 26% des enfants âgés de 11 ans et de 36 à 66% des jeunes de 15 ans<sup>2</sup>.

Dans les pays industrialisés, la plupart de ces jeunes travailleurs fréquentent également l'école. Mais il serait naïf de croire qu'en Occident le travail des enfants est toujours du type «argent de poche». Les nations industrialisées ont tendance à penser qu'elles ont complètement aboli les formes les plus dures de travail des enfants et exhortent donc les pays pauvres à suivre leur exemple.

On trouve pourtant des formes dangereuses de travail des enfants dans la plupart des pays riches. Habituellement, les enfants exploités sont issus de minorités ethniques ou de groupes d'immigrants, comme les communautés tsiganes et albanaises en Grèce. C'est aussi le cas aux Etats-Unis, pour la majorité des enfants travailleurs employés dans l'agriculture. Une étude réalisée en 1990 par l'Agence générale comptable a montré une augmentation de 250% des infractions à la législation sur le travail des enfants de 1983 à

1990. En 1990, une opération «coup de poing» menée par le ministère du Travail pendant trois jours a révélé que 11 000 enfants travaillaient clandestinement<sup>3</sup>. La même année, une enquête sur les enfants mexico-américains occupés dans les exploitations agricoles de l'Etat de New York a révélé que près de la moitié avaient travaillé dans des champs encore humides de pesticides et que plus d'un tiers avaient été touchés par des pulvérisations, directes ou indirectes<sup>4</sup>.

## *Deuxième mythe*

*Le travail des enfants ne sera jamais éliminé tant que la pauvreté subsistera* – Il est vrai que les secteurs les plus pauvres et les plus défavorisés de la société fournissent l'essentiel de la main-d'œuvre enfantine. Il est tentant d'en conclure que le travail des enfants et la pauvreté sont inséparables et que les appels en faveur de l'élimination immédiate des formes les plus dangereuses du travail des enfants sont utopiques. On demande alors de tolérer l'intolérable jusqu'à ce que la pauvreté disparaisse de la planète.

Cet argument est bien commode pour tous ceux qui bénéficient du *statu quo*, mais il est erroné. Le fait est que lorsqu'un enfant est employé à des tâches dangereuses, il y a quelqu'un – un employeur, un client ou un parent – qui tire bénéfice de ce travail. C'est cet élément d'exploitation que négligent ceux qui considèrent le travail des enfants comme inséparable de la pauvreté. Aussi démunie que soit leur famille, les enfants ne seraient pas astreints à un travail préjudiciable s'il ne se trouvait pas de gens prêts à les exploiter. On peut même dire que le travail des enfants contribue à perpétuer la pauvreté, puisqu'un enfant travailleur devient un adulte pris au piège des emplois non qualifiés et mal payés.

Il faut bien entendu faire diminuer la pauvreté. La croissance éco-

nomique, la création d'emplois et l'investissement, une meilleure répartition des revenus, des changements dans l'économie mondiale, ainsi qu'une amélioration dans la répartition des crédits gouvernementaux et une réorientation des flux d'aide sont autant de mesures qui réduiront la pauvreté et, partant, le réservoir potentiel de main-d'œuvre infantine.

Mais l'emploi des enfants à des travaux dangereux peut et doit être éliminé indépendamment de mesures plus vastes visant à limiter la pauvreté.

Au plus haut niveau, les Etats ont commencé à agir en ce domaine et à appliquer les engagements souscrits en ratifiant la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Ainsi, à New Delhi en 1996, les ministres du travail du Mouvement des pays non alignés ont convenu que «l'exploitation du travail des enfants où qu'elle se pratique est un outrage moral et un affront à la dignité humaine». Ils ont décidé de donner «la priorité immédiate à l'élimination totale et de fait de l'emploi des enfants à des travaux dangereux<sup>5</sup>.»

Au niveau local, les groupes de militants et les organisations non gouvernementales (ONG) étudient des moyens novateurs de retirer les enfants des emplois dangereux et de leur proposer des solutions de rechange. Et en août 1996, à la troisième *Conférence ministérielle de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) sur les enfants en Asie du Sud*, ses Etats membres ont annoncé qu'ils s'engageaient à abolir le travail en servitude d'ici l'an 2000 et à «éliminer le fléau du travail des enfants» d'ici 2010.

On ne peut, on ne doit pas attendre la victoire sur la pauvreté pour mettre fin au travail des enfants dans des conditions dangereuses. S'il est évidemment impossible de faire disparaître la pauvreté mondiale d'ici la fin de la décennie, on pourrait en revanche éliminer les

formes les plus préjudiciables du travail des enfants et les graves violations des droits de l'enfant qu'il suppose.

### ***Troisième mythe***

***Le travail des enfants se rencontre surtout dans les secteurs d'activité orientés vers l'exportation*** – Les industries exportatrices sont le secteur le plus visible dans lequel les enfants travaillent. Les ballons de football fabriqués par les enfants au Pakistan pour être utilisés par les enfants dans les pays industrialisés sont peut-être emblématiques. Mais on ne doit pas oublier les dizaines de millions d'enfants aux quatre coins du monde qui travaillent dans des secteurs non axés sur l'exportation, souvent dans des conditions dangereuses ou d'exploitation. En fait, seul un très petit pourcentage des enfants travailleurs sont employés dans les industries d'exportation – probablement moins de 5%<sup>6</sup>.

Une étude menée en 1995 au Bangladesh a ainsi révélé que des enfants occupaient plus de 300 catégories différentes d'emplois en dehors du secteur de l'exportation. Cela allait des travaux ménagers à la fabrication de briques, du concassage des pierres à la vente dans les boutiques ou dans les rues, de la réparation de bicyclettes à la collecte des déchets et au ramassage des vieux objets<sup>7</sup>. Et cette évaluation n'a tenu compte que des métiers pratiqués dans les villes. La plupart des enfants travaillent dans des fermes et des plantations ou à domicile, loin des inspecteurs du travail et de la curiosité des médias.

Laisser s'installer l'idée que les enfants les plus exploités travaillent *tous* dans le secteur de l'exportation serait rendre un très mauvais service à la grande majorité des jeunes travailleurs qui sont presque totalement invisibles.

***On ne peut, on ne doit pas attendre la victoire sur la pauvreté pour mettre fin au travail des enfants dans des conditions dangereuses.***

# Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)



UNICEF/711/Halevi

**A**u Brésil, les syndicats ont exposé au grand jour les problèmes du travail des enfants et fait insérer des clauses dans les contrats passés avec les employeurs dans 88 municipalités de huit Etats fédéraux. Au nord de la Thaïlande, le Programme d'éducation des filles dispense aux jeunes filles de 70 communautés une éducation de base non formelle, des services d'orientation et de formation pratique et les avertit ainsi que leurs familles, leurs enseignants et les dirigeants de leurs communautés des dangers de la prostitution.

Ces deux exemples illustrent la manière dont le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) lutte contre le travail dangereux et l'exploitation des enfants. L'IPEC s'est distingué par

son approche créative et souple, adaptée aux besoins des enfants et aux capacités des pays. Il a également su renforcer l'engagement des Etats et les structures nationales dont dépendent des améliorations permanentes.

Lancé en 1991 grâce à un don de l'Allemagne, l'IPEC compte actuellement 19 pays participants: le Bangladesh, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, l'Egypte, El Salvador, le Guatemala, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Népal, le Nicaragua, le Pakistan, Panama, les Philippines, la République-Unie de Tanzanie, la Thaïlande et la Turquie. Dix autres pays se préparent à s'y joindre.

Tout projet de l'IPEC commence par la signature d'un Protocole d'accord entre le gouvernement intéressé et le BIT, précisant les domaines de coopération. Des études et des enquêtes

définissent la nature et l'ampleur des problèmes de travail des enfants, et complétées par des consultations, forment la base du plan d'action national.

Une fois ce plan mis au point, il incombe aux institutions officielles, aux organisations d'employeurs et de travailleurs, aux ONG, aux universités et aux médias de l'appliquer. Puisqu'aucune organisation ou stratégie ne peut à elle seule résoudre le problème du travail des enfants, il est vital d'établir des partenariats et des alliances. Le pays crée un comité pour coordonner les différents groupes participants et surveiller la gestion du programme. Grâce à ce partenariat multiple, le pays peut plus facilement mettre en œuvre des changements et s'identifier avec les programmes de l'IPEC.

L'IPEC parvient aussi à sensibiliser l'opinion aux dangers et à l'ampleur du travail des enfants. Le message est diffusé de plusieurs manières, notamment à la radio, outil efficace surtout dans les campagnes. En Thaïlande, des livres d'images et des albums de bandes dessinées décrivent les dangers du travail des enfants.

L'IPEC aide également les Etats à renforcer leur législation et leurs capacités de mise en œuvre et de suivi. Un certain nombre d'entre eux ont commencé à former des inspecteurs du travail qui sont souvent les seules personnes susceptibles d'avoir accès aux petits travailleurs «invisibles». Un manuel d'inspection du travail testé sur le terrain et mis au point par l'IPEC est disponible en plusieurs langues. Des programmes abordent d'autres questions relevant de la législation, comme la manière de concilier la législation du travail et celle

de l'enseignement afin de garantir que l'âge minimum d'admission à l'emploi dans un pays soit plus élevé que l'âge auquel un enfant achève l'enseignement obligatoire.

L'éducation et la sensibilisation sont souvent des volets complémentaires des programmes. En Inde par exemple, quand le CREDA (*Centre for Rural Education, Research and Development Association*: Centre pour l'éducation rurale et association pour la recherche et le développement), soutenu par le gouvernement indien et l'IPEC, a mené une vaste campagne de sensibilisation parmi les membres de la communauté, les propriétaires de métiers à tisser et les enfants, plus de 4500 jeunes travailleurs ont pu quitter l'industrie du tapis. Les 68 centres d'enseignement non formel que le CREDA a établis dans la région donnent aux enfants des notions de base sur les compétences de la vie quotidienne et la formation professionnelle, la nutrition, la santé et les droits de l'enfant. Grâce au fort soutien parental et communautaire, de nombreux autres enfants ont été libérés des métiers à tisser; 1500 enfants à risque ont également été admis dans les écoles gouvernementales.

L'IPEC s'occupe aussi des besoins des enfants qui mènent de front scolarité et emploi. Ainsi, en Indonésie, du matériel pédagogique a été mis au point pour un vaste programme d'enseignement financé par les pouvoirs publics. Il comprend des disciplines comme l'alphabétisation, le calcul, les tâches ménagères de base, les règles d'hygiène et les compétences de la

vie quotidienne définies dans un guide du maître et des livrets pour les élèves. Plusieurs partenaires de l'IPEC ont commencé à employer ce matériel.

Aucune de ces innovations n'aurait été possible sans le soutien des donateurs de l'IPEC, à savoir l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, les Etats-Unis, la France, le Luxembourg et la Norvège. Grâce à une contribution déterminante de l'Espagne, l'IPEC pourra répondre aux demandes d'assistance de 13 pays latino-américains.

Le budget de l'IPEC est limité et les dépenses du programme semblent bien modiques quand on les mesure à l'aune des avantages qu'il procure: une vie et un avenir meilleurs pour les enfants.

***L'IPEC se distingue par son approche créative et souple, adaptée aux besoins des enfants et aux capacités du pays.***

---

*Photo : La formation professionnelle est un élément des programmes de l'IPEC. En Thaïlande, un garçon apprend à coudre des vêtements.*

## Quatrième mythe

***Les sanctions, les boycotts sont une autre voie de progression dans la lutte contre le travail des enfants*** –

Cette idée aussi est fautive. Première erreur, elle donne à penser que seules les pressions occidentales stimulent l'action en matière de travail des enfants et que la population, les ONG, les médias et les gouvernements dans les pays en développement ignorent le problème ou lui trouvent des excuses. En fait, des militants et des organisations, aussi bien à l'échelon local qu'international, travaillent inlassablement depuis des années dans les pays en développement pour faire connaître les abus dont sont victimes les enfants travailleurs, pour mettre au point des programmes locaux et nationaux et pour sensibiliser les consommateurs dans leur pays et en Occident grâce à des campagnes internationales.

Lancé en 1991 pour aider les enfants dans six pays, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) travaille maintenant avec des ONG et des partenaires gouvernementaux dans 19 pays (voir encadré 4). Dans un autre programme, soutenu par l'UNICEF aux Philippines, des équipes formées d'inspecteurs de l'administration, de travailleurs sociaux, de policiers, de représentants d'ONG, ainsi que de procureurs et de journalistes enquêtent régulièrement sur les conditions dans lesquelles travaillent les enfants et retirent ceux qui sont en danger. Au Bangladesh, où l'enseignement primaire bénéficie d'une priorité élevée, un programme d'éducation non formelle réalisé conjointement par les ONG et les pouvoirs publics à l'intention de 1,4 million d'enfants urbains pauvres a été mis au point à la fin de 1995.

Deuxième erreur, ce mythe sous-entend qu'il n'y a qu'un seul moyen évident, comportant habituellement des sanctions commerciales et un

boycott des consommateurs, pour qu'une société mondiale, que passionne depuis peu la question, progresse rapidement vers la solution du problème.

L'engagement et les pressions au plan international sont sans nul doute utiles. Mais les sanctions ne touchent que les industries exportatrices qui, nous l'avons vu, n'exploitent qu'un pourcentage relativement faible d'enfants. Les sanctions sont de plus un instrument grossier avec des conséquences à long terme qu'il n'est pas toujours possible de prévoir et qui risquent en fin de compte de faire plus de mal que de bien aux enfants.

L'histoire du projet de loi Harkin est à cet égard révélatrice. Ce projet, présenté au Congrès américain en 1992 dans le but louable d'interdire l'importation de produits fabriqués par les enfants de moins de 15 ans, n'avait pas encore été adopté en septembre 1996. Mais la simple menace d'une telle mesure avait semé la panique dans l'industrie du vêtement au Bangladesh, dont 60% de la production – d'une valeur de quelque 900 millions de dollars – a été exportée vers les Etats-Unis en 1994<sup>8</sup>. Du jour au lendemain, les usines ont renvoyé les enfants travailleurs, pour la plupart des filles. Une étude parrainée par des organisations internationales a recherché certains de ces enfants pour apprendre ce qui leur était arrivé après leur licenciement : une grande partie d'entre eux se livraient à d'autres activités souvent plus dangereuses et moins bien payées, voire à la prostitution.

Ce projet a donc été une illustration classique du mal que l'on peut faire avec les meilleures intentions. Heureusement, tout n'était pas perdu ; il a été possible d'arriver à un accord d'un type nouveau pour protéger les enfants concernés (voir encadré 12).

La leçon à tirer est claire. En raison du danger potentiel que comportent les sanctions, il convient, chaque fois qu'elles sont envisagées, d'en évaluer les effets sur les



*Un travail dur et dangereux: le chargement des fours à charbon de bois au Mato Grosso do Sul (Brésil).*

enfants dans les pays concernés, et d'assurer ultérieurement un suivi constant pour estimer les conséquences à long terme sur les enfants.

## Qu'est-ce que le travail des enfants ?

Il est temps de définir les termes employés. L'expression «travail des enfants» évoque une image particulière: nous voyons des enfants attachés à des métiers à tisser dans des filatures sombres et des ateliers dignes du bagne, comme dans une longue chaîne cauchemardesque reliant le Lancashire de 1830 à l'Asie du Sud contemporaine.

En réalité, les enfants exercent des activités diverses dans des conditions très différentes que l'on pourrait représenter sur une ligne continue. A une extrémité de cette ligne, le travail est bénéfique, renforçant ou favorisant le développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant sans compromettre sa scolarité, ses loisirs et son repos. A l'autre extrémité, il est manifestement destructeur ou synonyme d'exploitation. Entre ces deux pôles, on trouve de vastes zones d'activité avec un travail qui ne nuit pas forcément au développement de l'enfant.

Personne n'oserait affirmer publiquement que l'exploitation des enfants comme prostitués est acceptable en quelque circonstance que ce soit. La même chose est vraie du «travail des enfants en servitude», expression employée largement pour désigner la mise en esclavage de fait des enfants pour rembourser les dettes contractées par leurs parents ou leurs grands-parents. Et également des industries connues pour les graves risques qu'elles présentent pour la santé et la sécurité: par exemple, les fours à charbon de bois dans l'Etat brésilien du Mato Grosso do Sul, ou les fabriques de bracelets en verre de Firozabad (Inde). On ne saurait tolérer que des enfants, quels qu'ils soient, puissent être employés à ces travaux dangereux.

Mais considérer toute activité économique des enfants comme également inacceptable, c'est jeter la confusion, banaliser la question, et rendre encore plus difficile l'élimination du travail des enfants. C'est pourquoi il est important de distinguer entre le travail bénéfique et le travail intolérable et de reconnaître qu'une grande partie de l'activité des enfants se situe dans une zone floue entre ces deux extrêmes.

Il y a dix ans, l'UNICEF a établi que le travail des enfants relève de l'exploitation s'il implique:

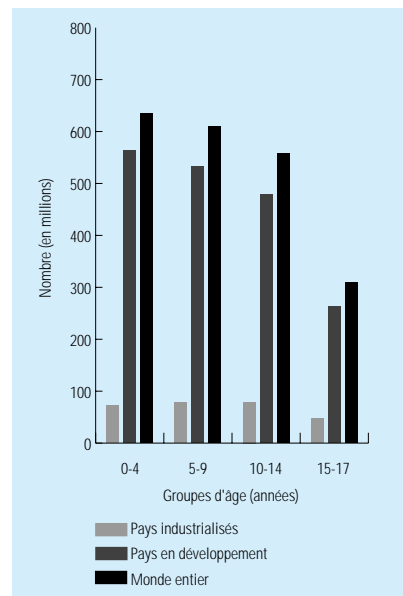
- ▶ un travail à plein temps à un âge trop précoce;
- ▶ trop d'heures consacrées au travail;
- ▶ des travaux qui exercent des contraintes physiques, sociales et psychologiques excessives;
- ▶ un travail et une vie dans la rue, dans des conditions peu salubres et dangereuses;
- ▶ une rémunération insuffisante;
- ▶ l'imposition d'une responsabilité excessive;
- ▶ un emploi qui entrave l'accès à l'éducation;
- ▶ des atteintes à la dignité et au respect de soi des enfants, comme l'esclavage ou la servitude et l'exploitation sexuelle;
- ▶ un travail qui ne facilite pas l'épanouissement social et psychologique complet<sup>9</sup>.

Pour comprendre quand le travail devient un problème, il est essentiel de connaître ses conséquences sur le développement d'un enfant. Un travail inoffensif pour les adultes peut être extrêmement nocif pour des enfants. Le travail peut compromettre les aspects suivants du développement de l'enfant:

- ▶ développement physique – notamment l'état de santé général, la coordination, la force, la vision et l'ouïe;

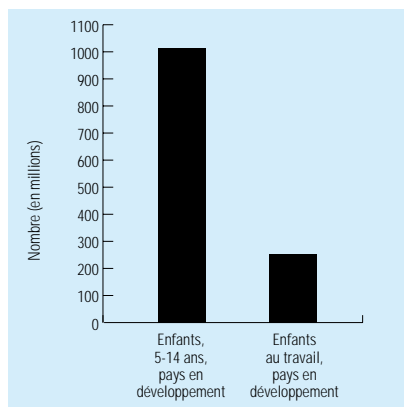
## Fig. 2 Les enfants du monde: nombre? âge?

Il y a dans le monde plus de deux milliards d'enfants (0 à 18 ans). Près de 9 sur 10 (87%) d'entre eux vivent dans des régions en développement.



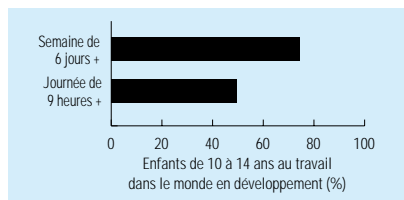
Source: World Population Prospects: The 1994 revision, UN Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, Population Division, United Nations, New York, 1995.

**Fig. 3 Enfants au travail : un sur quatre dans le monde en développement**



**Fig. 4 Longues journées, longues semaines**

Sur les 190 millions d'enfants (10-14 ans) au travail dans le monde en développement, trois sur quatre travaillent six jours ou plus par semaine, et la moitié neuf heures ou plus par jour.



**Note:** Comme il y a peu de données sur le travail des enfants, les figures 3 et 4 ont été établies à partir de projections du nombre d'enfants au travail dans le monde en développement, et de leurs horaires de travail, d'après des enquêtes menées par le BIT dans certains pays.

► développement cognitif – compétences de base en lecture, écriture et calcul, et acquisition des connaissances nécessaires à une vie normale ;

► développement psychologique – estime de soi adéquate, attachement à la famille, sentiments d'amour et d'acceptation ;

► développement social et moral – y compris le sens de l'identité de groupe, l'aptitude à coopérer avec d'autres et la capacité de distinguer le bien du mal<sup>10</sup>.

Les atteintes physiques sont bien sûr les plus faciles à constater. Porter de lourdes charges ou rester assis pendant de longues heures dans des positions peu naturelles risque de handicaper définitivement des corps en pleine croissance. Un enfant qui doit accomplir pendant des années un travail physique pénible peut perdre jusqu'à 30% de son potentiel biologique de développement corporel, puisqu'il dépense des réserves d'énergie qui auraient dû normalement suffire jusqu'à l'âge adulte<sup>11</sup>.

Les enfants sont également vulnérables du point de vue psychologique: ils peuvent subir des dommages redoutables en vivant dans un environnement qui les avilit ou les opprime. L'amour-propre est aussi important pour les enfants que pour les adultes.

Une des clés qui ouvrira la prison du travail dangereux où tant d'enfants sont enfermés, c'est l'éducation. On n'insistera jamais assez sur ce point.

L'éducation qui aide un enfant à se développer sur les plans cognitif, émotionnel et social est souvent gravement menacée par le travail, notamment parce que :

► ce travail absorbe souvent tant de temps que les enfants ne peuvent fréquenter l'école ;

► il épuise tellement les enfants qu'ils n'ont plus assez d'énergie pour aller à l'école, ou ne peuvent plus suivre efficacement l'enseignement donné en classe ;

► certaines occupations, en particulier les travaux agricoles saisonniers, obligent les enfants même lorsqu'ils sont inscrits à l'école à manquer trop de jours de classe ;

► l'environnement social du travail mine parfois la valeur que les enfants accordent à l'éducation, un phénomène auquel les enfants des rues sont particulièrement vulnérables ;

► les enfants maltraités sur le lieu de travail sont quelquefois si traumatisés qu'ils ne peuvent se concentrer sur le travail scolaire ou sont rejetés par les enseignants qui les jugent trop dissipés<sup>12</sup>.

### Quel est l'âge d'un enfant ?

Dans toute les cultures, on retrouve l'idée que plus les enfants sont jeunes, plus ils sont physiquement et psychologiquement vulnérables, et moins ils sont capables de se débrouiller seuls. Les limites d'âge traduisent officiellement le jugement que la société porte sur l'évolution des capacités et des responsabilités de l'enfant.

Presque partout, des limites d'âge réglementent officiellement les activités des enfants : à quel moment ils peuvent quitter l'école, se marier, voter, être traités en adultes par la justice pénale, s'engager dans les forces armées – et travailler.

Mais les limites d'âge changent selon les activités et d'un pays à l'autre. L'âge minimum d'admission à un emploi, quel qu'il soit, est de 12 ans en Egypte, 14 ans aux Philippines, 15 ans à Hong Kong. Le Pérou a adopté des normes variables : l'âge minimum d'admission à l'emploi est de 14 ans dans l'agriculture, 15 ans dans l'industrie, 16 ans dans la pêche hauturière et 18 ans pour le travail dans les ports et dans la marine<sup>13</sup>.

De nombreux pays font une distinction entre les travaux légers et les travaux dangereux, l'âge minimum pour les premiers étant géné-

ralement de 12 ans, alors que pour les derniers il varie habituellement de 16 à 18 ans<sup>14</sup>. La *Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum* adopte également dans l'ensemble cette approche, autorisant dès 12 ou 13 ans les travaux légers, mais pas avant 18 ans les travaux dangereux<sup>15</sup>.

Néanmoins, l'OIT fixe par ailleurs à 15 ans l'âge minimum général d'admission à l'emploi – pour autant qu'il ne soit pas inférieur à l'âge de la fin de la scolarité obligatoire. C'est la norme la plus largement appliquée lorsqu'on recense les enfants qui travaillent actuellement dans le monde.

### Combien d'enfants sont au travail ?

Personne ne le sait avec certitude. Le Bureau international du Travail (BIT), qui fait autorité en la matière, considère quant à lui que les statistiques disponibles sont très inadéquates et peu fiables, et que le processus de collecte des données abonde en complications. Une récente enquête limitée du BIT, dont il ressort que plus de 73 millions d'enfants de 10 à 14 ans exerçaient une activité économique dans le monde – soit 13% des enfants de ce groupe d'âge<sup>16</sup> – aide à illustrer certains des problèmes.

L'enquête a été limitée pour de nombreuses raisons. Beaucoup de gouvernements nationaux n'y ont pas répondu. Elle n'incluait pas les enfants qui travaillent dans les pays industrialisés, ni les millions de travailleurs que l'on pensait avoir moins de dix ans, pas plus que les enfants employés dans le secteur informel, ou des enfants scolarisés qui peuvent également travailler. Elle n'incluait pas non plus le plus grand groupe de travailleurs invisibles : tous les enfants – en majorité des filles – occupés à des travaux ménagers, que ce soit pour leur famille ou comme domestiques.

Le recueil de données solides et fiables sur le travail des enfants est

également entravé par le fait que, dans certains cas, les autorités préfèrent ignorer l'existence de la main-d'œuvre enfantine : celle-ci n'est donc pas incluse dans les enquêtes ni couverte par les statistiques officielles. On peut pourtant découvrir d'autres enfants travailleurs non dénombrés quand on assume que ceux qui ne sont ni inscrits à l'école ni scolarisés travaillent sous une forme ou une autre. Rien qu'en Inde, cela ajouterait près de 90 millions d'enfants, en majorité des filles, au total. Ainsi donc, s'il est impossible de citer un chiffre faisant foi, il est clair que le nombre d'enfants travailleurs dans le monde s'élève à des centaines de millions (voir fig. 3).

Afin de mieux quantifier le problème, le BIT a récemment lancé des enquêtes expérimentales au Ghana, en Inde, en Indonésie et au Sénégal, avec le concours de statisticiens locaux, en vue d'étudier un échantillon d'environ 4000 ménages et 200 entreprises par pays. Selon les résultats de ces enquêtes, la proportion d'enfants économiquement actifs entre 5 et 14 ans était de 25% ; au Sénégal, elle atteignait le chiffre étonnamment élevé de 40%<sup>17</sup>.

A l'échelle mondiale, il est possible de brosser le tableau suivant : la grande majorité des enfants qui travaillent vivent en Asie, en Afrique et en Amérique latine. L'Asie à elle seule en regroupe la moitié, bien que leur proportion semble diminuer en Asie du Sud-Est sous l'effet de l'augmentation du revenu par habitant, de la généralisation de l'éducation de base et de la diminution de la taille de la famille. En Afrique, un enfant sur trois en moyenne exerçait une activité économique<sup>18</sup>. En Amérique latine, un enfant sur cinq travaille<sup>19</sup>. Ces proportions ont augmenté en partie du fait de la crise des années 80 et, en Afrique, par suite du manque d'investissements publics dans l'éducation, et des conflits armés. En Afrique comme en Amérique latine, seul un très faible pourcentage de la main-d'œuvre

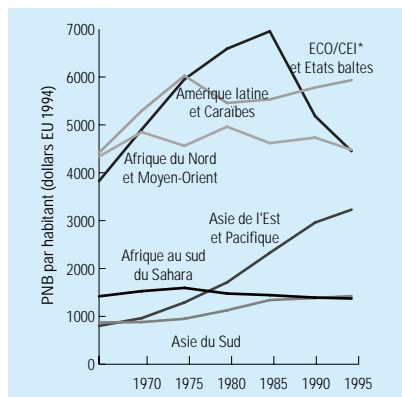


*Cette petite Malawienne à la cuvette de mangues, dont les parents sont morts du SIDA, doit subvenir seule à ses besoins et à ceux de ses huit frères et sœurs.*

UNICEF/93-1226/Andrew

**Fig. 5 Evolution du pouvoir d'achat par région**

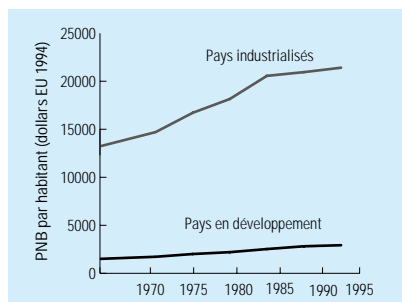
Les enfants peuvent être obligés d'occuper des emplois dangereux quand leurs parents ne peuvent plus subvenir à leurs besoins par suite de la baisse des revenus et du pouvoir d'achat de la famille. Depuis 1990, le pouvoir d'achat a connu une chute spectaculaire dans la Fédération de Russie et certains pays asiatiques voisins. Les familles deviennent de plus en plus pauvres non seulement en Afrique subsaharienne mais aussi, récemment, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.



\* Europe centrale et orientale/Communauté d'Etats indépendants

**Fig. 6 Pouvoir d'achat dans les pays industrialisés et en développement**

Le fossé continue à s'élargir entre les économies industrialisées et le monde en développement.



**Note:** Ces diagrammes représentent le pouvoir d'achat local, en prix 1994 constants sur la base des PNB par habitant. Les données pour l'Afrique au sud du Sahara ne prennent pas en compte le PNB de l'Afrique du Sud.

**Source pour les deux figures:** données de la Banque mondiale, 1995.

enfantine est employé dans le secteur structuré. La grande majorité des enfants qui travaillent le font dans leur famille, à domicile, aux champs et dans la rue.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, le travail des enfants a sensiblement augmenté après la transition brusque d'une économie planifiée à une économie de marché, tandis que dans les pays industrialisés, comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni, la croissance du secteur des services et la recherche d'une main-d'œuvre plus souple ont contribué à une expansion du travail des enfants. Dans les pays africains, l'instabilité politique et l'épidémie de VIH/SIDA ont accru le recours au travail des enfants.

Pour aller plus loin que ce tableau brossé à grands traits, il est absolument indispensable de réunir des données plus précises sur l'incidence du travail des enfants, en suivant les définitions acceptées au niveau international. Gouvernements, ONG et institutions internationales doivent s'attaquer ensemble à cette énorme tâche.

Il faut en particulier savoir combien d'enfants sont astreints à des activités qui leur sont préjudiciables. C'est ce groupe d'enfants que les politiques et les programmes doivent atteindre de toute urgence.

Sans une information plus claire, la dimension réelle du problème demeurera inconnue. Ce qui est resté longtemps dans l'ombre n'apparaîtra enfin en pleine lumière que lorsque nous pourrons le mesurer, et donc progresser systématiquement jusqu'à son élimination.

## Les origines du travail des enfants

La plupart des enfants qui travaillent n'ont pas le pouvoir de choisir librement. Ils ne se prononcent pas sur des choix de carrière avec différents avantages et inconvénients et plusieurs niveaux de salaire. Si une minorité d'enfants ont

la chance d'avoir les moyens matériels suffisants pour envisager le travail comme une possibilité agréable offrant de nouveaux avantages économiques, la majorité sont aspirés dans un travail souvent préjudiciable à leur développement par trois facteurs clés: l'exploitation de la pauvreté, l'absence d'une éducation adaptée et la tradition.

## Exploitation de la pauvreté

La force la plus puissante qui pousse les enfants à un travail dangereux et débilitant est l'exploitation de la pauvreté. Quand la société est caractérisée par la pauvreté et l'iniquité, l'incidence du travail des enfants tend à augmenter, ainsi que le risque d'exploitation économique.

Pour une famille pauvre, la petite contribution du revenu d'un enfant ou l'aide qu'il apporte à la maison et qui permet à ses parents d'occuper un emploi peut faire toute la différence entre la faim et la satisfaction des besoins élémentaires. Toutes les enquêtes l'ont bien mis en évidence: une forte proportion d'enfants travailleurs remettent la totalité de leur salaire à leurs parents. Le travail des enfants est jugé essentiel pour maintenir le niveau économique du ménage (voir fig. 5 et 6). Une analyse de neuf pays latino-américains a montré que sans le salaire des enfants âgés de 13 à 17 ans, le pourcentage de pauvres passerait de 10 à 20%<sup>20</sup>.

Si les employeurs n'étaient pas prêts à exploiter les enfants, le travail des enfants n'existerait pas. Les parents des enfants travailleurs sont souvent au chômage ou sous-employés, recherchant désespérément un emploi et un revenu sûrs. Pourtant, c'est à leurs enfants que l'on offre des emplois. Pourquoi? Parce qu'on peut les payer moins cher, bien sûr. En Amérique latine par exemple, les enfants de 13 à 17 ans gagnent en moyenne moitié moins que des salariés adultes ayant fait sept années d'école<sup>21</sup>. C'est aussi parce que les enfants sont plus malléables: ils font ce qu'on leur dit

sans remettre en question l'autorité. Et enfin, c'est parce que les enfants sont plus désarmés : ils risquent moins de s'organiser contre l'oppression et peuvent être maltraités physiquement sans répondre aux coups.

Tout simplement donc, les enfants sont employés parce qu'ils sont plus faciles à exploiter. Quand on les somme de s'expliquer, de nombreux employeurs invoquent leur propre pauvreté relative et la nécessité de verser des salaires aussi bas que possible afin d'être compétitifs et de survivre. D'autres jugent leur rôle avec plus de cynisme et considèrent l'exploitation du travail des enfants comme une partie naturelle et nécessaire de l'ordre social existant. Ainsi, des propriétaires d'enfants en servitude, cités par un chercheur indien, pensaient que les enfants de basse caste devaient travailler plutôt que d'aller à l'école. «Quand on leur permettra de s'élever à un niveau égal, personne n'ira plus dans les champs. Les terres seront laissées partout en friche. Nous devons les maintenir sous une poigne énergétique afin que le travail se fasse<sup>22</sup>.»

Cette exploitation des pauvres et des faibles signifie non seulement que les adultes se voient refuser des emplois qui auraient mieux fait vivre leur famille, mais aussi que les enfants sont obligés de travailler dans des conditions dures et dangereuses. Elle condamne l'enfant, et aussi souvent les générations à venir, à une vie de travail non qualifié et à l'ignorance. Le bénéfice financier minime que la famille arrache à court terme est obtenu aux dépens d'une perte incalculable à long terme. De la pauvreté naît le travail des enfants, qui crée à son tour un manque d'instruction perpétuant la pauvreté.

Pourtant, la pauvreté n'est pas une vérité immuable. Elle est aggravée ou allégée par les politiques et les options politiques et économiques. Malheureusement, l'évolution des économies nationales et interna-

tionales ces dernières décennies a eu pour effet d'accroître les inégalités et la pauvreté.

Les années 80 ont marqué un grand revers de fortune pour de nombreux pays en développement : l'endettement de l'Etat, des politiques économiques internes déraisonnables et la récession ont causé la crise économique. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont réagi en imposant aux nations endettées, en échange de garanties de prêts, un ensemble de mesures politiques connu sous le nom de programmes d'ajustement structurel. Ces réformes économiques profondes visaient à orienter les pays vers les besoins d'une économie mondiale, en encourageant les cultures d'exportation et en offrant des mesures d'encouragement aux investisseurs étrangers, tout en réduisant sévèrement les dépenses de l'Etat. Or, trop souvent, des coupes claires ont amputé les budgets de la santé et de l'éducation, les subventions alimentaires et les services sociaux, nécessaires principalement aux pauvres.

L'expérience vécue dans la plupart des pays montre que ce sont les pauvres et leurs enfants qui souffrent de manière disproportionnée du coût réel de l'ajustement, ainsi que le nombre croissant d'enfants travailleurs. Au Zimbabwe par exemple, le gouvernement comme le BIT font un lien direct dans leurs rapports entre programme d'ajustement structurel du pays et explosion du travail des enfants<sup>23</sup>.

Les programmes d'ajustement structurel ont été progressivement modifiés dans le souci d'en atténuer les répercussions sur les populations vulnérables. Dans les nouveaux accords conclus entre les gouvernements et les institutions financières internationales, les crédits publics à l'enseignement primaire et aux autres services sociaux de base sont de plus en plus souvent protégés des restrictions budgétaires. Mais la plupart des pays en développement



*Une jeune fille fait ses corvées ménagères au Niger.*

UNICEF/93-1956/Pirozzi

***Dans la moitié des 14 pays enquêtés, les salles de classe de première année n'avaient de places assises que pour quatre élèves sur dix. La moitié des élèves n'avaient pas de manuels et la moitié des salles pas de tableau.***

subissent toujours les politiques d'un passé récent: des plans d'ajustement non modifiés pèsent encore lourdement sur les citoyens les plus pauvres. Et c'est dans cet état qu'ils doivent maintenant faire face aux conséquences de la course planétaire vers la compétitivité associée à la «mondialisation».

Bien des pays privilégient encore dans leurs maigres ressources les dépenses militaires au détriment des budgets sociaux. L'Afrique subsaharienne consacre actuellement huit milliards de dollars par an aux dépenses militaires, bien que 216 millions d'habitants de la région vivent dans la pauvreté. De même, l'Asie du Sud – avec 562 millions de pauvres – a alloué 14 milliards de dollars aux crédits militaires en 1994<sup>24</sup>.

Seule une campagne sérieuse de lutte contre la pauvreté réduira le nombre d'enfants vulnérables à l'exploitation économique. Des systèmes de protection sociale sont essentiels pour les pauvres, tout comme l'accès au crédit et aux projets générateurs de revenus, la technologie, l'éducation et les services de santé de base. Les priorités budgétaires doivent être revues et réorientées dans cette perspective.

Mais on ne saurait attendre d'avoir vaincu la pauvreté pour s'attaquer à l'exploitation elle-même. L'emploi des enfants à des travaux dangereux fournit l'argument le plus éloquent en faveur de l'égalité et la justice sociale. Il peut et doit être aboli partout et sans attendre.

### ***Absence d'une éducation adaptée***

Les réductions de dépenses sociales ont affecté de manière particulièrement dure l'éducation, qui est pourtant l'instrument privilégié pour combattre le travail des enfants.

Dans toutes les régions, les dépenses par étudiant de l'enseignement supérieur ont baissé au cours des années 80, de même qu'en Afrique et en Amérique latine les dépenses par élève du primaire.

Une enquête pilote réalisée en 1994 dans 14 des pays les moins avancés du monde sous le parrainage de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'UNICEF a renforcé les inquiétudes quant à la situation réelle des écoles primaires. Dans la moitié de ces pays, les salles de classe de première année ne disposaient de places assises que pour quatre élèves sur dix. La moitié des élèves n'avaient pas de manuels et la moitié des salles pas de tableau. Les instituteurs devaient fréquemment s'occuper de classes surchargées – en moyenne 67 élèves par enseignant au Bangladesh et près de 90 en Guinée équatoriale. Dans dix de ces pays, la plupart des enfants suivaient un enseignement dans une langue qu'ils ne parlaient pas à la maison. Et, bien sûr, la majorité des foyers n'avaient ni livres ni magazines dans quelque langue que ce soit<sup>25</sup>.

L'éducation manque de toute évidence de crédits. Pourtant ce n'est pas seulement d'une pénurie de ressources que souffre le système scolaire tel qu'il se présente dans la plupart des pays en développement. Il est trop souvent rigide, avec des méthodes peu stimulantes et des programmes inutiles aux enfants car trop éloignés de leur vie.

La qualité de l'enseignement est bien souvent exécrable et la discipline est violente, comme le raconte le jeune Sudhir, 11 ans, de Kone (Inde): «A l'école, les maîtres n'enseignaient pas bien. Si nous leur demandions de nous apprendre l'alphabet, ils nous frappaient. Ils dormaient en classe. Si nous leur posions la moindre question, ils nous battaient et nous renvoyaient dehors. Même si nous ne comprenions pas, ils refusaient de nous expliquer. Alors, j'ai abandonné l'école.»

Il n'est donc guère étonnant que Sudhir ait quitté l'école. Et cette décision, prise souvent par les parents, se répète partout dans le monde. Dans l'ensemble, 30% des enfants des pays en développement qui

s'inscrivent à l'école primaire ne l'achèvent pas<sup>26</sup>, chiffre qui atteint 60% dans certains pays. En Amérique latine, les inscriptions à l'école sont comparativement élevées, pourtant la moitié seulement des élèves qui commencent l'école l'achèvent, à peu près la même proportion qu'en Afrique où les niveaux d'inscription sont pourtant beaucoup plus faibles. Même au Brésil, l'un des pays les plus riches de la région, le taux d'achèvement des études primaires n'atteint que 40%<sup>27</sup>.

L'éducation fait désormais partie du problème. Il faut qu'elle renaisse pour contribuer à la solution.

### ***Rôle de la tradition***

Les forces économiques qui poussent les enfants vers les travaux dangereux sont sans doute les plus puissantes. Mais les traditions et les conventions sociales rigides jouent également un rôle à cet égard.

Dans les pays industrialisés, presque tout le monde reconnaît aujourd'hui que pour que les enfants se développent normalement et sainement, ils ne doivent pas accomplir de travail invalidant. En théorie du moins, l'éducation, le jeu et les loisirs, les amis, un bon état de santé et un repos suffisant doivent avoir une place importante dans leur vie.

Cette idée est relativement récente. Au début de l'industrialisation, le travail était considéré comme l'un des moyens les plus efficaces pour apprendre la vie et le monde aux enfants. On retrouve des vestiges de cette idée dans l'opinion très répandue qu'il est bon pour les adolescents de prendre des «petits boulots» parallèlement à l'école, afin qu'ils comprennent comment le monde fonctionne et gagnent eux-mêmes leur argent de poche.

Mais il y a parfois un côté plus sombre. Plus les emplois sont durs et dangereux, plus on aura tendance à les considérer traditionnellement comme le lot des pauvres et des défavorisés, des classes inférieures et

des minorités ethniques. D'où la notion, en Inde par exemple, que certaines personnes sont nées pour gouverner et pour travailler intellectuellement, et d'autres, la grande majorité, pour travailler physiquement. De nombreux traditionalistes ne sont pas choqués de voir les enfants des basses castes exclus d'emblée de l'école ou la quittant prématurément. Et si ces enfants finissent par accomplir des travaux dangereux, on considérera probablement que c'est leur destin dans la vie<sup>28</sup>.

La rigidité du système des castes en Inde ne fait qu'aggraver ce que l'on observe dans la plus grande partie du monde, y compris en Occident. Le groupe culturel dominant peu enclin à ce que ses propres enfants se livrent à des travaux dangereux ne sera pas aussi inquiet d'y voir atteler des jeunes appartenant à des minorités ethniques ou économiques. En Europe du Nord par exemple, les enfants au travail seront probablement des Turcs ou des Africains. Aux Etats-Unis, ils seront asiatiques ou latino-américains; au Canada, ils seront asiatiques. Au Brésil, ce seront surtout les descendants des esclaves ou les enfants des populations indigènes sans pouvoir politique. En Argentine, on trouvera des Paraguayens et des Boliviens. En Thaïlande, de nombreux jeunes du Myanmar travaillent dans l'industrie de la pêche.

De plus, alors que dans maintes régions du monde des forces traditionnelles poussent les enfants vers le travail, la situation est aggravée par la culture croissante de la société de consommation.

Il est essentiel de comprendre tous les différents facteurs culturels qui amènent les enfants à travailler. Pourtant on invoque trop souvent le respect de la tradition comme une raison de ne pas agir contre les formes intolérables du travail des enfants. Or, les enfants ont le droit absolu, non négociable, d'être protégés des emplois dangereux – un droit maintenant établi sur le plan

***Plus les emplois sont durs et dangereux, plus on aura tendance à les considérer traditionnellement comme le lot des pauvres et des défavorisés, des classes inférieures et des minorités ethniques.***

# Le travail des enfants domestiques: l'exploitation cachée



UNICEF/95-06477/Outouriji

**D**ans le monde entier, des millions d'enfants peinent dans le secret de maisons privées, derrière les portes closes, comme domestiques. C'est l'une des formes les plus répandues et les moins étudiées de l'exploitation des enfants. Pourtant, le travail domestique comporte de nombreux risques. Les enfants – dont neuf sur dix sont des filles – sont pris au piège d'un cycle de tâches fastidieuses qui s'apparente souvent à un esclavage de fait.

Comme ce travail est largement caché, sa dimension véritable est difficile à évaluer, mais des études récentes ont aidé à définir plus clairement le problème. A Djakarta (Indonésie), une enquête a découvert que près du tiers des domestiques – environ 400 000 – ont moins de 15 ans. Haïti compte quelque 250 000 enfants domestiques, dont 20% sont âgés de sept à dix ans.

Des enfants travaillent comme domestiques en Afrique, en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient et dans des régions d'Europe du Sud. Plusieurs raisons expliquent sans doute la recrudescence de cette forme de travail depuis une dizaine d'années. L'arrivée croissante de femmes sur le marché du travail structuré et non structuré, s'ajoutant aux coupes dans les services sociaux de bien des pays, a stimulé la demande d'employés de maison; les femmes, et de plus en plus des enfants de familles appauvries, notamment celles que la misère a chassées de la campagne vers la ville à la recherche d'un emploi, sont une source commode de main-d'œuvre de ce type. Souvent considéré jadis comme un arrangement de «parrainage», le travail domestique des enfants doit être reconnu pour ce qu'il est devenu: l'exploitation du travail des enfants.

Les familles qui emploient ces enfants peuvent être riches ou à revenus modestes, mais dans les deux cas les conditions de vie et de travail sont également mauvaises. Les enfants doivent souvent dormir n'importe où, sur le sol de la cuisine ou dans le coin de la chambre d'un des enfants de la maison. Ils n'ont parfois pour se nourrir pendant des jours que du pain et du thé, et subissent réprimandes et corrections. Au Togo, par exemple, une majorité écrasante d'enfants interrogés lors d'une étude avaient quitté ce genre d'emploi en raison d'un «patron cruel». Les enfants domestiques sont exposés à des sévices émotionnels et sexuels de la part des habitants de la maison, privés de l'affection et du soutien de leurs parents, et humiliés par les enfants de leurs employeurs – tous ces facteurs pouvant saper profondément l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes.

Les journées sont particulièrement longues. Les petits serveurs de Djakarta (Indonésie) travaillent de 12 à 15 heures par jour. A Dhaka (Bangladesh), la moitié des enfants interrogés lors d'une étude travaillaient encore plus longtemps – de 15 à 18 heures. Outre les tâches habituelles, comme la lessive, la cuisine, le ménage et la surveillance des enfants des employeurs, ils sont souvent de corvée la nuit, apportant des rafraîchissements ou nettoyant les chaussures, au gré des gens de la maison.

Ils sont mal payés, et les filles gagnent toujours moins que les garçons. Parfois, ils ne reçoivent pour tout salaire que les restes des repas et des vêtements dont les patrons ne veulent plus. D'après une récente enquête réalisée au Kenya, 78% des enfants domestiques parlent de paie-

ment «en nature», habituellement sous la forme d'une nouvelle robe ou d'une paire de chaussures de temps à autre. Seuls 17% d'entre eux disent être rémunérés en espèces.

Plus rares encore sont ceux qui peuvent aller à l'école. Au Bénin par exemple, 10% seulement des enfants domestiques suivent un quelconque enseignement scolaire, laissant les autres en proie à l'ignorance. Puisant dans un réservoir de jeunes filles sans instruction qu'il contribue à maintenir, le travail domestique perpétue les problèmes de pauvreté et l'absence de possibilités qui sont si profondément associés au fossé entre les sexes. A Dhaka, par exemple, 10% à peine des jeunes servantes sont intéressées par l'éducation.

En République dominicaine, on donne aux enfants domestiques le nom de *puerta cerrada* ou «porte fermée». Au Bangladesh, ils sont qualifiés d'«asservis». Leur isolement peut être presque total, puisqu'ils sont séparés de leurs parents, parfois pendant des mois. A Dhaka, plus de la moitié des enfants interrogés ne voyaient leurs parents qu'une fois tous les neuf mois ou même moins souvent.

D'après une employée du foyer Maurice Sixto pour enfants domestiques à Port-au-Prince (Haïti), 80% des enfants qu'elle rencontre souffrent de maladies – maux de tête ou d'estomac – provoquées par les traumatismes émotionnels. Ce foyer est un des rares programmes qui s'attaquent aux risques multiples menaçant le développement des enfants domestiques. Il aide 300 enfants travaillant dans des fa-

milles d'une banlieue de la capitale haïtienne. Les responsables du foyer obtiennent l'accord de l'employeur pour que les enfants domestiques voient aussi souvent que possible leur famille naturelle. L'après-midi, ces jeunes suivent des cours avec d'autres enfants.

Un autre programme est Sinaga, le Centre de ressources pour les femmes et les enfants au travail, à Nairobi (Kenya). Ouvert en 1994, ce centre s'est donné pour but d'améliorer la vie de quelques-uns des 200 000 enfants domestiques qui travaillent au Kenya en assurant un enseignement de base et des cours de formation pratique (voir encadré 6).

Le travail de maison comporte toute une série de menaces graves pour le développement de l'enfant. Il faut que le monde en prenne conscience et que l'on permette à ces travailleurs invisibles de profiter de leur enfance et de jouir enfin de leurs droits.

***Il faut permettre à ces travailleurs invisibles de profiter de leur enfance et de jouir enfin de leurs droits.***

---

*Photo : En Haïti, le foyer Maurice Sixto assure aux enfants domestiques, comme ces deux petites filles, une éducation de base et un soutien psychologique contre l'isolement et la violence.*

***Les enfants domestiques sont sans doute les plus vulnérables et les plus exploités – les plus difficiles aussi à protéger.***

international et accepté par tous les pays qui ont ratifié la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Le respect des différentes cultures ne devrait pas nous dissuader d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour convaincre toutes les sociétés, toutes les économies et toutes les entreprises que l'exploitation des enfants est inadmissible.

### **Les formes du travail des enfants**

Le travail des enfants revêt des formes très diverses qu'on peut classer en sept grands types, dont aucun n'est propre à une région du monde: le travail domestique, le travail forcé et le travail en servitude, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, le travail dans l'industrie et les plantations, les métiers des rues, le travail familial et le travail des filles.

### ***Le travail domestique***

Les enfants domestiques sont les plus oubliés du monde et c'est pourquoi il convient d'examiner leur sort avant celui d'autres catégories plus familières de main-d'œuvre enfantine (voir encadré 5). Bien que les emplois domestiques ne soient pas nécessairement dangereux ou synonymes d'exploitation, ils le sont quand même la plupart du temps. Les enfants placés en servitude domestique sont sans doute les plus vulnérables et les plus exploités – les plus difficiles aussi à protéger. Ils sont souvent très mal payés ou ne sont pas rémunérés du tout; fréquemment, leurs conditions de travail dépendent entièrement du bon vouloir de l'employeur, au mépris de leurs droits; ils sont privés d'école, de jeu et d'activité sociale, ainsi que du soutien psychologique de leur famille et de leurs amis. Qui plus est, ils sont exposés à la violence physique et aux abus sexuels. Quelle situation plus misérable pourrait-il y avoir pour un enfant – parfois âgé de cinq ans à peine – que

de vivre dans de telles conditions parmi des étrangers souvent hostiles ?

Voici par exemple une journée dans la vie de Marie, sept ans, qui habite en Haïti. C'est une *restavèk* – mot créole pour *rester avec* – le nom que l'on donne là-bas à un type de domestique enfant que l'on trouve dans le monde entier, placé par une famille pauvre, souvent rurale, dans une famille habituellement urbaine et plus à l'aise pour y vivre et lui fournir une «aide» ménagère. Marie se lève à cinq heures du matin et commence sa journée en allant chercher de l'eau à un puits voisin, portant au retour la lourde jarre sur sa tête. Elle prépare le petit déjeuner et le sert aux membres de la famille. Puis elle accompagne à l'école le fils de la famille, âgé de cinq ans; à midi, elle le ramène à la maison et l'aide à changer de vêtements. Ensuite, elle aide à préparer et à servir le déjeuner de la famille avant de ramener l'enfant à l'école. Entre les repas, elle doit acheter des provisions au marché et faire des commissions, s'occuper du feu de charbon de bois, balayer la cour, laver le linge et la vaisselle, nettoyer la cuisine et – au moins une fois par jour – laver les pieds de sa maîtresse. Elle se nourrit des restes ou de bouillie de maïs, est vêtue de haillons, marche nu-pieds, dort à l'extérieur de la maison ou par terre. On ne lui permet pas de se laver avec l'eau qu'elle rapporte à la maison. Elle est régulièrement battue avec une courroie en cuir si elle tarde à obéir à un ordre ou si ses maîtres jugent qu'elle manque de respect. Il va sans dire qu'elle n'est pas autorisée à aller à l'école<sup>29</sup>.

De par la nature même du travail domestique, ceux qui l'effectuent sont cachés aux yeux du monde, sans protection contre les mauvais traitements. Comme nous l'avons vu, cet isolement rend également difficile d'estimer de façon fiable le nombre d'enfants domestiques. Mais les enquêtes locales peuvent donner une idée de l'ampleur du problème.

D'après les résultats d'une enquête sur les ménages à revenu moyen à Colombo (Sri Lanka), un ménage sur trois emploie un enfant de moins de 14 ans comme serviteur. Une étude réalisée dans un quartier résidentiel de la classe moyenne-inférieure à Nairobi (Kenya) a révélé que 20% des ménages employaient des enfants en 1982, même si en 1991 ce pourcentage avait été ramené à 12%, en raison peut-être de la baisse du niveau de vie. On a établi qu'en Uruguay 34% des employés de maison avaient commencé à travailler avant d'avoir 14 ans<sup>30</sup>. Selon une autre étude en Inde, 17% des travailleurs domestiques avaient moins de 15 ans, et 90% des ménages employeurs préféreraient engager des jeunes filles âgées de 12 à 15 ans<sup>31</sup>. Les enfants sont souvent choisis plutôt que des adultes justement parce qu'ils peuvent être dominés plus facilement et, bien sûr, moins payés.

Une vie comme celle de Marie ou d'une autre va marquer profondément le développement de l'enfant. Première conséquence évidente, la malnutrition, car il est rare que l'enfant domestique ait part égale aux repas familiaux. Une fillette péruvienne se plaint: «Ils nous donnaient deux petits pains à manger avec du thé. Ensuite, j'allais au lit. Pendant ce temps, ils mangeaient des toasts beurrés, du café au lait, du steak et, après tout ça, du raisin, des poires, des pommes et des pêches<sup>32</sup>». Cette histoire n'est pas un cas isolé: en Haïti, une étude des *restavèks* âgés de 15 ans a constaté qu'en moyenne leur taille était inférieure de quatre centimètres et leur poids inférieur de 18 kilogrammes à la taille et au poids d'autres enfants haïtiens<sup>33</sup>.

L'abus sexuel est souvent considéré par l'employeur comme faisant partie du travail. Jeanne, une jeune fille de 15 ans travaillant à Cotonou (Bénin), assume les lourdes tâches habituelles, n'est pas rémunérée et se fait battre quand ses employeurs ne sont pas satisfaits de son travail.

Mais son plus grand problème est le fils de la famille, âgé de 23 ans, qui la viole régulièrement. Si elle résiste, il s'arrange pour qu'elle soit battue<sup>34</sup>.

Même quand ils ne subissent pas de violences sexuelles, les enfants domestiques peuvent souffrir de dommages graves sur le plan de leur développement psychologique et social. Ils sont très souvent isolés de la communauté, privés de toute occasion de repos et de jeu. A Lima (Pérou), une enquête a estimé que près d'un tiers des domestiques ne quittent jamais la maison où ils sont employés<sup>35</sup>. Des psychologues haïtiens qui ont travaillé avec des *restavèks* signalent des états dépressifs, des replis sur soi, des troubles du sommeil et de l'alimentation, une peur et une anxiété chroniques<sup>36</sup>. Les qualificatifs les plus souvent utilisés pour décrire les enfants domestiques sont «timides» et «apathiques». L'enfance de ces enfants leur a été volée.

La recherche dans ce domaine en est encore à ses débuts. Mais pour la promouvoir, au début de 1996, *Anti-Slavery International* a organisé un séminaire à Charney Manor (Oxfordshire, Royaume-Uni), avec des ONG et des instituts qui ont enquêté sur la situation des enfants placés comme domestiques. Assistés financièrement par l'IPEC et par l'UNICEF, les participants sont venus d'Asie du Sud (Bangladesh) et du Sud-Est (Népal, Indonésie et Philippines), d'Afrique orientale et occidentale (Kenya et Togo), des Caraïbes (Haïti) et d'Amérique centrale (Guatemala), – démonstration éloquente de l'étendue géographique du problème. Plusieurs grands thèmes communs se sont dégagés :

► Dans presque tous les pays où des enfants doivent supporter le fardeau des travaux ménagers, la société ne considère pas cela comme répréhensible. Même certains des militants participant au séminaire n'étaient pas convaincus que la

***Les qualificatifs les plus souvent utilisés pour décrire les enfants domestiques sont «timides» et «apathiques». L'enfance de ces enfants leur a été volée.***

# Sinaga, une source d'espoir pour les jeunes filles au Kenya



UNICEF/SARNO/Prozdi

Le front emperlé par la chaleur, Christine, 11 ans, retire délicatement du four un plateau brûlant et montre son œuvre: une douzaine de petits pains dorés, son premier succès dans sa première leçon de cuisine. C'est aussi un élément important de sa formation professionnelle.

Christine fait partie des milliers de jeunes domestiques qui travaillent dans les ménages urbains du Kenya. Leur travail permet ainsi à l'épouse ou à la femme chef de famille d'occuper un emploi rémunéré en dehors du foyer.

Très souvent, ces employées de maison sont des parentes de l'employeur, une nièce ou la fille de cousins vivant à la campagne. La famille rurale n'est que trop heureuse d'avoir une bouche de moins à nourrir. Et habituellement, le parent s'engage même à éduquer l'enfant.

Pourtant, une fois en ville, nul n'est là pour s'assurer que cette promesse est tenue ou pour noter les longues heures de travail ingrat, de discrimination et d'isolement qui sont souvent le lot de ces enfants.

Sinaga est une ville de l'ouest du Kenya. Pour Christine et d'autres fillettes,

ce nom signifie la fin de la solitude et de l'abandon qui caractérisent leurs journées. Et aussi une source d'espoir pour l'avenir.

Installée dans un immeuble de deux étages de béton peint en blanc, l'ONG Sinaga offre un enseignement de base et des cours de formation, notamment des classes de cuisine, ainsi qu'un soutien moral aux jeunes domestiques. Créé il y a deux ans à peine, le Centre de ressources pour les femmes et les enfants au travail – tel est son titre complet – est financé par le Programme international pour l'abolition du travail des enfants relevant de l'Organisation internationale du Travail (voir encadré 4).

Une centaine de jeunes filles participent actuellement à un cours de six mois qui comprend une alphabétisation de base, des classes de cuisine et l'initiation à la couture et à la dactylographie. Les filles vont au cours le matin ou l'après-midi, un arrangement négocié avec leurs employeurs par l'agent de terrain du Centre, Mary Musungu.

«Les employeurs n'ont rien à payer», explique-t-elle. «Une fois qu'ils comprennent que l'enfant s'instruira un peu

et que le travail continuera d'être fait, ils acceptent. Mais il arrive que les filles soient empêchées de fréquenter nos cours si elles commencent à afficher trop d'assurance, ou remettent en question la façon dont on les traite.»

Pourtant, rares sont les jeunes filles qui font preuve de combativité. «Une enfant de 12 ans qui travaille dans une maison depuis l'âge de sept ans, sans contact avec l'extérieur, souvent sous-alimentée, rudoyée et maltraitée par sa maîtresse, parfois violée par son employeur, est habituellement très soumise», remarque la coordonnatrice de Sinaga, Jane Ong'olo. Bien qu'il fonctionne dans une certaine mesure comme refuge pour les jeunes filles, le Centre a pour principal objectif de leur donner des armes pour le moment où elles cesseront d'être utiles à leur employeur. M<sup>me</sup> Ong'olo explique: «Très souvent, ces jeunes filles sont enceintes à 14 ou 15 ans. Elles sont alors jetées à la rue et leurs moyens de survivre sont très limités.»

Sinaga aimerait pouvoir aider toutes les fillettes de ces âges. «Nous ne sommes pas équipés pour gérer une école, mais le besoin est évident. Nous aimerions également offrir des consultations et des conseils juridiques aux filles battues ou maltraitées. Parfois elles s'enfuient et viennent se réfugier ici, mais nous n'avons pas les ressources voulues pour servir de foyer», déplore M<sup>me</sup> Musungu.

Seul centre au Kenya à offrir à la fois une formation et une alphabétisation de base aux filles placées comme domestiques, Sinaga doit faire œuvre de pionnier pour sensibiliser et informer le grand public et les autorités sur les conditions de vie des enfants domestiques et sur les façons de les améliorer. M<sup>me</sup> Ong'olo déclare: «Ce type d'emploi pour les enfants ne disparaîtra pas du jour au lendemain, mais nous pouvons faire en sorte d'obliger les employeurs à garantir de meilleures conditions et à respecter les horaires de travail.»

*Photo : Il est difficile d'apporter soutien et formation à des enfants domestiques isolés et épuisés par un dur et long travail. Cette petite Ougandaise prépare le repas de la famille.*

pratique était nocive en elle-même – mais seulement ses formes d’exploitation les plus extrêmes.

► Il est très difficile d’avoir accès aux enfants travaillant dans des familles. Plusieurs enquêteurs ont fait état d’obstruction de la part des employeurs. Même quand cela est possible, il n’est pas simple d’avoir avec les enfants des entretiens instructifs dans la mesure où les employeurs insistent pour y assister.

► La nécessité d’estimations exactes sur le nombre d’enfants domestiques a encore été soulignée par les participants. Le chiffre des enfants qui souffrent de dommages physiques et émotionnels, et l’étendue de ces atteintes sont plus dissimulés que jamais derrière des portes closes<sup>37</sup>.

Une information exacte peut se révéler un instrument précieux. Au Kenya par exemple, la mise en évidence des dommages psychologiques et émotionnels subis par les enfants a aidé à convaincre les parents et l’ensemble de la société qu’il fallait s’attaquer au problème (voir encadré 6). Dans ce pays comme au Sénégal, des projets de théâtre communautaire ont sensibilisé la population, particulièrement dans les zones rurales susceptibles d’être la source de futurs employés de maison. L’approche est différente à Sri Lanka, où les pouvoirs publics ont publié dans les journaux de grandes annonces visant les employeurs, pour souligner que l’emploi d’enfants domestiques est illégal<sup>38</sup>.

### ***Le travail forcé et le travail en servitude***

De nombreuses formes d’emploi des enfants pratiquées autour du monde relèvent du «travail forcé», dans ce sens que l’on apprend aux jeunes victimes à accepter les conditions dans lesquelles elles vivent et à ne pas se rebeller.

Mais pour certains enfants le malheur va bien au-delà de la soumission à des conditions déplorable. Ils se trouvent placés dans un véritable esclavage. En Asie du Sud, ce phénomène a pris une forme presque institutionnelle, connue sous le nom de «travail en servitude» des enfants. Dans ce système, les enfants, qui n’ont souvent pas plus de huit ou neuf ans, sont remis en gage par leurs parents à des propriétaires de fabriques ou à leurs agents en échange de petits prêts. La servitude de toute une vie n’arrive même pas à réduire la dette.

En Inde, ce type de transaction est très fréquent dans l’agriculture, ainsi que dans les industries comme la fabrication de cigarettes, le tissage des tapis, la production d’allumettes, les carrières d’ardoise et l’industrie de la soie. Le cas le plus connu est l’industrie des tapis de Mirzapur-Bhadohi-Varanasi dans l’Uttar Pradesh. D’après une récente étude, les milliers d’enfants travaillant dans les fabriques de tapis «sont enlevés ou attirés par de fausses promesses, ou mis en gage par leurs parents contre de misérables sommes d’argent. La plupart d’entre eux sont tenus en captivité, torturés et obligés de travailler d’affilée jusqu’à 20 heures par jour. Des tout jeunes enfants sont contraints de rester accroupis tous les jours, de l’aube au crépuscule, ce qui compromet gravement leur croissance pendant les années de formation. Venir en aide à ces enfants est difficile en raison de la puissante mainmise de type maffieux que les propriétaires des fabriques de tapis exercent dans la région<sup>39</sup>».

Bien sûr, la plupart des enfants les plus exploités appartiennent aux secteurs les plus marginalisés de la société. Ici comme dans d’autres pays, on considère généralement que ces minorités ethniques et groupes défavorisés n’ont absolument aucun droit. Eux-mêmes en sont souvent arrivés à le croire.

A propos de cette véritable forme d’esclavage des enfants, on ne

***Pour certains enfants le malheur va bien au-delà de la soumission à des conditions déplorables. Ils se trouvent placés dans un véritable esclavage.***



Au Népal, des femmes et des enfants transportent sur leur tête des briques à charger dans un camion, pour 0,25 dollar les 100 charges.

pense normalement qu'à l'Inde, au Népal et au Pakistan. Mais elle existe dans d'autres régions du monde. Au Brésil par exemple, le travail forcé existe, depuis les projets de fabrication du charbon de bois de Minas Gerais et Bahia jusqu'aux plantations de canne à sucre d'Espírito Santo et du Nord-Est. Bien que la plupart de ces tâches soient accomplies par des adultes, les enfants y participent inévitablement. En 1993, une parlementaire britannique a raconté qu'elle avait observé à Açailândia des enfants occupés à refroidir les meules de charbon de bois avec de la boue<sup>40</sup>. Cette même année, on a signalé que des enfants n'ayant pas plus de quatre ans travaillaient à récolter le coton au Paraná<sup>41</sup>. En Mauritanie, des milliers de bébés naissent encore chaque année dans un esclavage de fait. Traditionnel pendant des générations, l'esclavage a été officiellement aboli en 1980, mais 400 000 Africains noirs servent toujours en esclaves, officiellement ou non, leurs maîtres berbères<sup>42</sup>. Un autre exemple vient du Myanmar, où des centaines de milliers de personnes, y compris des enfants, travaillent, souvent dans des conditions effroyables, à des projets de construction destinés à encourager le tourisme et à favoriser l'expansion économique.

Dans les pays où il y a travail forcé des enfants, les gouvernements ont pour obligation de redoubler d'efforts pour éliminer ce fléau et s'opposer aux groupes d'intérêts qui perpétuent une pratique aussi ignoble dont ils tirent des bénéfices.

### ***L'exploitation sexuelle à des fins commerciales***

En raison du secret qui entoure l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales, il est difficile de réunir des données dignes de foi sur cette industrie illégale qui brasse plusieurs milliards de dollars. Mais les ONG sur le terrain

estiment que chaque année dans le monde un million au moins de jeunes filles sont ainsi piégées ou forcées de se livrer à cette forme d'exploitation qui confine à l'esclavage. Les garçons aussi sont souvent exploités.

Quand des scandales éclatent dans les médias internationaux sur la prostitution enfantine dans les pays en développement, il s'agit habituellement de ce phénomène qu'on appelle le tourisme sexuel : des vacanciers du monde riche, essentiellement mais pas exclusivement des hommes, se rendent dans des pays comme le Brésil, la République dominicaine, la Thaïlande ou ailleurs à la recherche de relations sexuelles avec des enfants.

Mais il ne faut pas oublier que des milliers de jeunes filles dans de nombreux pays satisfont les appétits sexuels de clients locaux de toutes les classes sociales et économiques. Et la prostitution enfantine est fréquente dans les pays industrialisés. Rien qu'aux Etats-Unis, on estime qu'au moins 100 000 enfants en sont victimes.

Les liens directs entre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales et d'autres formes de travail abusif sont nombreux. Déjà tristement célèbres pour les conditions de travail effroyables qui y règnent, les fabriques de tapis népalaises, où les enfants représentent la moitié de la main-d'œuvre, sont des lieux habituels d'exploitation sexuelle par les employeurs ainsi que des centres de recrutement pour les bordels indiens. Les enfants sont particulièrement désarmés pour refuser les abus de leurs employeurs, que ces derniers en soient les auteurs ou servent d'intermédiaires.

Les usuriers villageois font souvent office de rabatteurs pour les maisons closes des villes, prêtant à la famille de l'argent que le travail de la fille devra rembourser. Quelles qu'en soient les modalités, presque tous ces enfants sont trahis par ceux

en qui ils avaient confiance et risquent de finir vendus au loin, au-delà des frontières. Les opérations de sauvetage et de réinsertion sont compliquées pour les enfants. Ils risquent même souvent d'être poursuivis par une justice qui aurait dû au contraire les protéger. Quand ils arrivent à rentrer chez eux, ayant été parfois expulsés comme immigrants clandestins, ils doivent affronter l'ostracisme et le rejet de leur famille et de leur communauté. Méprisés, ignorés et invisibles, ils n'ont souvent guère d'autre choix que de retourner à la maison de passe ou dans les rues.

Par les dommages physiques et psychosociaux qu'elle inflige, l'exploitation sexuelle est sans conteste l'une des pires formes de travail des enfants. Même s'ils gagnent beaucoup d'argent et consacrent peu d'heures à cette activité, les enfants doivent néanmoins prendre chaque jour des risques graves pour leur santé : VIH, maladies sexuellement transmissibles, grossesses non désirées, toxicomanie, sans parler des maladies respiratoires. De plus, ils se retrouvent plongés dans une réalité faussée où la violence et la méfiance, la honte et le rejet sont les normes. « Nous avons la même place que les clochards dans la société », déclare une jeune Sénégalaise de 15 ans exploitée dans la prostitution. « Personne ne veut nous connaître ou être vu avec nous. »

Il est indispensable que l'opinion internationale comprenne bien la chaîne de complicités qui entoure cette forme d'exploitation des enfants. Il est certes toujours plus facile et plus commode de jeter la pierre aux « souteneurs » ou aux « pervers » qui exploitent les enfants, voire aux victimes elles-mêmes, mais tous les secteurs sociaux ont leur part de responsabilité. Des familles – elles qui ont pour mission de soigner et d'élever les enfants, d'assurer leur développement – se font parfois complices de leur exploitation sexuelle. Les

recherches font régulièrement apparaître que les violences contre les enfants et l'inceste précèdent souvent l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Outre les clients qui payent pour des relations sexuelles, on compte parmi les autres responsables les trafiquants, les agents et les intermédiaires qui bénéficient de la vente des enfants. Il y a aussi les criminels professionnels et les gangs qui exploitent les maisons de prostitution. Et les agents de voyages qui organisent des circuits du sexe ou qui publient des brochures touristiques suggérant la disponibilité sexuelle de jeunes gens ou de jeunes filles. Enfin, il y a tous les autres, y compris les fonctionnaires corrompus ou apathiques, qui ferment les yeux.

Au-delà même de ces acteurs, des influences encore plus insaisissables et impersonnelles favorisent le commerce des enfants à des fins sexuelles, comme la discrimination antiféminine profondément enracinée qui émousse la perception de la violence commise à l'égard des filles. Les forces du marché mondial ont également contribué au problème en élargissant le fossé entre les riches et les pauvres – ce qui a encouragé la migration, déstabilisé les familles, détruit les systèmes d'entraide et les filets de sécurité. Les conflits et les guerres qui foisonnent dans le monde créent aussi des conditions amenant l'exploitation sexuelle des enfants.

Le problème apparaît aujourd'hui en pleine lumière après des décennies d'une véritable conspiration transculturelle du silence. Le *Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales* (Stockholm, août 1996), a placé pour la première fois cette question à l'ordre du jour international. Le Programme d'action adopté par les participants guidera les gouvernements dans la mise au point de programmes nationaux de lutte contre ce problème.

***Les usuriers villageois font souvent office de rabatteurs pour les maisons closes des villes, prêtant à la famille de l'argent que le travail de la fille devra rembourser.***

# Le travail aux champs, un dur labeur



UNICEF/96-0461/Balaguer

**D**e loin, la scène dégage une beauté bucolique, avec les théiers d'un vert profond massés au flanc de la colline et des silhouettes se mouvant lentement entre les rangées. Le soleil vient de se lever et la brume du petit matin recouvre le sol.

Or, la distance masque la réalité.

Ceux qui ramassent le thé mais aussi bien le café, ceux qui coupent la canne à sucre ou le sisal, ceux qui récoltent le caoutchouc et le cacao, tous connaissent de première main la dureté des travaux agricoles. D'innombrables sociétés dépendent d'un travail éreintant, effectué sans grand recours à la mécanisation. Pour planter et cueillir, sarcler et ratisser, les enfants jouent un rôle majeur – en grande partie invisible.

On ne possède pas de données détaillées sur le nombre d'enfants qui travaillent dans les champs. Mais un

récent rapport du Bureau international du Travail (BIT) affirme que dans certains pays en développement les enfants représentent près d'un tiers de la main-d'œuvre agricole. Il y a relativement peu de temps que des études par pays du BIT ont révélé combien d'enfants contribuent à la production alimentaire et agricole mondiale.

Une enquête de 1989 a établi que 82% des 6,1 millions d'enfants économiquement actifs du Bangladesh travaillent dans l'agriculture. Au Brésil, on estime que pas moins de trois millions d'enfants âgés de 10 à 14 ans travaillent dans les plantations de sisal, de thé, de canne à sucre et de tabac.

D'après une étude de 1989, en Turquie, 60% des travailleurs participant à la culture du coton étaient âgés de 20 ans ou moins. On estime qu'un quart des travailleurs agricoles au

Kenya sont des enfants. Et une étude de 1993 au Malawi a révélé que la majorité des enfants vivant dans les plantations de tabac travaillaient à temps complet ou partiel (78% des enfants de 10 à 14 ans et 55% des enfants de 7 à 9 ans).

La situation n'est nullement limitée au monde en développement. Dans les pays industrialisés, des familles entières de travailleurs migrants, y compris les enfants, aident à planter et à récolter les fruits et les légumes.

Les risques sont multiples. Les enfants ramassent des récoltes encore humides de pesticides ou pulvérisent eux-mêmes les produits chimiques. Ils sont à la merci des serpents venimeux et des insectes, se coupent sur les tiges dures et avec les outils qu'ils emploient. Se levant tôt pour travailler dans l'humidité et le froid, souvent pieds nus et portant des vêtements trop légers, ils contractent des rhumes chroniques et des pneumonies. Les heures passées dans les champs sont longues – des journées de huit à dix heures ne sont pas rares – loin de l'eau courante et d'autres commodités élémentaires.

Les enfants exposés aux produits agrochimiques ou qui aident à traiter des cultures comme le sisal connaissent des problèmes dermatologiques, oculaires, respiratoires ou neurologiques. Les enfants qui récoltent le tabac en Tanzanie éprouvent les nausées, les vomissements et les malaises typiques de l'empoisonnement à la nicotine. Des tensions répétées, la manutention fréquente de lourdes charges peuvent entraîner des lésions permanentes sur une colonne vertébrale en pleine croissance. Et la fatigue rend au mieux inattentifs ceux qui ont assez de chance pour fréquenter l'école.

Parce qu'il est de tradition que les enfants aident à la ferme familiale et dans les champs, la législation destinée à protéger les enfants des travaux nocifs – dans les usines, les mines et d'autres industries – ne s'applique habituellement pas à l'agriculture, faisant des travailleurs agricoles l'une des catégories les moins protégées.

Il est pourtant évident que ce type de travail a toujours comporté le risque de compromettre le développement de l'enfant. Certaines sociétés prennent des dispositions pour les enfants qui aident aux champs – prévoyant par exemple dans l'hémisphère Nord de longues vacances d'été afin que le travail scolaire des enfants n'en souffre pas. Beaucoup d'autres ne font rien dans ce sens. Et l'agriculture commerciale – à l'écart, dans des terres et des plantations éloignées, avec ses quotas, l'emploi intensif de produits chimiques et la pression pour augmenter les bénéfices – ressemble davantage au bagne industriel qu'à la ferme familiale idyllique.

Des initiatives d'ordre juridique, social, économique et éducatif s'imposent pour protéger les enfants des dangers qui les menacent, étant donné surtout que les travailleurs agricoles sont parmi les plus pauvres du monde.

En Thaïlande, l'Association de protection sociale de l'enfance, en collaboration avec le ministère national de l'Agriculture et des Coopératives, a étudié le travail des enfants dans les plantations de canne à sucre et d'hévéas. Elle propose d'appliquer au secteur agricole, avec les exceptions nécessaires, la même réglementation sur la main-

d'œuvre que dans le secteur industriel. Elle recommande un âge minimum légal pour les travailleurs en fonction des dangers du travail, l'obligation de contrats d'engagement écrits, et des congés payés à tous les travailleurs. Elle demande que les enfants ayant atteint l'âge légal de l'emploi soient payés au moins 80% du salaire minimum des adultes. Pour garantir le respect des dispositions légales, un organe gouvernemental spécial devrait encadrer un corps d'inspecteurs qualifiés, s'occupant exclusivement de la main-d'œuvre enfantine dans l'agriculture.

L'étude propose encore des campagnes d'éducation publique pour que les fonctionnaires, les ONG, les employeurs, les enfants et leurs familles comprennent la portée des lois sur le travail des enfants. Elle souhaite également un élargissement des possibilités d'éducation et de formation.

Ce sont les enfants des communautés rurales pauvres qui courent les plus graves risques de travail dangereux et abusif dans l'agriculture. Renforcer l'infrastructure des zones rurales en améliorant les routes et l'approvisionnement en énergie peut relever la productivité agricole et aider à protéger les droits de l'enfant et de la famille, tout autant que l'accès plus large de la famille au crédit et la création d'activités rémunératrices.

---

*Photo: L'agriculture commerciale, avec ses quotas, l'emploi intensif de produits chimiques et la pression pour augmenter les bénéfices, ressemble davantage au bagne industriel qu'à la ferme familiale idyllique. Au Pérou, un enfant transporte sa charge d'herbe.*



Iolanda Huzak

*Selon un récent rapport du BIT, dans certains pays en développement, près d'un tiers des ouvriers agricoles sont des enfants. Dans le monde industrialisé, des familles entières de migrants travaillent aux champs avec leurs enfants. Ce jeune coupeur de cannes à sucre est l'un des millions de travailleurs de moins de 14 ans employés au Brésil.*

***Dans la dinanderie, les enfants travaillent sur des fourneaux à haute température et inhalent la poussière produite par le polissage du cuivre.***

### ***Le travail dans l'industrie et les plantations***

«Les enfants sont attelés à toutes sortes de tâches. Ainsi, ils transportent des masses de verre fondu au bout de cannes de fer, à 60 centimètres à peine de leur corps ; ils retirent du verre fondu de fours où la température atteint de 1500 à 1800 °C, leurs bras courts d'enfants touchant presque le four ; ils assemblent et modèlent les bracelets de verre sur la petite flamme d'un réchaud à kérosène dans une pièce peu ou pas aérée, puisqu'il suffirait d'un courant d'air pour éteindre la flamme. Tout le sol de la fabrique est couvert de débris de verre et les enfants vont et viennent, portant ce verre brûlant, sans chaussures pour protéger leurs pieds. Des fils électriques nus pendent un peu partout parce que les propriétaires de la fabrique ne se sont pas souciés d'installer un réseau électrique interne isolé.» Voilà la description d'une fabrique de bracelets de verre à Firozabad (Inde), où un quart de la main-d'œuvre – de près de 50 000 personnes – a moins de 14 ans<sup>43</sup>.

Dans le monde entier, des enfants travaillent dans des conditions dangereuses. Les industries sont très variées, allant du cuir en Italie, dans la région de Naples, à la fabrication préindustrielle de briques au Pérou et en Colombie où l'on trouve des enfants ayant à peine huit ans.

Exploités dans les mines, comme celles de diamant et d'or en Afrique du Sud et en Côte d'Ivoire ou bien celles de charbon en Colombie, les enfants sont parfois affectés à des tâches que des adultes des pays industrialisés considéreraient beaucoup trop risquées. En général, les enfants travaillent avec les équipements de sécurité les plus rudimentaires et inhalent constamment la poussière de charbon.

Les problèmes respiratoires que connaissent les mineurs sont également fréquents dans d'autres secteurs d'activité. Tuberculose, bronchite et asthme sont très répandus.

Les jeunes employés dans les fabriques de faïence et de porcelaine sont rarement protégés contre la poussière de silice. Dans la serrurerie, ils respirent les vapeurs toxiques de produits chimiques dangereux. Dans la dinanderie, les enfants travaillent sur des fourneaux à haute température et inhalent la poussière produite par le polissage du cuivre<sup>44</sup>.

Le nombre d'enfants exploités dans des plantations aux quatre coins du monde est probablement tout aussi élevé – et les dangers associés avec leur travail ne sont pas moins effrayants (voir encadré 7). Dans les plantations sucrières du Brésil, par exemple, les enfants coupent les cannes à la machette, une tâche épuisante qui leur fait constamment courir le risque de se mutiler. Dans certaines régions, les enfants représentent un tiers de la main-d'œuvre, et plus de 40% des accidents du travail. Ces enfants brésiliens risquent encore les morsures de serpents et les piqûres d'insectes sur les plantations de tabac, et ils portent des charges bien supérieures à leurs capacités. En Colombie, des jeunes qui travaillent à la culture des fleurs pour l'exportation sont exposés à des pesticides interdits dans les pays industrialisés.

En Afrique, des enfants sont employés dans les plantations qui cultivent les produits d'exportation dont dépendent les économies du continent – des exploitations de cacao et de café de la Côte d'Ivoire aux plantations de thé, de café et de sisal en République-Unie de Tanzanie. Au Zimbabwe, les enfants ramassent du coton ou du café 60 heures par semaine pour environ un dollar. Une étude du BIT a montré qu'ils sont particulièrement exploités par les agriculteurs pratiquant les cultures de rapport à grande échelle qui depuis des décennies emploient les enfants dans leurs champs, surtout au moment de la plantation et de la récolte<sup>45</sup>. Ces propriétaires ont fait campagne contre un projet de décret sur le travail des enfants préparé par le gouvernement en 1995, arguant

qu'il allait à l'encontre du droit des enfants de travailler. La même année, des agriculteurs ont demandé à un fonctionnaire de l'éducation de fermer les écoles du district pour permettre aux enfants d'aider à ramasser la récolte de thé et de café. La requête, rapportée dans la presse locale, a été rejetée.

En Indonésie, les enfants – pour la plupart des filles – travaillent dans les plantations de tabac pour 0,60 dollar par jour, bien au-dessous du salaire minimum légal<sup>46</sup>. Des enfants sont employés dans les plantations de thé au Bangladesh, en Inde, au Népal et à Sri Lanka<sup>47</sup>, où leurs salaires sont si bas qu'ils doivent souvent travailler 14 heures par jour. En Thaïlande, dans les plantations de canne à sucre et d'hévéas, ils courent sans cesse le risque d'être blessés par des outils dangereux<sup>48</sup>.

Si la plupart de ces activités industrielles et agricoles sont le fait de sous-traitants nationaux, une partie est néanmoins contrôlée par des sociétés transnationales dont les produits sont destinés aux magasins et aux foyers de l'Occident. Les *maquiladoras* (usines de montage) d'Amérique centrale et du Mexique en sont un exemple éloquent. De grandes entreprises qui ont leur siège dans les pays riches ont délocalisé leurs installations d'assemblage dans des pays pauvres pour profiter des coûts inférieurs de personnel et des prestations sociales réduites. Au Honduras, par exemple, des fillettes de 12 à 13 ans ont travaillé pour des sociétés transnationales basées aux Etats-Unis. Elles étaient enfermées dans une usine textile où elles travaillaient de longues heures, pour des salaires pitoyables, sans eau potable, dans une température de près de 40 °C<sup>49</sup>.

Ces cas ont amené des militants humanitaires dans les pays d'origine et d'accueil à faire pression sur ces compagnies pour qu'elles établissent des codes de conduite applicables tant à leurs propres opérations qu'à celles de leurs sous-traitants. Toutes les sociétés devraient

adopter ces codes de conduite comme une étape essentielle vers l'élimination des formes dangereuses du travail des enfants.

Il n'en demeure pas moins que la plus grande partie du travail des enfants dans le secteur structuré de l'économie ne peut être liée aussi directement au fonctionnement des transnationales. C'est pourquoi les sociétés nationales doivent elles aussi adopter des codes de conduite qui interdisent le travail des enfants dans des conditions dangereuses.

### *Les métiers des rues*

Contrairement aux enfants placés comme domestiques, certains enfants travaillent dans les endroits les plus en vue qui soient – dans les rues des villes et des agglomérations du monde en développement (voir encadré 8). Ils sont partout: vantant leur marchandise sur les marchés ou se faufilant dans les embouteillages, proposant leurs services dans les stations d'autobus et les gares, en face des hôtels et des centres commerciaux. Ils partagent la rue avec des millions d'adultes, dont beaucoup les considèrent comme des désagréments, sinon comme de dangereux petits criminels. En fait, ce que font la plupart de ces enfants dans les rues, c'est, bien sûr, travailler.

La rue est un lieu de travail cruel et dangereux, menaçant souvent la vie même des enfants. Ils peuvent être tués par le crime organisé, par d'autres jeunes ou même par la police. Le monde a réagi avec horreur en 1993 en apprenant que des policiers de Rio de Janeiro avaient massacré six enfants des rues. En 1996, un officier de police de Rio qui a avoué son forfait est devenu le premier officier de police condamné pour le meurtre d'enfants des rues, même si les assassinats de ces jeunes avaient déjà commencé dans la métropole brésilienne avant 1990. Selon un rapport du Tribunal des mineurs de l'Etat, en moyenne trois enfants des rues sont tués chaque jour à Rio, souvent par la police à la demande de



*Le nombre d'enfants travaillant dans les rues a augmenté ces dernières années dans certaines régions. Une jeune fille vend des pains de sucre brun dans la rue d'une ville d'Egypte.*

UNICEF/96-0262/Toutoumji

# Ils travaillent dans la rue



UNICEF/96-0046/Charlton

**A**dix ans, Shireen, chiffonnière professionnelle, n'a jamais fréquenté l'école. Pourtant, elle connaît très bien l'économie de survie: si elle vend pour 30 à 50 cents de vieux papiers et de sacs en plastique, elle déjeunera; si elle gagne moins, elle se passera de repas. Tel est le calcul cruel, mais pratique, du travail et de la vie dans les rues.

Shireen fait partie des centaines de milliers d'enfants qui travaillent au jour le jour dans les rues des villes, des rues qui leur servent parfois aussi de «domicile». Qu'ils fouillent les décharges, cirent les chaussures aux portes des hôtels ou mendient aux carrefours embouteillés, ces jeunes sont les baromètres vivants de sociétés en tension. On les trouve surtout dans le monde en développement, mais aussi dans les pays riches. Les gamins qui travaillent dans les rues

sont le produit de certains des phénomènes sociaux les plus inquiétants d'aujourd'hui: l'urbanisation rapide, l'emballage de la croissance démographique et l'aggravation des disparités entre les revenus. Leur nombre croissant résulte également d'un faisceau d'autres tendances comme les coupes dans les budgets sociaux et éducatifs des pouvoirs publics, ou l'effondrement des structures familiales et communautaires traditionnelles, qui laissent les enfants sans protection.

Au Zaïre, on les appelle «moineaux»; au Pérou, *pájaros fruterós* ou «merles». Quel que soit leur nom, les enfants travaillant dans les rues sont partout méprisés, maltraités et incompris. «Les gens ne nous aiment pas», dit Tigiste, une gamine de 12 ans qui vend de l'orge grillée et mendie quelques piécettes aux feux rouges à Addis-Abéba.

Fuyant souvent les mauvais traitements et le manque de soins à la maison, les enfants trouvent dans la rue la violence et l'exploitation. Bien souvent aussi, dépourvus d'identité légale, ils sont manipulés par le crime organisé, les gangs des rues, les souteneurs et les employeurs peu scrupuleux, vendant parfois des drogues ou se livrant à la prostitution. Comme le dit Josie, dix ans, qui vend des bonbons dans les grandes artères de Manille depuis l'âge de quatre ans: «Chaque jour, je prie pour ne pas tomber dans de mauvaises mains.»

On sait moins que nombre d'enfants travaillant dans les rues fournissent un appui financier vital à leur famille, tout en prenant à leur charge, quand ils le peuvent, les frais de leur éducation. Leurs traits distinctifs sont l'ingéniosité, l'intelligence pratique et une volonté acharnée de survivre, qu'il leur faille pour cela aller à la chasse aux bouts de métal pour les fabricants de sommiers sur les marchés de Dakar ou, comme aux Philippines, prier dans les églises au nom des clients.

En contraste frappant avec les cultures du monde industrialisé qui privilégient les produits jetables, dans les pays en développement beaucoup d'enfants trouvent leur subsistance dans le recyclage des rebuts. Sacs en plastique, pneus éclatés, pièces détachées d'épaves automobiles, bouteilles et boîtes métalliques vides, même les vieux papiers sont avidement recueillis par les gamins qui sillonnent le paysage urbain. Les préadolescents aux Philippines passent les rues des villes au peigne fin, recueillant tout ce qu'ils trouvent, des fils de cuivre aux vieux journaux. Dans un pays où le produit national

brut (PNB) par habitant est d'environ 900 dollars, ces enfants tirent jusqu'à trois dollars par jour de ce tri des déchets, fournissant à leur famille les produits de base comme le riz, le bois à brûler, le gaz et des antimoustiques. De même, un enfant passant six heures dans l'immense décharge de Manille, *Smokey Mountain*, peut gagner plus qu'un adulte en une journée de dix heures dans une fabrique voisine.

Quel que soit le gain qu'il procure, le triage des déchets est un travail dangereux, que les enfants eux-mêmes estiment si dégradant que beaucoup d'entre eux le quittent, lui préférant même la prostitution. «La nature et l'environnement de leur travail sont extrêmement malsains, dangereux, avilissants et destructeurs pour leur fierté», écrit un spécialiste en sciences sociales qui a mené une étude sur les chiffonniers de Bangalore (Inde). Ecurer les décharges par tous les temps expose les enfants à des infections dermatologiques, au tétanos et à d'autres maladies. Les fardeaux qui brisent les reins compromettent la croissance; la consommation des aliments jetés à la poubelle est souvent source de maladies. De plus, une vie de collecteur de déchets n'offre aucun espoir d'avenir meilleur.

Des organisations comme *Reach Up* aux Philippines et le Projet Bosco Yuvodaya pour les enfants des rues de Bangalore ont commencé à aider les enfants à s'unir et à défendre collectivement leurs intérêts. Leur donner la possibilité de suivre un enseignement formel ou informel et un apprentissage,

comme le font la Fondation Afrique en Ouganda et la Société Undugu au Kenya, est un moyen de créer une véritable solution de rechange.

C'est la réinsertion des enfants vivant dans les rues, sans foyer ni famille, qui pose les plus grandes difficultés, car ces jeunes ont souvent besoin d'une orientation personnalisée à long terme. Des mesures préventives sont donc absolument nécessaires pour protéger les enfants du danger de la vie permanente dans la rue.

***Les gamins qui travaillent dans les rues sont le produit de certains des phénomènes sociaux les plus inquiétants d'aujourd'hui : l'urbanisation rapide, l'emballement de la croissance démographique et l'aggravation des disparités entre les revenus.***

---

*Photo : Au Cambodge, une fillette fouille une grande décharge à la recherche de déchets à revendre pour recyclage.*

commerçants qui ne tolèrent pas les enfants qui mendient, volent et se droguent en inhalant de la colle<sup>50</sup>.

De nombreux enfants s'adonnent effectivement à ces activités. Mais beaucoup d'autres luttent pour exercer dans la rue un travail légal afin d'assurer leur survie ou celle de leur famille. Les enfants qui travaillent dans les rues viennent souvent des quartiers misérables ou des bidonvilles, où la pauvreté et les situations familiales précaires sont fréquentes, où les écoles sont surpeuplées et pauvres et où il n'existe tout simplement pas d'endroit sûr pour jouer. Leur nombre s'est multiplié dans les zones de conflits armés comme Freetown (Sierra Leone) et Monrovia (Libéria), là où les adultes qui s'occupaient d'eux ont été tués, leurs moyens d'existence détruits et les liens familiaux et communautaires rompus.

Presque inconnu avant la transition vers l'économie de marché, le travail des enfants des rues est aujourd'hui un problème croissant dans la Fédération de Russie. Au Kirghizistan (Asie centrale), le nombre d'enfants travaillant dans la rue, vendant de la nourriture et d'autres produits, a augmenté de manière spectaculaire au cours des trois dernières années. Beaucoup ont abandonné l'école ou n'y sont jamais allés.

Dans la rue, ils cirent les chaussures, lavent et gardent les voitures, portent les colis, vendent des fleurs et des colifichets, ramassent les objets recyclables et trouvent une multitude d'autres manières ingénieuses de gagner de l'argent. Pour être modestes, les sommes qu'ils obtiennent n'en sont pas moins parfois supérieures à celles qu'ils recevraient avec un travail dans le secteur formel.

La grande majorité rentrent chez eux chaque soir. Ce sont des enfants qui travaillent dans les rues, et non des «enfants des rues». Pourtant, même pour eux, la vie est souvent précaire, violente, malsaine et injuste. Certains peuvent faire quelques études en plus de leur travail, mais beaucoup, exploités et trompés

par les adultes et d'autres enfants, doivent travailler de longues heures pour gagner de quoi survivre. Nombreux sont ceux qui souffrent de malnutrition et de maladies, notamment de tuberculose. Ils ont souvent une piètre opinion d'eux-mêmes, malgré l'air d'assurance exagérée qu'ils affichent pour paraître endurcis.

Pour un enfant sur dix environ, la rue devient le foyer. Inévitablement, ces enfants sont plus disposés à se lancer dans un travail marginal et illégal, comme la mendicité et les petits larcins. Beaucoup se voient entraînés dans le monde illicite, passionnant et dangereux des groupes criminels qui contrôlent le milieu du vol à la tire, des cambriolages, du trafic de drogue et de la prostitution. La sous-culture qui enveloppe ces enfants est marquée par l'agression et la violence, les exposant à des dangers terribles.

La vie des petits chiffonniers témoigne des risques extrêmes encourus par les enfants travaillant dans les rues. Dans les villes du monde en développement, nombre de jeunes passent leurs journées à récolter les vieux papiers, le plastique, les vêtements usagés, les bouteilles, les boîtes de conserve et les bouts de métal, dans la rue, les décharges et les poubelles, pour les vendre à des détaillants qui les recycleront.

«La nature de leur travail est (...) particulièrement insalubre, dangereuse et dégradante... Ils contractent diverses maladies de peau – ulcères, gale, etc. En ramassant des morceaux de fer rouillé, il n'est pas rare qu'ils s'écorchent les mains, au risque d'attraper le tétanos. Les débris de verre cachés dans les ordures peuvent blesser leurs pieds nus, ce qui provoquera des lésions suppurantes. L'exposition à des conditions climatiques extrêmes peut être à l'origine d'autres problèmes : insolation, pneumonie, grippe, paludisme par exemple. Porter de lourdes charges sous les bras ou sur le dos nuit à leur développement en taille et en poids, épuise leurs forces et leur énergie. Il faut ajouter à ces risques la tentation de manger la



UNICEF/SARO/INOZZI

*Comme ce jeune laveur de voitures en Tanzanie, la plupart des petits travailleurs des rues s'efforcent de trouver un emploi légal pour gagner leur vie et celle de leur famille.*

nourriture jetée ou les restes... ce qui entraîne souvent des troubles digestifs et des empoisonnements alimentaires<sup>51</sup>.»

Des tentatives sont en cours dans de nombreux pays pour protéger les enfants des rues ou les en retirer. On relèvera une initiative exemplaire au Brésil, pays identifié depuis longtemps au «problème» des enfants des rues. Le Mouvement national des garçons et des filles des rues, un partenariat entre les enfants et des «éducateurs» bénévoles, eux-mêmes originaires de milieux pauvres, a été créé en 1985. Sa première réunion en 1986 a fait sensation dans le pays, aidant à consacrer les droits de l'enfant dans la démocratie balbutiante. Chacun de ses congrès nationaux – le quatrième s'est déroulé en 1995 – a marqué un nouveau progrès dans la réflexion sur les problèmes des enfants. Tout aussi important, le Mouvement fonde son organisation sur de petits groupes (*núcleos de base*) d'enfants travailleurs qui se réunissent pour débattre des problèmes communs et prendre des mesures conjointes. Ce modèle d'organisation s'efforce de donner aux enfants des possibilités d'action. «Qu'est-ce que je ferais s'il n'y avait pas de *núcleo de base* ?» a répondu un délégué de 11 ans au congrès de l'an dernier à un journaliste. «J'irais en créer un tout de suite<sup>52</sup>.»

### ***Le travail familial***

De tous les emplois occupés par les enfants, les plus fréquents sont les travaux agricoles ou ménagers au domicile de leurs parents. La plupart des familles, partout dans le monde, s'attendent à ce que leurs enfants aident à la maison, que ce soit en préparant les repas, en allant chercher de l'eau ou des provisions, en gardant les troupeaux, en s'occupant de leurs jeunes frères et sœurs ou en accomplissant des tâches plus dures dans les champs. Ce type de travail peut être bénéfique, car les enfants apprennent en participant de manière raisonnable aux corvées

ménagères, à la culture du potager et aux activités créatrices de revenus, et ils en tirent également un sentiment de fierté. Mais le travail familial n'est pas toujours bénéfique. Il peut être trop prenant, exigeant des enfants qu'ils lui consacrent de longues heures qui les éloignent de l'école et demandant trop à leurs corps en croissance (voir encadré 9). Il peut empêcher les enfants de jouir de leurs droits et de développer pleinement leur potentiel.

Un groupe de jeunes Népalais travaillant maintenant dans une fabrique de tapis de Katmandou fournit un témoignage frappant des rigueurs du travail à la campagne. Ces enfants ont été attirés par des histoires vantant les charmes de la ville et par l'idée de gagner de l'argent pour eux et pour leurs parents. Mais surtout, disent-ils, ils sont venus à la fabrique parce que la vie à la maison était trop difficile : il leur fallait escalader des pentes abruptes, au milieu des sangsues, pour aller chercher du fourrage, et travailler sans relâche pour nourrir la famille<sup>53</sup>. Pour échapper à cette existence, ils en sont arrivés à fabriquer des tapis, une activité connue pour son exploitation abusive.

Dans les zones rurales d'Afrique et d'Asie du Sud, les enfants commencent à participer aux corvées ménagères bien avant d'avoir l'âge scolaire. Les filles doivent aller chercher l'eau et le bois du ménage. Les enfants des deux sexes aident aux travaux des champs, s'occupant des animaux et de tout ce qui concerne l'eau, des travaux souvent extrêmement fatigants. Ils travaillent également dans le secteur informel de l'économie rurale, notamment dans l'artisanat traditionnel et les petits commerces essentiels à la vie du village, particulièrement les boutiques.

Des modèles similaires d'activité précoce figurent dans une enquête sur cinq pays latino-américains<sup>54</sup>. En Colombie rurale, par exemple, un enfant de six à neuf ans sur quatre travaille, la proportion passant à



*Travailler avec leur famille, comme cette petite Bangladaise, peut donner aux enfants un sentiment de fierté, mais il ne faut pas que ce travail les empêche d'aller à l'école.*

UNICEF/93-0032/Murray-Lee

***Les filles et les femmes supportent en permanence des fardeaux et subissent un traitement qui traduit l'inégalité dont elles souffrent. Il en va de même de la main-d'œuvre infantine. Les jeunes travailleuses sont souvent invisibles, traitées comme si elles n'existaient pas.***

un sur trois entre 10 et 11 ans, que ce soit à la maison, dans le potager familial, comme berger ou comme employé dans une épicerie ou un petit commerce. Dans les grandes villes du pays, à l'âge de 10 à 11 ans, un enfant sur six participe d'une manière ou d'une autre au marché du travail, contre un enfant sur dix dans la tranche d'âge de six à neuf ans.

Ce type de travail, surtout celui que les filles accomplissent à la maison, est largement invisible au statisticien qui cherche à mesurer la dimension du travail des enfants. Il est également hors du champ de la législation, notamment à cause de la difficulté à réglementer le travail des enfants dans leur famille. Pourtant, accepter que cette forme d'activité ne puisse pas être contrôlée revient à accepter que des centaines de millions d'enfants ne bénéficient d'aucune protection juridique.

Il faut élargir la portée de la loi, ce qui, par suite des difficultés d'application, ne suffira pas en soi à protéger les enfants, mais rappellera qu'il y a des limites à ce que l'on peut demander à un enfant de faire à la maison. Cela pourra peut-être aussi faciliter des mesures d'incitation positives et ouvrir le débat social avec les parents et les communautés sur ce qui est considéré comme bon pour un enfant.

### ***Le travail des filles***

«Presque toutes nos filles travaillent comme balayuses», raconte une mère indienne, elle-même balayeuse et nettoyeuse de latrines. «Pourquoi gaspiller mon temps et mon argent pour envoyer ma fille à l'école où elle n'apprendra rien d'utile?... Pourquoi ne pas mettre plutôt ma fille au travail afin qu'elle découvre quelque chose de notre profession? Ma fille aînée qui a 15 ans se mariera bientôt. Sa belle-mère l'enverra nettoyer des latrines quelque part. Trop d'instruction sert seulement à donner aux filles des idées de grandeur, et ensuite elles se

feront battre par leur mari et maltraiter par leur belle-famille<sup>55</sup>.»

La plupart des risques professionnels qui pèsent sur les garçons menacent aussi les filles. Mais en plus les filles ont des problèmes qui leur sont propres, depuis les pressions sexuelles des employeurs jusqu'à l'exclusion de l'éducation. Aucune stratégie de lutte contre le travail des enfants ne pourra commencer à réussir si elle ne tient pas systématiquement compte des dangers particuliers que connaissent les filles.

Dans presque tous les domaines de la vie et dans tous les pays, comme le signalent depuis des années les rapports annuels sur *La situation des enfants dans le monde*, les filles et les femmes supportent en permanence des fardeaux et subissent un traitement qui traduit l'inégalité dont elles souffrent. Il en va de même de la main-d'œuvre infantine. Les jeunes travailleuses sont souvent invisibles, traitées comme si elles n'existaient pas.

D'après le BIT, 56% des enfants de 10 à 14 ans qui travaillent dans le monde en développement sont des garçons; mais si l'on pouvait mesurer le nombre de filles accomplissant un travail non enregistré comme domestiques, ou assurant les corvées ménagères au domicile de leurs parents pour permettre à d'autres membres de la famille d'occuper un emploi rémunéré, les chiffres montreraient qu'il y a en réalité plus de filles que de garçons au travail. Les filles travaillent également en moyenne plus d'heures que les garçons et ont donc un double fardeau à porter – un emploi hors de la maison et des tâches ménagères à leur retour au foyer.

Au Guatemala, les filles qui ont un emploi ajoutent chaque semaine en moyenne 21 heures de tâches ménagères aux 40 heures hebdomadaires de travail hors de chez elles. Et dans cinq pays latino-américains ayant fait l'objet d'une enquête, le travail ménager des filles dans leur famille était si répandu que

beaucoup ne pouvaient fréquenter l'école<sup>56</sup>.

Partout dans le monde, les filles sont davantage privées que les garçons de leur droit fondamental à l'enseignement primaire. Dans certaines régions, dont le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne et surtout l'Asie du Sud, le fossé entre les sexes est encore énorme<sup>57</sup>. En Asie de l'Est ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes, on se rapproche certes de l'égalité des sexes en matière d'éducation, mais peu de progrès ont été enregistrés ailleurs dans le monde.

Les préjugés à l'encontre des filles ne sont pas simplement une question de comportement – ils se nichent dans toutes les grandes institutions de la société. Le Népal ne le prouve que trop bien. Le statut socio-économique des femmes y est souvent déplorable. Et si la proportion d'hommes sachant lire et écrire – 37% – est déjà extrêmement basse, le taux de 11% pour l'alphabétisation des femmes est proprement consternant<sup>58</sup>. L'immense majorité des filles n'a jamais fréquenté l'école ou l'a quittée pour aller travailler. La discrimination se transforme vite en exploitation. Le manque d'instruction, les mariages pré-

coces arrangés, l'extrême pauvreté et le manque de pouvoir rendent les filles infiniment vulnérables. Bien avant qu'elles ne soient physiquement prêtes, beaucoup sont forcées à travailler, la plupart finissant comme domestiques ou dans l'industrie des tapis, dans les plantations de thé ou dans la fabrication de briques.

Dans tout le monde en développement, l'inégalité entre les sexes enferme les filles dans un cercle vicieux. Incapables de fréquenter l'école en raison de leur position inférieure dans la société ou de leurs responsabilités ménagères, elles se voient ainsi privées du pouvoir supplémentaire et des perspectives élargies que l'éducation leur procurerait. Si elles cherchent du travail en dehors de chez elles, leurs possibilités se limitent aux tâches les plus serviles. Leur statut d'infériorité s'en trouve renforcé et passe à la génération suivante.

Les personnes ne sont pas les seules à souffrir de cet état de choses, mais bien la société tout entière. On sait depuis longtemps que plus une jeune fille est instruite, moins elle aura d'enfants; plus une famille pauvre est nombreuse et plus elle placera d'enfants sur le marché du travail<sup>59</sup>.



Deux jeunes Indonésiennes battent le riz.

UNICEF/1860/Sprague

## «Comment puis-je étudier?»

*Baucoup de personnes pensent que tous les enfants doivent aller à l'école jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans. Mais que se passe-t-il si les écoles sont très rares et très mal équipées? Et si de nombreuses familles sont tellement pauvres que même les quelques sous gagnés par les enfants sont essentiels pour la survie? Qu'en est-il des enfants qui ont perdu un ou deux parents? Chez qui vont-ils vivre? Même dans les quartiers à bas revenus où les ONG et autres ont créé des écoles, trop d'enfants ne peuvent simplement pas se permettre de les fréquenter. D'autres veulent en apparence travailler, ou au moins se sentent mûrs en faisant le même travail que des adultes.*

*Les pédagogues posent souvent la question: «Les enfants qui travaillent veulent-ils réellement aller à l'école?» De récents entretiens avec des enfants travailleurs au Bangladesh il ressort que la grande majorité veulent effectivement être scolarisés et ont des idées claires sur la valeur de l'éducation, ainsi qu'en témoignent les récits suivants.*

**T**aslima, 13 ans, a commencé à travailler dans une fabrique de vêtements à l'âge de neuf ans. Maintenant, elle aimerait beaucoup aller à l'école pour étudier le bengali, les maths et l'anglais. Si les frais de scolarité étaient payés, dit-elle, elle pourrait suivre les cours le matin et travailler l'après-midi. Lorsqu'on lui demande son avis sur les avantages de l'éducation, elle affirme qu'elle apprendra à compter et à écrire des lettres. Elle aimerait aussi apprendre la musique et la couture.

Shujon, huit ans, est venue à Dhaka avec sa mère, son frère et sa grand-mère pour chercher de quoi vivre. Sa mère travaille comme domestique et gagne 100 taka (un taka vaut environ 0,02 dollar) par mois. Shujon et son frère ramassent des sacs en plastique, des vieux papiers et d'autres matériels, qu'ils vendent à une boutique pour cinq à dix taka par sac plein. Les garçons fréquentent une école gratuite près de la gare. Ils y passent chaque jour plusieurs heures et apprennent à lire et à écrire. L'école distribue tous les jours une collation de *roti* et

de banane et fournit les manuels et ce qu'il faut pour écrire.

Rakib a dix ans ; il va maintenant à l'école, après avoir été licencié d'une fabrique de confection parce qu'il n'avait pas l'âge minimum. Rakib veut étudier. «Si j'étudie, j'obtiendrai un bon emploi. Je veux pouvoir aider ma mère», dit-il.

Amina a commencé à sept ans à travailler pour gagner de l'argent, en ramassant de vieux papiers. Maintenant, à dix ans, elle passe ses journées à casser des briques en petits morceaux pour des projets de construction à Dhaka. Amina est très petite. Elle ne peut pas casser beaucoup de briques. Elle ne sait pas combien elle gagne, puisque c'est sa mère qui s'occupe de ces choses. Parfois, toutes les deux décident d'aller chercher des vieux papiers, parce que leurs mains et leurs doigts sont douloureux à force d'entailles et de coups reçus quand les briques se cassent mal, ou lorsque le marteau glisse des mains. Amina aimerait savoir à quoi ressemble une école, si seulement elle trouvait le moyen

de payer les frais, pourtant modiques.

Shilpi est une jeune fille de 14 ans, à Mirpur. Elle a trouvé un travail d'auxiliaire dans une fabrique de vêtements. Pour 400 taka par mois, elle plie les chemises produites par les opératrices des machines. Elle aimerait étudier mais gagner sa vie est la priorité absolue. «Je dois m'occuper de moi. Comment puis-je étudier?» Quand on lui demande comment elle voit son avenir, Shilpi dit qu'elle veut être enseignante. Elle aime voir les professeurs enseigner aux autres. Elle a appris à lire à son jeune frère.

Julekha, 13 ans, est employée de maison depuis l'âge de dix ans. Son père est paralysé et ne peut pas travailler. Elle a trois sœurs et quatre frères. Sa tâche principale est de s'occuper du jeune enfant de son employeur, mais elle aide également dans toutes les tâches ménagères. Si la famille sort, Julekha est enfermée à la maison. Elle n'a jamais été à l'école à cause de la pauvreté de sa famille, mais elle aimerait tellement y aller si jamais c'était possible.

Ruma, 12 ans, veut étudier. Elle pense que si elle s'instruisait, elle pourrait aider ses parents et leur donner des conseils. Et, dit-elle, «quand on parlera de mariage, j'aurai mon mot à dire». Elle aimerait apprendre à utiliser une machine à coudre. Son salaire augmenterait et tout le monde souffrirait moins. Son espoir? Pouvoir étudier tout en continuant à travailler.

– Adapté de P. Pelto, *Daily Lives of Working Children in Bangladesh: Case Studies*, UNICEF, Bangladesh, (document non publié).

# Réfléchir et agir

L'adoption de lois et la ratification d'accords sont à coup sûr des premiers pas importants pour changer la vie des enfants au travail, mais encore faudra-t-il que des actes viennent étayer les textes. Comme l'a déjà souligné ce rapport, la *Convention relative aux droits de l'enfant* – le traité sur les droits de l'homme le plus largement ratifié dans l'expérience de l'Organisation des Nations Unies – offre à cet égard des perspectives prometteuses, car les pays qui l'ont ratifiée sont juridiquement tenus de prendre des mesures rapides et concrètes pour sa mise en pratique.

Moins d'un an après l'adoption de la Convention, les Nations Unies ont accueilli les 29 et 30 septembre 1990 un nombre encore jamais atteint de dirigeants politiques. Les 159 pays représentés, dont 71 par leurs chefs d'Etat ou de gouvernement, ont donné à la Convention leur vigoureuse approbation. Ils ont publié une *Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant* et ont élaboré un *Plan d'action pour son application dans les années 90*.

Si, en elle-même, la Déclaration ne crée pas d'obligation juridique, elle n'en possède pas moins une force morale évidente. Les dirigeants de la planète ont accepté de se laisser guider par le principe qui vise à accorder la priorité absolue aux besoins essentiels des enfants lors de l'allocation des ressources, dans les périodes prospères comme dans les périodes difficiles. Affirmant qu'il fallait donner à tous les enfants la possibilité de *«devenir conscients de leur valeur dans un milieu où ils se sentent appuyés et*

*en sécurité...<sup>60</sup>»,* ils proclamaient: *«Nous prenons personnellement par la présente Déclaration l'engagement solennel d'accorder une haute priorité aux droits des enfants, à leur survie, à leur protection et à leur développement<sup>61</sup>»,* et précisaient: *«Nous nous efforcerons d'assurer une protection sociale aux enfants qui travaillent et de garantir l'abolition du travail illégal des enfants<sup>62</sup>.»*

Dans le Plan d'action, on trouve par ailleurs cette constatation: *«Plus de 100 millions d'enfants occupent des emplois souvent durs et dangereux, en violation des conventions internationales qui les protègent contre l'exploitation économique et contre tout travail susceptible de compromettre leur éducation ou de nuire à leur santé ou à leur plein développement. Tous les Etats devraient donc s'employer à mettre fin à ces pratiques concernant l'emploi des enfants et chercher à améliorer les conditions de vie des enfants qui travaillent légitimement afin de leur permettre de grandir et de se développer dans des conditions saines<sup>63</sup>.»*

Le monde a parlé d'une voix claire et ferme, sans ambiguïté ni équivoque. Les efforts que déploie l'OIT en faveur d'une nouvelle convention internationale visant l'élimination des formes les plus préjudiciables et les plus intolérables du travail des enfants sont un autre exemple d'engagement mondial permanent, et ils ont le plein appui de l'UNICEF.

Toutefois, il est difficile d'assurer dans la pratique la protection des enfants, notamment contre les travaux dangereux. De plus, ceux qui

***Le travail des enfants prend parfois des formes intolérables constituant une violation si grave des droits de l'homme que le monde doit en venir à les considérer du même œil que l'esclavage – comme une chose injustifiable quelles que soient les circonstances.***

œuvrent à cette fin ne sont pas d'accord sur les meilleures façons de procéder. Pour les uns, le travail préjudiciable aux enfants doit être assimilé à l'esclavage; c'est une violation si fondamentale des droits humains *civils et politiques* qu'il faut l'interdire, sans compromis. Pour d'autres c'est essentiellement une violation des droits *sociaux et économiques*; eux aussi veulent son éradication à long terme, mais leur souci immédiat, face à l'enfant au travail, est de le protéger plutôt que de le libérer, dans des conditions que l'on peut imaginer plus difficiles.

En tirant parti de l'expertise et de l'expérience des deux camps, on devra élaborer des programmes cohérents pour lutter contre le travail des enfants dans des conditions dangereuses ou d'exploitation, qui prend parfois des formes intolérables constituant une violation si grave des droits de l'homme que le monde doit en venir à les considérer du même œil que l'esclavage – comme une chose injustifiable quelles que soient les circonstances. La communauté internationale doit investir dans des campagnes d'éducation du grand public capables d'ancrer dans les esprits le message que l'emploi des enfants à des travaux dangereux sera aussi inacceptable dans le siècle à venir que l'esclavage l'est devenu à notre époque.

Mais il est évident par ailleurs qu'un programme qui ne prévoit pas de solutions de remplacement raisonnables pour les jeunes travailleurs et qui, au nom de principes moraux, les éjecterait d'un emploi – que ces enfants ont été forcés de prendre à cause de leur misère extrême – déclencherait une série de conséquences néfastes.

La lutte contre le travail pénible ou dangereux des enfants doit se mener sur plusieurs fronts à la fois: délivrance immédiate des enfants qui se trouvent dans les situations les plus dures – contraints à des travaux forcés ou à la prostitution par exemple; réadaptation des enfants

libérés, par l'octroi d'aide et de services adéquats, sur le plan de l'éducation en particulier; protection des enfants qu'on ne peut libérer tout de suite, en leur faisant une vie aussi sûre et aussi propice au développement que possible.

Le plus important de tous ces fronts cependant est la prévention, car il faut éviter que de nouvelles générations d'enfants ne soient poussées vers les formes de travail les plus dangereuses.

On a avancé les idées et les propositions les plus variées sur la façon de s'attaquer aux formes inacceptables de travail des enfants et on a accumulé beaucoup d'expérience dans ce domaine. Devant l'ampleur et la diversité du problème, il est nécessaire de recourir à des stratégies multiples. Depuis 1990, plus de 150 pays industrialisés ou en développement ont élaboré des Programmes d'action nationaux afin d'atteindre les objectifs fixés par le *Sommet mondial pour les enfants*. Il faut maintenant revoir ces programmes pour s'assurer qu'ils comportent des dispositions sur l'emploi des enfants et la protection de ceux-ci contre l'exploitation au travail ou leur affectation à des tâches dangereuses.

Par ailleurs, toute offensive d'ensemble exige la mobilisation de nombreux partenaires – gouvernements, communautés locales, ONG, chefs spirituels, employeurs, syndicats, sans oublier les enfants travailleurs eux-mêmes et leurs familles. Pour certains, la motivation principale sera de protéger les enfants concernés; pour d'autres, d'élargir les possibilités d'éducation permettant d'échapper au cycle du travail et de la pauvreté; pour d'autres encore d'aider le monde à prendre conscience de cette violation absolue des droits de l'homme. L'important n'est pas qu'une stratégie donnée l'emporte, mais que l'on apporte au problème le maximum d'énergie et d'attention.

Pour tenter d'éliminer le travail des enfants, il est essentiel de disposer de données fiables et compara-



UNICEF/9383/Artmann

Au Pérou, défilé d'écoliers pour annoncer que le programme national de vaccination débute demain.

bles sur son ampleur et sa nature, faute de quoi on ne saurait élaborer de solutions efficaces. Les gouvernements, les communautés, les ONG et les institutions du système des Nations Unies doivent créer ensemble un système de collecte de données qui quantifiera le nombre d'enfants travaillant actuellement dans des conditions d'exploitation dures et dangereuses – que ce soit dans des plantations, des usines, des ateliers-bagnes, dans la rue ou comme domestiques – et qui documentera ces conditions de travail. A ce propos, les techniques d'action et d'information, faisant appel à la participation de membres de la communauté pour évaluer le problème du travail des enfants dans l'industrie du verre à Firozabad (Inde) et y trouver des solutions, se sont montrées très instructives.

Les grandes initiatives relèvent, pour la plupart, de l'une des cinq catégories suivantes : promouvoir et renforcer «l'alternative éducation» ; faire adopter, et mieux appliquer, la législation nationale et internationale ; donner aux pauvres des moyens d'agir ; mobiliser toutes les couches de la société contre l'exploitation du travail des enfants ; et faire campagne pour que les entreprises prennent mieux conscience de leur responsabilité quant à leurs actions et celles de leurs sous-traitants.

## Un outil puissant : l'éducation

Une stratégie d'ensemble qui entend lutter contre l'emploi d'enfants dans des tâches dangereuses doit logiquement débiter par l'offre d'une solution de remplacement : des écoles de qualité, dispensant des programmes éducatifs pertinents, qui donnent aux parents envie d'y envoyer leurs enfants et à ceux-ci envie d'y aller.

On compte aujourd'hui 140 millions d'enfants de 6 à 11 ans non scolarisés – 23% des enfants en âge d'aller à l'école primaire dans les

pays en développement – et un nombre sans doute égal qui quittent l'école prématurément (voir fig. 7). Si, en suivant la Convention, on entend par enfants tous les moins de 18 ans, le nombre de non-scolarisés atteint 404 millions, soit 38% de ce groupe d'âge<sup>64</sup>. Beaucoup de ces enfants ont une activité économique, qui consiste souvent en des tâches débilantes et dangereuses. Des millions d'autres tentent, non sans mal, de concilier les exigences du travail et de l'école, un exercice qui pose des problèmes particuliers aux petites filles.

La position de l'OIT exprime un large consensus. Pour elle, le moyen le plus efficace d'éviter que tant d'enfants en âge d'aller à l'école soient astreints à des formes abusives d'emploi ou de travail est de leur donner accès à l'éducation et à une éducation qui les motive<sup>65</sup>.

Il y a une interaction profonde entre éducation et travail des enfants. On sait déjà que le travail peut empêcher les enfants de fréquenter l'école, mais c'est souvent aussi la mauvaise qualité de l'enseignement qui les amène à commencer très jeunes à travailler. Une éducation de qualité aura l'effet contraire : plus elle sera longue et bonne, moins il y aura de chances de voir un enfant forcé d'occuper un emploi pouvant lui être préjudiciable.

La *Convention relative aux droits de l'enfant* insiste sur le fait que l'enseignement primaire doit être obligatoire et gratuit pour tous. Si les États remplissaient bien l'engagement qu'ils ont pris à cet égard, l'exploitation du travail des enfants s'en trouverait considérablement réduite. Il est possible, pour peu qu'on le veuille vraiment, de réunir les ressources permettant de mettre en place de bonnes écoles partout dans le monde. Qui plus est, la réflexion novatrice sur la façon de régénérer le système éducatif est en bonne voie, et on trouve partout des programmes réussis pouvant servir de modèles.

Toute amélioration en matière d'éducation – qu'elle vienne du



Au Népal, ce petit mécanicien a la rue pour atelier.

# L'éducation non formelle: une passerelle pour les enfants au travail



UNICEF/SARGO/Prozdi

Quand les difficultés ont forcé les parents déjà âgés de Sadhan Sarkar à le retirer de l'école et à le faire travailler pendant de longues heures dans une boutique, cet enfant de sept ans a pleuré amèrement. «J'étais furieux contre mon travail, mon patron, mes parents», se souvient-il. Alors, des agents de terrain du projet *Balia Gram Unnayan Samity (BGUS)* dans l'Etat indien du Bengale occidental sont intervenus et ont convaincu ses parents de laisser Sadhan abandonner son travail et reprendre ses études. Maintenant troisième de sa classe de l'école primaire, il affirme : «J'ai une nouvelle vie, je peux rire, jouer et lire à nouveau.»

Comme Sadhan, des centaines d'enfants travailleurs à risque ont reçu depuis 1993 l'aide du BGUS, une organisation non gouvernementale (ONG) de Tarakeshwar, affiliée au Fonds chrétien pour l'enfance. Grâce

à son système de soutien qui distribue des fournitures scolaires, des services de santé et un repas de midi, le BGUS estime que 370 enfants ont pu quitter leur travail et continuer à s'instruire, alors que 19 autres enfants de plus de 14 ans ont obtenu des emplois qualifiés par le biais de cours de formation professionnelle.

Bon nombre d'organisations semblables au BGUS ont vu le jour ces dernières années, répondant aux besoins de la main-d'œuvre enfantine dans le monde. L'éducation, essentielle pour ouvrir de meilleures chances aux enfants travailleurs, est une caractéristique commune de ces programmes, dont l'objectif est de rendre la scolarité économiquement viable, attirante et utile pour les enfants travailleurs et leur famille.

Les méthodes employées pour atteindre ce but varient. On peut néanmoins se demander avec Víctor Ordóñez, de l'UNESCO, s'il faut «utili-

ser l'éducation non formelle pour remettre les enfants dans le système classique ou pour leur enseigner ce dont ils ont besoin pour survivre chaque jour». Comme le BGUS, de nombreux programmes préfèrent des options communautaires durables, qui empruntent des éléments aux deux méthodes, dispensant un enseignement et des soins de santé aux enfants qui travaillent.

Un programme de deux ans pour les enfants libérés des fabriques de tapis au Népal, géré par *The Underprivileged Children's Education Programme* et *The Asian-American Free Labor Institute*, offre gratuitement gîte et couvert, ainsi qu'une combinaison d'enseignement formel et non formel. Il définit lui-même son rôle comme «une étape vers un ailleurs – peut-être une vie meilleure», que ce soit par l'inscription à l'école ou par la prise d'un emploi utilisant de nouvelles compétences professionnelles. Le *Projeto Axé*, largement salué au Brésil, a créé des classes de rattrapage pour les enfants en âge de fréquenter l'école primaire afin de les aider à entrer dans le système officiel. Il propose également aux adolescents un enseignement très varié, depuis la danse et les techniques d'impression jusqu'aux cours de rattrapage, pour assurer «la transition entre un passé dans la rue et un présent de citoyen». Quant au CREDA (*Centre for Rural Education, Research and Development Association*: Centre pour l'éducation rurale et association pour la recherche et le développement), une ONG de l'Etat indien de l'Uttar Pradesh, il a ouvert 60 écoles pour enfants jusqu'alors en servitude: cinq années d'enseignement de base y sont regroupées sur trois ans.

D'autres projets s'efforcent d'améliorer l'alphabétisation de base des jeunes travailleurs ou de les former à

un nouveau métier. La Société Undugu du Kenya, par exemple, gère cinq écoles pour des enfants qui gagnent leur vie en ramassant des déchets. Afin qu'ils puissent conserver leurs horaires de travail les écoles fonctionnent à la demi-journée. Les cours mettent l'accent sur le calcul pour que les enfants ne soient plus floués par les marchands de produits recyclables. Au Sénégal, l'organisation ENDA Tiers Monde s'est associée en 1984 avec le ministère du Développement social pour améliorer la confiance en soi des adolescentes employées de maison et pour leur donner des possibilités de choix. Le programme comprend une alphabétisation de base et une formation pour multiplier leurs chances d'obtenir de meilleurs emplois, ainsi que des conseils sur des questions de santé, notamment le SIDA.

Un problème couramment rencontré lorsque l'on s'occupe d'enfants au travail est celui de garder à l'école les plus pauvres, ceux dont le revenu est le plus vital pour leur propre survie et celle de leur famille. Il est essentiel d'avoir à la fois des programmes pertinents, des horaires souples et un enseignement de qualité. Les bourses scolaires et les subventions pour compenser le revenu perdu pour la famille constituent d'importants volets de plusieurs programmes.

Dans les écoles ouvertes par le Syndicat indépendant des ouvriers du vêtement au Bangladesh, par exemple, les enfants qui perdent un emploi dans l'habillement reçoivent gratuitement des livres et des repas chauds. Au Honduras, plus de 2000 jeunes travailleurs des rues ont bénéficié d'une éducation formelle et non formelle dans le cadre du projet *Alternativas y Oportu-*

*nidades*, qui dispense des soins de santé, des conseils, des fournitures scolaires, des uniformes et, si nécessaire, accorde des bourses partielles et des compléments nutritionnels. La *Fundación CISOL*, à Loja (Equateur), verse des allocations hebdomadaires correspondant aux gains d'un petit cireur de chaussures tout en enseignant la production d'objets d'artisanat. Les enfants participants doivent de leur côté reprendre une scolarité classique.

Les allocations monétaires sont critiquées par certains experts pour qui elles encouragent la dépendance; d'autres pensent au contraire que les allocations sont la seule façon de donner à de nombreuses familles les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école. Selon un tout nouveau programme du District fédéral du Brésil, les familles pauvres dont les enfants ne manquent pas plus de deux jours d'école par mois reçoivent une bourse d'éducation égale au salaire minimum. Ce programme, qui comprend également un plan d'épargne et de crédit, a réduit de manière spectaculaire le taux d'abandon scolaire chez les élèves pauvres. Peu coûteux, il représente moins de 1% du budget annuel officiel.

Tous ces programmes mettent l'accent sur les efforts croissants des pouvoirs publics pour assurer un enseignement primaire à tous les enfants – y compris à ceux qui travaillent. Les gouvernements, de concert avec les ONG, les entreprises et les organisations ouvrières, forment les partenariats sociaux nécessaires pour résoudre les problèmes des enfants travailleurs.

---

*Photo : Grâce à un programme d'éducation non formelle, cette jeune Kényenne devient menuisier.*

***Un problème couramment rencontré lorsque l'on s'occupe d'enfants au travail est celui de garder à l'école les plus pauvres, ceux dont le revenu est le plus vital pour leur propre survie et celle de leur famille.***

***Toute amélioration en matière d'éducation – qu'elle vienne du changement des écoles existantes, de l'adoption de méthodes pédagogiques souples et créatives, ou d'un ciblage spécifique des jeunes travailleurs – aura un impact positif sur l'emploi des enfants.***

changement des écoles existantes, de l'adoption de méthodes pédagogiques souples et créatives, ou d'un ciblage spécifique des jeunes travailleurs – aura un impact positif sur l'emploi des enfants. Plus nous en ferons, plus nous aurons de résultats. Peut-il y avoir plus puissant stimulant ?

### ***Améliorer l'éducation de base***

La *Conférence mondiale sur l'éducation pour tous*, réunie en 1990 à Jomtien (Thaïlande), a proclamé la nécessité d'approches souples et variées au sein d'un système national unifié d'enseignement primaire. Dispenser à tous les enfants un enseignement primaire de qualité est un objectif qui ne pourra être atteint que si les systèmes éducatifs s'attachent à :

► ***Enseigner des techniques utiles.*** Pour que les écoles attirent et retiennent les enfants, il faut que leur enseignement soit jugé pertinent par les élèves et par leurs parents (voir encadré 10). L'une des premières conditions du succès, pour un programme national d'éducation, est de lier les leçons à la vie communautaire. Dans les endroits où la plupart des enfants sont au travail, on ne saurait logiquement continuer à enseigner comme s'ils ne travaillaient pas. Il faut faire savoir aux enfants quels types d'activité sont particulièrement dangereux, et leur apprendre à reconnaître les tactiques des employeurs exploités.

On doit aussi leur donner des compétences pratiques pour la vie courante, et leur faire connaître leurs droits – en leur expliquant notamment les lois sur le travail des enfants et leur signification réelle. «A l'école, on ne nous dit rien de nos droits», explique Lakshmi, de Kolkere, dans le sud de l'Inde. «Nous ne pouvons nous permettre d'attendre pour connaître ces droits. Pour nous protéger, il nous faut cette information tout de suite<sup>66</sup>.»

► ***Se montrer plus souple.*** Les écoles doivent s'adapter aux conditions de vie des enfants. Le calendrier annuel comme l'emploi du temps quotidien peuvent être modulés en fonction des périodes de travail agricole de la région. C'est l'une des stratégies adoptées dans l'Etat indien du Kerala, où des taux très bas d'abandon scolaire vont de pair avec une faible incidence du travail des enfants.

Il faut aussi, en zone rurale surtout, que l'école aille au-devant de l'enfant. En créant de petites classes multiniveaux, on peut scolariser les enfants à distance de marche raisonnable de chez eux. Un programme simplifié et des matériels pédagogiques produits sur place permettent de donner à tous les éléments de base; on pourra, par la suite, enrichir progressivement le programme. Avec une formation pratique concentrée et de fréquentes sessions de recyclage en cours d'emploi, des maîtres n'ayant reçu qu'une préparation formelle modeste se sont montrés capables de dispenser un enseignement efficace.

Le plus important est de remplacer les méthodes d'enseignement traditionnel rigides par des approches centrées sur l'enfant. Pour que l'école exerce un effet puissant, il faut que les enfants aiment à y aller.

Le programme colombien *Escuela Nueva* résume bien nombre de ces approches souples. Ce programme, qui depuis 1975 apporte avec succès l'éducation dans des zones rurales, laissant les enfants s'absenter pendant les périodes de travail agricole intensif, donne à la solution pratique des problèmes le pas sur la récitation des leçons par cœur, et diminue les dépenses en permettant à un seul enseignant de s'occuper d'élèves de cinq niveaux différents dans de petites écoles rurales, avec l'aide de chefs de classes élus (voir encadré 11).

► ***Amener les petites filles à l'école.*** Les deux tiers des enfants qui ne vont pas à l'école sont des

filles ; pour assurer l'égalité entre filles et garçons sur le plan de la scolarisation, il faut montrer une sensibilité particulière aux barrières sociales, économiques et culturelles. C'est, nous l'avons vu, l'un des principaux secteurs critiques où une amélioration rapide peut entraîner des retombées positives qui se répercuteront de génération en génération.

La plupart des initiatives visant à amener en plus grand nombre les enfants à l'école aideront également à combler la différence entre filles et garçons. Mais il est nécessaire de prévoir des mesures spécifiques pour renverser les obstacles sociaux et culturels opposés aux filles. Dans dix pays étudiés par l'UNICEF où la différence de scolarisation entre garçons et filles avait diminué, on a constaté une forte proportion de femmes dans le corps enseignant<sup>67</sup>. Il faut que les enseignants comme le matériel pédagogique tiennent compte de cette question filles/garçons, et évitent les stéréotypes négatifs à l'encontre des femmes et des fillettes. Une participation communautaire active à la vie scolaire, de la part des femmes notamment, est essentielle. Comme l'a démontré l'expérience indienne, lorsque les femmes pauvres sont véritablement mises en état de prendre le contrôle de leur vie et de celle de leurs enfants, on assiste à des bouleversements remarquables.

► **Améliorer la qualité et la situation des enseignants.** Dans de nombreux pays en développement, la crise financière qui a frappé l'éducation est en partie responsable de la dégradation de la rémunération et de la situation des enseignants, surtout au niveau primaire, secteur pourtant capital. De ce fait, la qualité des professeurs qui rentrent dans le système scolaire a baissé elle aussi. Beaucoup ont dû abandonner l'enseignement, ou prendre – simplement pour survivre – un deuxième, voire un troisième emploi. Dans ces circonstances, de nombreux enfants ne peu-

vent considérer l'école comme un lieu qui élargira leur horizon, leur ouvrira des possibilités nouvelles ou favorisera le développement de leur potentiel personnel.

Il est nécessaire de recycler ou de remplacer les enseignants aux idées négatives ou stéréotypées. Les enfants pauvres, de basse caste ou qui travaillent ont souvent à subir de mauvais traitements. Une solution que le Comité pour le développement rural du Bangladesh (BRAC) a appliquée avec succès dans ses écoles consiste à engager des enseignants de la même communauté que leurs élèves, et à les sensibiliser à la situation des enfants<sup>68</sup>.

Du fait que les enseignants sont recrutés dans les communautés locales, il peut évidemment se faire qu'ils aient moins de préparation formelle. On trouve cependant sur le plan international des exemples novateurs à suivre. Ainsi, très vite après son accession à l'indépendance, le Zimbabwe a réussi à scolariser tous ses enfants, mais en recourant à des enseignants sans formation «formelle». C'est pourquoi le pays a mis en place le ZINTEC (*Zimbabwe Integrated National Teacher Education Course*: Programme national intégré de cours de formation des enseignants), d'une durée de quatre ans, dont le premier et le dernier trimestres seulement se passent au collège, tout le reste du temps étant consacré à la pratique dans les écoles. Le ZINTEC a réussi à concilier qualité et modicité des dépenses: la formation d'un instituteur par ce programme revient à moins de la moitié du coût d'une formation conventionnelle<sup>69</sup>. Grâce à des matériels pédagogiques assortis de plans de leçons détaillés pour les activités scolaires quotidiennes, les maîtres sans grande préparation formelle sont en mesure de dispenser un enseignement efficace. Cette approche pourrait être de grande valeur dans de nombreux pays pauvres, où nombre d'enseignants du primaire ne possèdent eux-mêmes guère plus qu'une éducation primaire.

Fig.7 Une cause du travail des enfants : la non-scolarisation

Tableau régional

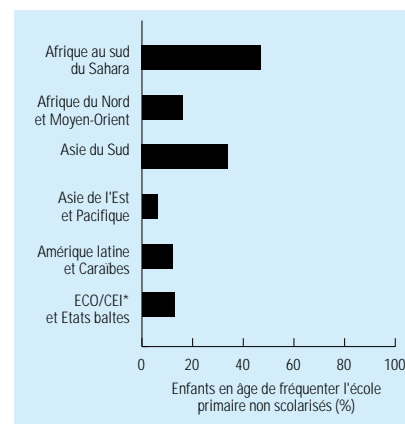
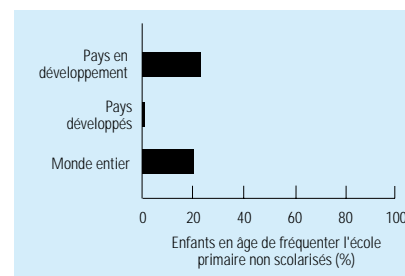


Tableau mondial



\* Europe centrale et orientale/Communauté d'Etats indépendants

Source : données de l'UNICEF.

# Escuela Nueva : une autre façon d'apprendre



UNICEF/90-00207/01mie

Le programme colombien *Escuela Nueva* (Ecole nouvelle) prouve qu'une éducation souple et non conventionnelle peut attirer et maintenir à l'école les enfants des zones rurales. *Escuela Nueva* offre un système intégré et global d'élaboration de programmes, de formation d'enseignants, d'administration et de mobilisation de la communauté. Ne coûtant que de 5 à 10% plus cher que la scolarité classique, cette «Ecole nouvelle» a remarquablement amélioré le paysage éducatif et la vie de milliers d'élèves souvent oubliés dans les zones rurales de la Colombie.

En vingt années d'existence, *Escuela Nueva* est devenue une politique nationale, introduisant avec succès une méthodologie novatrice dans le réseau scolaire public au service des jeunes ruraux.

Si la scolarité classique a échoué dans les régions rurales, c'est parce qu'elle n'est pas capable de captiver

les enfants. Ce qui fait une école, ce ne sont pas les salles de classe, les livres et les fournitures, mais des élèves enthousiastes et des enseignants motivés. Trop souvent, l'enseignement tend à être autoritaire, inflexible, sans rapport avec la vie quotidienne et parfois même hostile aux enfants, particulièrement aux filles. S'ajoutent à cela les pressions auxquelles les enfants sont soumis de la part des familles qui, surtout dans les zones rurales, peuvent douter de la valeur de l'éducation et préfèrent que leurs enfants gagnent de l'argent. De surcroît, les enseignants manquent souvent des compétences pédagogiques de base. Abandonner l'école en faveur d'un emploi devient alors une voie irrésistible pour de nombreux enfants.

Pour qu'une expérience éducative soit positive, il faut que les élèves croient en eux-mêmes et soient guidés par des enseignants ayant

confiance en leur rôle. Il faut aussi que les enfants se sentent soutenus par leur famille et leur communauté et, ce qui est peut-être encore plus important, qu'ils prennent plaisir à apprendre.

Voilà seulement dix ans, la moitié des écoles rurales de Colombie n'offraient pas un enseignement primaire complet ; 55% des enfants de sept à neuf ans et un quart des enfants de 10 à 14 ans vivant à la campagne n'avaient jamais fréquenté l'école. Un tiers des enfants inscrits en première année abandonnait.

Ces chiffres effrayants ont déclenché un effort des pouvoirs publics en vue de garantir l'accès de tous les enfants ruraux à l'enseignement primaire mais aussi une expansion rapide d'*Escuela Nueva*. Le nombre d'établissements est monté en flèche, passant de 2000 en 1982 à 18 000 en 1989, desservant 800 000 enfants des zones rurales. Aujourd'hui, le pays compte plus de 10 000 écoles de type *Escuela Nueva*.

Ces écoles ont eu une influence non négligeable. Quand on les compare à leurs camarades des écoles traditionnelles, les élèves d'*Escuela Nueva* obtiennent de meilleurs résultats dans les tests d'exécution et se montrent plus confiants, plus créatifs et plus civiques.

Le succès d'*Escuela Nueva* résulte d'un certain nombre d'innovations, y compris l'enseignement en classe unique, des manuels du maître et des plans de leçons détaillés, une formation et un encadrement permanents des enseignants et la participation de la communauté. Il y a un seul instituteur et une seule salle de classe pour les enfants des cinq niveaux de l'enseignement primaire. Ces classes uniques permettent d'avoir une école primaire complète près du domicile

de l'enfant dans les zones rurales peu peuplées. Elles changent également la relation intimidante enseignant-élève. L'enseignant devient davantage un animateur et l'élève gagne en indépendance.

Grâce à des manuels scolaires clairs et conçus pour donner aux enfants un rôle actif dans l'apprentissage, les élèves progressent tout seuls ou avec l'aide d'autres plus âgés. L'apprentissage, dynamique plutôt que par mémorisation, inclut le jeu et l'étude par groupes, l'accent étant mis sur les applications pratiques et la nature. Les enseignants, spécialement entraînés à adapter les leçons à l'environnement des enfants, prennent en compte de sujets familiers comme la topographie, l'agriculture et les coutumes locales.

La progression est souple, non automatique : les élèves ne passent d'un niveau à l'autre que lorsqu'ils ont atteint un ensemble d'objectifs éducatifs. L'école s'adapte donc à l'emploi du temps des enfants pour le plus grand profit des élèves lents ou qui doivent quitter l'école pendant les saisons agricoles chargées. De façon générale, les élèves ont leur mot à dire sur l'enseignement qu'ils reçoivent. Ils contrôlent eux-mêmes leur présence et peuvent faire connaître problèmes et préoccupations grâce à des boîtes à suggestions placées dans les écoles.

Une bonne ambiance stimule également l'apprentissage. Plus qu'un ensemble de salles de classe, les écoles sont des centres d'activités qui comprennent une cuisine, une salle à manger et des lavabos, un logement pour l'instituteur, un jardin potager, un terrain de sport et des équipements communautai-

res. Chaque école dispose d'une petite bibliothèque et de coins d'étude, organisés par sujet et qui exposent des affiches, des minéraux, des produits artisanaux, des œuvres réalisées par les élèves et d'autres objets en rapport avec chaque sujet d'étude.

*Escuela Nueva* entend aussi favoriser les relations communautaires positives. Les enseignants apprennent à encourager le processus d'apprentissage en faisant participer les parents d'élèves et d'autres membres de la communauté aux activités scolaires. La bibliothèque de l'école, où l'on trouve des calendriers agricoles et des monographies sur l'histoire, la géographie et la culture locales, sert également de centre d'information pour le groupe. Grâce à un programme énergique de gestion où les représentants des élèves décident des activités, les écoles *Escuela Nueva* initient les enfants aux principes démocratiques et favorisent des attitudes de coopération. En effaçant la frontière entre école et communauté, elles soulagent un peu la pression que ressentent les enfants face aux études et au travail.

Par son approche novatrice, *Escuela Nueva* a transformé les traditionnels inconvénients des zones rurales en avantages – vastes étendues, rythme plus lent, liens avec la nature, contact communautaire. Garder les enfants à l'école est l'un des meilleurs moyens de les soustraire au travail. *Escuela Nueva* est, en ce sens, exemplaire pour améliorer la vie des enfants des campagnes.

---

*Photo : Dans une classe d'Escuela Nueva en Colombie, groupe de rédaction d'un projet.*

***Ce qui fait une école, ce ne sont pas les salles de classe, les livres et les fournitures, mais des élèves enthousiastes et des enseignants motivés.***

***L'insuffisance chronique du financement de l'éducation de base dans les pays en développement est un problème qui exige une solution, et celle-ci est la responsabilité du monde entier.***

► ***Réduire les dépenses des familles pour l'éducation.*** Il ressort de toutes les enquêtes que les frais de scolarité sont un problème majeur pour les familles pauvres. Même là où l'enseignement lui-même est gratuit, il faut souvent faire face à beaucoup d'autres dépenses : livres et fournitures ; uniformes et chaussures ; transports et repas de midi – sans parler de la perte éventuelle du salaire qu'aurait gagné l'enfant.

Une éducation de base visant à éliminer le travail des enfants doit épargner ces dépenses aux familles démunies. Il faut donc que les ressources financières permettent de couvrir bien plus que le traitement des enseignants, l'installation et l'entretien des bâtiments scolaires et les frais d'administration. L'insuffisance chronique du financement de l'éducation de base dans les pays en développement est un problème qui exige une solution, et celle-ci est la responsabilité du monde entier, étant donné surtout le lourd fardeau de la dette qui écrase tant de pays en développement. L'Afrique subsaharienne, par exemple, qui pourtant verse chaque année plus de 12 milliards de dollars au titre des intérêts de la dette, reste encore redevable de huit milliards qu'elle ne peut payer. Or, par comparaison, il suffirait du dixième de ce total pour assurer à tous les enfants de cette région une place à l'école<sup>70</sup>.

« Nous sommes piégés », explique en substance Albert Mberio, ministre de l'Éducation de la République centrafricaine. « D'un côté le gouvernement emprunte de l'argent pour faire fonctionner notre système éducatif afin d'assurer le développement économique et social, et de l'autre les donateurs attendent du gouvernement qu'il leur restitue ces fonds longtemps avant que le pays ne soit parvenu à un certain niveau de développement<sup>71</sup>. »

La *Convention relative aux droits de l'enfant* spécifie dans son article 28 que les États parties favorisent et encouragent la coopération

internationale pour aider les pays en développement à ouvrir à tous les enfants l'accès à l'éducation. Les organisations internationales s'orientent dans la bonne direction. La Banque mondiale a considérablement accru depuis 1990 ses prêts à l'éducation de base. Quant à l'UNICEF, son objectif est de doubler ses dépenses en la matière d'ici la fin de la décennie.

Les donateurs bilatéraux commencent à accorder une plus grande priorité à l'éducation de base dans le cadre de leurs budgets d'aide, malgré le resserrement de ceux-ci. En mai 1996, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est engagé à aider les pays en développement à réduire de moitié la « pauvreté absolue » et à réaliser d'ici 2015 au plus tard l'enseignement primaire pour tous.

Si importante cependant que soit cette aide extérieure, elle ne représente qu'environ 2% du total des dépenses consacrées par les pays à faible et moyen revenu à l'enseignement primaire, qu'une estimation prudente chiffre aux alentours de 270 milliards de dollars par an. Autrement dit, c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il appartient de mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien la tâche qui les attend<sup>72</sup>.

En 1990, à la *Conférence mondiale sur l'éducation pour tous*, les gouvernements avaient promis d'augmenter les fonds destinés à l'éducation. Pour le moment, la part du PNB qui y est consacrée dans le monde en développement est de 4% en moyenne, soit le même pourcentage qu'en 1990<sup>73</sup>. Elle a d'ailleurs probablement diminué dans certains des pays les moins avancés.

Le service de la dette et les mesures d'ajustement structurel continuent à freiner l'augmentation des dépenses en faveur de l'éducation. Pourtant, sauf dans certains des pays les moins avancés, on pourrait trouver dans les budgets nationaux ac-

tuels la plus grande partie des ressources requises pour assurer l'accès universel à l'enseignement primaire. Selon la Réunion à la mi-décennie du Forum international consultatif sur l'Éducation pour tous (Amman, juin 1996), jusqu'à 50 des pays n'ayant pas scolarisé tous leurs enfants pourraient y parvenir rapidement s'ils utilisaient mieux leurs ressources avec redéploiement du personnel, réallocation des crédits et amélioration de l'efficacité<sup>74</sup>. Plus d'un tiers des pays en développement se sont engagés à élargir leur budget éducation<sup>75</sup>.

Il est clair que donner priorité à l'éducation n'est pas seulement un moyen de lutter contre le travail des enfants, mais aussi un bon investissement sur le plan économique. D'après la Banque mondiale, dans les pays de revenus moyens à faibles, l'investissement dans l'éducation rapporte de gros dividendes – plus gros pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire ou supérieur. L'enseignement primaire, dit la Banque mondiale, est le facteur qui, pris isolément, contribue le plus aux taux de croissance des économies asiatiques les plus performantes<sup>76</sup>. La République de Corée investit chaque année dans l'enseignement primaire 130 dollars par personne, et la Malaisie 128, alors que l'Inde n'en investit que 9, le Pakistan 3 et le Bangladesh 2<sup>77</sup>.

Il faut que les gouvernements rallient à nouveau leurs forces pour assurer un enseignement primaire de qualité à tous les enfants, quels que soient leur race, leur sexe et leur situation économique. Ils peuvent, si nécessaire, adopter pour cela une méthode «progressive», ajoutant phase après phase une nouvelle cohorte d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, jusqu'à atteindre l'objectif de l'éducation pour tous dans les plus brefs délais possibles.

En Inde par exemple, plus d'une centaine de districts appliquent une telle approche pour l'inscription et le maintien des enfants dans les écoles primaires. Communautés, fonc-

tionnaires et enseignants concentrent leurs efforts sur l'entrée à l'école de tous les enfants de cinq et six ans, et leur maintien en classe jusqu'à la fin du cycle primaire, grâce à un enseignement meilleur, qui leur permet d'apprendre dans la joie. Cette stratégie pratique s'avère essentielle pour éviter que les générations actuelles et futures ne soient prises dans le cycle de la pauvreté et du travail des enfants.

Les institutions internationales et les banques de développement doivent soutenir du mieux possible les efforts nationaux visant à redonner la priorité absolue à l'enseignement primaire universel. Avec d'autres organisations internationales, l'UNICEF a demandé aux gouvernements des pays en développement de consacrer 20% de leur budget à l'éducation et aux services sociaux de base, et aux pays donateurs à faire de même en ce qui concerne leur aide. De nombreux États ont déjà entériné l'initiative 20%-20% ; c'est une formule simple, facile à comprendre, et qui peut faire des merveilles pour autant que le monde se décide à bien l'appliquer.

L'éducation de base pour tous est réalisable, si on lui accorde la priorité exigée par la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Ce n'est pas, répétons-le, une question de ressources, mais de choix politique. On estime que la dépense supplémentaire nécessaire pour que tous les enfants puissent être scolarisés d'ici l'an 2000 s'élèverait à six milliards de dollars par an. La somme peut sembler énorme, mais elle représente moins de 1% de ce que le monde dépense chaque année en armements<sup>78</sup>.

### ***Atteindre les enfants qui travaillent***

Les enfants travailleurs eux-mêmes, quand ils ont eu l'occasion de faire entendre leur voix, n'ont pas – et on les comprend – montré grand enthousiasme à l'idée de rentrer dans un système d'éducation qui les a déjà déçus. En 1995 par exemple,



*On estime que la dépense supplémentaire nécessaire pour que tous les enfants puissent être scolarisés d'ici l'an 2000 s'élèverait à six milliards de dollars par an. Ici, une petite fille casse des cailloux pour empierrer une route au Népal.*



*L'éducation, qui a fait partie du problème du travail des enfants, doit renaître pour contribuer à sa solution. Dans une école non formelle aidée par l'UNICEF au Burundi, des enfants partagent papiers, crayons et idées.*

des enfants travailleurs et bidonvillois de 21 villes de neuf pays d'Afrique de l'Ouest se sont réunis à Bamako (Mali) pour discuter de leur situation. Ils ont dénoncé les traitements inhumains et dégradants dont sont victimes beaucoup d'enfants travailleurs, mais ils ont aussi affirmé 12 droits prioritaires pour l'amélioration de leur situation, entre autres «le droit à apprendre un métier», «le droit à exercer leurs activités en toute sécurité» et «le droit de jouer avec leurs amis le samedi et le dimanche». Toutefois, s'ils ont revendiqué «le droit d'apprendre à lire et à écrire», ils ne demandent pas pour autant que l'école soit l'activité principale de l'enfance<sup>79</sup>.

Les études menées auprès des enfants des rues au Brésil et au Paraguay ont donné des résultats similaires; la plupart des enquêtés ont dit préférer continuer à travailler plutôt que de retourner à l'école<sup>80</sup>. Ayant connu la dangereuse liberté de la rue, ces enfants sont les moins susceptibles de se couler à nouveau dans le cadre d'une école traditionnelle. Il devient dès lors d'autant plus difficile de répondre à leurs besoins éducatifs.

Presque toutes les tentatives faites pour apporter l'éducation aux enfants qui travaillent ont été menées dans le cadre de programmes indépendants du système éducatif. L'un des programmes les plus connus est celui du Comité rural pour le développement rural du Bangladesh (BRAC), qui s'occupe d'enfants pauvres âgés de 8 à 14 ans. S'il n'est pas officiellement classé comme un programme destiné aux enfants travailleurs, il reconnaît le fait que les enfants pauvres consacrent une grande partie de leur journée à travailler dans leur foyer ou dans les champs. La journée scolaire du BRAC, qui ne dépasse pas deux heures et demie, tient compte des rythmes journaliers et saisonniers de la vie. Chaque petite unité scolaire de 30 enfants, dont deux tiers de filles, est implantée à proximité des habitations des élèves. Bien que

basé sur le programme normal d'études primaires, l'enseignement insiste sur les compétences pratiques correspondant à l'environnement de l'enfant. Les parents n'ont rien à payer. Les résultats sont excellents: plus de 95% des élèves achèvent le cycle de trois ans, après quoi la plupart entrent en quatrième année à l'école primaire classique<sup>81</sup>. A la mi-1996, plus de 30 000 écoles du BRAC offraient un accès à l'éducation de base à près d'un million d'enfants bangladais, dans les campagnes ou dans les villes.

Une autre réussite, le projet Barabanki, dans l'Etat indien de l'Uttar Pradesh, doit beaucoup aux méthodes utilisées par le BRAC. Plus de 3500 enfants travailleurs pauvres de basse caste, dont plus des deux tiers de filles, sont pris en charge. Le projet tient compte des réticences des parents à laisser leurs fillettes à la garde d'«étrangers»: les centres d'enseignement sont informels, proches du domicile des enfants, les horaires sont souples, le programme d'études est adapté à la situation locale, les enseignants – de même caste que leurs élèves – reçoivent une formation régulière en cours d'emploi. Les enfants vont de ces écoles dans les écoles primaires habituelles en passant l'examen d'Etat.

On peut amener plus directement encore l'éducation aux enfants qui travaillent. L'idée des «éducateurs de rue», aujourd'hui appliquée avec succès dans le monde entier, a vu le jour en Amérique latine. Au Pérou, l'UNICEF soutient un projet «éducateur de rue» de l'Institut national pour le bien-être de la famille. Les 54 éducateurs prennent contact avec les enfants des rues, les aident à retourner à l'école, à recevoir des soins médicaux et à renouer avec leurs familles. Ils ont réussi jusqu'ici à réintégrer dans les écoles 1200 enfants.

Aux Philippines, des ONG participant au Projet national pour les enfants des rues ont élaboré des stratégies d'éducation non conven-

tionnelle pour les enfants des villes – ceux qui travaillent, ceux qui sont dans les rues. Les programmes, intitulés notamment «écoles mobiles», «écoles de rue» ou «retour à l'école», ont touché plus de 60 000 de ces enfants dans 23 villes et neuf municipalités. Des bénévoles locaux et des éducateurs de rue – dont certains sont eux-mêmes d'anciens enfants des rues – collaborent à ce projet, aux côtés de fonctionnaires officiels.

Le *Projeto Axé* du Brésil est aujourd'hui internationalement connu pour son travail éducatif novateur auprès des enfants des rues de Salvador. Les éducateurs y utilisent la «pédagogie du souhait» pour permettre aux enfants de dresser des plans d'avenir. «Ce qui compte le plus», dit Cesare de Florio La Rocca, fondateur d'Axé, «c'est d'encourager l'enfant à rêver et à exprimer des désirs, et de lui offrir un certain nombre de possibilités concrètes pour l'aider à réaliser ses rêves». Les enfants n'apprennent pas seulement à lire et à écrire dans le cadre du programme d'alphabétisation d'Axé, mais ils peuvent travailler en même temps, décorant par exemple des tee-shirts ou recyclant du papier; ils peuvent même fréquenter l'école du cirque où ils apprendront le trapèze volant, ou à jongler, ou à faire le clown. «La vie des rues est dangereuse, mais fascinante aussi», dit Cesare La Rocca. «Ces enfants sont habitués au danger. Ici, nous créons des risques et des défis positifs.» Axé a remporté un tel succès qu'on y forme aujourd'hui d'autres ONG aux méthodes de travail avec les enfants des rues et les autorités municipales pour tenter d'arrêter le mal à la source – empêcher que les enfants n'aboutissent à la rue<sup>82</sup>.

Des groupes locaux de scouts assurent, avec l'appui de l'UNICEF, des cours hebdomadaires d'alphabétisation, des services de santé et une formation professionnelle à quelque 150 enfants au travail dans

une zone industrielle d'Alexandrie (Égypte); ce projet a servi de modèle à un programme similaire, au Caire. Et à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), l'UNICEF cofinance un programme d'éducation non formelle pour les enfants des rues, qui assure un abri, des repas réguliers et des leçons à plus de 200 enfants.

On entend parfois dire que les programmes d'éducation non formelle sont moins bons. Pourtant, comme nous l'avons vu, beaucoup donnent d'excellents résultats; d'autres approches non conventionnelles n'ont pas encore été complètement testées. Et les échecs sont souvent dus, en partie, au fait qu'on ne disposait pas au départ des ressources nécessaires.

Faire entrer les enfants qui travaillent dans le flux normal du système éducatif est à coup sûr l'objectif général. Des programmes alternatifs ne libèrent pas les gouvernements de leurs obligations. Mais jusqu'ici la plupart des programmes d'éducation classique se sont révélés incapables de s'adapter à la situation des enfants qui travaillent. Les efforts en faveur de l'éducation pour tous ont eu tendance à se concentrer sur des méthodes pédagogiques traditionnelles, qui laissent de côté les enfants pour qui le système a été un échec. Une mission inter-institutions de l'ONU au Pakistan, par exemple, a constaté qu'environ 20 millions d'enfants et de jeunes – près des deux tiers de ceux qui auront de 10 à 18 ans entre 1995 et la fin de la décennie – ont déjà manqué leur scolarité primaire et grandissent pratiquement illettrés<sup>83</sup>.

En réalité, il ne s'agit pas d'un choix strict entre programmes non formels spéciaux et écoles de type classique. La clé du problème, c'est la souplesse. L'éducation qui répondra le mieux aux besoins des enfants qui travaillent est celle qui leur offrira tout l'éventail des approches formelles et non formelles.

***En réalité, il ne s'agit pas d'un choix strict entre programmes non formels spéciaux et écoles de type classique. La clé du problème, c'est la souplesse. L'enseignement qui répondra le mieux aux besoins des enfants qui travaillent est celui qui leur offrira tout l'éventail des approches formelles et non formelles.***

***Au début du siècle, l'introduction de l'enseignement primaire obligatoire, avec l'adoption et l'application de lois sur le travail des enfants, a fait considérablement régresser l'emploi de la main-d'œuvre infantine dans les pays occidentaux.***

## La législation

Si la *Convention relative aux droits de l'enfant* a établi en droit international des normes nouvelles que les gouvernements doivent s'efforcer d'atteindre, les législations nationales déterminent dans chaque pays ce que la société considère comme un comportement acceptable. Tous les Etats devraient fixer un ensemble cohérent de lois sur le travail des enfants, à la fois à titre de déclaration d'intention et comme tremplin pour de nouveaux efforts.

Il incombe aussi aux gouvernements d'élargir le champ d'application de leurs lois de manière à couvrir le secteur informel qui, comme l'a souligné maintes fois ce rapport, emploie la grande majorité des enfants travailleurs. Une législation plus globale ne protégerait pas par elle-même ces enfants, aucun corps d'inspecteurs du travail n'étant en mesure de surveiller toutes les zones rurales ou de contrôler les conditions dans lesquelles les enfants travaillent chez eux, ou comme domestiques dans d'autres maisons. Mais ce serait une base de départ pour faire évoluer les attitudes de la société. Elle faciliterait aussi la création d'un cadre juridique pour la fourniture de services tels que des crèches ou des garderies communautaires, permettant aux parents d'exercer une activité rémunératrice sans devoir s'en remettre à leurs enfants pour la tenue de la maison et le soin de la famille.

Au début du siècle, l'introduction de l'enseignement primaire obligatoire, avec l'adoption et l'application de lois sur le travail des enfants, a fait considérablement régresser l'emploi de la main-d'œuvre infantine dans les pays occidentaux. D'autres facteurs importants, comme l'élévation des revenus familiaux et les progrès technologiques rendant moins rentable le travail des enfants pour les employeurs, ont aussi contribué à cette régression. Dans l'ensemble cependant l'effet de la législation a de loin

dépassé celui de la dissuasion. La loi a instauré des normes nouvelles et transformé les attitudes dans toute la société – ce qui a constitué et constitue encore la meilleure garantie contre un retour à l'emploi intensif des enfants dans les pays industrialisés.

Plus récemment, Hong Kong a pratiquement réussi à éliminer le travail des enfants, grâce à :

- ▶ des inspections très régulières du Département du travail (plus de 250 000 en 1986 dans des établissements industriels et commerciaux) ;
- ▶ des campagnes spéciales annuelles pour détecter l'emploi d'enfants ;
- ▶ l'obligation faite à tous les jeunes travailleurs d'être porteurs d'une carte d'identité avec leur photographie, en vue de faciliter les contrôles et l'application de la loi ;
- ▶ l'introduction de prestations de sécurité sociale, pour les familles pauvres en particulier, assurant un revenu minimal qui supprime la nécessité de faire travailler les enfants<sup>84</sup>.

On dira que Hong Kong, presque entièrement urbanisée, a une économie florissante. En Inde, par contre, le défi est d'une tout autre ampleur. Dans ce pays comme ailleurs, le travail des enfants ne saurait disparaître du simple fait qu'une loi a été adoptée et toute législation doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie d'ensemble. Il sera indispensable cependant, pour arriver à modifier les attitudes à l'égard du travail des enfants dans toute la société indienne, d'avoir un corps d'inspection indépendant et incorruptible. Un tel organisme, avec des inspecteurs hautement considérés et non pas, comme à l'heure actuelle, surchargés, mal payés et insuffisamment formés, coûtera certainement cher. Cette dépense n'excéderait pourtant pas les ressources ou les capacités de l'Inde, un pays qui a été récemment en mesure d'organiser des élections générales sur une vaste

échelle, en dépit d'énormes problèmes logistiques et administratifs et de la possibilité de troubles sociaux.

Les lois sur le travail des enfants peuvent aussi être un moyen d'éduquer la population et de promouvoir un débat. On trouve un bon exemple de législation ainsi utilisée à des fins éducatives au Brésil où les enfants travailleurs étaient vus comme un problème pour les services sociaux ou la sécurité publique et comme des «délinquants» que la police ramassait périodiquement. En 1982, le gouvernement et l'UNICEF ont lancé le projet «D'autres issues pour les enfants de la rue», sur les bases de l'expérience des ONG et des communautés. Des politiques axées sur les enfants ont été élaborées et on a commencé à considérer les enfants des rues comme les agents actifs et responsables de leurs propres destinées<sup>85</sup>.

Vers la fin des années 80, il est apparu que les initiatives communautaires ne suffisaient pas. On comptait environ 500 programmes de base, alors qu'il en aurait fallu 50 000 pour prendre en charge tous les enfants pauvres des villes. Les pouvoirs publics se devaient d'intervenir plus activement, ce qu'ils ont fait à la suite d'un débat national sur l'inclusion dans la nouvelle Constitution brésilienne d'un article concernant les droits des enfants. Une commission a été chargée de préparer le texte de cet article et une grande campagne d'information du public a été lancée pour mobiliser l'opinion en faveur d'une vigoureuse garantie des droits des enfants dans la Constitution; elle a débouché sur une pétition signée par plus de 1,4 million d'enfants.

Aux termes du nouvel article constitutionnel, adopté par le Congrès en octobre 1988, «la famille, la société et l'Etat sont tenus de donner la priorité absolue aux droits de l'enfant et de l'adolescent à la vie, à une nourriture suffisante, à l'éducation, aux loisirs, à la formation professionnelle, à la culture, à la dignité, au respect et à la liberté, sans

se borner à les protéger de la négligence, de la discrimination, de l'exploitation, de la violence, de la cruauté et de l'oppression<sup>86</sup>.»

En juillet 1990, le *Statut de l'enfant et de l'adolescent* était adopté à son tour; il situait le travail des jeunes dans le contexte des droits de l'enfant, en spécifiant que le bien-être de celui-ci doit l'emporter sur tous les autres intérêts, y compris ceux de la famille. Le principe qui prévaut est «les enfants d'abord». La charge de garantir les droits de l'enfant a été décentralisée et spécifiquement déferée à des conseils de surveillance composés en nombre égal de représentants des autorités locales d'une part, des ONG et des communautés d'autre part<sup>87</sup>.

Il est encore trop tôt pour savoir dans quelle mesure ces nouveaux conseils de surveillance protègent les enfants contre les travaux dangereux; la nécessité subsiste en tout cas de faire respecter la législation du travail. De fortes pressions sont exercées par des groupes d'intérêts mécontents de voir leur sphère d'influence traditionnelle battue en brèche. Il n'en demeure pas moins que le processus législatif et la loi ont entraîné la société brésilienne sur un autre niveau de débat et d'action.

## Donner aux pauvres des moyens d'agir

Comme nous l'avons vu, la pauvreté dont certains profitent de manière éhontée est l'un des facteurs qui poussent les enfants démunis vers les travaux dangereux. Souvent, elle peut acculer implacablement les individus au désespoir, en particulier là où il n'existe pour en atténuer les effets ni filets de sécurité ni services de base. Mettre les familles pauvres en état de s'arracher du gouffre de l'impuissance est un facteur essentiel sans lequel il ne saurait y avoir de changement durable.

Le Programme d'action élaboré par le *Sommet mondial pour le développement social* (Copenhague,



UNICEF/96-0224/T.ourouinj

*Même si on ne peut mettre fin immédiatement à la pauvreté, on ne saurait tolérer plus longtemps son exploitation. Comme ce petit Égyptien, tous les enfants ont le droit absolu d'être protégés contre les travaux dangereux.*

***Le programme d'éducation de la Grameen Bank touche plus de 12 millions d'individus. Aujourd'hui 168 organisations réparties dans 44 pays travaillent à répéter les mêmes succès.***

1995) a traduit éloquemment le consensus mondial sur la nécessité de réduire et finalement d'éliminer la pauvreté. Pour réduire la pauvreté, il est indispensable d'assurer un développement économique et social à large assise. Le Sommet a appelé à l'adoption de politiques de croissance économique utilisant une main-d'œuvre importante, à un élargissement de l'accès des pauvres aux ressources productives et aux services de base, et à une protection économique et sociale adéquate de tous les individus<sup>88</sup>. De telles mesures aideront indubitablement à réduire à la fois l'offre et la demande de main-d'œuvre infantine.

Mais les familles pauvres – et tout spécialement ceux de leurs enfants précipités dans des travaux dangereux – ont besoin d'un soutien plus direct et plus urgent. L'un des principaux moyens est d'offrir à ces familles des possibilités nouvelles. Nous avons déjà vu que la plus constructive d'entre elles est un enseignement primaire obligatoire et de qualité. Mais il y a encore d'autres façons de donner aux familles pauvres des moyens d'agir.

L'une d'elles est de s'attaquer à l'impuissance qui résulte souvent de la discrimination exercée contre un groupe social pour des raisons de classe, de caste ou de sexe. Au titre du soixante-treizième amendement de la Constitution indienne, un tiers des sièges dans les organes directeurs à l'échelon communautaire doivent être réservés à des femmes et à des membres des castes les plus basses ou des intouchables – une disposition qui aidera sensiblement à réduire le déséquilibre du pouvoir au niveau des villages.

Un autre moyen est d'accorder des crédits aux familles pauvres qui en ont un besoin urgent, car libérer ces familles de leurs dettes et des intérêts exorbitants à verser aux prêteurs sera une contribution vitale à la prévention du travail forcé des enfants. Des systèmes de ce genre fonctionnent avec succès dans beaucoup de régions en développement.

Le monde entier par exemple connaît la *Grameen Bank*, du Bangladesh, qui a su ouvrir aux membres les plus démunis de la société – des femmes à plus de 90% – des crédits qu'ils n'auraient jamais pu obtenir des établissements financiers classiques. La banque n'avance que de petites sommes, mais souvent une petite somme suffit à rompre le cycle de la pauvreté. Les intérêts sont calculés au taux normal des banques, loin des pourcentages énormes des usuriers. Aujourd'hui, la *Grameen Bank* emploie 14 000 agents, et couvre plus de la moitié des 68 000 villages du pays. Les prêts de faible montant accordés à près de quatre millions de clients ruraux représentent au total l'équivalent de 500 millions de dollars par an. Le programme d'éducation et de développement social de la banque touche plus de 12 millions d'individus. La banque s'est également efforcée de diffuser son message à d'autres parties du monde en développement – si bien qu'aujourd'hui 168 organisations réparties dans 44 pays travaillent à répéter les mêmes succès<sup>89</sup>.

On peut citer aussi, dans le district d'Ambedkar de l'Etat indien du Tamil Nadu, le CLASS (*Child Labour Abolition Support Scheme*: Plan de soutien à l'abolition du travail des enfants) qui s'est donné pour objectif d'éliminer l'emploi des enfants dans l'industrie du tabac (*beedi*). Les négociants locaux, qui distribuent aux familles les feuilles de tabac à rouler en cigarettes à la maison, sont traditionnellement la principale source de crédit informel; souvent, leur prêt n'a pour seule garantie que le travail des enfants, si bien que beaucoup de ceux-ci se retrouvent asservis pour des années à rouler des cigarettes.

Le CLASS, qui a démarré en 1995, fonctionne aujourd'hui dans 49 villages où vivent près de 2500 enfants avec leurs familles. Des associations de mères se sont constituées pour promouvoir le

concept d'économies de groupe et pour faire obtenir des prêts à leurs membres. Des banques locales ont accordé des prêts subventionnés qui ont servi à rembourser les négociants en *beedi*. Les instituteurs bénéficient d'un recyclage pour rendre leurs techniques plus vivantes et participatoires, selon une méthode simple appelée «apprendre dans la joie». Des bénévoles contribuent à éveiller aussi bien dans la population en général que parmi les agents des services publics la conscience des implications négatives du travail des enfants. On s'est prévalu des lois sur le travail des enfants pour obliger les négociants en *beedi* à libérer les enfants tenus en servitude. L'arrestation de quelques négociants a aidé à convaincre les autres que la situation avait réellement changé<sup>90</sup>.

Il existe aussi un lien direct entre le travail des enfants et la nature et l'étendue de la participation des femmes aux marchés du travail, qui fait de l'égalité entre hommes et femmes face à l'emploi un autre problème auquel il faut s'attacher. Des études ont démontré que l'incidence du travail des enfants décroît avec l'augmentation du revenu des femmes.

Lorsque, pour différentes raisons, des femmes sont sans emploi et sans grandes possibilités de gagner de l'argent autrement, les enfants sont poussés davantage à travailler pour augmenter les revenus du foyer. Même lorsque les femmes exercent des emplois rémunérés, leurs salaires sont généralement inférieurs, avec là aussi pour résultat que les enfants devront travailler. Une plus juste égalité entre les sexes sur le plan des conditions de travail contribue à protéger les enfants contre les emplois dangereux. Des mesures telles que la fixation d'un salaire minimum, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'organisation de systèmes de garde et de soin des enfants – mesures que demande la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de dis-*

*crimination à l'égard des femmes* – peuvent aider à réduire la prévalence du travail des enfants.

Les programmes nationaux de développement économique stimuleront la croissance économique, élèveront le niveau de vie et protégeront les familles. A Maurice par exemple, le gouvernement s'était engagé, dans les années 60, à créer des emplois et à améliorer les possibilités d'accès au travail pour les femmes. Il a investi dans les infrastructures, développant les routes, les transports et l'électrification – ce qui a stimulé le développement du marché du travail et entraîné une amélioration dans les soins de santé et l'éducation.

Au Botswana aussi, l'Etat s'était engagé à créer des emplois, multipliant par cent les possibilités de travail. Entre 1965 et 1980, le PNB par habitant a augmenté en moyenne de 10% par an. Cette élévation des revenus a contribué à augmenter les dépenses du secteur privé pour le développement économique, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé<sup>91</sup>.

## **Mobiliser la société**

Faire participer tous les secteurs de la société à un mouvement national authentique est la meilleure garantie de sérieux avec lequel un pays entend assumer ses responsabilités. Au fur et à mesure que les implications des droits de l'enfant et les principes de la Convention vont pénétrer la société, on verra évoluer les attitudes, les postulats et les valeurs. L'éveil de la conscience communautaire s'accompagnera d'une participation accrue, ce qui débouchera sur une inspection du travail puissante quoiqu'informelle – exercée par les familles et les voisins, des étrangers ou des amis. Cette évolution est la meilleure chance de protéger tous les enfants, mais plus particulièrement ceux qui se trouvent le plus loin des surveillances officielles, occupés dans le secteur informel et les régions rurales.

***Il existe aussi un lien direct entre le travail des enfants et la nature et l'étendue de la participation des femmes aux marchés du travail. Des études ont démontré que l'incidence du travail des enfants décroît avec l'augmentation du revenu des femmes.***



UNICEF/96-0481/Balaguer

*Les enfants, comme ce petit casseur de pierres au Pérou, ont le droit de réaliser leur plein potentiel. Il faut d'urgence des projets générateurs de revenus pour que les familles pauvres prises au piège des dettes puissent trouver de nouvelles solutions et contrôler leur propre vie.*

► **Les ONG** – Elles ont un rôle essentiel à jouer tant pour sensibiliser le public que pour protéger les enfants. Elles peuvent surveiller les conditions dans lesquelles travaillent les enfants et favoriser le démarrage du processus long, mais indispensable, de transformation des attitudes du public. Leur indépendance leur permet d'exposer les abus et de s'attaquer aux groupes d'intérêts sans céder à des pressions politiques. Certaines se sont profondément impliquées pour tenter de libérer les enfants des pires dangers du travail.

En Inde par exemple, la SACCS (*South Asia Coalition on Child Servitude*: Coalition de l'Asie du Sud contre la servitude enfantine) participe avec les représentants des pouvoirs publics à des descentes dans des endroits où l'on sait que des enfants travaillent dans des conditions intolérables. Bien que depuis sa création en 1983 la SACCS ait été directement ou indirectement à l'origine de la libération de quelque 29 000 enfants, elle fait remarquer avec amertume qu'aucun exploitateur de main-d'œuvre enfantine n'a jamais été emprisonné en Inde. Sur 4000 cas enregistrés, 3500 environ ont été sanctionnés par des amendes de moins de six dollars, et les autres attendent toujours devant les tribunaux<sup>92</sup>.

Les ONG, les églises et les groupes communautaires sont très actifs aux Philippines et pendant des années ont été les seuls à aider les enfants au risque. Le régime de Marcos ignorait systématiquement les problèmes sociaux suscités par les inégalités et l'injustice. Après le renversement du dictateur, la situation a changé; en 1986, alarmée devant l'ampleur du travail et de la prostitution des enfants, la Présidente Corazón Aquino a proclamé une Année de la protection de l'enfant exploité aux Philippines. Un groupe de travail mixte gouvernement-ONG a lancé une campagne intensive pour expliquer les problèmes, et entrepris pour les résoudre

une série de programmes allant d'ateliers de progrès parental à des projets générateurs de revenus supplémentaires pour les familles<sup>93</sup>.

L'un des tout derniers résultats de cette collaboration soutenue est le projet *Breaking Ground* (projet Défrichage), un plan ambitieux mis en œuvre dans 66 communautés où l'on avait découvert que des enfants étaient affectés à des tâches dangereuses. Des groupes de parents se réunissent régulièrement pour mettre en commun leurs expériences et leurs informations sur l'ampleur du travail des enfants. Au cours de ces réunions, des travailleurs sociaux et des animateurs communautaires viennent donner des explications sur des problèmes relatifs aux droits de l'enfant, en ce qui concerne le travail notamment. Par des activités génératrices d'emplois dans la communauté et des programmes destinés à améliorer chez les adultes l'alphabétisation et les compétences parentales, le projet aide les parents à acquérir des connaissances techniques nouvelles et à s'ouvrir d'autres possibilités sur le plan économique, ce qui leur permet de mieux protéger leurs enfants.

Au Brésil, le Forum national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants, initiative où collaborent le gouvernement et les ONG, a été créé en 1994 sous le patronage de l'UNICEF et du BIT. Il contrôle les efforts des pouvoirs publics pour régler et surveiller les conditions de travail des enfants dans les emplois les plus pénibles et notamment dans les charbonnages. Un forum a été mis en place au niveau d'un Etat fédéral, au Mato Grosso do Sul. Dans d'autres municipalités productrices de charbon, on a lancé avec la participation d'ONG et d'organismes de l'Etat un projet copié sur celui mené pour les enfants employés dans les mines par l'UNICEF et le gouvernement colombien.

► **Les médias** – Quand la presse ou les médias électroniques parlent du travail des enfants, c'est souvent

pour rapporter les histoires les plus horribles. La démarche est compréhensible, et elle aide à galvaniser les gens, à les faire agir. Les médias sont encore essentiels pour présenter plus largement les problèmes du travail des enfants, et faire connaître les résultats des initiatives individuelles.

Un exemple est célèbre, celui de Pagsanjan (Philippines), qui en 1985 était devenu un centre de prostitution enfantine à l'usage des touristes occidentaux. ROAD (*Rural Organization and Assistance for Development*: Organisation rurale et aide au développement), une association communautaire locale, a lancé une campagne dans les médias, en commençant par des chaînes de télévision et des magazines australiens. Au cours des quatre années suivantes, ROAD a fait inscrire la question à l'ordre du jour national comme au plan international.

Son expérience a été reprise dans d'autres grandes villes par le Projet national pour les enfants des rues, qui continue à préconiser une implication permanente des médias dans la protection de l'enfance. Lors de la première *Conférence asiatique sur les enfants de la rue*, tenue à Manille en mai 1989, un groupe national baptisé PRESSHOPE a été officiellement constitué sous les auspices du Projet national pour s'occuper du plaidoyer dans les médias<sup>94</sup>.

L'importance de la mobilisation des médias est aujourd'hui reconvenue dans toute l'Asie. Le *Sommet asiatique sur les droits de l'enfant et les médias* a réuni à Manille en juillet 1996 des ministres de l'information, de l'éducation, du bien-être et du développement social de 27 pays d'Asie, ainsi que des représentants des ONG et des médias. Il a conclu qu'en présentant les questions relatives aux enfants, les médias doivent s'attaquer à toutes les formes d'exploitation économique, commerciale et sexuelle des enfants dans la région – en veillant à ne pas violer eux-mêmes, dans

leur couverture, les droits des enfants.

A Sri Lanka, où malgré un taux de scolarisation satisfaisant on trouve encore un certain nombre d'enfants affectés à des travaux dangereux, les autorités ont lancé en 1993 sur l'ensemble du territoire une campagne multimédias contre l'exploitation des enfants travailleurs. Cette campagne, spécialement axée sur la prostitution enfantine et sur les enfants employés comme domestiques, a permis de recenser plus de 1000 cas d'abus, contre seulement 32 signalés l'année précédente<sup>95</sup>.

► *Les syndicats* – La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a pour buts la promotion de la *Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum* et l'adoption d'instruments juridiques multilatéraux et unilatéraux pour mettre fin au commerce des produits fabriqués par des enfants<sup>96</sup>.

Le Syndicat européen du textile, de l'habillement et du cuir a entrepris en 1994 une campagne, à laquelle s'est jointe en 1995 l'Union allemande du textile et du vêtement. En février 1996, le Comité italien pour l'UNICEF a lancé, en collaboration avec le BIT et le ministère italien du Travail, une campagne baptisée *Progetto Lavoro* (Projet travail): cette campagne a reçu un large soutien de la société, y compris des syndicats et des associations professionnelles. Il a été demandé à plus de 15 millions de travailleurs de verser leur paye d'une heure de travail dans la journée bissextile du 29 février pour contribuer à soutenir des projets en faveur des enfants au Bangladesh, au Népal et au Pakistan. En Finlande, une campagne similaire «Année bissextile» a été lancée.

Dans les pays où les syndicats sont inexistantes ou sans grand pouvoir, des négociations collectives entre travailleurs et employeurs peuvent être efficaces. En effet, l'amélioration de la rémunération

***Dans les pays où les syndicats sont inexistantes ou sans grand pouvoir, des négociations collectives entre travailleurs et employeurs peuvent être efficaces. En effet, l'amélioration des conditions d'emploi des adultes diminue la pression exercée sur les enfants pour les mettre au travail.***

# Un accord au Bangladesh

Une importante initiative de protection des enfants travailleurs gagne du terrain au Bangladesh, où la puissante industrie du vêtement du pays s'engage à des changements spectaculaires au titre d'un accord signé en 1995.

Ce pays est l'un des principaux exportateurs de vêtements. Le secteur de la confection du Bangladesh emploie plus d'un million de personnes, surtout des femmes, mais aussi des enfants. En 1992, entre 50 000 et 75 000 de ses salariés étaient des enfants de moins de 14 ans, principalement des filles.

L'emploi des enfants était illégal au regard de la législation nationale, mais la situation ne suscitait guère d'attention, au Bangladesh ou ailleurs. Or après l'introduction du projet de loi sur la dissuasion de l'emploi de main-d'œuvre enfantine en 1992 par le sénateur américain Tom Harkin, les usines ont commencé à cacher les enfants quand arrivaient des acheteurs des Etats-Unis, ou à les licencier. Cette loi aurait interdit l'importation aux Etats-Unis de produits fabriqués par des enfants. Aussi lorsque le sénateur Harkin a présenté à nouveau sa proposition l'année suivante, les conséquences ont été bien plus terribles: les fabricants ont renvoyé de leurs usines quelque 50 000 enfants, environ les trois-quarts des enfants employés dans le secteur.

Personne n'avait prévu les conséquences de cette action pour les enfants renvoyés et leurs parents. Les enfants ont certes été libérés, mais en même temps ils ont été pris au piège d'un environnement impitoyable, sans qualifications, peu ou pas instruits, et avec bien peu d'options possibles. Les écoles étaient inaccessibles, inutiles ou coûteuses. Une série de visites de suivi par l'UNICEF, le BIT et des ONG ont permis de découvrir que certains enfants avaient trouvé de nouvel-

les sources de revenus. Ils étaient devenus casseurs de pierres, marchands des rues ou même prostitués, tous métiers plus dangereux et plus soumis à l'exploitation que la confection de vêtements. Dans certains cas, les mères des enfants licenciés ont dû quitter leur emploi pour s'occuper de leurs enfants.

Devant cette situation malencontreuse, un Protocole d'accord officiel a été négocié non sans difficultés pendant deux ans, puis signé en juillet 1995 par la BGMEA (*Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association*: Association bangladaise des fabricants et exportateurs de vêtements) et les bureaux de l'UNICEF et du BIT au Bangladesh – sur un programme à financer par ces trois organisations. La BGMEA a engagé près d'un million de dollars pour la mise en œuvre du Protocole d'accord.

Le Protocole d'accord comprend quatre clauses essentielles:

- retrait dans les quatre mois de tous les travailleurs ayant moins de 14 ans, âge minimum d'accession à l'emploi;
- plus de recrutements d'enfants n'ayant pas l'âge légal;
- placement des enfants retirés des fabriques de vêtements dans des programmes éducatifs appropriés avec une allocation mensuelle;
- transfert d'emplois occupés jusqu'à présent par des enfants à des membres adultes qualifiés de la famille.

Dans l'intérêt supérieur des enfants, le Protocole d'accord demande explicitement aux propriétaires des fabriques de ne pas licencier les jeunes travailleurs jusqu'à ce que l'enquête sur l'usine ait été achevée et que de nouvelles dispositions aient pu être prises pour les enfants libérés.

Afin de déterminer ce qu'il fallait prévoir comme équipements éducatifs et autres installations de réinsertion, une

enquête sur toutes les usines des membres de la BGMEA a été entreprise conjointement par les trois signataires en coopération avec le gouvernement du Bangladesh. Elle a révélé que sur les 1821 usines examinées, la moitié employait de la main-d'œuvre enfantine – soit au total 10 500 enfants, dont 40% avaient de 10 à 12 ans et la moitié n'avaient aucune instruction. Avec l'appui financier de l'UNICEF, deux ONG – *Gono Shahjjo Shangstha* et le Comité pour le développement rural du Bangladesh (BRAC) – ont tenté de trouver des places dans les écoles pour ces enfants. En octobre 1996, 135 nouvelles salles de classe étaient opérationnelles et plus de 4000 enfants étaient inscrits. Les enfants bénéficient de soins de santé primaires et de cours de développement des compétences et perçoivent une allocation mensuelle pour compenser leur manque à gagner. De plus, des comptes bancaires personnels et des plans de crédit pour les familles sont en cours de création.

Il est trop tôt pour juger de l'efficacité à long terme du Protocole d'accord. Une question clé, par exemple, est de savoir si la création d'écoles spéciales pour les anciens enfants travailleurs, assortie d'un ensemble de mesures d'incitation comme les allocations mensuelles, les soins de santé et les cours de développement des compétences, sera un modèle durable pouvant s'appliquer ailleurs et à une plus grande échelle. Néanmoins, les circonstances ayant abouti au Protocole d'accord doivent servir de leçon à tous ceux qui souhaitent éliminer l'emploi des enfants dans des conditions dangereuses. Le monde a pour responsabilité de donner aux enfants travailleurs une solution de rechange efficace pour qu'ils ne souffrent pas de certaines mesures conçues précisément pour les aider.

et des conditions d'emploi des adultes diminue la pression exercée sur les enfants pour les mettre au travail. Les négociations peuvent également servir directement les intérêts des enfants pour des questions concernant leur salaire par exemple.

► **Les employeurs** – Lorsqu'il s'agit de constituer une vaste alliance contre l'exploitation du travail des enfants, on oublie souvent les associations patronales. Leur aide cependant peut être précieuse pour influencer des employeurs ou des secteurs entiers de l'industrie.

Comme plusieurs de ses homologues dans différents pays, la Fédération du patronat kényen a mis en place un programme pour que ses membres prennent conscience des limites à ne pas dépasser en matière de travail des enfants. Elle a élaboré un plan d'action pour prévenir et éliminer l'emploi de la main-d'œuvre infantile et pour réglementer les conditions de travail des enfants, demandant à ses membres de ne plus les affecter à des postes de nuit<sup>97</sup>.

De par sa coopération avec le secteur privé, l'UNICEF sait que les groupes constitués peuvent se montrer sensibles au changement. L'une des initiatives auxquelles l'UNICEF apporte une contribution majeure est le Protocole d'accord passé avec la BGMEA (voir encadré 12).

► **Les enfants** – Ils jouent un rôle de plus en plus important. L'histoire de l'un d'entre eux, Iqbal Masih, qui a payé de sa vie son combat pour la libération des enfants en servitude, a frappé largement les imaginations et les consciences. Très jeune, ce petit Pakistanais a été réduit en servitude pour dettes chez un fabricant de tapis. Après plusieurs années d'exploitation, d'heures de travail interminables, il réussit un beau jour à se libérer pour se joindre à une campagne de libération d'autres enfants. Sa propre expérience le plaçait dans une position sans égale pour parler du travail des enfants, suscitant une

réaction enthousiaste des adultes comme des enfants dans le monde entier<sup>98</sup>.

Un Canadien de 13 ans, Craig Keilburger, a exercé un impact similaire sur les médias nord-américains. Alors qu'il était encore à l'école primaire, il créa une organisation internationale appelée *Free the Children* (Libérez les enfants), dont l'une des revendications novatrices est que les entreprises libèrent les enfants qui travaillent en engageant à leur place un adulte chômeur de leur famille.

Craig Keilburger et *Free the Children*, qui œuvrent en étroite liaison avec la SACCS, s'occupent actuellement de réunir des fonds pour un centre de réadaptation/éducation/formation professionnelle destiné aux enfants libérés du travail forcé chez les fabricants de tapis et dans les verreries de l'Etat indien de l'Uttar Pradesh<sup>99</sup>.

On voit se multiplier les ateliers et les conférences réunissant des enfants travailleurs pour des échanges d'expérience, ce qui s'inscrit tout à fait dans la ligne de l'article 15 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, qui dit: «*Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association.*». Lors de leur rencontre régionale à Bamako en 1995, des enfants travailleurs et bidonvillois ont fait paraître leur propre journal. L'éditorial était rédigé par Romaine Dieng, employée de maison au Sénégal. «*La lutte doit se poursuivre en vue d'obtenir un statut acceptable dans chaque Etat*», écrivait-elle. «*Les leçons à tirer de ces différentes rencontres sont à la hauteur de la détermination des jeunes. Il apparaît de jour en jour que face à l'environnement de l'ajustement économique et de la généralisation de la pauvreté touchant les couches populaires, la dynamique de l'auto-emploi chez les jeunes ouvre une perspective si et seulement si elle est couplée avec une prise en charge de la lutte pour défendre leurs intérêts par les gens concernés eux-mêmes, c'est-à-dire*

***On voit se multiplier les ateliers et les conférences réunissant des enfants travailleurs pour des échanges d'expériences, ce qui s'inscrit tout à fait dans la ligne de l'article 15 de la Convention, qui dit: «Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association.»***

## Le secteur privé : une partie de la solution



UNICEF/BBG3/Vilas

Une pression constante de l'opinion publique peut être un catalyseur puissant pour un changement social positif. En réponse aux préoccupations croissantes suscitées par les formes les plus abusives de travail des enfants, un certain nombre d'entreprises sensibles à l'opinion publique ont décidé d'agir, de «réinvestir quelque chose» dans les communautés avec lesquelles elles font des affaires. Si elles ne sont encore qu'une minorité, ces entreprises ont démontré que les relations entre le secteur privé et les militants luttant contre le travail des enfants ne doivent pas forcément être antagonistes, qu'une coopération constructive, ou même un partenariat, peut parfois servir l'«intérêt supérieur» des enfants au travail. Des normes plus rigoureuses d'emploi et de meilleures conditions de travail

servent également à créer une main-d'œuvre plus efficace, plus stable et mieux formée.

La controverse sur le travail des enfants dans l'industrie du vêtement au Bangladesh montre que le secteur privé peut jouer un rôle clé, particulièrement en une période où l'aide extérieure diminue. Les négociateurs cherchant à éliminer progressivement le travail des enfants ont vite compris que le secteur industriel serait un partenaire incontournable sur tous les points, depuis le financement des programmes scolaires jusqu'à la surveillance du respect des normes de travail. Selon l'UNICEF, «le succès ou l'échec du projet dépend de la coopération de ce secteur».

Autre surprise, plusieurs sociétés bangladaises avaient pris les devants. Ainsi, deux usines de confection – Oppex et Intersport Ltd. – ont ouvert

sur les lieux de travail des écoles pour les enfants n'ayant pas l'âge minimum et ont versé des allocations aux familles pour compenser la perte du salaire des enfants.

Une tendance similaire se fait jour au Népal dans l'industrie du tapis, où le travail des enfants est un problème récurrent. Une vingtaine de grandes fabriques ont institué des incitations à l'éducation, des programmes de soins infantiles et autres programmes sociaux. Samling Carpet Industries, par exemple, propose des soins médicaux, une garderie pour les plus jeunes enfants de ses ouvriers et un programme d'alphabétisation pour les enfants d'âge scolaire. Une fois qu'ils savent lire, ces enfants sont envoyés dans les écoles publiques, et leurs parents reçoivent des «aides compensatoires» sur présentation des carnets scolaires. Potala Carpets, l'une des plus grandes fabriques de la vallée de Katmandou, préfère travailler par le biais d'une ONG, parrainant 30 anciens enfants tisserands dans une école gérée par *The Underprivileged Children's Education Programme* et *The Asian-American Free Labor Institute*. Une autre société, Formation Carpets, est un partenaire actif de l'UNICEF pour combattre le travail des enfants dans l'industrie du tapis. La société verse au moins 1% de ses bénéfices, parallèlement à des contributions des salariés, pour fournir à sa main-d'œuvre – uniquement adulte – une garderie d'enfants, des bourses d'études aux enfants, une assurance maladie et des cours d'alphabétisation.

Au Brésil se déroulent des campagnes vigoureuses contre le travail des enfants, dont beaucoup sont menées par le Forum national pour la prévention

tion et l'élimination du travail des enfants (FNETI). Ce Forum est composé d'organisations gouvernementales, non gouvernementales et multilatérales. On a vu par exemple l'Association brésilienne des exportateurs d'agrumes – qui fournit 80% du jus d'orange sur le marché mondial – s'engager à ne pas utiliser de main-d'œuvre enfantine.

Autre exemple: la Fondation Abrinq, groupe de près de 2000 hommes d'affaires et fabricants de jouets qui s'est constitué en 1990 pour défendre les droits de l'enfant. L'Abrinq a lancé une campagne de sensibilisation publique, employant les médias et faisant pression sur de grandes compagnies et sur le gouvernement pour qu'ils cessent d'acheter des produits fabriqués par des enfants. L'un des derniers résultats de cette campagne est un communiqué de Ford, General Motors, Mercedes et Volkswagen annonçant la cessation de toute relation commerciale avec les entreprises employant des enfants. L'Abrinq décerne également un label spécial «ami des enfants» aux sociétés qui prouvent qu'à aucune étape de la production, elles n'ont eu recours au travail des enfants. Au cours des dix premiers mois du programme, 150 sociétés ont mérité l'approbation de l'Abrinq. «Nous n'espérons pas qu'en si peu de temps, les sociétés non seulement accepteraient de ne pas employer de main-d'œuvre enfantine, mais exerceraient également des pressions sur leurs fournisseurs pour qu'ils en fassent de même», déclare Caio Magri, coordonnateur du programme d'octroi du label.

Au niveau multinational, on ne s'est intéressé que récemment aux nombreuses grandes sociétés – dont la plupart sont basées dans les pays industrialisés – qui emploient de la main-d'œuvre enfantine bon marché dans le processus de production. Mais Levi Strauss, un grand fabricant de vêtements, ayant des usines dans de nombreux pays en développement, a pris de l'avance. Dans les années 80, il est devenu l'une des premières multinationales à se préoccuper de la responsabilité sociale à l'étranger, définissant pour les partenaires commerciaux des «conditions d'engagement» qui précisaient les normes écologiques, éthiques, sanitaires et de sécurité, assorties d'une clause interdisant le commerce avec des sociétés qui employaient des enfants de moins de 14 ans ou d'un âge inférieur à l'âge de la scolarité obligatoire. Dans un cas, Levi Strauss a passé avec deux fournisseurs bangladais qui employaient des enfants n'ayant pas l'âge légal de travailler un compromis, en vertu duquel les enfants ont été envoyés à l'école et ont reçu leur salaire et leurs allocations jusqu'à ce qu'ils soient réengagés à l'âge de 14 ans.

D'autres multinationales ont également mis au point des stratégies pour améliorer les pratiques d'emploi au niveau local, revendiquant dans certains cas le droit d'annuler, sans indemnité, des commandes réalisées avec de la main-d'œuvre enfantine.

---

*Photo: Dans un village de l'Inde, une petite fille apprend à écrire sur son ardoise.*

***En réponse aux préoccupations croissantes suscitées par les formes les plus abusives de travail des enfants, un certain nombre d'entreprises sensibles à l'opinion publique ont décidé d'agir, de «réinvestir quelque chose» dans les communautés avec lesquelles elles font des affaires.***

***Tous les travailleurs, les communautés et les pays rivalisent en fait pour obtenir la faveur des transnationales.***

*l'autodéfense. Le suivi des décisions de Bamako est une priorité pour chacun si nous voulons donner une chance à notre avenir<sup>100</sup>.»*

La liberté d'association est pour les enfants un droit, qu'ils exercent. Aux Philippines, des enfants travailleurs ont créé leurs propres organisations pour partager leurs expériences, se former au plaidoyer et communiquer par le biais du théâtre communautaire avec d'autres enfants travailleurs, mais aussi avec toute la communauté. A Olongapo City, des enfants ont constitué des associations distinctes pour les crieurs de journaux, les vendeurs à la sauvette, les éboueurs, les tireurs de pousse-pousse, les laveurs de voitures. Ces associations coopèrent pour organiser des séminaires de formation de chefs, participer à des réunions sportives ou récréatives, ou à la plantation d'arbres. Les groupes observent les règles de la démocratie, et au cours de leurs réunions semestrielles le vote se fait à bulletins secrets.

En janvier 1996, des centaines d'enfants, dont certains travailleurs libérés du servage, ont manifesté à New Delhi devant le ministère indien du Travail pour réclamer l'éradication de la servitude des enfants<sup>101</sup>. On assista un mois plus tard à un événement historique, quand 40 travailleurs indiens et népalais ainsi libérés, et accompagnés de 25 militants sud-asiatiques des droits de l'enfant, firent une marche de Calcutta à Katmandou, en tenant sur leur route des réunions publiques. Cette marche d'une semaine se termina par un grand rassemblement dans la capitale du Népal, appelant à un mouvement de masse pour l'élimination totale du travail des enfants et pour l'éducation gratuite, obligatoire et de bonne qualité de tous les enfants jusqu'à 14 ans<sup>102</sup>.

## **Responsabilité des entreprises**

Le poids grandissant de l'économie internationale libéralisée, sous

l'impulsion des grandes sociétés internationales, joue un rôle certain dans les problèmes d'exploitation du travail des enfants.

Dans le contexte d'une économie mondiale, de nombreuses entreprises installent leurs usines et leurs plantations dans les pays où les salaires sont les plus bas, ou les syndicats les plus faibles. Certaines préfèrent même, plutôt que de posséder des usines ou des plantations, soustraire avec des compagnies ou des ateliers locaux.

Tous les travailleurs, les communautés et les pays rivalisent en fait pour obtenir la faveur des transnationales. Face aux efforts des autorités nationales ou des travailleurs pour améliorer les salaires et les conditions d'emploi, ou pour restreindre les activités d'une société étrangère, les entreprises peuvent tout simplement décider d'aller s'installer ailleurs.

On en a eu un exemple en Afrique du Sud. Encouragées par l'élection du gouvernement de Nelson Mandela, les femmes noires travaillant à fabriquer des sweaters pour une entreprise de la province chinoise de Taïwan ont demandé une augmentation de salaire et le droit de se syndiquer. L'entreprise a répondu par la fermeture de ses sept usines d'Afrique du Sud, mettant un millier de personnes au chômage. Les salaires étaient peut-être faibles en Afrique du Sud, mais ils étaient plus élevés qu'en Chine ou en Thaïlande<sup>103</sup>.

La ruée mondiale vers la compétitivité aspire les enfants dans le monde du travail. En Inde, qui ne s'est totalement ouverte à l'économie mondiale que ces dernières années, la compétition internationale a déjà conduit certains secteurs de l'industrie à rechercher un avantage par le recrutement de main-d'œuvre infantile à bas prix – dans l'industrie indienne, le salaire des enfants représente moins de la moitié de celui des adultes pour le même rendement. On signale une augmentation de l'emploi des enfants dans la séri-

ciculture, les usines de préparation des poissons, l'industrie alimentaire en général, ainsi que dans le traitement génétique des semences<sup>104</sup>.

C'est au plan international qu'on a le plus de chances d'influencer le comportement de ces entreprises. Un débat passionné fait actuellement rage sur l'opportunité d'intégrer dans les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les accords commerciaux régionaux une *clause sociale* fixant des normes minimales de comportement pour ouvrir aux entreprises le droit de faire des affaires à l'échelle mondiale. Au nombre des conditions figurerait l'interdiction d'employer des enfants.

Des pays en développement – surtout asiatiques et latino-américains – ont rejeté cette clause sociale comme étant un protectionnisme déguisé. Leur argument principal est que le niveau des salaires et la protection sociale dépendent du stade de développement de chaque pays, et qu'une clause sociale entraverait le développement des pays où la main-d'œuvre est bon marché en les privant de leur plus grand avantage comparatif dans le commerce international. Beaucoup d'employeurs du monde industrialisé – ainsi que certains gouvernements européens – rejettent eux aussi cette clause sociale. Les Etats-Unis et la France, en revanche, en sont de chauds partisans.

Différents groupes (écologistes, religieux, de consommateurs, de défense des droits de l'homme) prennent des mesures plus directes pour faire pression sur les transnationales afin qu'elles adoptent, pour elles-mêmes et pour leurs sous-traitants, des codes de conduite à appliquer dans les pays les plus pauvres.

L'ICCR (*Interfaith Center on Corporate Responsibility*: Centre interconfessionnel sur la responsabilité des sociétés) fait ainsi campagne depuis 25 ans pour que les entreprises assument leurs responsabilités. Ces dernières années, les membres de l'ICCR ont présenté à

titre d'actionnaires des résolutions aux conseils d'administration d'une série de compagnies, y compris des fabricants bien connus de chaussures et de vêtements, les appelant à adopter ou amender des codes de conduite pour eux-mêmes et leurs fournisseurs. Selon l'ICCR, ces codes doivent comporter certaines dispositions essentielles, notamment l'interdiction spécifique de l'emploi d'enfants, la liberté d'association, des niveaux de rémunération adéquats, ainsi que des mécanismes d'application et de contrôle.

Certaines sociétés ont déjà adopté des codes garantissant que ni elles-mêmes ni leurs sous-traitants n'emploieront de main-d'œuvre enfantine dans des conditions contraires aux lois nationales ou susceptibles d'avoir des effets défavorables sur les droits, le développement ou l'éducation des enfants (voir encadré 13). En 1992 par exemple, Levi Strauss avait constaté que deux de ses fournisseurs bangladais employaient des enfants de moins de 14 ans, ce qui était légal au Bangladesh mais contraire au code de conduite de la compagnie. Celle-ci a pris des dispositions pour que les enfants concernés retournent à l'école tout en conservant leur salaire, et leur a promis un emploi lorsqu'ils auraient atteint leurs 14 ans<sup>105</sup>. On peut également citer l'exemple du code adopté par les détaillants britanniques de C&A, qui déclare «absolument inacceptable l'exploitation du travail des enfants ou de tout autre groupe vulnérable, tel que les immigrés clandestins<sup>106</sup>».

Dans un autre cas, la société Gap, géant du vêtement, a fait aux Etats-Unis l'objet de pressions considérables du grand public quand on a appris que certains produits étaient fabriqués par des jeunes filles, âgées parfois de 13 ans à peine, et qui travaillaient jusqu'à 70 heures par semaine dans de sordides ateliers d'El Salvador pour moins de 0,60 dollar l'heure. Gap a accepté de demander aux entrepreneurs locaux de respecter les droits

***Certaines sociétés ont déjà adopté des codes garantissant que ni elles-mêmes ni leurs sous-traitants n'emploieront de main-d'œuvre enfantine.***

# Rugmark: pour que les enfants ne tissent plus de tapis



UNICEF/6414/Kawamaka

Le label Rugmark – un visage souriant sur un tapis – est devenu le symbole de l'initiative la plus prometteuse pour identifier et promouvoir des produits fabriqués sans travail illégal des enfants. Créée en 1994, en Inde, et récemment étendue au Népal, la Fondation indépendante Rugmark offre aux exportateurs de tapis un programme volontaire de certification. Elle octroie des licences – et le droit d'employer son logo distinctif (le visage souriant) aux exportateurs de tapis qui se soumettent à un système de surveillance incluant des inspections-surprises et des vérifications croisées des dossiers d'exportation et des ateliers de tissage.

Outre ses activités de surveillance et de distribution des labels, Rugmark participe à l'éducation et à la réinsertion des enfants. La première école

Rugmark s'est ouverte à Bhadohi (Inde) en août 1996. Un centre de rééducation à Mirzapur devrait être inauguré en octobre, sur le modèle du projet de rééducation de l'Ashram Mukti, géré par la SACCS (*South Asian Coalition on Child Servitude*: Coalition de l'Asie du Sud contre la servitude enfantine).

D'après des ONG militant dans l'industrie du tapis en Inde à Mirzapur-Bhadohi, la valeur des exportations de tapis noués à la main en Inde a décuplé entre 1979 et 1993. Toujours selon elles, le nombre d'enfants travaillant sur les métiers est passé de 100 000 en 1975 à 300 000 en 1990. Il serait de 420 000 d'après une autre étude, réalisée pour l'Organisation internationale du Travail. Alarmés par cette situation, et le risque éventuel de boycott des tapis, diverses ONG se sont organisées en 1989, sous la di-

rection de Kailash Satyarthi, pour former la SACCS. En 1991, un rapport de la Commission des droits de l'homme a donné une force nouvelle aux efforts de la SACCS, en recommandant que «des produits, tels que les tapis, dont la fabrication peut faire appel au travail des enfants arborent une marque spéciale garantissant que tel n'a pas été le cas». Des groupes de consommateurs, des fabricants de tapis et des organisations internationales se sont unis, avec l'appui de l'UNICEF et de la GTZ, l'Agence allemande pour la coopération technique, pour donner naissance à Rugmark.

Durant ses vingt premiers mois d'existence, Rugmark-Inde a délivré des licences à plus d'une centaine d'exportateurs exploitant 13 000 métiers; au moins 270 000 tapis ont été certifiés, ont reçu le label et ont été mis sur le marché. La plupart ont été exportés vers l'Allemagne, principal importateur de tapis orientaux; aujourd'hui, environ un tiers des tapis importés en Allemagne depuis l'Inde porte le label Rugmark. Entre-temps, un nombre croissant d'importateurs dans d'autres pays, notamment le Canada, les Etats-Unis, les Pays-Bas et la Suisse, demandent aux fournisseurs des tapis portant le label Rugmark.

Pendant la première année, des vérifications sur place par des inspecteurs indépendants de Rugmark ont découvert 760 enfants travaillant illégalement sur 408 métiers à tisser ayant reçu la licence Rugmark. En septembre 1996, 164 métiers se sont vus retirer leur licence; la plupart des autres ont subi avec succès les inspections ultérieures. De plus, d'après Satish Sondhi, directeur exécutif de Rugmark-Inde, un certain nombre

d'exportateurs ayant récemment obtenu le label ont commencé à mener des inspections pour leur propre compte. Le gouvernement indien a aussi créé un système d'inspection et de certification pour l'industrie du tapis, appelé *kaleen*.

Les importateurs de tapis Rugmark ont accepté de verser 1% de la valeur marchande des tapis importés en faveur des programmes scolaires et de formation. Les exportateurs versent également une taxe de 0,25% de la valeur de leurs tapis, qui sert à financer les inspections. Avec ces fonds, l'autosuffisance de Rugmark devrait être assurée d'ici 1998.

Certes, les activités de Rugmark ne sont pas exemptes de problèmes, ni de critiques. Même ses partisans convaincus admettent que les vérifications dans les fabriques ne sont pas à l'épreuve de la tricherie. La corruption est toujours possible, et il est difficile d'inspecter 13 000 métiers, dans ce qui reste essentiellement une activité familiale décentralisée. De plus, il est nécessaire d'assurer que les enfants identifiés par les inspecteurs sont placés dans des programmes éducatifs et ne recommencent pas à travailler sur les métiers à tisser.

Pour relever le défi, Rugmark a constitué une équipe d'une douzaine d'inspecteurs indépendants et compétents et a défini une série de contrôles et de mesures pour minimiser les risques de corruption. Autre garantie, chaque tapis portant le label Rugmark a son propre numéro identifiant le métier et l'exportateur. Les labels Rugmark sont préparés individuellement, correspondant à l'ordre d'achat du

tapis. Le réseau de contrôle est donc très organisé et les défenseurs de l'initiative affirment que jusqu'à présent aucun tapis portant indûment le label n'a été identifié.

Rugmark-Népal commencera à fonctionner sur deux plans; d'une part l'inspection des métiers à tisser et, d'autre part, un contrôle que les enfants libérés des métiers sont bien placés immédiatement dans des écoles et ne se retrouvent pas dans des situations à risques. Au mois de septembre 1996, 30 grands fabricants, représentant 70% des exportations de tapis du Népal, se sont engagés à obtenir des licences Rugmark.

Selon Christian Salazar-Volkman, du Comité allemand pour l'UNICEF, ces exportateurs considèrent l'initiative Rugmark comme une manière de relancer l'intérêt des consommateurs. «Ce qui est arrivé est un tournant», affirme-t-il. «Pour eux, Rugmark est désormais devenu un argument de vente.»

***Le nombre d'enfants travaillant sur les métiers est passé de 100 000 en 1975 à 300 000 en 1990. Il serait même de 420 000 d'après une autre source.***

---

*Photo : Deux jeunes filles tissent un tapis dans une fabrique de Katmandou (Népal), où la Fondation Rugmark commencera prochainement ses opérations.*

***Les formes les plus impitoyables, les plus douloureuses, du travail des enfants violent non seulement la plupart des droits inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant, mais aussi le fondement même de notre humanité.***

fondamentaux des travailleurs, et a autorisé un contrôle indépendant de son propre code de conduite<sup>107</sup>. Un groupe de contrôle indépendant, constitué en janvier 1996 par l'ICCR, *Business for Social Responsibility* et *The US-based National Labor Committee*, a reçu mission de coordonner la surveillance des fournisseurs de Gap et a chargé quatre groupes salvadoriens respectés dans les domaines de la religion, du travail et des droits de l'homme, de procéder à des inspections dans les usines<sup>108</sup>.

Des succès comme ceux-ci ont amené à s'intéresser de plus près aux fabricants de vêtements, de chaussures et de jouets qui ont transféré outre-mer une grande partie de leur production. Le problème est maintenant d'étendre aux firmes nationales cette notion de responsabilité dans le domaine du travail des enfants, et le soin de mener des campagnes à cette fin. La Fondation Abrinq pour les droits de l'enfant – financée par le secteur privé – travaille déjà d'arrache-pied au Brésil sur la question. Elle a attiré une attention médiatique considérable lorsqu'elle a accusé des géants internationaux de l'automobile d'utiliser du charbon extrait par des enfants dans des conditions particulièrement dangereuses. Mais la Fondation tient aussi à l'œil des compagnies nationales, et son programme des sociétés «amies des enfants» appelle une attention positive sur les entreprises brésiliennes qui n'emploient pas de main-d'œuvre enfantine et qui soutiennent des activités en faveur du développement de l'enfant<sup>109</sup>. (Voir encadré 13.)

Toutes les entreprises, même celles qui n'emploient pas ou n'exploitent pas les enfants, peuvent être éclaboussées par la publicité négative et les critiques globales concernant l'emploi des enfants dans des conditions dangereuses. Il est clair par conséquent que les entreprises ont toutes intérêt à appuyer pleinement le mouvement pour l'abolition du travail des enfants.

## Rompre avec le passé

En grandissant, les enfants ont soif de connaître le monde, d'apprendre ses mécanismes, ses merveilles, ses coutumes et ses règles. Ils absorbent l'information avec une aisance miraculeuse, comme si c'était un aliment de leur développement. Ils tirent de tout de nouvelles connaissances: du monde qui les entoure, de l'école, du jeu, des parents, des enseignants, d'autres enfants, et parfois aussi de leur travail.

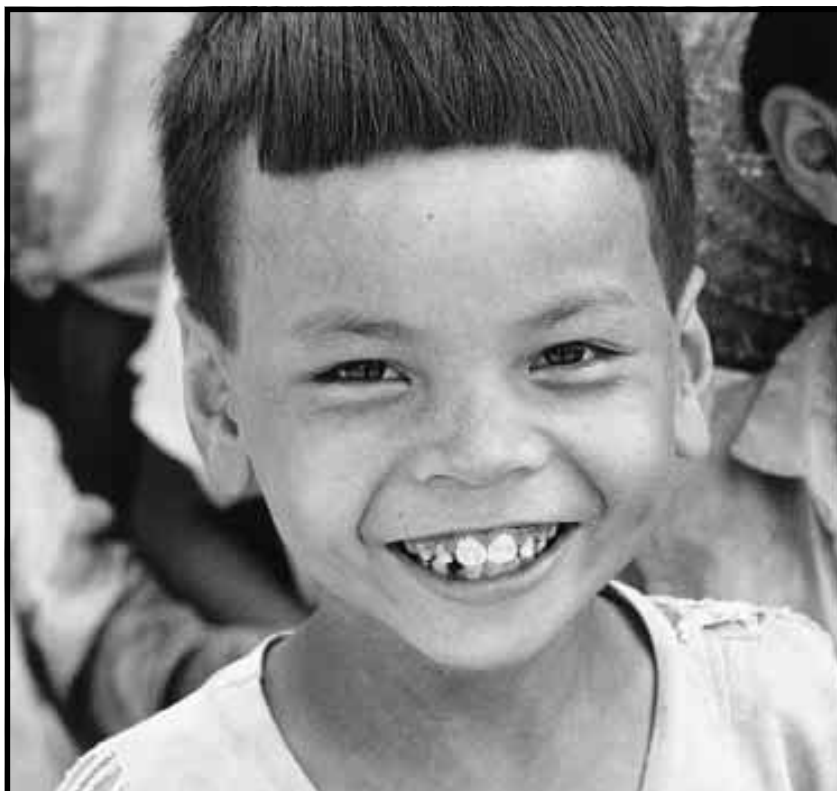
Mais quel genre de savoir un enfant pourra-t-il retirer d'un emploi domestique, seul, loin de sa famille et de sa communauté? Quelles nouvelles perspectives mentales va donc ouvrir à un enfant asservi au travail son expérience professionnelle? Quelles leçons terrifiantes un enfant prostitué devra-t-il apprendre chaque jour? Ces formes les plus impitoyables, les plus douloureuses, du travail des enfants violent non seulement la plupart des droits inscrits dans la *Convention relative aux droits de l'enfant*, mais aussi le fondement même de notre humanité.

La même déformation grotesque des priorités qui prive tant d'enfants d'une nutrition adéquate, de vaccins et de soins de santé conduit aussi des enfants à être exploités et soumis à des travaux qui leur sont préjudiciables. Il est impératif aujourd'hui de modifier les priorités. Les Etats du monde entier ont reconnu le droit absolu des enfants à se développer sans entrave sur les plans physique, social et émotionnel – ils doivent tenir leurs engagements. Comme le dit et le répète le présent rapport, l'éducation primaire de base de tous les enfants est la clé de voûte de ces droits, et d'une certaine manière la condition nécessaire à la jouissance d'autres droits.

Si le travail des enfants est une question aussi sensible, c'est parce qu'il place les gens face aux conséquences humaines d'un monde où l'inégalité règne de plus en plus. L'émotion qu'il provoque doit ali-

menter la guerre contre l'oppression et la maltraitance impitoyables des filles, le refus d'une éducation à 140 millions d'enfants dans le monde, et un système économique exigeant des plus démunis qu'ils se serrent la ceinture pour payer les dettes d'une génération passée.

A l'aube du troisième millénaire, il est temps que la moralité l'emporte et que le travail des enfants dans des conditions dangereuses ou d'exploitation aille rejoindre dans l'histoire ces autres formes d'esclavage auxquelles il ressemble tant.



UNICEF/93-1304/Fieger

*A l'aube du troisième millénaire, il est temps que la moralité l'emporte et que le travail des enfants dans des conditions dangereuses ou d'exploitation aille rejoindre dans l'histoire ces autres formes d'esclavage auxquelles il ressemble tant.*

*L'action la plus importante est la prévention: pour que ce petit Vietnamien et d'autres enfants ne soient pas poussés vers des travaux dangereux.*

# Mettons fin au travail des enfants

## Les prochaines étapes

**L**e travail des enfants, pratiqué dans des conditions dangereuses ou d'exploitation, est une violation des dispositions de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. L'intérêt supérieur de l'enfant doit dicter toutes les mesures à prendre pour l'éliminer. Il faut aussi élargir les possibilités d'emploi pour les adultes, en pensant aux familles dont la survie dépend peut-être de ce que gagnent leurs enfants.

Le travail des enfants est un problème dont les causes sont complexes : pauvreté, exploitation économique, valeurs sociales, environnement culturel ; il faudra donc pour le résoudre faire appel à un éventail de mesures très diverses et à l'intervention d'une gamme de partenaires aussi étendue que possible dans chaque société.

*Voici quelques-unes des actions spécifiques à mener d'urgence :*

### **1. Éliminer immédiatement le travail des enfants dans des conditions dangereuses ou d'exploitation**

On ne saurait tolérer le travail des enfants dans des conditions dangereuses ou d'exploitation, notamment le travail en servitude, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et les emplois qui entravent le développement physique, social, cognitif, émotionnel ou moral de l'enfant ; les autorités nationales doivent prendre des mesures immédiates pour y mettre fin.

### **2. Instaurer l'enseignement primaire obligatoire et gratuit**

Les Etats doivent rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous (article 28 de la Convention) et faire en sorte que tous les enfants fréquentent l'école à plein temps jusqu'à la fin du cycle primaire de l'enseignement. Ils devront réserver dans leurs budgets les crédits nécessaires, les donateurs apportant des ressources adéquates tirées des budgets existants d'aide au développement.

### **3. Elargir la protection légale**

Les lois concernant le travail des enfants et l'éducation doivent former un ensemble cohérent et s'appuyer mutuellement. Il faut que les lois nationales sur le travail des enfants soient en accord tant avec l'esprit et la lettre de la *Convention relative aux droits de l'enfant* qu'avec les textes de l'OIT. Elles doivent couvrir aussi largement que possible le travail des enfants dans le secteur économique non structuré, y compris le travail dans la rue, dans les exploitations agricoles, en tant que domestiques, ou au foyer familial.

### **4. Enregistrer tous les enfants à la naissance**

Tous les enfants doivent être enregistrés aussitôt leur naissance (article 7 de la Convention). Cet enregistrement est indispensable pour que l'enfant puisse exercer ses droits, par exemple à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services, et aussi pour permettre aux employeurs et aux inspecteurs du travail de connaître, avec certitude, l'âge de chaque jeune.

### **5. Réunir des données et exercer une surveillance continue**

Rares sont les données sur le travail des enfants. Pour s'attaquer efficacement à ce problème, il faut aux niveaux national et international des systèmes qui permettent de rassembler et d'analyser des données mondialement comparables concernant en particulier les zones oubliées ou «invisibles» de ce travail (au foyer, dans l'exploitation familiale, en service domestique). Il est important que les communautés elles-mêmes exercent une surveillance continue, et que les enfants travailleurs participent à l'évaluation de leur situation et proposent des moyens d'améliorer leurs conditions.

### **6. Adopter des codes de conduite et élaborer des politiques d'achat**

Il est instamment demandé aux sociétés nationales et internationales d'adopter des codes de conduite garantissant que ni elles ni leurs sous-traitants n'emploieront d'enfants dans des conditions susceptibles de violer les droits de ceux-ci. Il conviendra d'élaborer des politiques d'achats tenant compte des intérêts supérieurs de l'enfant et comportant des mesures pour protéger ces intérêts. L'UNICEF quant à lui réaffirme son adhésion à la politique d'achats qu'il a adoptée, et par laquelle il s'engage à ne pas s'adresser à des fournisseurs exploitant le travail des enfants.

# Références

## Chapitre I – La Convention relative aux droits de l'enfant

- 1 *Le progrès des nations 1996*, UNICEF, Genève, 1996, pp. 38-40.
- 2 *La situation des enfants dans le monde 1996*, UNICEF, Genève, 1995, p. 10; *Le progrès des nations 1995*, op. cit., p. 23.
- 3 *Rapport mondial sur le développement humain 1996*, PNUD, Economica, Paris, 1996, p. 14.
- 4 *L'initiative 20%-20% : atteindre l'objectif d'un accès universel aux services sociaux de base en vue d'un développement humain durable, note préparée conjointement par le FNUAP, l'OMS, le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF*, New York, décembre 1994, p. 5.
- 5 *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, PNUD, Economica, Paris, 1994, p. 54.
- 7 Rolf Carriere, *In the Child's Best Interest: Planning for and progressively eliminating child labour*, February 1996, p. 3, communication non publiée.
- 8 Karin Heissler, *Child Labor in Export Garment Manufacturing: Towards an understanding of the industry, implications for development and interventions for children*, 19 December 1995, p. 64, document non publié.
- 9 *Exploitation des enfants qui travaillent et des enfants des rues*, UNICEF, Conseil d'administration, session de 1986, E/ICEF/1986/CRP.3, pp. 3-4.
- 10 Assefa Bequele, and William E. Myers, *First Things First in Child Labour: Eliminating work detrimental to children*, UNICEF/ILO, collection Child Labour, ILO, Geneva, 1995, pp. 6-7.
- 11 Déclaration du Dr Mark Belsey, de l'Organisation mondiale de la Santé, citée dans Annie Allsebrook, and Anthony Swift, *Broken Promise*, Hodder and Stoughton, London, 1989, p. 91.
- 12 Assefa Bequele, and William E. Myers, op. cit., pp. 13-14.
- 13 Assefa Bequele, and Jo Boyden, *Combating Child Labour*, ILO, Geneva, 1988, p. 10.
- 14 *Ibid.*
- 15 *Convention n° 138 de l'Organisation internationale du Travail sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973*.
- 16 Voir le matériel de presse distribué avec *Le travail des enfants: que faire ?, document soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite informelle au niveau ministériel*, Genève, 12 juin 1996, BIT, Genève, 1996.
- 17 *Child Labour Surveys: Results of methodological experiments in four countries 1992-1993*, ILO, Geneva, 1996, communiqué de presse du 4 avril 1996.
- 18 Conseil d'administration, 265<sup>e</sup> session, Bureau international du Travail, Genève, mars 1996, deuxième question à l'ordre du jour, 265/2, pp. 3-4.
- 19 *Le travail dans le monde 1992*, BIT, Genève, 1992, p. 14.
- 20 *Social Panorama of Latin America*, United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), Santiago (Chile), 1995, pp. 54-55.
- 21 *Ibid.*, p. 38.
- 22 Neera Burra, *Born to Work: Child labour in India*, Oxford University Press, Delhi, 1995, pp. 228-229.
- 23 Rapport du gouvernement du Zimbabwe cité dans *Towards Action Against Child Labour in Zimbabwe*, ILO, Geneva, 1992, p. 53.
- 24 *Rapport mondial sur le développement humain 1996*, PNUD, Economica, Paris, 1996, p. 81.
- 25 Manzoor Ahmed, and Mary Joy Pigozzi, *The power of education*, UNICEF, New York, 15 July 1996, p. 4, document non publié.
- 26 *Priorities and Strategies for Education: A World Bank review*, The World Bank, Washington, DC, 1995, p. 41.
- 27 Instituto Nacional de Educação e Pesquisa, Brasília, 1994.
- 28 Myron Weiner, *The Child and the State in India*, Princeton University Press, Princeton, 1991, pp. 5-6.
- 29 *Restavek: Child labour in Haiti*, Minnesota Lawyers International Human Rights Committee, Minneapolis, 1990, cité par Bill Salter dans un document de recherche non publié sur le travail domestique préparé pour le BIT, pp. 30, 35, 46.
- 30 Bill Salter, op. cit., pp. 12-14.
- 31 *Ibid.*, p. 23.
- 32 Elsa M. Chaney, and Mary Garcia Castro (eds.), *Muchachas No More: Household workers in Latin America and the Caribbean*, Temple University Press, Philadelphia, 1989, cité dans Bill Salter, op. cit., p. 43.
- 33 Bill Salter, op. cit., p. 44.
- 34 Elvire Comlan, *Le travail des enfants en République populaire du Bénin: le cas des filles vidomégon de Cotonou*, thèse non publiée, Université nationale du Bénin, 1987, cité dans Bill Salter, op. cit., p. 52.
- 35 Bill Salter, op. cit., p. 54.

## Chapitre II – Travail des enfants: danger !

- 1 Peter Lee-Wright, *Child Slaves*, Earthscan, London, 1990, p. 40.
- 2 *Child Labour in Britain*, Report to the International Working Group on Child Labour, September 1995, p. 34.
- 3 *Le travail dans le monde 1992*, BIT, Genève, 1992, p. 14.
- 4 S.H. Pollack, et al., 'The Health Hazards of Agricultural Child Labor', in *Migrant Health: Clinical supplement*, May-June 1990, cité dans Assefa Bequele, and William E. Myers, *First Things First in Child Labour: Eliminating work detrimental to children*, UNICEF/ILO, collection Child Labour, ILO, Geneva, 1995, p. 4.
- 5 Projet de déclaration, Réunion des ministres du travail du Mouvement des pays non alignés et autres pays en développement, New Delhi, 23 janvier 1996.
- 6 *By the Sweat and Toil of Children: The use of child labor in US manufactured and mined imports*, vol.1, US Bureau of International Labor Affairs, US Department of Labor, Washington, DC, 1994, p. 2.
- 7 Rolf Carriere, *In the Child's Best Interest: Planning for and progressively eliminating child labour*, February 1996, p. 3, communication non publiée.
- 8 Karin Heissler, *Child Labor in Export Garment Manufacturing: Towards an understanding of the industry, implications for development and interventions for children*, 19 December 1995, p. 64, document non publié.
- 9 *Exploitation des enfants qui travaillent et des enfants des rues*, UNICEF, Conseil d'administration, session de 1986, E/ICEF/1986/CRP.3, pp. 3-4.
- 10 Assefa Bequele, and William E. Myers, *First Things First in Child Labour: Eliminating work detrimental to children*, UNICEF/ILO, collection Child Labour, ILO, Geneva, 1995, pp. 6-7.
- 11 Déclaration du Dr Mark Belsey, de l'Organisation mondiale de la Santé, citée dans Annie Allsebrook, and Anthony Swift, *Broken Promise*, Hodder and Stoughton, London, 1989, p. 91.
- 12 Assefa Bequele, and William E. Myers, op. cit., pp. 13-14.
- 13 Assefa Bequele, and Jo Boyden, *Combating Child Labour*, ILO, Geneva, 1988, p. 10.
- 14 *Ibid.*
- 15 *Convention n° 138 de l'Organisation internationale du Travail sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973*.
- 16 Voir le matériel de presse distribué avec *Le travail des enfants: que faire ?, document soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite informelle au niveau ministériel*, Genève, 12 juin 1996, BIT, Genève, 1996.
- 17 *Child Labour Surveys: Results of methodological experiments in four countries 1992-1993*, ILO, Geneva, 1996, communiqué de presse du 4 avril 1996.
- 18 Conseil d'administration, 265<sup>e</sup> session, Bureau international du Travail, Genève, mars 1996, deuxième question à l'ordre du jour, 265/2, pp. 3-4.
- 19 *Le travail dans le monde 1992*, BIT, Genève, 1992, p. 14.
- 20 *Social Panorama of Latin America*, United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), Santiago (Chile), 1995, pp. 54-55.
- 21 *Ibid.*, p. 38.
- 22 Neera Burra, *Born to Work: Child labour in India*, Oxford University Press, Delhi, 1995, pp. 228-229.
- 23 Rapport du gouvernement du Zimbabwe cité dans *Towards Action Against Child Labour in Zimbabwe*, ILO, Geneva, 1992, p. 53.
- 24 *Rapport mondial sur le développement humain 1996*, PNUD, Economica, Paris, 1996, p. 81.
- 25 Manzoor Ahmed, and Mary Joy Pigozzi, *The power of education*, UNICEF, New York, 15 July 1996, p. 4, document non publié.
- 26 *Priorities and Strategies for Education: A World Bank review*, The World Bank, Washington, DC, 1995, p. 41.
- 27 Instituto Nacional de Educação e Pesquisa, Brasília, 1994.
- 28 Myron Weiner, *The Child and the State in India*, Princeton University Press, Princeton, 1991, pp. 5-6.
- 29 *Restavek: Child labour in Haiti*, Minnesota Lawyers International Human Rights Committee, Minneapolis, 1990, cité par Bill Salter dans un document de recherche non publié sur le travail domestique préparé pour le BIT, pp. 30, 35, 46.
- 30 Bill Salter, op. cit., pp. 12-14.
- 31 *Ibid.*, p. 23.
- 32 Elsa M. Chaney, and Mary Garcia Castro (eds.), *Muchachas No More: Household workers in Latin America and the Caribbean*, Temple University Press, Philadelphia, 1989, cité dans Bill Salter, op. cit., p. 43.
- 33 Bill Salter, op. cit., p. 44.
- 34 Elvire Comlan, *Le travail des enfants en République populaire du Bénin: le cas des filles vidomégon de Cotonou*, thèse non publiée, Université nationale du Bénin, 1987, cité dans Bill Salter, op. cit., p. 52.
- 35 Bill Salter, op. cit., p. 54.

- 36 *Ibid.*, p. 53.
- 37 Maggie Black, *Research methods relating to child domestic workers, Summary report of the Anti-Slavery International Seminar, Charney Manor, Oxfordshire, UK, 22-24 January 1996*.
- 38 Bill Salter, *op. cit.*, pp. 80-81.
- 39 Neera Burra, *op. cit.*, p. 21.
- 40 Alison Sutton, *Slavery in Brazil: A link in the chain of modernisation*, Anti-Slavery International, London, 1994, p. 70.
- 41 *Ibid.*, p. 29.
- 42 Charles Jacobs, and Mohammed Athie, 'Bought and Sold', *The New York Times*, 13 July 1994.
- 43 M. Gupta, 'Child Labour in Hazardous Work in India: Situation and policy experience', étude non publiée préparée pour le BIT, 1989, citée dans Assefa Bequele, and William E. Myers, *op. cit.*, p. 8.
- 44 Myron Weiner, 'Foreword', in Neera Burra, *op. cit.*, pp. x-xi.
- 45 *Towards Action Against Child Labour in Zimbabwe*, *op. cit.*, pp. 46-47.
- 46 'Child Workers in the Tobacco Industry, Indonesia', in *Child Workers in Asia*, vol. 7, no. 1, January-March 1991, p. 15.
- 47 'Child Workers in the Tea Industry in Nepal', *ibid.*, pp. 3-4.
- 48 'Child Labour in the Agricultural Sector in Thailand: A case study of child workers in the sugar cane and the rubber plantation', *ibid.*, p. 10.
- 49 Témoignage d'une ouvrière du Honduras au US Congressional Committee, cité dans Bob Horbert, 'Leslie Fay's Logic', *The New York Times*, 19 June 1994.
- 50 Michael S. Serrill, 'Unholy Confession: A cop on trial for a massacre of street children stuns Brazil by admitting an appalling crime', *Time*, 13 May 1996, p. 33.
- 51 A. Rosario, 'Ragpicking and ragpickers' education and development scheme in Bangalore City', in *Prevention and protection of working children and abandoned children, Country Reports and Case Studies, Second Asian Regional Conference on Child Abuse and Neglect, Bangkok, 8-13 February 1988*, cité dans Assefa Bequele, and William E. Myers, *op. cit.*, p. 3.
- 52 Anthony Swift, 'Scared of our own kids', *The New Internationalist*, no. 276, February 1996, pp. 14-16.
- 53 Victoria Johnson, Joanna Hill, and Edda Ivan-Smith, *Listening to Smaller Voices: Children in an environment of change*, ActionAid, London, 1995, p. 77.
- 54 Maria Cristina Salazar, and Walter Alarcón Glasinovich, *Better Schools, Less Child Work: Child work and education in Brazil, Colombia, Ecuador, Guatemala and Peru*, Innocenti Essays Number 7, UNICEF, International Child Development Centre, Florence, 1996.
- 55 Neera Burra, *op. cit.*, p. 211.
- 56 Maria Cristina Salazar, and Walter Alarcón Glasinovich, *op. cit.*, p. 19.
- 57 *Le progrès des nations 1996*, UNICEF, Genève, 1996, p. 30.
- 58 *La situation des enfants dans le monde 1996*, UNICEF, Genève, 1995, p. 90.
- 59 Jo Boyden, *The Relationship between Education and Child Work*, Innocenti Occasional Papers, Child Rights Series Number 9, UNICEF, International Child Development Centre, Florence, 1994, p. 21.
- 60 'Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant', paragraphe 15, dans *La situation des enfants dans le monde 1991*, UNICEF, Genève, 1990, p. 53.
- 61 *Ibid.*, paragraphe 19, p. 53.
- 62 *Ibid.*, paragraphe 20.7, p. 54.
- 63 'Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90', paragraphe 23, dans *La situation des enfants dans le monde 1991*, *op. cit.*, p. 65.
- 64 Données de l'UNICEF et de *Trends and Projections of Enrolment by Level of Education, by Age and by Sex, 1960-2025 (as assessed in 1993)*, UNESCO, Paris, 1993.
- 65 *Le travail des enfants: que faire ?*, *op. cit.*, p. 25.
- 66 Concerned for Working Children, *Education: Views of the working children, Report based on discussions held during the Appropriate Education Workshop held in Namma Bhoomi, Gramashrama (India), April 1995*.
- 67 Santosh Mehrotra, 'Health and Education Policies in the High-Achieving Countries: Some lessons', in Santosh Mehrotra, and Richard Jolly (eds.), *Development with a Human Face*, Oxford University Press, p. 43 (à paraître).
- 68 Manzoor Ahmed, *et al.*, *Primary Education for All: Learning from the BRAC experience*, Academy for Educational Development, Washington, DC, 1993, p. 41.
- 69 Santosh Mehrotra, *op. cit.*, pp. 37-38.
- 70 *World Debt Tables 1996: External finance for developing countries*, vol. 1, Analysis and Summary Tables, The World Bank, Washington, DC, 1996, p. 216.
- 71 Voir *Education pour Tous: atteindre l'objectif*, dossier de presse pour la Réunion à la mi-décennie du Forum international consultatif sur l'Éducation pour Tous, 16-19 juin 1996, Amman, Jordanie.
- 72 *Priorities and Strategies for Education: A World Bank review*, *op. cit.*, p. 153.
- 73 *Rapport mondial sur l'éducation 1995*, UNESCO, Paris, 1995.
- 74 Richard Jolly, allocution de clôture à la Réunion à la mi-décennie du Forum international consultatif sur l'Éducation pour Tous, 16-19 juin 1996, Amman, Jordanie, pp. 5-6.
- 75 *Education pour Tous: atteindre l'objectif*, document statistique pour la Réunion à la mi-décennie du Forum international consultatif sur l'Éducation pour Tous, 16-19 juin 1996, Amman, Jordanie.
- 76 *Priorities and Strategies for Education: A World Bank review*, *op. cit.*, p. 29.

- 77 Mahbub ul Haq, 'If people sleep on pavements, should ministers shop for modern jets?', *The Times of India*, New Delhi, 28 March 1996, p. 11.
- 78 *L'initiative 20%-20% : atteindre l'objectif d'un accès universel aux services sociaux de base en vue d'un développement humain durable, note préparée conjointement par le FNUAP, l'OMS, le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF*, New York, décembre 1994; voir aussi *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, PNUD, Economica, Paris, 1994, p. 54.
- 79 *Lettre de la rue*, Bulletin de liaison et d'appui des enfants travailleurs et bidonvillois, édité par Enda Tiers Monde, Dakar, n° 14, février 1996, p. 4.
- 80 Assefa Bequele, and William E. Myers, *op. cit.*, p. 138.
- 81 Manzoor Ahmed, *et al.*, *op. cit.*, pp. xii-xiii, 75.
- 82 Alexia Lewnes, 'Apprendre à rêver avec le projet Axé', *Les enfants d'abord*, UNICEF, 1994/no. 2, p. 3.
- 83 'Challenges and Opportunities : Basic education for all in Pakistan', Report of a UN Inter-Agency Mission on Basic Education, UNICEF, 1995, cité dans Manzoor Ahmed, and Mary Joy Pigozzi, *op. cit.*, p. 9.
- 84 Assefa Bequele, and Jo Boyden, *op. cit.*, pp. 179-181.
- 85 Jo Boyden, and William E. Myers, *Exploring Alternative Approaches to Combating Child Labour: Case studies from developing countries*, Innocenti Occasional Papers, Child Rights Series Number 8, UNICEF, International Child Development Centre, Florence, 1995, p. 20.
- 86 *Ibid.*, pp. 22-23.
- 87 *Ibid.*, pp. 23-24.
- 88 *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995*, Nations Unies, A/CONF.166/9, 19 avril 1995.
- 89 Shan Ali, 'Eliminating Poverty', *The New Internationalist*, no. 274, December 1995, p. 5.
- 90 *Elimination of Child Labour in North Arcot, Ambedkar District in Tamil Nadu*, UNICEF, New Delhi, document non daté.
- 91 *Le profil du succès – l'ascension sociale des populations d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine*, UNICEF, New York, 1995, pp. 11-18.
- 92 'Meeting on child labour held', *The Statesman* (Calcutta), 1 March 1996, p. 3; voir également interview de Kailash Satyarthi, président de la SACCS, 30 mars 1996.
- 93 Jo Boyden, and William E. Myers, *op. cit.*, p. 15.
- 94 Victoria Rialp, *Children and Hazardous Work in the Philippines*, ILO, Geneva, 1993, pp. 28-34.
- 95 Statement for the International Textile, Garment and Leather Workers' Federation, Textile Workers Asian Regional Organization and Friedrich Ebert Stiftung Foundation, Regional Workshop on Child Labour in South Asia, Kathmandu, 28-30 September 1994, p. 11.
- 96 Bjerne Grimsrud, 'Workers' Campaign', *Children and work*, International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC), ILO, no. 1, June 1995, p. 5.
- 97 *Implementation Report : Review of IPEC Experience 1992-95*, International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC), ILO, Geneva, October 1995, pp. 29-30.
- 98 Interview de Muhammad Mushtaq de la Fondation Insan, Lahore, 22 mars 1996.
- 99 *Canada supports program to end child labour*, communiqué de presse, Agence canadienne de développement international, 13 février 1996; Jeff Sallot, 'Canada targets overseas child sex', *Globe and Mail*, 4 April 1996; Rosemary Speirs, 'Trading carefully on a child labour policy', *Toronto Star*, 15 February 1996; Carol Goar, 'Teenager's child labour plea hailed in US', *Toronto Star*, 30 April 1996, p. A14.
- 100 *Lettre de la rue*, *op. cit.*, p. 1.
- 101 'Hundreds of freed bonded children demonstrate', *The Asian Age*, 2 January 1996; Ashis Chakrabarti, 'Freed child labourers plan march to Nepal', *Indian Express*, 1 March 1996.
- 102 'Plea to put an end to child labour', *The Rising Nepal* (Kathmandu), 7 March 1996; 'A march to break the shackles', *The Pioneer* (New Delhi), 15 March 1996.
- 103 David C. Korten, *When Corporations Rule the World*, Kumarian Press/Berrett-Koehler, West Hartford/San Francisco, 1995, pp. 230-231.
- 104 Neera Burra, *op. cit.*, p. 253.
- 105 Martha Nichols, 'Third World Families at Work: Child labor or child care?', *Harvard Business Review*, January-February 1993, p. 16.
- 106 'The Business of Child Labour', *Anti-Slavery Reporter*, July 1996.
- 107 John Cavanagh, and Robin Broad, 'Global Reach: Workers fight the multinationals', *The Nation*, 18 March 1996, p. 22.
- 108 David M. Schilling, témoignage au International Child Labor Public Hearing, US Department of Labor, Washington, DC, 28 juin 1996.
- 109 'Quen lucra com o trabalho infantil', *Atenção*, publié par la Fondation Abrinq pour les droits de l'enfant, São Paulo, décembre 1995/janvier 1996; et lettres ouvertes d'Abrinq à tous les départements gouvernementaux, au président de l'Association brésilienne d'exportateurs d'agrumes et au président de l'Association nationale des constructeurs automobiles, 23 janvier 1996.

# Chapitre III

## Statistiques

### *Statistiques économiques et sociales mondiales en rapport avec le bien-être des enfants*

NOTE GÉNÉRALE SUR LES DONNÉES	PAGE 86
EXPLICATION DES SIGNES	PAGE 86
INDEX DES PAYS	PAGE 87
INDEX DES PAYS PAR RÉGIONS ET CATÉGORIES (TABLEAU 10)	PAGE 109
DÉFINITIONS	PAGE 111
SOURCES PRINCIPALES	PAGE 112

#### **Tableaux**

1 INDICATEURS DE BASE	PAGE 88
2 NUTRITION	PAGE 90
3 SANTÉ	PAGE 92
4 ÉDUCATION	PAGE 94
5 INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES	PAGE 96
6 INDICATEURS ÉCONOMIQUES	PAGE 98
7 FEMMES	PAGE 100
8 INDICATEURS RELATIFS À DES PAYS MOINS PEUPLÉS	PAGE 102
9 LE TAUX DU PROGRÈS	PAGE 103
10 DONNÉES CONSOLIDÉES PAR RÉGIONS ET CATÉGORIES	PAGE 106

## Note générale sur les données

Les données rassemblées dans ces tableaux s'accompagnent de définitions, de sources et d'explications de signes. Des tableaux établis à l'aide d'un si grand nombre de sources – la liste des «sources principales» compte 12 organismes – présentent inévitablement des degrés de fiabilité divers. Les données nationales officielles transmises aux organismes compétents des Nations Unies ont été utilisées chaque fois que cela était possible. Dans les nombreux cas où l'on ne dispose pas de données officielles fiables, ce sont les estimations de l'organisme compétent des Nations Unies qui ont été utilisées. En l'absence de telles estimations normalisées au niveau international, les données des tableaux proviennent d'autres sources, notamment des bureaux des services extérieurs de l'UNICEF concernés. Chaque fois que cela était possible, seules les données nationales globales ou représentatives ont été utilisées.

Dans les pays récemment affectés par des catastrophes, naturelles ou dues à l'homme, la qualité des données s'en ressentira, notamment là où l'infrastructure de base du pays a été atteinte, ou lorsque sont intervenus d'importants mouvements de population.

Les données relatives à l'espérance de vie, aux taux bruts de natalité et de mortalité, à la mortalité infantile, etc., ont été établies dans le cadre du travail courant d'estimations et de projections de la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies. Ces estimations et projections, ainsi que d'autres estimations internationales, font l'objet de mi-

ses à jour périodiques, ce qui explique pourquoi certaines données diffèrent de celles de publications antérieures de l'UNICEF.

On trouvera dans les tableaux statistiques du rapport un nombre appréciable de données nouvelles, concernant notamment l'utilisation de la TRO et la mortalité maternelle. En outre, un nouvel indicateur, le pourcentage de ménages consommant du sel iodé, a été inclus dans le Tableau 2.

Les données relatives à la TRO reflètent le soutien apporté par l'UNICEF et l'OMS à l'élaboration en bon temps d'estimations nationales fiables. S'il demeure encore de nombreuses lacunes, les chiffres concernant la TRO couvrent les pays qui représentent au total près de 90 % du nombre des enfants de moins de 5 ans dans le monde.

Les données sur la mortalité maternelle marquent un pas décisif vers l'élaboration d'estimations plus cohérentes. Les données utilisées dans les précédents rapports manquaient de cohérence tant en raison d'ajustements biaisés de données nationales que du fait que pour les pays où il n'y avait pas de couverture nationale, les données étaient remplacées par des estimations. Les estimations figurant dans le présent rapport ont été élaborées parallèlement par l'UNICEF et l'OMS selon une méthode d'ajustement des données nationales tenant compte des erreurs de classification et des sous-déclarations, avec une approche cohérente pour l'établissement des valeurs prévues dans les pays où n'existent pas de données nationales fiables.

## Explication des signes

L'objectif étant de fournir un aperçu aussi large que possible de la situation des enfants et des femmes dans le monde entier, il est apparu que des données et des notes plus détaillées n'avaient pas leur place dans ce rapport. Les deux seuls signes utilisés dans les tableaux statistiques sont les suivants:

- . . donnée non disponible
- x se rapporte à une année ou une période différente de celle indiquée en tête de colonne, ne correspond pas à la définition standard, ou ne se réfère pas à la totalité du pays

*Note : Les chiffres relatifs à la mortalité des enfants dans chaque pays proviennent principalement de données fournies par la Division de la population de l'Organisation des Nations Unies. Dans certains cas, il se peut que ces estimations diffèrent des chiffres les plus récents des statistiques nationales. De façon générale, les données publiées dans le courant de l'année ne sont pas comprises dans ces estimations.*

## Index des pays

Dans les tableaux des pages suivantes, les pays sont énumérés par ordre décroissant de leurs taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, qui ont été évalués pour 1995. L'ordre numérique est indiqué dans la liste alphabétique suivante.

Afghanistan	5	Fédération de Russie	93	Ouganda	18
Afrique du Sud	59	Finlande	149	Ouzbékistan	61
Albanie	76	France	131	Pakistan	33
Algérie	62	Gabon	30	Panama	107
Allemagne	144	Gambie	42	Papouasie-Nouvelle-Guinée	48
Angola	2	Géorgie	96	Paraguay	86
Arabie saoudite	87	Ghana	35	Pays-Bas	137
Argentine	95	Grèce	128	Pérou	65
Arménie	90	Guatemala	58	Philippines	67
Australie	135	Guinée	7	Pologne	114
Autriche	140	Guinée-Bissau	6	Portugal	123
Azerbaïdjan	70	Haiti	37	Rép. arabe syrienne	84
Bangladesh	38	Honduras	81	Rép. centrafricaine	22
Bélarus	106	Hong Kong*	147	Rép. de Corée	130
Belgique	127	Hongrie	119	Rép. de Moldova	85
Bénin	31	Inde	39	Rép. dém. pop. lao	34
Bhoutan	17	Indonésie	53	Rép. dominicaine	75
Bolivie	47	Iran, Rép. islamique d'	79	Rép. pop. dém. de Corée	92
Bosnie-Herzégovine	113	Iraq	57	Rép. tchèque	126
Botswana	68	Irlande	143	Rép.-Unie de Tanzanie	25
Brésil	63	Israël	132	ex-Rép. yougoslave	
Bulgarie	108	Italie	136	de Macédoine	91
Burkina Faso	23	Jamahiriya arabe libyenne	60	Roumanie	94
Burundi	20	Jamaïque	121	Royaume-Uni	141
Cambodge	21	Japon	146	Rwanda	32
Cameroun	46	Jordanie	98	Sénégal	43
Canada	139	Kazakstan	73	Sierra Leone	3
Chili	117	Kenya	49	Singapour	148
Chine	72	Kirghizistan	66	Slovaquie	116
Colombie	83	Koweït	120	Slovénie	134
Congo	45	Lesotho	26	Somalie	10
Costa Rica	115	Lettonie	97	Soudan	40
Côte d'Ivoire	28	Liban	80	Sri Lanka	110
Croatie	118	Libéria	9	Suède	150
Cuba	124	Lituanie	109	Suisse	142
Danemark	145	Madagascar	24	Tadjikistan	51
Egypte	69	Malaisie	122	Tchad	27
El Salvador	78	Malawi	8	Thaïlande	89
Emirats arabes unis	111	Mali	11	Togo	36
Equateur	77	Maroc	54	Trinité-et-Tobago	112
Erythrée	13	Maurice	103	Tunisie	82
Espagne	129	Mauritanie	15	Turkménistan	50
Estonie	104	Mexique	88	Turquie	71
Etats-Unis d'Amérique	125	Mongolie	55	Ukraine	100
Ethiopie	14	Mozambique	4	Uruguay	105
		Myanmar	29	Venezuela	101
		Namibie	52	Viet Nam	74
		Népal	41	Yémen	44
		Nicaragua	64	Yougoslavie	102
		Niger	1	Zaïre	19
		Nigéria	16	Zambie	12
		Norvège	138	Zimbabwe	56
		Nouvelle-Zélande	133		
		Oman	99		

\* Colonie

# Tableau 1: Indicateurs de base

Pays	Taux de mortalité des moins de 5 ans		Taux de mortalité infantile (moins d'un an)		Population (millions d'habitants)	Nombre annuel de naissances (milliers)		Nombre annuel de décès des moins de 5 ans (milliers)	PNB par habitant (\$ eu)	Espérance de vie à la naissance (années)	Taux d'alphabétisation des adultes	Taux d'inscription à l'école primaire du groupe d'âge pertinent (brut)	Part du revenu des ménages (%) 1990-94	
	1960	1995	1960	1995		1995	1995						les 40% les plus pauvres	les 20% les plus riches
1	Niger	320	<b>320</b>	191	191	9.2	472	151	230	48	14	29	19	44
2	Angola	345	<b>292</b>	208	170	11.1	555	162	700x	48	42x	88	..	..
3	Sierra Leone	385	<b>284</b>	219	164	4.5	216	61	160	40	31	51	..	..
4	Mozambique	331	<b>275</b>	190	158	16.0	711	196	90	47	40	60	..	..
5	Afghanistan	360	<b>257</b>	215	165	20.1	1041	268	280x	45	32	31	..	..
6	Guinée-Bissau	336	<b>227</b>	200	134	1.1	45	10	240	45	55	60x	9	59
7	Guinée	337	<b>219</b>	203	128	6.7	331	73	520	46	36	46	11	50
8	Malawi	365	<b>219</b>	206	138	11.1	540	118	170	45	56	80	..	..
9	Libéria	288	<b>216</b>	192	144	3.0	140	30	450x	56	38	35x	..	..
10	Somalie	294	<b>211</b>	175	125	9.3	461	97	120x	48	24x	11x	..	..
11	Mali	400	<b>210</b>	233	117	10.8	532	112	250	47	31	31	..	..
12	Zambie	220	<b>203</b>	135	114	9.5	409	83	350	48	78	92	12	50
13	Erythrée	294	<b>195</b>	175	114	3.5	147	29	100x	52	..	47	..	..
14	Ethiopie	294	<b>195</b>	175	114	55.1	2597	506	100	49	36	23	21	41
15	Mauritanie	321	<b>195</b>	191	112	2.3	89	17	480	53	38	69	14x	47x
16	Nigéria	204	<b>191</b>	122	114	111.7	4915	939	280	51	57	93	13	49
17	Bhoutan	324	<b>189</b>	203	122	1.6	64	12	400	52	42	25x	..	..
18	Ouganda	218	<b>185</b>	129	111	21.3	1071	198	190	44	62	67	17	48
19	Zaïre	286	<b>185</b>	167	119	43.9	2035	377	220x	52	77	68	..	..
20	Burundi	255	<b>176</b>	151	106	6.4	283	50	160	51	35	69	..	..
21	Cambodge	217	<b>174</b>	146	110	10.3	414	72	200x	53	35x	..	..	..
22	Rép. centrafricaine	294	<b>165</b>	174	106	3.3	135	22	370	50	60	71x	..	..
23	Burkina Faso	318	<b>164</b>	183	86	10.3	471	77	300	47	19	38	..	..
24	Madagascar	364	<b>164</b>	219	100	14.8	628	103	200	58	80x	73	16	50
25	Rép.-Union de Tanzanie	249	<b>160</b>	147	100	29.7	1252	200	140	52	68	70	18	45
26	Lesotho	204	<b>154</b>	138	105	2.1	74	11	720	62	71	98	9x	60x
27	Tchad	325	<b>152</b>	195	94	6.4	273	42	180	49	48	59	..	..
28	Côte d'Ivoire	300	<b>150</b>	195	90	14.3	697	105	610	50	40	69	18x	44x
29	Myanmar	237	<b>150</b>	158	105	46.5	1468	220	220x	59	83	105	..	..
30	Gabon	287	<b>148</b>	171	89	1.3	51	8	3880	55	63	..	..	..
31	Bénin	310	<b>142</b>	184	85	5.4	257	37	370	48	37	66	..	..
32	Rwanda	191	<b>139</b>	115	80	8.0	346	48	80	47	61	77	23x	39x
33	Pakistan	221	<b>137</b>	137	95	140.5	5513	755	430	63	38	44	21	40
34	Rép. dém. pop. lao	233	<b>134</b>	155	91	4.9	211	28	320	52	57	107	23	40
35	Ghana	213	<b>130</b>	126	76	17.5	708	92	410	57	65	76	20	42
36	Togo	264	<b>128</b>	155	80	4.1	180	23	320	56	52	102	..	..
37	Haïti	260	<b>124</b>	170	71	7.2	250	31	230	58	45	56	..	..
38	Bangladesh	247	<b>115</b>	151	85	120.4	4149	477	220	57	38	79	23	38
39	Inde	236	<b>115</b>	144	76	935.7	26106	3002	320	62	52	102	21	43
40	Soudan	292	<b>115</b>	170	69	28.1	1099	126	480x	54	46	52	..	..
41	Népal	290	<b>114</b>	190	81	21.9	833	95	200	55	28	109	22x	40x
42	Gambie	375	<b>110</b>	213	80	1.1	47	5	330	46	39	67	..	..
43	Sénégal	303	<b>110</b>	174	70	8.3	350	39	600	50	33	58	11	59
44	Yémen	340	<b>110</b>	230	76	14.5	687	76	280	51	39x	78	..	..
45	Congo	220	<b>108</b>	143	81	2.6	113	12	620	51	75	..	..	..
46	Cameroun	264	<b>106</b>	156	66	13.2	532	56	680	57	63	87	..	..
47	Bolivie	252	<b>105</b>	152	73	7.4	257	27	770	60	83	95	15	48
48	Papouasie-Nouvelle-Guinée	248	<b>95</b>	165	67	4.3	141	13	1240	57	72	74	..	..
49	Kenya	202	<b>90</b>	120	61	28.3	1231	111	250	55	78	91	10	62
50	Turkménistan	..	<b>85</b>	..	69	4.1	124	11	1230x	66	98x	..	18	43
51	Tadjikistan	..	<b>79</b>	..	61	6.1	214	17	360	71	98x	89	..	..
52	Namibie	206	<b>78</b>	129	61	1.5	56	4	1970	60	..	136	..	..
53	Indonésie	216	<b>75</b>	127	50	197.6	4716	354	880	64	84	114	21	41
54	Maroc	215	<b>75</b>	133	61	27.0	740	56	1140	65	44	73	17	46
55	Mongolie	185	<b>74</b>	128	57	2.4	64	5	300	65	83	97	..	..
56	Zimbabwe	181	<b>74</b>	109	50	11.3	423	31	500	52	85	119	10	62
57	Iraq	171	<b>71</b>	117	57	20.4	762	54	1036x	67	58	91	..	..
58	Guatemala	205	<b>67</b>	137	49	10.6	400	27	1200	66	56	85	8x	63x
59	Afrique du Sud	126	<b>67</b>	89	51	41.5	1260	84	3040	64	82	111	9	63
60	Jamahiriyi arabe libyenne	269	<b>63</b>	160	52	5.4	222	14	5310x	64	76	110	..	..
61	Ouzbékistan	..	<b>62</b>	..	50	22.8	680	42	960	70	97x	80	..	..
62	Algérie	243	<b>61</b>	148	51	27.9	786	48	1650	68	62	103	18x	46x
63	Brésil	181	<b>60</b>	118	51	161.8	3822	229	2970	67	83	111	7x	68x
64	Nicaragua	209	<b>60</b>	140	46	4.4	170	10	340	68	66	103	12	55
65	Pérou	236	<b>55</b>	143	41	23.8	631	35	2110	67	89	119	14	50
66	Kirghizistan	..	<b>54</b>	..	45	4.7	129	7	630	70	97x	..	10	57
67	Philippines	102	<b>53</b>	73	40	67.6	1975	105	950	67	95	111	17x	48x
68	Botswana	170	<b>52</b>	117	41	1.5	54	3	2800	66	70	116	11	59
69	Egypte	258	<b>51</b>	169	40	62.9	1737	89	720	65	51	97	21	41
70	Azerbaïdjan	..	<b>50</b>	..	34	7.6	157	8	500	71	97x	89	..	..
71	Turquie	217	<b>50</b>	161	44	61.9	1609	81	2500	68	82	103	..	..
72	Chine	209	<b>47</b>	140	38	1221.5	21726	1021	530	69	82	118	17	44
73	Kazakstan	..	<b>47</b>	..	40	17.1	323	15	1160	70	98x	86	20	40
74	Viet Nam	219	<b>45</b>	147	34	74.5	2195	99	200	66	94	111	19	44
75	Rép. dominicaine	152	<b>44</b>	104	37	7.8	199	9	1330	70	82	97	12x	56x

Pays	Taux de mortalité des moins de 5 ans		Taux de mortalité infantile (moins d'un an)		Population (millions d'habitants)	Nombre annuel de naissances (milliers)	Nombre annuel de décès des moins de 5 ans (milliers)	PNB par habitant (\$ eu)	Espérance de vie à la naissance (années)	Taux d'alphabétisation des adultes 1995	Taux d'inscription à l'école primaire du groupe d'âge pertinent (brut) 1990-95	Part du revenu des ménages (%) 1990-94		
	1960	1995	1960	1995								les 40% les plus pauvres	les 20% les plus riches	
76	Albanie	151	<b>40</b>	112	34	3.4	79	3	380	72	..	96	..	..
77	Equateur	180	<b>40</b>	115	31	11.5	309	12	1280	69	90	123	14	53
78	El Salvador	210	<b>40</b>	130	34	5.8	189	8	1360	67	72	79	..	..
79	Iran, Rép. islamique d'	233	<b>40</b>	145	35	67.3	2261	90	1033x	69	69	105	..	..
80	Liban	85	<b>40</b>	65	33	3.0	76	3	2150x	69	92	115	..	..
81	Honduras	203	<b>38</b>	137	31	5.7	200	8	600	69	73	112	11	57
82	Tunisie	244	<b>37</b>	163	30	8.9	215	8	1790	69	67	118	16	46
83	Colombie	132	<b>36</b>	82	30	35.1	806	29	1670	70	91	119	11	56
84	Rép. arabe syrienne	201	<b>36</b>	136	30	14.7	588	21	1160x	68	71	105	..	..
85	Rép. de Moldova	..	<b>34</b>	..	30	4.4	68	2	870	68	96x	77	19	42
86	Paraguay	90	<b>34</b>	66	28	5.0	156	5	1580	71	92	112	..	..
87	Arabie saoudite	292	<b>34</b>	170	29	17.9	634	22	7050	71	63	75	..	..
88	Mexique	148	<b>32</b>	103	27	93.7	2463	79	4180	71	90	112	12	55
89	Thaïlande	146	<b>32</b>	101	27	58.8	1124	36	2410	69	94	98	14	53
90	Arménie	..	<b>31</b>	..	26	3.6	69	2	680	73	99x	90	..	..
91	ex-Rép. yougoslave de Macédoine	177	<b>31</b>	120	26	2.2	32	1	820	72	..	87	..	..
92	Rép. pop. dém. de Corée	120	<b>30</b>	85	23	23.9	558	17	970x	72	..	104x	..	..
93	Fédération de Russie	..	<b>30</b>	..	27	147.0	1519	46	2650	68	98x	109	12	54
94	Roumanie	82	<b>29</b>	69	23	22.8	253	7	1270	70	97x	86	24	35
95	Argentine	68	<b>27</b>	57	24	34.6	689	19	8110	73	96	107	..	..
96	Géorgie	..	<b>26</b>	..	22	5.5	84	2	580x	73	99x	..	..	..
97	Lettonie	..	<b>26</b>	..	22	2.6	28	1	2320	69	99x	83	23	37
98	Jordanie	149	<b>25</b>	103	21	5.4	206	5	1440	69	87	94	16	50
99	Oman	300	<b>25</b>	180	20	2.2	93	2	5140	70	..	85	..	..
100	Ukraine	..	<b>24</b>	..	20	51.4	574	14	1910	69	98x	87	24	35
101	Venezuela	70	<b>24</b>	53	20	21.8	570	14	2760	72	91	96	11	58
102	Yougoslavie	120	<b>23</b>	87	20	10.8	150	4	a	72	93x	72	..	..
103	Maurice	84	<b>23</b>	62	19	1.1	23	1	3150	71	83	106	..	..
104	Estonie	..	<b>22</b>	..	19	1.5	16	0	2820	69	100x	83	17	46
105	Uruguay	47	<b>21</b>	41	19	3.2	54	1	4660	73	97	109	..	..
106	Bélarus	..	<b>20</b>	..	17	10.1	117	2	2160	70	98x	96	26	33
107	Panama	104	<b>20</b>	67	18	2.6	62	1	2580	73	91	105	8x	60x
108	Bulgarie	70	<b>19</b>	49	16	8.8	90	2	1250	71	98x	86	21	39
109	Lituanie	..	<b>19</b>	..	16	3.7	48	1	1350	70	98x	92	20	42
110	Sri Lanka	130	<b>19</b>	90	15	18.4	365	7	640	73	90	106	22	39
111	Emirats arabes unis	240	<b>19</b>	160	16	1.9	41	1	21430x	74	79	110	..	..
112	Trinité-et-Tobago	73	<b>18</b>	61	16	1.3	26	1	3740	72	98	94	..	..
113	Bosnie-Herzégovine	155	<b>17</b>	105	15	3.5	48	1	b	73	..	..	..	..
114	Pologne	70	<b>16</b>	62	14	38.4	501	8	2410	71	99x	98	23	37
115	Costa Rica	112	<b>16</b>	80	14	3.4	86	1	2400	77	95	105	13x	51x
116	Slovaquie	..	<b>15</b>	..	13	5.4	77	1	2250	71	..	101	28	31
117	Chili	138	<b>15</b>	107	13	14.3	299	5	3520	74	95	98	10	61
118	Croatie	98	<b>14</b>	70	12	4.5	50	1	2560	72	97x	87	..	..
119	Hongrie	57	<b>14</b>	51	13	10.1	121	2	3840	69	99x	95	24	37
120	Koweït	128	<b>14</b>	89	12	1.5	40	1	19420	75	79	65	..	..
121	Jamaïque	76	<b>13</b>	58	11	2.4	50	1	1540	74	85	109	16	48
122	Malaisie	105	<b>13</b>	73	11	20.1	543	7	3480	71	84	93	13x	54x
123	Portugal	112	<b>11</b>	81	9	9.8	117	1	9320	75	85x	120	..	..
124	Cuba	50	<b>10</b>	39	9	11.0	177	2	1170x	76	96	104	..	..
125	Etats-Unis d'Amérique	30	<b>10</b>	26	8	263.3	4041	40	25880	76	..	107	16x	42x
126	Rép. tchèque	..	<b>10</b>	..	9	10.3	138	1	3200	71	..	99	24	37
127	Belgique	35	<b>10</b>	31	8	10.1	121	1	22870	77	..	99	22x	36x
128	Grèce	64	<b>10</b>	53	8	10.5	102	1	7700	78	95x	98	..	..
129	Espagne	57	<b>9</b>	46	8	39.6	382	4	13440	78	95x	104	22x	37x
130	Rép. de Corée	124	<b>9</b>	88	8	45.0	736	7	8260	72	98	98	20	42
131	France	34	<b>9</b>	29	7	58.0	734	7	23420	77	..	106	17x	42x
132	Israël	39	<b>9</b>	32	7	5.6	113	1	14530	77	92x	95	18x	40x
133	Nouvelle-Zélande	26	<b>9</b>	22	7	3.6	60	1	13350	76	..	102	16x	45x
134	Slovénie	45	<b>8</b>	37	7	1.9	20	0	7040	73	..	97	23	38
135	Australie	24	<b>8</b>	20	7	18.1	263	2	18000	78	..	108	16x	42x
136	Italie	50	<b>8</b>	44	7	57.2	557	4	19300	78	97x	98	19x	41x
137	Pays-Bas	22	<b>8</b>	18	6	15.5	198	2	22010	78	..	97	21x	37x
138	Norvège	23	<b>8</b>	19	6	4.3	62	1	26390	77	..	99	19x	37x
139	Canada	33	<b>8</b>	28	6	29.5	432	3	19510	78	97x	105	18x	40x
140	Autriche	43	<b>7</b>	37	6	8.0	94	1	24630	77	..	103	..	..
141	Royaume-Uni	27	<b>7</b>	23	6	58.3	773	6	18340	77	..	112	15x	44x
142	Suisse	27	<b>7</b>	22	6	7.2	91	1	37930	78	..	101	17x	45x
143	Irlande	36	<b>7</b>	31	6	3.6	52	0	13530	76	..	103	..	..
144	Allemagne	40	<b>7</b>	34	6	81.6	775	5	25580	76	..	97	19x	40x
145	Danemark	25	<b>7</b>	22	6	5.2	64	0	27970	76	..	98	17x	39x
146	Japon	40	<b>6</b>	31	4	125.1	1278	8	34630	80	..	102	22x	38x
147	Hong Kong*	52	<b>6</b>	38	5	5.9	61	0	21650	79	92	102	16x	47x
148	Singapour	40	<b>6</b>	31	5	2.8	43	0	22500	75	91	107	15x	49x
149	Finlande	28	<b>5</b>	22	4	5.1	66	0	18850	76	..	100	18x	38x
150	Suède	20	<b>5</b>	16	4	8.8	123	1	23530	79	..	100	21x	37x

Note: les pays sont énumérés par ordre décroissant de TMM5 (en gras). a: fourchette 726\$-2895\$. b: fourchette 725\$ ou moins.

# Tableau 2: Nutrition

Pays	% de nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale 1990-94	% d'enfants nourris au sein (1990-96)			% d'enfants de moins de 5 ans (1990-96) souffrant			Taux d'enfants présentant un goitre (6-11 ans) (%) 1985-94	% de ménages consommant du sel iodé 1992-96	Apport journalier de calories par habitant en % des besoins 1988-90	
		exclusivement (0-3 mois)	plus aliments de sevrage (6-9 mois)	encore allaités (20-23 mois)	d'insuffisance pondérale modérée et grave	d'émaciation modérée et grave	de retard de croissance modéré et grave				
1 Niger	15	1	73	60	36	12	16	32	9	0	95
2 Angola	19	3	83	53	..	..	..	..	7	0	80
3 Sierra Leone	11	..	94	41	29	..	9	35	7	75	83
4 Mozambique	20	..	..	..	27	11	5	55	20	62	77
5 Afghanistan	20	..	..	..	..	..	..	..	20	..	72
6 Guinée-Bissau	20	..	..	..	23x	..	..	..	19	0	97
7 Guinée	21	..	..	..	26	9	12	32	19	..	97
8 Malawi	20	11	78	68	30	9	7	48	13	58	88
9 Libéria	..	15x	17	25	..	..	..	..	6	..	98
10 Somalie	16	..	..	..	..	..	..	..	7	..	81
11 Mali	17	12	39	44x	31x	9x	11x	24x	29	20	96
12 Zambie	13	13	88	34	28	9	6	53	51x	90	87
13 Erythrée	13	65	54	..	41	..	10	66	..	80	..
14 Ethiopie	16	74	..	35	48	16	8	64	22	0	73
15 Mauritanie	11	59	39	58	23	9	7	44	..	3	106
16 Nigéria	16	2	52	43	36	12	9	43	10	83	93
17 Bhoutan	..	..	..	..	38x	..	4x	56x	25	96	128
18 Ouganda	..	70	64	40	23x	5x	2x	45x	7	50	93
19 Zaïre	15	32	40	64	34	10	10	45	9	12	96
20 Burundi	..	89x	66x	73x	37	11	9	43	42	80	84
21 Cambodge	..	..	..	..	40	7	8	38	15	0	96
22 Rép. centrafricaine	15	4	93	52	27	8	7	34	63	28	82
23 Burkina Faso	21	3	44	81	30	8	13	29	16	22	94
24 Madagascar	17	47	80	45	34	10	7	50	24	1	95
25 Rép.-Unie de Tanzanie	14	73	94	48	29	7	6	47	37	74	95
26 Lesotho	11	..	..	..	21	2x	2	33	43	..	93
27 Tchad	..	..	..	..	..	..	..	..	15	31	73
28 Côte d'Ivoire	14	3	65	45	24	6	8	24	6	0	111
29 Myanmar	16	30	40	56	43	16	8	45	18	14	114
30 Gabon	..	..	..	..	..	..	..	..	5	..	104
31 Bénin	..	..	..	..	..	..	..	..	24x	35	104
32 Rwanda	17	90	68	85	29	6	4	48	49	90	82
33 Pakistan	25	16	31	56	38	13	9	50	32	19	99
34 Rep. dém. pop. lao	18	36	..	31	44	14	10	48	25	..	111
35 Ghana	7	19	63	48	27	8	11	26	10	0	93
36 Togo	20	10x	86x	68x	24x	6x	5x	30x	22	0	99
37 Haïti	15	3	83	25	28	8	8	32	4x	10	89
38 Bangladesh	50	54	30	87	67	25	17	63	11x	44	88
39 Inde	33	51	31	67	53	21	18	52	9	67	101
40 Soudan	15	14x	45x	44x	34	11	13	34	20	..	87
41 Népal	..	36	..	..	49	31	6	63	44	68	100
42 Gambie	..	..	..	61	..	..	..	..	..	0	..
43 Sénégal	11	7	41	48	20	5	9	22	12	10	98
44 Yémen	19	15	51	31	39	13	13	39	32	21	..
45 Congo	16	43x	95x	27x	24x	3x	4x	21x	8	..	103
46 Cameroun	13	7	77	35	14	3	3	24	26	86	95
47 Bolivie	12	53	78	36	16	4	4	28	21	92	84
48 Papouasie-Nouvelle-Guinée	23	..	..	..	35x	..	..	..	30	..	114
49 Kenya	16	17	90	54	23	6	8	34	7	100	89
50 Turkménistan	5	54	..	..	..	..	..	..	20	0	..
51 Tadjikistan	..	..	..	..	..	..	..	..	20	20	..
52 Namibie	16	22	65	23	26	6	9	28	35	80	..
53 Indonésie	14	47	85	63	35	..	..	..	28	50	121
54 Maroc	9	31	33	20	9	2	2	23	20	..	125
55 Mongolie	6	..	..	..	12	..	2	26	7	..	97
56 Zimbabwe	14	16	93	26	16	3	6	21	42	80	94
57 Iraq	15	..	..	..	12	2	3	22	7	50	128
58 Guatemala	14	50	56	43	27	6	3	50	20	93	103
59 Afrique du Sud	..	..	..	..	9	1	3	23	2	40	128
60 Jamahiriya arabe libyenne	..	..	..	..	5	..	3	15	6	90	140
61 Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	..	..	18	0	..
62 Algérie	9	48	29	21	13	3	9	18	9	92	123
63 Brésil	11	4x	27x	13x	7x	1x	2x	16x	14x	79	114
64 Nicaragua	15	11	48	17	12	1	2	24	4	79	99
65 Pérou	11	40	62	36	11	2	1	37	36	90	87
66 Kirghizistan	..	38	50	25	..	..	..	..	20	..	..
67 Philippines	15	33	52	18	30	5	8	33	15	40	104
68 Botswana	8	41x	82x	23x	15x	..	..	44x	8	27	97
69 Egypte	10	68	52	..	9	2	3	24	5	90	132
70 Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	..	..	..	20	..	..
71 Turquie	8	14	17	14	10	2	3	21	36	31	127
72 Chine	9	64	..	..	16	3x	4	32	9	51	112
73 Kazakhstan	..	12	61	21	..	..	..	..	20	14	..
74 Viet Nam	17	..	..	..	45	11	12	47	20	42	103
75 Rép. dominicaine	11	10	32	7	10	2	1	19	5	40	102

Pays	% de nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale 1990-94	% d'enfants nourris au sein (1990-96)			% d'enfants de moins de 5 ans (1990-96) souffrant				Taux d'enfants présentant un goitre (6-11 ans) (%) 1985-94	% de ménages consommant du sel iodé 1992-96	Apport journalier de calories par habitant en % des besoins 1988-90	
		exclusivement (0-3 mois)	plus aliments de sevrage (6-9 mois)	encore allaités (20-23 mois)	d'insuffisance pondérale		d'émaciation modérée et grave	de retard de croissance modéré et grave				
					modérée et grave	grave						
76	Albanie	7	..	..	..	..	..	..	41	..	107	
77	Equateur	13	29	52	34	17x	0x	2x	34x	10	90	105
78	El Salvador	11	20	71	28	11	1	1	23	25	91	102
79	Iran, Rép. islamique d'	9	53	..	..	16	3	7	19	30	82	125
80	Liban	10	..	..	..	..	..	..	..	15	92	127
81	Honduras	9	11	..	..	18	3	2	40	9	85	98
82	Tunisie	8	12	53x	16	9	2x	4	22	4x	..	131
83	Colombie	10	16	61	17	8	1	1	15	10	90	106
84	Rép. arabe syrienne	11	..	50	..	12	3	8	27	73	21	126
85	Rép. de Moldova	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
86	Paraguay	5	7	61	8	4	1	0	17	49	64	116
87	Arabie saoudite	7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	121
88	Mexique	8	38x	36x	21x	14x	..	6x	22x	15	87	131
89	Thaïlande	13	4x	69x	34x	26x	4x	6x	22x	12	50	103
90	Arménie	..	..	..	..	..	..	..	..	10	..	..
91	ex-Rép. yougoslave de Macédoine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	100	..
92	Rép. pop. dém. de Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5	121
93	Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	30	..
94	Roumanie	11	..	..	..	..	..	..	..	10	..	116
95	Argentine	7	..	..	..	..	..	..	..	8	90	131
96	Géorgie	..	..	..	..	..	..	..	..	20	..	..
97	Lettonie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
98	Jordanie	7	32	48	13	9	1	2	16	..	75	110
99	Oman	8	..	..	..	12	..	..	12	10	..	..
100	Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	10	4	..
101	Venezuela	9	..	..	..	6x	..	2x	6x	11	65	99
102	Yougoslavie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	70	..
103	Maurice	13	16	29	..	16	2	15	10	..	0	128
104	Estonie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
105	Uruguay	8	..	..	..	7x	2x	..	16x	..	..	101
106	Bélarus	..	..	..	..	..	..	..	..	22	37	..
107	Panama	9	32	38	21	7	1	1	9	13	92	98
108	Bulgarie	6	..	..	..	..	..	..	..	20	..	148
109	Lituanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
110	Sri Lanka	25	24	60	66	38	7	16	24	14	7	101
111	Emirats arabes unis	6	..	..	26	..	..	..	..	..	..	..
112	Trinité-et-Tobago	10	10x	39x	16x	7x	0x	4x	5x	..	..	114
113	Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
114	Pologne	..	..	..	..	..	..	..	..	10	..	131
115	Costa Rica	6	35	47	12	2	0	2	8	3	91	121
116	Slovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
117	Chili	5	..	..	..	1	..	0	3	9x	90	102
118	Croatie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	100	..
119	Hongrie	9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	137
120	Koweït	7	..	..	..	6x	..	3x	12x	..	..	..
121	Jamaïque	10	..	..	..	10	1	4	6	..	100	114
122	Malaisie	8	..	..	..	23	1	..	..	20	..	120
123	Portugal	5	..	..	..	..	..	..	..	15	..	136
124	Cuba	9	..	..	..	..	..	1x	..	10	0	135
125	Etats-Unis d'Amérique	7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	138
126	Rép. tchèque	6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
127	Belgique	6	..	..	..	..	..	..	..	5	..	149
128	Grèce	6	..	..	..	..	..	..	..	10	..	151
129	Espagne	4	..	..	..	..	..	..	..	10	..	141
130	Rép. de Corée	9	..	..	..	..	..	..	..	..	..	120
131	France	5	..	..	..	..	..	..	..	5x	..	143
132	Israël	7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	125
133	Nouvelle-Zélande	6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	131
134	Slovénie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
135	Australie	6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	124
136	Italie	5	..	..	..	..	..	..	..	20	..	139
137	Pays-Bas	..	..	..	..	..	..	..	..	3	..	114
138	Norvège	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	120
139	Canada	6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	122
140	Autriche	6	..	..	..	..	..	..	..	..	..	133
141	Royaume-Uni	7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	130
142	Suisse	5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	130
143	Irlande	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	157
144	Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	10	..	..
145	Danemark	6	..	..	..	..	..	..	..	5	..	135
146	Japon	7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	125
147	Hong Kong*	8	..	..	..	..	..	..	..	..	..	125
148	Singapour	7	..	..	..	..	..	..	..	..	..	136
149	Finlande	4	..	..	..	..	..	..	..	..	..	113
150	Suède	5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	111

Note: les pays sont énumérés par ordre décroissant de TMM5 pour 1995 (voir tableau 1).

# Tableau 3: Santé

Pays	% de la population ayant accès à l'eau potable 1990-96			% de la population ayant accès à un assainissement sûr 1990-96			% de la population ayant accès aux services de santé 1990-95			% d'enfants complètement vaccinés 1992-95				Taux d'utilisation de la TRO 1990-96	
	totale	urbaine	rurale	totale	urbaine	rurale	totale	urbaine	rurale	Enfants d'un an			Femmes enceintes		
										BCG	DTC	Polio	Rougeole		Tétanos
1 Niger	54	46	55	15	71	4	99	32	..	32	18	18	18	57	20
2 Angola	32	69	15	16	34	8	..	..	..	40	21	23	32	14	..
3 Sierra Leone	34	58	21	11	17	8	38	90	20	60	43	43	46	61	..
4 Mozambique	63	..	..	54	..	..	39x	100x	30x	58	46	46	40	61	83
5 Afghanistan	12	39	5	..	13	..	29x	80x	17x	31	41	56	41	3	..
6 Guinée-Bissau	59	32	67	30	24	32	40	..	..	100	100	98	82	53	..
7 Guinée	55	50	56	21	84	10	80	100	70	86	73	73	69	56	38
8 Malawi	37	80	32	6	22	4	35	81	29	91	76	80	70	77	78
9 Libéria	46	79	13	30	56	4	39x	50x	30x	92	62	62	68	77	94
10 Somalie	31	..	28	12	6	2	..	..	..	37	28	28	45	11	97
11 Mali	45	46	43	31	58	21	40	..	..	75	46	46	49	19	..
12 Zambie	27	50	17	64	89	43	..	..	..	63	72	72	69	44	99
13 Erythrée	..	..	7	..	..	..	..	..	..	57	45	45	45	19	38
14 Ethiopie	25	91	19	19	97	7	46	..	..	63	51	48	43	22	95
15 Mauritanie	66x	67x	65x	..	34x	..	63	..	..	93	50	50	53	28	31
16 Nigéria	51	84	40	58	84	48	51	..	..	57	27	27	40	21	..
17 Bhoutan	58	75	54	70	90	66	65x	..	..	98	87	86	85	70	85
18 Ouganda	38	60	35	64	96	47	49	99	42	98	79	78	79	76	46
19 Zaïre	42	89	26	18	53	6	26x	40x	17x	46	26	27	39	33	90
20 Burundi	59	93	54	51	60	51	80	100	79	77	63	62	50	30	..
21 Cambodge	36	65	33	14	81	8	53x	80x	50x	95	79	80	75	36	..
22 Rép. centrafricaine	38	59	23	52	83	36	52	89	30	73	38	37	36	50	34
23 Burkina Faso	78	..	..	18	42	11	90	100	89	78	47	47	55	39	100
24 Madagascar	29	83	10	3	12	3	38	81	19	77	64	63	60	33	85
25 Rép.-Unie de Tanzanie	38	73	29	86	96	84	42	..	..	92	88	86	82	71	76
26 Lesotho	56	44	58	28	42	25	80x	..	..	59	58	59	74	12	42
27 Tchad	24	48	17	21	73	7	30	64	..	36	17	16	26	50	..
28 Côte d'Ivoire	75	..	..	43	..	..	..	..	..	48	40	40	57	22	18
29 Myanmar	60	78	50	43	56	36	60	100	47	82	72	72	75	83	96
30 Gabon	68x	90x	50x	..	..	..	..	..	..	73	56	57	56	29	..
31 Bénin	50	41	53	20	54	6	18x	..	..	91	79	79	72	77	60
32 Rwanda	..	..	79	..	..	85	80	..	..	86	57	57	50	88	47
33 Pakistan	74	82	69	47	77	22	55x	99x	35x	75	35	37	53	36	97
34 Rép. dém. pop. lao	52	60	51	28	98	16	67x	..	..	59	53	64	68	35	..
35 Ghana	65	88	52	55	62	44	60x	92x	45x	70	55	55	46	64	93
36 Togo	63	74	58	23	56	10	..	80	..	81	73	71	65	43	..
37 Haïti	28	37	23	24	42	16	60	..	39	68	34	34	31	49	31
38 Bangladesh	97	99	96	48	79	44	45	..	..	94	69	69	79	78	96
39 Inde	81	85	79	29	70	14	85	100	80	96	89	98	78	79	31
40 Soudan	60	84	41	22	79	4	70	..	..	88	76	77	74	65	..
41 Népal	63	88	60	18	58	12	..	..	..	61	63	62	57	11	27
42 Gambie	48	67	..	37	51	50	93	..	..	98	90	92	87	93	..
43 Sénégal	52	85	28	58	83	40	90	100	85	90	80	80	80	39	18
44 Yémen	61	88	55	24	47	17	38	81	32	87	37	36	40	3	92
45 Congo	34	53	7	69	..	..	83x	97x	70x	94	79	79	70	75	41
46 Cameroun	50	57	43	50	64	36	80	96	69	54	46	46	46	12	..
47 Bolivie	66	87	36	55	72	32	67	77	52	85	85	86	80	65	43
48 Papouasie-Nouvelle-Guinée	28	84	17	22	82	11	96x	..	..	78	50	55	63	31	..
49 Kenya	53	67	49	77	69	81	77	..	..	92	84	84	73	72	76
50 Turkménistan	74	..	..	90	..	..	100	..	..	88	80	83	66	..	98
51 Tadjikistan	..	82	49	..	46	..	..	..	..	96	93	96	80	..	..
52 Namibie	57	87	42	34	77	12	59	87	42	94	76	74	69	72	66
53 Indonésie	62	79	54	51	73	40	93	99	91	86	78	79	70	74	99
54 Maroc	55	94	18	41	69	18	70x	100x	50x	93	90	90	88	37	29
55 Mongolie	80	100	58	74	100	47	95x	..	..	94	88	86	85	..	..
56 Zimbabwe	77	99	64	66	99	48	85	96	80	95	80	80	74	46	60
57 Iraq	78	92	44	70	85	37	93x	97x	78x	99	91	91	95	72	..
58 Guatemala	64	87	49	59	72	52	57	..	..	78	59	56	75	55	22
59 Afrique du Sud	99	99	53	53	85	12	..	..	..	95	73	72	76	26	..
60 Jamahiriya arabe libyenne	97	97	97	98	99	94	95	100	85	99	96	96	92	45	49
61 Ouzbékistan	62	82	49	22	46	..	..	..	..	95	89	99	81	..	..
62 Algérie	78	91	64	91	99	80	98	100	95	93	83	83	77	52	98
63 Brésil	73	85	69	44	55	4	..	..	..	100	83	83	88	70	..
64 Nicaragua	53	84	29	60	77	34	83x	100x	60x	100	85	96	81	49	54
65 Pérou	72	75	18	57	58	25	44	..	..	96	95	93	98	21	92
66 Kirghizistan	..	84	..	30	60	10	..	..	..	90	82	81	80	..	98
67 Philippines	86	92	80	77	88	66	71	..	..	91	85	86	86	48	63
68 Botswana	93x	100x	91x	55	91	41	..	..	..	81	78	78	68	56	..
69 Egypte	79	..	..	32	..	..	99	100	99	95	90	91	90	64	43
70 Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	93	93	98	97	..	..
71 Turquie	80	91	59	..	..	..	..	..	..	42	51	51	42	38	16
72 Chine	67	97	56	24	74	7	88	100	83	92	92	94	93	11	85
73 Kazakstan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	89	93	94	95	..	..
74 Viet Nam	43	47	42	22	47	16	90	100	80	96	93	94	95	82	..
75 Rép. dominicaine	65	80	..	78	76	83	78	84	67	74	83	80	85	52	..

Pays	% de la population ayant accès à l'eau potable 1990-96			% de la population ayant accès à un assainissement sûr 1990-96			% de la population ayant accès aux services de santé 1990-95			% d'enfants complètement vaccinés 1992-95					Taux d'utilisation de la TRO 1990-96	
	totale	urbaine	rurale	totale	urbaine	rurale	totale	urbaine	rurale	Enfants d'un an			Femmes enceintes			
										BCG	DTC	Polio	Rougeole	Tétanos		
76	Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	97	97	98	91	..	..	
77	Equateur	68	80	49	76	95	49	..	70x	20x	91	72	70	62	21	64
78	El Salvador	69	85	46	81	91	65	40	..	..	100	100	94	93	80	69
79	Iran, Rép. islamique d'	90	98	82	81	86	74	88	100	75	99	97	97	95	82	37
80	Liban	94	96	88	63	81	8	95	98	85	..	92	92	88	..	82
81	Honduras	87	96	79	87	97	78	69	86	55	99	96	96	90	48	32
82	Tunisie	98	100	95	80	96	52	..	..	..	89	92	92	91	49	..
83	Colombie	85	97	56	85	97	56	81	86	72	99	93	95	84	57	45
84	Rép. arabe syrienne	85	92	78	83	84	82	90	96	84	100	100	100	98	76	36
85	Rép. de Moldova	55	98	18	50	90	8	..	..	..	98	96	99	98	..	..
86	Paraguay	42	70	10	41	65	14	63x	90x	38x	92	79	79	75	66	33
87	Arabie saoudite	95x	100x	74x	86x	100x	30x	97x	100x	88x	93	97	97	94	62	58
88	Mexique	83	92	57	72	85	32	93	..	..	98	92	92	90	42	81
89	Thaïlande	89	94	88	96	98	95	90x	90x	90x	98	94	94	90	93	85
90	Arménie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	83	83	92	95	..	..
91	ex-Rép. yougoslave de Macédoine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	96	88	91	86	91	..
92	Rép. pop. dém. de Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	99	96	99	98	95	..
93	Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	96	93	92	94	..	..
94	Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	100	98	94	93	..	..
95	Argentine	71	77	29	68	73	37	71x	80x	21x	96	66	70	76	..	..
96	Géorgie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	30	58	82	63	..	..
97	Lettonie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	100	65	70	85	..	..
98	Jordanie	98	..	..	77	..	..	97x	98x	95x	..	100	99	92	59	41
99	Oman	82	..	..	78	..	..	96	100	94	96	99	99	98	95	85
100	Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	92	94	95	96	..	..
101	Venezuela	79	80	75	59	64	30	..	..	..	91	68	85	67	18	..
102	Yougoslavie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	68	92	93	81	..	..
103	Maurice	99	95	100	99	99	99	100x	100x	100x	87	89	89	85	78	..
104	Estonie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	99	84	89	81	..	..
105	Uruguay	75x	85x	5x	61x	60x	65x	82x	..	..	99	86	86	80	13	..
106	Bélarus	..	..	..	..	..	..	..	..	..	93	90	93	97	..	..
107	Panama	93	..	..	83	..	..	70	..	..	100	86	86	84	24	94
108	Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	98	100	94	93	..	..
109	Lituanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	97	96	89	94	..	..
110	Sri Lanka	57	88	52	63	68	62	..	..	..	90	93	92	88	81	34
111	Emirats arabes unis	95	..	..	77	93	22	99	..	..	98	90	90	90	..	..
112	Trinité-et-Tobago	97	99	91	79	99	98	100	100	99	..	89	90	84	19	..
113	Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	85	67	69	57	..	..
114	Pologne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	94	95	95	91	..	..
115	Costa Rica	96	100	92	84	95	70	..	..	..	99	85	86	94	90	31
116	Slovaquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	98	99	98	99	..	..
117	Chili	..	98	81	..	86	..	97x	..	..	96	92	92	96	..	..
118	Croatie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	98	90	90	92	93	..
119	Hongrie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	100	100	100	100	..	..
120	Koweït	..	..	..	..	100x	..	100x	..	..	..	100	100	93	21	..
121	Jamaïque	86	..	..	89	100	80	90x	..	..	100	92	92	89	82	..
122	Malaisie	78	96	66	94	..	..	..	..	..	97	90	90	81	79	..
123	Portugal	..	..	..	..	..	..	..	..	..	94	93	95	94	..	..
124	Cuba	89	96	69	92	95	82	100	..	..	99	100	93	100	61	..
125	Etats-Unis d'Amérique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	94	84	89	..	..
126	Rép. tchèque	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	96	98	96	..	..
127	Belgique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	97	94	70	..	..
128	Grèce	..	..	..	..	..	..	..	..	..	50	78	95	70	..	..
129	Espagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	88	88	90	..	..
130	Rép. de Corée	93	100	76	100	100	100	100	100	100	93	93	93	92	..	..
131	France	..	..	..	..	..	..	..	..	..	78	89	92	76	..	..
132	Israël	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	92	93	94	..	..
133	Nouvelle-Zélande	97	100	82	..	..	..	..	..	..	20	84	84	87	..	..
134	Slovénie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	99	98	98	91	..	..
135	Australie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
136	Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	50	98	50	..	..
137	Pays-Bas	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	97	97	95	..	..
138	Norvège	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	92	92	93	..	..
139	Canada	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	93	89	98	..	..
140	Autriche	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	90	90	60	..	..
141	Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	92	94	92	..	..
142	Suisse	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
143	Irlande	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
144	Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	45	80	75	..	..
145	Danemark	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	89	100	88	..	..
146	Japon	97	100	85	..	85	..	..	..	..	91	85	91	68	..	..
147	Hong Kong*	100	100	96	..	..	..	..	..	..	100	83	84	77	..	..
148	Singapour	100x	100x	..	..	..	..	..	..	..	97	95	93	88	..	..
149	Finlande	..	..	..	..	..	..	..	..	..	100	100	100	98	..	..
150	Suède	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	99	99	96	..	..

Note: les pays sont énumérés par ordre décroissant de TMM5 pour 1995 (voir tableau 1).

# Tableau 4: Education

Pays	Taux d'alphabétisation des adultes				Postes pour 1000 habitants 1993		Taux d'inscription dans l'enseignement primaire						% d'enfants entrés en 1 <sup>re</sup> année atteignant la 5 <sup>e</sup>	Taux d'inscription dans l'enseignement secondaire 1990-94 (brut)		
	1980		1995		Radio	TV	1960 (brut)		1990-94 (brut)		1990-95 (net)			1990-95	Garçons	Filles
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles				
1	Niger	14	3	21	7	61	5	8	3	35	21	32	18	82	9	4
2	Angola	16x	7x	56x	29x	29	7	30	14	95	87	..	..	34	..	..
3	Sierra Leone	30	9	45	18	233	11	30	15	60	42	..	..	..	22	12
4	Mozambique	44	12	58	23	48	4	71	43	69	51	46	35	35	9	6
5	Afghanistan	33	6	47	15	118	10	14	2	46	16	42	14	43x	22	8
6	Guinée-Bissau	53	26	68	43	40	..	35	15	77x	42x	58x	32x	20x	9x	4x
7	Guinée	34	11	50	22	43	8	27	9	61	30	36x	18x	80	17	6
8	Malawi	64	28	72	42	226	..	50	26	84	77	50	54	37	6	3
9	Libéria	38	11	54	22	227	19	40	13	51x	28x	..	..	..	31x	12x
10	Somalie	8x	1x	36x	14x	41	13	6	2	15x	8x	11x	6x	..	9x	5x
11	Mali	20	9	39	23	44	1	13	5	38	24	23	14	85	12	6
12	Zambie	65	43	86	71	82	27	61	40	100x	92x	82x	80x	..	25x	14x
13	Erythrée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
14	Ethiopie	32	14	46	25	197	3	9	3	27	19	33x	24x	58	12	11
15	Mauritanie	41	19	50	26	147	23	12	3	76	62	..	..	72	19	11
16	Nigéria	47	23	67	47	196	38	54	31	105	82	..	..	92	32	27
17	Bhoutan	41	15	56	28	17	..	5	..	31x	19x	..	..	82	7x	2x
18	Ouganda	62	32	74	50	107	11	39	18	74	59	58x	51x	55	14	8
19	Zaïre	75	45	87	68	97	2	89	32	78	58	60	47	64	33	15
20	Burundi	37	12	49	23	62	2	33	10	76	62	56	47	74	8	5
21	Cambodge	74x	23x	48x	22x	108	8	..	..	..	..	..	..	50	..	..
22	Rép. centrafricaine	41	19	69	52	72	5	50	11	88x	55x	71x	46x	65x	17x	6x
23	Burkina Faso	19	4	30	9	27	6	12	5	47	30	38	24	61	11	6
24	Madagascar	56x	43x	88x	73x	192	20	74	57	75	72	64x	63x	28	14	14
25	Rép.-Unie de Tanzanie	66	34	79	57	26	2	33	16	71	69	50	51	83	6	5
26	Lesotho	71	45	81	62	32	7	73	109	90	105	59	71	60	22	31
27	Tchad	47	19	62	35	245	1	29	4	80	38	52x	23x	46	13	2
28	Côte d'Ivoire	34	14	50	30	143	60	62	22	80	58	..	..	73	33	17
29	Myanmar	86	68	89	78	82	3	60	53	107	104	..	..	..	23	23
30	Gabon	54	28	74	53	147	38	..	..	..	..	..	..	50x	..	..
31	Bénin	28	10	49	26	91	6	39	15	88	44	71	35	55	17	7
32	Rwanda	55	30	70	52	66	..	65	29	78	76	71	71	60	11	9
33	Pakistan	38	15	50	24	88	18	39	11	57	30	..	..	48	28	13
34	Rép. dém. pop. lao	56	28	69	44	126	7	43	20	123	92	75	61	53	31	19
35	Ghana	59	31	76	54	269	16	58	31	83	70	..	..	80	44	28
36	Togo	49	18	67	37	211	7	64	25	122	81	80	58	50	34	12
37	Haïti	36	29	48	42	48	5	50	39	58	54	25	26	47	22	21
38	Bangladesh	41	17	49	26	47	6	80	31	84	73	74	66	47x	25	13
39	Inde	55	25	66	38	80	40	83	44	113	91	..	..	62	59	38
40	Soudan	43	17	58	35	257	80	29	11	59	45	..	..	94	24	19
41	Népal	31	7	41	14	35	3	19	3	130	87	80x	41x	52	46	23
42	Gambie	37	13	53	25	162	..	..	..	79	56	64	46	87	25	13
43	Sénégal	31	12	43	23	116	37	37	18	67	50	55	42	88x	21	11
44	Yémen	14x	3x	53x	26x	30	28	..	..	111	43	..	..	..	47	10
45	Congo	65	40	83	67	115	7	..	..	..	..	..	..	53	..	..
46	Cameroun	59	30	75	52	146	25	77	37	109	93	81x	71x	66	32	23
47	Bolivie	81	59	91	76	669	113	70	43	99	90	95	87	60	40	34
48	Papouasie-Nouvelle-Guinée	70	45	81	63	75	3	24	15	80	67	79x	67x	71	15	10
49	Kenya	72	44	86	70	87	11	62	29	92	91	92x	89x	77	28	23
50	Turkménistan	..	..	99x	97x	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
51	Tadjikistan	..	..	99x	97x	..	..	..	..	91	88	..	..	..	98	101
52	Namibie	..	..	..	..	140	23	..	..	134	138	86	93	82	49	61
53	Indonésie	78	58	90	78	148	62	78	58	116	112	99	95	92	48	39
54	Maroc	42	16	57	31	219	79	69	28	85	60	73	53	80	40	29
55	Mongolie	82	63	89	77	136	41	80	80	95	100	..	..	..	85x	97x
56	Zimbabwe	83	68	90	80	86	27	82	65	123	114	..	..	76	51	40
57	Iraq	55	25	71	45	217	75	94	36	98	83	83	74	72x	53	34
58	Guatemala	56	41	63	49	68	53	48	39	89	78	..	..	..	25	23
59	Afrique du Sud	77	75	82	82	314	101	..	..	111	110	90	93	76	71	84
60	Jamahiriya arabe libyenne	73	31	88	63	226	100	..	..	110	110	98	96	..	95	95
61	Ouzbékistan	..	..	98x	96x	..	..	..	..	80	79	..	..	..	96	92
62	Algérie	55	24	74	49	236	79	55	37	111	96	99	89	92	66	55
63	Brésil	76	73	83	83	390	209	58	56	101x	97x	..	..	70	31x	36x
64	Nicaragua	61	61	65	67	261	67	57	59	101	105	79	81	54	39	44
65	Pérou	89	71	95	83	253	99	98	74	123x	118x	..	..	..	66x	60x
66	Kirghizistan	..	..	98x	96x	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
67	Philippines	91	89	95	94	143	47	98	93	108x	107x	97x	96x	67	64x	65x
68	Botswana	70	43	81	60	119	17	38	43	113	120	93	100	84	49	55
69	Egypte	54	26	64	39	307	113	79	52	105	89	95	82	98	81	69
70	Azerbaïdjan	..	..	99x	96x	..	..	..	..	91	87	..	..	..	89	88
71	Turquie	81	50	92	72	162	176	90	58	107	98	..	..	89	74	48
72	Chine	79	53	90	73	184	38	131	90	120	116	97	95	88	60	51
73	Kazakstan	..	..	99x	96x	..	..	..	..	86	86	..	..	..	89	91
74	Viet Nam	90	78	97	91	104	42	103	74	106x	100x	..	..	..	44x	41x
75	Rép. dominicaine	75	74	82	82	172	90	75	74	95	99	79	83	58	30	43

Pays	Taux d'alphabétisation des adultes				Postes pour 1000 habitants 1993		Taux d'inscription dans l'enseignement primaire						% d'enfants entrés en 1 <sup>re</sup> année atteignant la 5 <sup>e</sup>	Taux d'inscription dans l'enseignement secondaire 1990-94 (brut)		
	1980		1995		Radio	TV	1960 (brut)		1990-94 (brut)		1990-95 (net)			1990-95	Garçons	Filles
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles				
76	Albanie	..	..	..	..	177	89	102	86	95	97	..	..	92	84	72
77	Equateur	86	79	92	88	326	88	82	75	124	122	..	..	67x	54	56
78	El Salvador	66	60	74	70	413	94	59	56	79	80	70	71	58	27	30
79	Iran, Rép. islamique d'	61	37	78	59	230	63	59	28	109	101	100	93	90	74	58
80	Liban	91	82	95	90	887	346	112	105	117	114	..	..	..	73	78
81	Honduras	64	61	73	73	408	78	68	67	111	112	89	91	..	29	37
82	Tunisie	61	32	79	55	198	81	88	43	123	113	94	89	92	55	49
83	Colombie	87	87	91	91	177	118	74	74	118	120	..	..	59	57	68
84	Rép. arabe syrienne	72	34	86	56	257	62	89	39	111	99	100	91	92	52	42
85	Rép. de Moldova	..	..	99x	94x	..	..	..	..	78	77	..	..	..	67	72
86	Paraguay	90	84	94	91	170	83	106	94	114	110	97	96	76	36	38
87	Arabie saoudite	60	32	72	50	293	255	32	3	78	73	65	57	94	54	43
88	Mexique	86	80	92	87	255	150	80	75	114	110	..	..	84	57	58
89	Thaïlande	92	84	96	92	189	113	97	88	98	97	..	..	88	38	37
90	Arménie	..	..	99x	98x	..	..	..	..	87	93	..	..	..	80	90
91	ex-Rép. yougoslave de Macédoine	..	..	..	..	180	165	..	..	88	87	85	84	95	53	55
92	Rép. pop. dém. de Corée	..	..	..	..	124	19	..	..	108x	101x	..	..	..	..	..
93	Fédération de Russie	..	..	100x	98x	338	372	..	..	109	108	94	94	..	84	91
94	Roumanie	98x	93x	99x	95x	202	200	101	95	87	86	77	76	93	83	82
95	Argentine	94	94	96	96	672	220	99	99	108	107	95	95	..	70	75
96	Géorgie	..	..	99x	98x	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
97	Lettonie	..	..	100x	99x	651	460	..	..	83	82	82	80	..	84	90
98	Jordanie	82	54	93	79	243	76	..	..	94	95	89	89	98	52	54
99	Oman	..	..	71	46	580	653	..	..	87	82	74	72	96	64	57
100	Ukraine	..	..	99x	97x	809	339	..	..	87	87	..	..	..	65	95
101	Venezuela	86	82	92	90	443	163	98	99	95	97	87	90	78	29	41
102	Yougoslavie	..	..	98x	89x	207	179	..	..	72	73	69	70	..	64	65
103	Maurice	82	67	87	79	366	222	96	90	107	106	94	94	100	58	60
104	Estonie	..	..	100x	100x	449x	361	..	..	84	83	79	79	100	87	96
105	Uruguay	94	95	97	98	604	232	117	117	109	108	94	95	94	61x	62x
106	Bélarus	..	..	99x	97x	313	272	..	..	96	95	..	..	99	89	96
107	Panama	86	85	91	90	227	169	89	86	108	104	91	92	82	60	65
108	Bulgarie	..	..	99x	97x	450	260	94	92	87	84	83	81	93	66	70
109	Lituanie	..	..	99x	98x	385	383	..	..	95	90	..	..	94	76	79
110	Sri Lanka	91	80	93	87	201	49	107	95	106	105	..	..	92	71	78
111	Emirats arabes unis	72	64	79	80	311	106	..	..	112	108	100	99	99	84	94
112	Trinité-et-Tobago	97	93	99	97	489	317	111	108	94	94	88	88	95	74	78
113	Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
114	Pologne	99x	97x	99x	98x	439	298	110	107	98	97	96	96	100	82	87
115	Costa Rica	92	91	95	95	258	142	94	92	106	105	87	88	88	45	49
116	Slovaquie	..	..	..	..	567	474	..	..	101	101	..	..	97	87	90
117	Chili	92	91	95	95	345	211	87	86	99	98	88	87	95	65	70
118	Croatie	..	..	99x	95x	301	338	..	..	87	87	80	80	98	80	86
119	Hongrie	98x	98x	99x	98x	617	427	103	100	95	95	91	92	98	79	82
120	Koweït	73	59	82	75	408	346	132	99	65	65	46	44	99	60	60
121	Jamaïque	73	81	81	89	433	141	78	79	109	108	100	100	96	62	70
122	Malaisie	80	60	89	78	430	151	108	79	93	93	..	..	98	56	61
123	Portugal	78x	65x	89x	81x	232	190	132	129	122	118	100	100	..	63	74
124	Cuba	91	87	96	95	346	170	109	110	104	104	99	100	95	73	81
125	Etats-Unis d'Amérique	99x	99x	..	..	2120	816	..	..	107	106	99	100	..	98	97
126	Rép. tchèque	..	..	..	..	631	476	..	..	99	100	..	..	98	85	88
127	Belgique	99x	99x	..	..	771	453	111	108	99	100	95	97	..	103	104
128	Grèce	93x	76x	98x	93x	416	202	104	101	97	98	93	94	100	100	98
129	Espagne	94x	86x	97x	93x	311	400	106	116	104	105	99	100	96	107	120
130	Rép. de Corée	97	90	99	97	1013	215	108	94	97	99	95	97	100	97	96
131	France	99x	98x	..	..	890	412	144	143	107	105	99	99	96	104	107
132	Israël	93x	83x	95x	89x	478	272	99	97	95	96	..	..	100	84	91
133	Nouvelle-Zélande	..	..	..	..	935	451	110	106	102	101	99	98	94	103	104
134	Slovénie	..	..	..	..	377	297	..	..	97	97	..	..	100	88	90
135	Australie	..	..	..	..	1290	489	103	103	108	107	98	99	99	83	86
136	Italie	95x	92x	98x	96x	802	429	112	109	98	99	..	..	100	81	82
137	Pays-Bas	..	..	..	..	907	491	105	104	96	99	92	96	..	126	120
138	Norvège	..	..	..	..	798	427	100	100	99	99	99	99	100	118	114
139	Canada	..	..	..	..	992	618	108	105	106	104	98	97	97	104	103
140	Autriche	..	..	..	..	618	479	106	104	103	103	89	91	97	109	104
141	Royaume-Uni	..	..	..	..	1146	435	92	92	112	113	95	96	..	91	94
142	Suisse	..	..	..	..	832	400	118	118	100	102	93	95	100	93	89
143	Irlande	..	..	..	..	636	301	107	112	103	103	89	90	100	101	110
144	Allemagne	..	..	..	..	890	559	..	..	97	98	80	83	100	101	100
145	Danemark	..	..	..	..	1035	538	103	103	97	98	97	98	100	112	115
146	Japon	100x	99x	..	..	911	618	103	102	102	102	100	100	100	95	97
147	Hong Kong*	94	77	96	88	671	286	88	72	106x	105x	95x	96x	..	69x	73x
148	Singapour	92	74	96	86	644	381	120	101	109x	107x	100x	100x	100x	69x	71x
149	Finlande	..	..	..	..	996	504	100	95	100	100	..	..	100	110	130
150	Suède	..	..	..	..	879	470	95	96	100	100	..	99	98	99	100

Note: les pays sont énumérés par ordre décroissant de TMM5 pour 1995 (voir tableau 1).

# Tableau 5: Indicateurs démographiques

Pays	Population (millions) 1995		Taux annuel d'accroissement de la population (%)		Taux brut de mortalité		Taux brut de natalité		Espérance de vie		Indice synthétique de fécondité 1995	% de la population urbanisée 1995	Taux annuel moyen d'accroissement de la population urbaine (%)		
	moins de 18 ans	moins de 5 ans	1965-80	1980-95	1960	1995	1960	1995	1960	1995			1965-80	1980-95	
	1	Niger	5.0	1.9	2.8	3.3	29	18	54	52			36	48	7.3
2	Angola	5.9	2.2	2.0	3.1	31	18	49	50	33	48	6.9	32	5.5	5.9
3	Sierra Leone	2.3	0.8	1.9	2.2	33	24	48	48	32	40	6.3	36	5.0	4.8
4	Mozambique	8.2	2.9	2.5	1.9	26	18	47	44	38	47	6.3	34	9.5	8.3
5	Afghanistan	9.4	3.6	1.9	1.5	30	21	52	52	34	45	6.6	20	5.3	3.1
6	Guinée-Bissau	0.5	0.2	2.8	2.0	29	20	40	42	35	45	5.6	22	3.9	3.8
7	Guinée	3.6	1.3	1.6	2.7	31	19	53	49	34	46	6.8	30	4.9	5.6
8	Malawi	5.9	2.1	2.9	3.9	28	20	54	49	38	45	6.9	14	7.1	6.5
9	Libéria	1.6	0.6	3.0	3.2	25	13	50	46	42	56	6.6	45	6.1	4.9
10	Somalie	5.0	1.8	3.1	2.1	28	18	50	50	36	48	6.8	26	3.9	3.1
11	Mali	5.8	2.1	2.2	3.0	29	18	52	49	35	47	6.9	27	4.8	5.5
12	Zambie	5.1	1.7	3.1	3.3	23	16	50	43	42	48	5.7	43	6.6	3.9
13	Erythrée	1.8	0.6	2.6	2.6	25	14	49	42	39	52	5.6	17	4.8	4.2
14	Ethiopie	29.0	10.5	2.4	2.8	28	17	51	47	36	49	6.8	13	4.5	4.4
15	Mauritanie	1.1	0.4	2.3	2.6	26	14	46	39	39	53	5.2	54	10.1	6.7
16	Nigéria	58.0	20.6	2.6	2.9	24	15	52	44	40	51	6.2	39	5.7	5.4
17	Bhoutan	0.8	0.3	1.9	1.9	26	15	42	39	38	52	5.7	6	4.1	5.2
18	Ouganda	11.8	4.4	3.3	3.2	21	20	50	50	43	44	7.0	13	5.3	5.6
19	Zaïre	23.9	8.6	2.9	3.2	23	14	47	46	42	52	6.5	29	3.5	3.3
20	Burundi	3.4	1.2	1.7	2.9	23	15	46	44	42	51	6.5	8	6.2	6.6
21	Cambodge	5.1	1.8	0.4	3.0	21	13	45	40	42	53	5.1	21	1.3	6.5
22	Rép. centrafricaine	1.6	0.6	2.1	2.4	26	16	43	41	39	50	5.5	39	4.0	3.2
23	Burkina Faso	5.3	1.9	2.3	2.6	28	18	49	46	36	47	6.3	27	5.5	10.4
24	Madagascar	7.8	2.6	2.6	3.3	24	11	49	43	41	58	5.9	27	5.2	5.9
25	Rép.-Unie de Tanzanie	15.6	5.3	3.0	3.1	23	14	51	42	41	52	5.7	24	9.9	6.5
26	Lesotho	1.0	0.3	2.2	2.8	24	9	43	36	43	62	5.0	23	7.1	6.6
27	Tchad	3.2	1.1	2.0	2.3	30	17	46	43	35	49	5.7	21	6.9	3.2
28	Côte d'Ivoire	7.9	2.9	4.0	3.7	25	15	53	49	39	50	7.1	44	6.7	5.2
29	Myanmar	20.2	6.5	2.2	2.1	21	11	42	32	44	59	4.0	26	3.1	2.7
30	Gabon	0.6	0.2	3.3	3.3	24	15	31	38	41	55	5.5	50	6.7	5.5
31	Bénin	2.9	1.1	2.4	3.0	33	17	47	48	35	48	6.9	31	7.1	4.5
32	Rwanda	4.2	1.4	3.2	2.9	22	17	50	44	43	47	6.3	6	6.8	4.5
33	Pakistan	70.8	24.0	2.7	3.3	23	9	49	39	44	63	5.9	35	3.8	4.7
34	Rép. dém. pop. lao	2.5	0.9	1.8	2.8	23	14	45	43	40	52	6.4	22	5.1	6.0
35	Ghana	9.0	3.0	2.1	3.2	19	11	48	41	45	57	5.7	36	3.3	4.3
36	Togo	2.2	0.8	3.2	3.1	26	12	48	43	40	56	6.3	31	7.9	5.0
37	Haïti	3.3	1.1	1.7	2.0	23	11	42	35	43	58	4.7	32	3.7	3.9
38	Bangladesh	55.9	17.4	2.8	2.1	22	11	47	35	40	57	4.1	18	6.7	5.3
39	Inde	384.9	117.4	2.2	2.0	21	9	43	28	44	62	3.6	27	3.6	3.0
40	Soudan	14.2	4.7	2.8	2.7	25	13	47	39	40	54	5.6	25	5.6	4.1
41	Népal	10.7	3.6	2.4	2.6	26	12	44	38	39	55	5.2	14	6.6	7.5
42	Gambie	0.5	0.2	3.1	3.7	32	18	50	42	33	46	5.4	26	5.0	6.0
43	Sénégal	4.3	1.4	2.8	2.7	27	15	50	42	38	50	5.8	42	3.4	3.8
44	Yémen	7.8	2.8	2.3	3.8	28	14	53	47	36	51	7.4	34	6.3	7.2
45	Congo	1.3	0.5	2.7	2.9	23	15	45	44	42	51	6.1	59	4.3	5.3
46	Cameroun	6.7	2.3	2.6	2.8	24	12	44	40	40	57	5.5	45	6.9	5.2
47	Bolivie	3.5	1.1	2.4	2.2	22	10	46	35	43	60	4.6	61	3.2	4.1
48	Papouasie-Nouvelle-Guinée	2.0	0.6	2.4	2.2	23	10	44	33	41	57	4.8	16	8.6	3.6
49	Kenya	15.5	5.3	3.6	3.5	22	12	53	44	45	55	6.0	28	7.7	7.1
50	Turkménistan	1.9	0.6	2.8	2.4	15	7	44	30	56	66	3.8	45	2.8	2.1
51	Tadjikistan	3.0	1.0	3.0	2.9	13	6	47	35	59	71	4.7	32	2.9	2.5
52	Namibie	0.7	0.2	2.6	2.7	22	10	44	36	43	60	5.1	37	4.6	6.0
53	Indonésie	77.9	21.9	2.3	1.8	23	8	44	24	42	64	2.8	35	4.6	4.9
54	Maroc	11.6	3.4	2.5	2.2	21	8	50	27	47	65	3.4	48	4.2	3.3
55	Mongolie	1.1	0.3	2.8	2.5	18	7	43	27	47	65	3.4	61	4.2	3.5
56	Zimbabwe	5.7	1.9	3.1	3.1	20	13	53	38	46	52	4.8	32	6.0	5.5
57	Iraq	10.2	3.4	3.3	3.0	20	6	49	37	49	67	5.5	75	5.0	3.9
58	Guatemala	5.4	1.8	2.8	2.9	19	7	49	38	46	66	5.1	42	3.4	3.5
59	Afrique du Sud	18.1	5.7	2.6	2.3	17	8	42	30	49	64	4.0	51	2.7	2.7
60	Jamahiriya arabe libyenne	2.8	1.0	4.2	3.8	19	8	49	41	47	64	6.2	86	10.4	5.2
61	Ouzbékistan	10.5	3.2	2.9	2.4	13	6	43	30	60	70	3.7	41	3.9	2.5
62	Algérie	12.8	3.6	3.0	2.7	20	6	51	28	47	68	3.6	56	4.0	4.3
63	Brésil	62.1	17.8	2.4	1.9	13	7	43	24	55	67	2.8	78	4.3	3.0
64	Nicaragua	2.4	0.8	3.1	3.1	19	6	51	38	47	68	4.8	63	4.6	4.1
65	Pérou	9.9	2.9	2.7	2.1	19	7	47	27	48	67	3.3	72	4.2	2.9
66	Kirghizistan	2.0	0.6	2.2	1.8	14	7	38	27	59	70	3.5	39	2.7	1.9
67	Philippines	30.2	9.3	2.7	2.2	15	6	46	29	53	67	3.8	54	3.9	4.7
68	Botswana	0.7	0.2	3.3	3.3	20	6	52	36	47	66	4.7	28	12.5	7.4
69	Egypte	27.9	8.1	2.2	2.4	21	8	45	28	46	65	3.7	45	2.7	2.6
70	Azerbaïdjan	2.8	0.8	2.0	1.4	10	6	40	21	64	71	2.4	56	2.5	1.7
71	Turquie	24.5	7.5	2.4	2.2	18	7	45	26	50	68	3.2	69	4.0	5.2
72	Chine	379.3	104.8	2.1	1.3	19	7	37	18	48	69	2.0	30	2.6	4.2
73	Kazakstan	6.0	1.6	1.5	0.9	12	7	34	19	60	70	2.4	60	2.4	1.6
74	Viet Nam	32.7	10.2	2.2	2.2	23	8	41	29	44	66	3.7	21	3.3	2.7
75	Rép. dominicaine	3.2	1.0	2.7	2.1	16	5	50	26	52	70	2.9	65	5.1	3.8

Pays	Population (millions) 1995		Taux annuel d'accroissement de la population (%)		Taux brut de mortalité		Taux brut de natalité		Espérance de vie		Indice synthétique de fécondité 1995	% de la population urbanisée 1995	Taux annuel moyen d'accroissement de la population urbaine (%)			
	moins de 18 ans	moins de 5 ans	1965-80	1980-95	1960	1995	1960	1995	1960	1995			1965-80		1980-95	
													1965-80	1980-95	1965-80	1980-95
76	Albanie	1.3	0.4	2.4	1.7	10	6	41	23	62	72	2.8	37	2.9	2.4	
77	Equateur	4.9	1.4	2.9	2.4	16	6	44	27	53	69	3.3	58	4.5	3.9	
78	El Salvador	2.8	0.9	2.7	1.6	16	7	48	33	51	67	3.8	45	3.2	2.2	
79	Iran, Rép. islamique d'	33.9	10.5	3.1	3.6	21	6	47	34	50	69	4.8	59	4.9	4.8	
80	Liban	1.2	0.4	1.4	0.8	14	7	43	25	60	69	2.9	87	4.1	1.9	
81	Honduras	2.9	0.9	3.1	3.1	19	6	52	35	47	69	4.6	44	5.1	4.6	
82	Tunisie	3.7	1.0	2.1	2.2	19	6	47	24	49	69	3.0	57	3.9	2.9	
83	Colombie	13.8	3.9	2.4	1.9	12	6	45	23	57	70	2.6	73	3.6	2.7	
84	Rép. arabe syrienne	7.9	2.7	3.3	3.5	18	5	47	40	50	68	5.6	52	4.3	4.2	
85	Rép. de Moldova	1.4	0.3	1.2	0.7	13	11	26	15	62	68	2.1	52	3.7	2.4	
86	Paraguay	2.3	0.7	2.8	3.1	9	5	43	31	64	71	4.1	53	3.8	4.6	
87	Arabie saoudite	8.7	2.8	4.6	4.1	23	5	49	36	45	71	6.2	80	8.3	5.4	
88	Mexique	39.6	11.8	2.9	2.2	13	5	45	26	58	71	3.0	75	4.2	3.1	
89	Thaïlande	20.2	5.3	2.8	1.5	15	7	44	19	53	69	2.1	20	4.7	2.6	
90	Arménie	1.3	0.4	2.2	1.1	9	6	35	19	68	73	2.5	69	3.3	1.4	
91	ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0.6	0.2	1.3	1.2	12	7	32	15	61	72	2.0	60	3.2	2.0	
92	Rép. pop. dém. de Corée	8.1	2.7	2.6	1.8	13	5	42	23	54	72	2.3	61	4.1	2.3	
93	Fédération de Russie	37.5	7.8	0.6	0.4	8	13	22	10	69	68	1.5	76	1.8	1.0	
94	Roumanie	5.8	1.2	1.0	0.2	9	11	20	11	66	70	1.5	55	2.8	1.0	
95	Argentine	12.0	3.3	1.5	1.4	9	8	24	20	65	73	2.7	88	2.1	1.8	
96	Géorgie	1.5	0.4	0.8	0.5	12	9	25	15	65	73	2.1	59	1.7	1.3	
97	Lettonie	0.6	0.1	0.7	0.1	10	13	16	11	70	69	1.6	73	1.7	0.5	
98	Jordanie	2.7	0.9	2.7	4.1	23	5	50	38	47	69	5.4	72	4.4	5.3	
99	Oman	1.2	0.4	3.7	4.5	28	5	51	43	40	70	6.9	13	7.6	8.1	
100	Ukraine	12.5	2.9	0.6	0.2	9	14	19	11	70	69	1.6	70	1.9	1.1	
101	Venezuela	9.3	2.8	3.4	2.5	10	5	45	26	60	72	3.1	93	4.6	3.2	
102	Yougoslavie	2.9	0.7	0.8	0.9	11	9	22	14	64	72	2.0	57	3.0	2.2	
103	Maurice	0.4	0.1	1.7	1.0	10	7	44	20	59	71	2.3	41	2.6	0.7	
104	Estonie	0.4	0.1	0.9	0.2	11	13	16	11	69	69	1.6	73	1.8	0.5	
105	Uruguay	0.9	0.3	0.5	0.6	10	10	22	17	68	73	2.3	90	0.9	1.0	
106	Bélarus	2.6	0.6	0.7	0.3	10	12	23	12	69	70	1.7	71	3.4	1.9	
107	Panama	1.0	0.3	2.7	2.0	10	5	40	24	61	73	2.8	53	3.4	2.5	
108	Bulgarie	2.0	0.4	0.5	-0.1	9	13	18	10	69	71	1.5	71	2.4	0.9	
109	Lituanie	1.0	0.2	1.0	0.5	8	12	21	13	69	70	1.8	72	3.1	1.6	
110	Sri Lanka	6.7	1.8	1.9	1.4	9	6	36	20	63	73	2.4	22	2.4	1.7	
111	Emirats arabes unis	0.7	0.2	13.0	4.2	19	3	46	22	53	74	4.1	84	15.6	5.3	
112	Trinité-et-Tobago	0.5	0.1	1.3	1.3	9	6	38	20	64	72	2.3	72	1.2	2.1	
113	Bosnie-Herzégovine	0.9	0.2	0.9	-0.8	10	8	33	14	60	73	1.6	49	3.9	1.3	
114	Pologne	10.7	2.5	0.8	0.5	8	11	24	13	67	71	1.9	65	1.8	1.2	
115	Costa Rica	1.4	0.4	2.9	2.7	10	4	47	25	62	77	3.0	50	3.7	3.6	
116	Slovaquie	1.5	0.4	0.9	0.5	8	11	22	14	70	71	1.9	59	3.1	1.3	
117	Chili	4.9	1.5	1.8	1.6	13	6	38	21	57	74	2.5	84	2.6	1.9	
118	Croatie	1.0	0.2	0.4	0.2	11	12	19	11	66	72	1.7	64	2.8	1.9	
119	Hongrie	2.3	0.6	0.4	-0.4	10	15	16	12	68	69	1.7	65	1.8	0.5	
120	Koweït	0.7	0.2	7.1	0.8	10	2	44	26	60	75	3.0	97	8.1	1.3	
121	Jamaïque	0.9	0.3	1.3	0.9	9	6	39	20	63	74	2.2	54	2.7	1.8	
122	Malaisie	8.8	2.7	2.5	2.5	15	5	44	27	54	71	3.4	54	4.7	4.2	
123	Portugal	2.3	0.6	0.4	0.0	11	11	24	12	63	75	1.6	36	1.8	1.3	
124	Cuba	3.0	0.9	1.5	0.9	9	7	31	16	64	76	1.8	76	2.6	1.6	
125	Etats-Unis d'Amérique	68.6	20.4	1.1	1.0	9	9	23	15	70	76	2.1	76	1.2	1.2	
126	Rép. tchèque	2.5	0.7	0.4	0.0	11	13	15	13	70	71	1.8	65	2.1	0.2	
127	Belgique	2.2	0.6	0.3	0.2	12	11	17	12	71	77	1.7	97	0.4	0.3	
128	Grèce	2.2	0.5	0.8	0.5	8	10	19	10	69	78	1.4	65	2.1	1.4	
129	Espagne	8.4	1.9	1.1	0.4	9	9	21	10	69	78	1.2	77	2.2	0.7	
130	Rép. de Corée	12.9	3.5	1.9	1.1	14	6	43	16	54	72	1.8	81	5.7	3.5	
131	France	13.7	3.7	0.7	0.5	12	10	18	13	71	77	1.7	73	1.3	0.4	
132	Israël	1.9	0.6	2.8	2.5	6	7	27	20	69	77	2.8	91	3.4	2.6	
133	Nouvelle-Zélande	1.0	0.3	1.1	0.9	9	8	26	17	71	76	2.1	86	1.5	1.1	
134	Slovénie	0.4	0.1	0.8	0.4	10	11	18	10	69	73	1.5	64	3.4	2.3	
135	Australie	4.6	1.3	1.6	1.4	9	7	22	15	71	78	1.9	85	1.9	1.4	
136	Italie	10.8	2.8	0.5	0.1	10	10	18	10	70	78	1.3	67	1.0	0.1	
137	Pays-Bas	3.4	1.0	0.9	0.6	8	9	21	13	73	78	1.6	89	1.2	0.7	
138	Norvège	1.0	0.3	0.6	0.4	9	11	18	14	73	77	2.0	73	2.0	0.6	
139	Canada	7.3	2.2	1.5	1.2	8	8	26	15	71	78	1.9	77	1.7	1.3	
140	Autriche	1.7	0.5	0.3	0.4	13	10	18	12	69	77	1.6	56	0.8	0.4	
141	Royaume-Uni	13.5	3.9	0.2	0.2	12	11	17	13	71	77	1.8	90	0.4	0.3	
142	Suisse	1.5	0.4	0.5	0.9	10	9	18	13	72	78	1.6	61	1.0	1.3	
143	Irlande	1.1	0.3	1.1	0.3	12	9	21	15	70	76	2.1	58	2.0	0.5	
144	Allemagne	15.8	4.0	0.2	0.3	12	11	17	10	70	76	1.3	87	0.6	0.6	
145	Danemark	1.1	0.3	0.5	0.1	9	12	17	12	72	76	1.7	85	1.0	0.2	
146	Japon	25.3	6.2	1.1	0.5	8	8	18	10	68	80	1.5	78	1.9	0.6	
147	Hong Kong*	1.4	0.3	2.1	1.0	7	6	35	10	67	79	1.2	95	2.5	1.3	
148	Singapour	0.8	0.2	1.7	1.1	8	6	38	15	65	75	1.7	100	1.7	1.1	
149	Finlande	1.2	0.3	0.3	0.4	9	10	19	13	69	76	1.9	63	2.4	0.8	
150	Suède	2.0	0.6	0.5	0.4	10	11	15	14	74	79	2.1	83	1.0	0.4	

# Tableau 6: Indicateurs économiques

Pays	PNB par habitant (SEU)	Taux annuel moyen de croissance du PNB par habitant (%)			Taux d'inflation (%)	% de la population en dessous du seuil de pauvreté absolue 1980-89		% des dépenses du gouvernement central affecté aux secteurs (1990-95)			APD totale reçue en millions de SEU	APD totale reçue en % du PNB du pays bénéficiaire	Service de la dette en % des exportations de biens et de services	
		1994	1985-90	1985-94		1985-94	Pop. urbaine	Pop. rurale	Santé	Éducation			Défense	1970
1	Niger	230	-2.5	-2.1	0	..	35x	..	..	..	376	18	4	9
2	Angola	700x	..	-6.8	6	..	..	6x	15x	34x	451	6	..	3
3	Sierra Leone	160	0.7	-0.4	68	..	65x	10	13	10	276	39	11	16
4	Mozambique	90	..	3.8	53	50	67	5x	10x	35x	1231	88	..	19
5	Afghanistan	280x	0.6	..	..	18x	36x	..	..	..	228	4	..	..
6	Guinée-Bissau	240	-2.7	2.2	66	..	..	1x	3x	4x	177	70	..	11
7	Guinée	520	1.3	1.3	19	..	..	3x	11x	29x	360	11	..	13
8	Malawi	170	3.2	-0.7	19	25	85	7x	12x	5x	470	26	8	16
9	Libéria	450x	0.5	..	..	..	23x	5x	11x	9x	63	5	8	..
10	Somalie	120x	-0.1	-2.3	75	40x	70x	1x	2x	38x	538	49	2	7
11	Mali	250	2.1x	1.0	3	27x	48x	2x	9x	8x	442	17	1	25
12	Zambie	350	-1.2	-1.4	92	25	..	14	15	..	719	22	6	26
13	Erythrée	100x	..	..	..	..	..	..	..	..	158	46	..	..
14	Ethiopie	100	0.4	-0.6	6	60	65	3	11	40	1070	20	11	11
15	Mauritanie	480	-0.1	0.2	7	..	..	4x	23x	..	269	25	3	21
16	Nigéria	280	4.2	1.2	30	..	..	1x	3x	3x	190	1	4	19
17	Bhoutan	400	..	4.4	8	..	..	8	11	..	77	12	..	7
18	Ouganda	190	-2.2	2.3	75	..	..	2x	15x	26x	753	19	3	36
19	Zaïre	220x	-1.3	-1.0	..	..	80x	1	1	3	245	3	5	6
20	Burundi	160	2.4	-0.7	5	55x	85x	4x	16x	16x	310	31	4	21
21	Cambodge	200x	..	..	..	..	..	..	..	..	337	17	..	0
22	Rép. centrafricaine	370	0.8	-2.7	4	..	91	..	..	..	166	14	5	9
23	Burkina Faso	300	1.7	-0.1	2	..	..	7	17	14	435	14	4	7
24	Madagascar	200	-0.4	-1.7	16	50x	50x	7	17	8	289	10	32	6
25	Rép.-Unie de Tanzanie	140	0.8	0.8	23	..	..	6x	8x	16x	968	24	1	18
26	Lesotho	720	6.8	0.6	14	50x	55x	12	22	7	117	8	1	4
27	Tchad	180	-1.9	0.7	2	30x	56x	8x	8x	..	215	19	4	7
28	Côte d'Ivoire	610	2.8	-4.6	0	30	26	4x	21x	4x	1594	19	7	21
29	Myanmar	220x	1.6	..	25	40x	40x	5	15	39	162	2	18	15
30	Gabon	3880	5.6	-3.7	3	..	..	..	..	..	182	4	6	8
31	Bénin	370	-0.3	-0.8	3	..	..	6x	31x	17x	257	13	2	10
32	Rwanda	80	1.6	-6.6	4	30	90x	5x	26x	..	713	115	1	11
33	Pakistan	430	1.8	1.3	9	32x	29x	1	2	31	1606	3	22	29
34	Rép. dém. pop. lao	320	..	2.1	24	..	..	..	..	..	218	14	..	8
35	Ghana	410	-0.8	1.4	28	59	37	7	22	5	546	8	5	16
36	Togo	320	1.7	-2.7	4	42x	..	5x	20x	11x	126	10	3	4
37	Haïti	230	0.9	-5.0	13	65	80	..	..	..	601	37	5	0
38	Bangladesh	220	-0.3	2.0	7	86x	86x	5x	11x	10x	1757	7	0	14
39	Inde	320	1.5	2.9	10	29	33	2	2	15	2324	1	21	20
40	Soudan	480x	0.8	-0.2	55	..	85x	..	..	..	412	3	11	0
41	Népal	200	..	2.3	12	55x	61x	5	11	6	448	10	3	12
42	Gambie	330	..	0.5	11	..	..	7	12	4	70	20	1	16
43	Sénégal	600	-0.5	-0.7	3	..	..	..	..	..	644	13	4	11
44	Yémen	280	..	..	..	..	..	5	21	30	172	4	..	4
45	Congo	620	2.7	-2.9	0	..	..	..	..	..	362	23	11	49
46	Cameroun	680	2.4	-6.9	1	15x	40x	5	18	9	731	8	3	13
47	Bolivie	770	1.7	1.7	20	..	..	7	19	8	578	10	11	24
48	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1240	..	2.2	4	10x	75x	9	18	3	326	6	1	10
49	Kenya	250	3.1	0.0	12	10x	55x	5	19	6	676	10	6	27
50	Turkménistan	1230x	..	-1.5	46	..	..	..	..	..	19	0	..	4
51	Tadjikistan	360	..	-11.4	104	..	..	..	..	..	49	2	..	..
52	Namibie	1970	..	3.3	11	..	..	10	22	7	138	5	..	..
53	Indonésie	880	5.2	6.0	9	20	16	3	10	6	1642	1	7	19
54	Maroc	1140	2.7	1.2	5	28x	45x	3	18	14	631	2	8	30
55	Mongolie	300	..	-3.2	46	..	..	4	7	12	184	26	..	9
56	Zimbabwe	500	1.7	-0.5	20	..	..	8x	24x	17x	561	10	2	20
57	Iraq	1036x	..	..	..	..	..	..	..	..	259	1	..	..
58	Guatemala	1200	3.0	0.9	20	17	51	11	19	15	224	2	7	9
59	Afrique du Sud	3040	3.2	-1.3	14	..	..	..	..	..	194	0	..	..
60	Jamahiriya arabe libyenne	5310x	0.0	..	..	..	..	..	..	..	7	0	..	..
61	Ouzbékistan	960	..	-2.3	93	..	..	..	..	..	23	0	..	3
62	Algérie	1650	4.2	-2.5	22	20x	..	..	..	..	420	1	3	53
63	Brésil	2970	6.3	-0.4	91	9	34	5	4	3	336	0	12	17
64	Nicaragua	340	-0.7	-6.1	1315	21x	19x	13	16	6	600	41	11	36
65	Pérou	2110	0.8	-2.0	495	46	83	5	16	11	416	1	12	16
66	Kirghizistan	630	..	-5.0	101	..	..	..	..	..	154	5	..	4
67	Philippines	950	3.2	1.7	10	52	64	3	16	11	1057	2	8	14
68	Botswana	2800	9.9	6.6	12	40	55	5	20	12	89	2	1	4
69	Egypte	720	2.8	1.3	16	34	34	2	12	9	2695	6	26	12
70	Azerbaïdjan	500	..	-12.2	123	..	..	..	..	..	70	2	..	..
71	Turquie	2500	3.6	1.4	66	..	..	3	14	10	163	0	16	23
72	Chine	530	4.1	7.8	10	..	13	0	3	19	3232	1	0x	8
73	Kazakstan	1160	..	-6.5	150	..	..	..	..	..	48	0	..	2
74	Viet Nam	200	..	..	103	..	..	..	..	..	897	6	..	5
75	Rép. dominicaine	1330	3.8	2.2	29	45x	43x	11	10	5	68	1	4	18

Pays	PNB par habitant (SEU) 1994	Taux annuel moyen de croissance du PNB par habitant (%)		Taux d'inflation (%) 1985-94	% de la population en dessous du seuil de pauvreté absolue 1980-89		% des dépenses du gouvernement central affecté aux secteurs (1990-95)			APD totale reçue en millions de SEU 1994	APD totale reçue en % du PNB du pays bénéficiaire 1994	Service de la dette en % des exportations de biens et de services	
		1965-80	1985-94		Pop. urbaine	Pop. rurale	Santé	Education	Défense			1970	1994
76	Albanie	380	.. -6.0	33	..	..	..	..	..	164	13	..	2
77	Equateur	1280	5.4 0.9	48	40	65	11	18	13	217	2	9	19
78	El Salvador	1360	1.5 2.2	16	20	32	8	13	8	316	4	4	14
79	Iran, Rép. islamique d'	1033x	2.9 -1.0	22	..	..	9	16	7	131	0	..	19
80	Liban	2150x	.. ..	..	..	..	..	..	..	235	4	..	8
81	Honduras	600	1.1 0.5	12	31	70	10x	19x	7x	298	9	3	31
82	Tunisie	1790	4.7 2.1	6	20x	15x	7	18	5	105	1	18	17
83	Colombie	1670	3.7 2.4	25	32	70	5	19	9	127	0	12	26
84	Rép. arabe syrienne	1160x	5.1 -2.1	22	..	..	2	10	31	745	5	11	3
85	Rép. de Moldova	870	.. ..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
86	Paraguay	1580	4.1 1.0	26	19x	50x	7	22	11	103	1	12	9
87	Arabie saoudite	7050	4.0x -1.7	3	..	..	6x	14x	36x	20	0	..	..
88	Mexique	4180	3.6 0.9	40	..	..	2	14	2	431	0	24	21
89	Thaïlande	2410	4.4 8.6	5	10	25	8	21	17	578	0	3	5
90	Arménie	680	.. -13.0	134	..	..	..	..	..	142	6	..	2
91	ex-Rép. yougoslave de Macédoine	820	.. ..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	11
92	Rép. pop. dém. de Corée	970x	.. ..	..	..	..	..	..	..	6	0	..	..
93	Fédération de Russie	2650	.. -4.1	124	..	..	1	3	16	..	..	..	6
94	Roumanie	1270	.. -4.5	64	..	..	8	10	7	..	..	0x	4
95	Argentine	8110	1.7 2.0	317	..	..	3	9	7	225	0	22	22
96	Géorgie	580x	.. -18.6	234	..	..	..	..	..	105	3	..	3
97	Lettonie	2320	.. -6.0	70	..	..	6	15	3	..	..	..	2
98	Jordanie	1440	5.8x -5.6	7	14x	17x	7	16	21	370	5	4	11
99	Oman	5140	9.0 0.5	0	..	..	6	13	37	95	1	..	10
100	Ukraine	1910	.. -8.0	160	..	..	..	..	..	..	..	..	2
101	Venezuela	2760	2.3 0.7	37	..	..	10x	20x	6x	31	0	3	12
102	Yougoslavie	a	.. ..	..	..	..	..	..	..	1716	..	..	..
103	Maurice	3150	3.7 5.8	9	12x	12x	9	17	2	14	0	3	5
104	Estonie	2820	.. -6.1	78	..	..	17	9	3	..	..	..	1
105	Uruguay	4660	2.5 2.9	74	22	..	6	7	7	86	1	22	12
106	Bélarus	2160	.. -1.9	138	..	..	3	18	4	..	..	..	4
107	Panama	2580	2.8 -1.2	2	21x	30x	20	20	5	40	1	8	5
108	Bulgarie	1250	.. -2.7	42	..	..	3	3	6	..	..	..	12
109	Lituanie	1350	.. -8.0	102	..	..	5	7	2	..	..	..	2
110	Sri Lanka	640	2.8 2.9	11	..	..	6	11	12	595	5	11	9
111	Emirats arabes unis	21430x	.. 0.4	..	..	..	7	17	37	-7	0	..	..
112	Trinité-et-Tobago	3740	3.1 -2.3	7	..	39x	..	..	..	21	0	5	27
113	Bosnie-Herzégovine	b	.. ..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
114	Pologne	2410	.. 0.8	102	..	..	..	..	..	..	..	..	13
115	Costa Rica	2400	3.3 2.8	18	8	20	21	23	..	76	1	10	11
116	Slovaquie	2250	.. -3.0	10	..	..	..	..	..	..	..	..	7
117	Chili	3520	0.0 6.5	19	12	20	12	14	9	157	0	19	8
118	Croatie	2560	.. ..	..	..	..	14	7	19	..	..	..	2
119	Hongrie	3840	5.1 -1.2	20	..	..	8	3	4	..	..	..	43
120	Koweït	19420	0.6x 1.1	..	..	..	6	11	22	6	0	..	..
121	Jamaïque	1540	-0.1 3.9	28	..	80	7x	11x	8x	114	3	3	18
122	Malaisie	3480	4.7 5.6	3	13	38	6	22	13	68	0	4	6
123	Portugal	9320	4.6 4.0	12	..	..	9x	11x	6x	..	..	7	16
124	Cuba	1170x	.. ..	..	..	..	23x	10x	..	47	0	..	..
125	Etats-Unis d'Amérique	25980	1.8 1.3	3	..	..	18	2	18	..	..	..	..
126	Rép. tchèque	3200	.. -2.1	12	..	..	17	11	6	..	..	..	6
127	Belgique	22870	3.6 2.3	3	..	..	2x	12x	5x	..	..	..	..
128	Grèce	7700	4.8 1.3	16	..	..	7	9	9	44x	0x	9	..
129	Espagne	13440	4.1 2.8	7	..	..	6	4	4	..	..	..	..
130	Rép. de Corée	8260	7.3 7.8	7	18x	11x	1	20	18	-114	0	20	4
131	France	23420	3.7 1.6	3	..	..	16	7	6	..	..	..	..
132	Israël	14530	3.7 2.3	18	..	..	6	14	19	1237	2	3	..
133	Nouvelle-Zélande	13350	1.7 0.7	5	..	..	16	15	4	..	..	..	..
134	Slovénie	7040	.. ..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
135	Australie	18000	2.2 1.2	4	..	..	13	8	8	..	..	..	..
136	Italie	19300	3.2 1.8	6	..	..	11x	8x	4x	..	..	..	..
137	Pays-Bas	22010	2.7 1.9	2	..	..	14	10	4	..	..	..	..
138	Norvège	26390	3.6 1.4	3	..	..	10	10	7	..	..	..	..
139	Canada	19510	3.3 0.3	3	..	..	6	3	7	..	..	..	..
140	Autriche	24630	4.0 2.0	3	..	..	13	10	2	..	..	..	..
141	Royaume-Uni	18340	2.0 1.3	5	..	..	14	3	10	..	..	..	..
142	Suisse	37930	1.5 0.5	4	..	..	13x	3x	10x	..	..	..	..
143	Irlande	13530	2.8 5.0	2	..	..	14	13	3	..	..	..	..
144	Allemagne	25580	3.0x 1.9	3	..	..	17	1	7	..	..	..	..
145	Danemark	27970	2.2 1.3	3	..	..	1	11	5	..	..	..	..
146	Japon	34630	5.1 3.2	1	..	..	2	6	4	..	..	..	..
147	Hong Kong*	21650	6.2 5.3	9	..	..	8x	17x	..	27	0	..	..
148	Singapour	22500	8.3 6.1	4	..	..	6	25	25	17	0	1	..
149	Finlande	18850	3.6 -0.3	4	..	..	3	11	4	..	..	..	..
150	Suède	23530	2.0 -0.1	6	..	..	0	5	6	..	..	..	..

Note: les pays sont énumérés par ordre décroissant de TMM5 pour 1995 (voir tableau 1). a: fourchette 726\$ – 2895\$. b: fourchette 725\$ ou moins.

# Tableau 7: Femmes

Pays	Espérance de vie des femmes en % de celle des hommes 1995	Taux d'alphabétisation des femmes adultes en % de celui des hommes 1995	Taux d'inscription des filles en % de celui des garçons 1990-94		Taux d'emploi des contraceptifs (%) 1990-96	Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%) 1992-95	% d'accouchements assistés par du personnel soignant qualifié 1990-96	Taux de mortalité maternelle 1990
			Ens. primaire	Ens. secondaire				
1 Niger	107	33	60	44	4	57	15	1200
2 Angola	107	52x	92	..	1x	14	15x	1500
3 Sierra Leone	108	40	70	55	4x	61	25x	1800
4 Mozambique	107	40	74	67	4x	61	25x	1500
5 Afghanistan	102	32	35	36	2x	3	9x	1700
6 Guinée-Bissau	107	63	55x	44x	1x	53	27x	910
7 Guinée	102	44	49	35	2	56	31	1600
8 Malawi	103	58	92	50	13	77	55	560
9 Libéria	105	41	55x	39x	6x	77	58x	560
10 Somalie	107	39x	53x	56x	1x	11	2x	1600
11 Mali	107	59	63	50	7	19	24	1200
12 Zambie	103	83	92x	56x	15	44	51	940
13 Erythrée	106	..	79	76	8	19	21	1400
14 Ethiopie	107	54	70	92	4	22	14x	1400
15 Mauritanie	106	52	82	58	4	28	40	930
16 Nigéria	106	70	78	84	6	21	31	1000
17 Bhoutan	107	50	61x	29x	19	70	15	1600
18 Ouganda	105	68	80	57	15	76	38	1200
19 Zaïre	106	78	74	45	8	33	..	870
20 Burundi	107	47	82	63	9x	30	19x	1300
21 Cambodge	105	46x	..	..	..	36	47x	900
22 Rép. centrafricaine	110	75	63x	35x	15	50	46	700
23 Burkina Faso	107	30	64	55	8	39	42	930
24 Madagascar	105	83x	96	100	17	33	57	490
25 Rép.-Unie de Tanzanie	106	72	97	83	20	71	53	770
26 Lesotho	108	77	117	141	23	12	40x	610
27 Tchad	107	56	48	15	1x	50	15	1500
28 Côte d'Ivoire	105	60	73	52	11	22	45	810
29 Myanmar	106	88	97	100	17	83	57x	580
30 Gabon	106	72	..	..	..	29	80x	500
31 Bénin	107	53	50	41	9x	77	45x	990
32 Rwanda	106	74	97	82	21	88	26	1300
33 Pakistan	103	48	53	46	12	36	19	340
34 Rép. dém. pop. lao	106	64	75	61	19	35	..	650
35 Ghana	107	71	84	64	20	64	44	740
36 Togo	107	55	66	35	12x	43	54x	640
37 Haïti	106	88	93	95	18	49	21	1000
38 Bangladesh	100	53	87	52	45	78	14	850
39 Inde	100	58	81	64	41	79	34	570
40 Soudan	105	60	76	79	8	65	69	660
41 Népal	99	34	67	50	23	11	7	1500
42 Gambie	107	47	71	52	12	93	44	1100
43 Sénégal	104	53	75	52	7	39	46	1200
44 Yémen	101	49x	39	21	7	3	16	1400
45 Congo	109	81	..	..	..	75	..	890
46 Cameroun	105	69	85	72	16	12	64	550
47 Bolivie	106	84	91	85	45	65	47	650
48 Papouasie-Nouvelle-Guinée	103	78	84	67	4x	31	20x	930
49 Kenya	105	81	99	82	33	72	45	650
50 Turkménistan	111	98x	..	..	..	..	..	55
51 Tadjikistan	108	98x	97	103	..	..	..	130
52 Namibie	104	..	103	124	29	72	68	370
53 Indonésie	106	87	97	81	55	74	36	650
54 Maroc	106	54	71	73	50	37	40	610
55 Mongolie	104	87	105	114x	..	..	99x	65
56 Zimbabwe	105	89	93	78	48	46	69	570
57 Iraq	105	63	85	64	18x	72	54x	310
58 Guatemala	108	78	88	92	31	55	35	200
59 Afrique du Sud	110	100	99	118	50x	26	82	230
60 Jamahiriya arabe libyenne	106	72	100	100	..	45	76x	220
61 Ouzbékistan	109	98x	99	96	..	..	..	55
62 Algérie	104	66	86	83	57	52	77	160
63 Brésil	107	100	96x	116x	66x	70	81	220
64 Nicaragua	106	103	104	113	49	49	61	160
65 Pérou	106	87	96x	91x	59	21	52	280
66 Kirghizistan	111	98x	..	..	..	..	..	110
67 Philippines	106	99	99x	102x	40	48	53	280
68 Botswana	106	74	106	112	33x	56	78x	250
69 Egypte	104	61	85	85	48	64	46	170
70 Azerbaïdjan	112	97x	96	99	..	..	..	22
71 Turquie	106	78	92	65	63	38	76	180
72 Chine	105	81	97	85	83	11	84	95
73 Kazakstan	113	97x	100	102	59	..	99	80
74 Viet Nam	107	94	94x	93x	65	82	95x	160
75 Rép. dominicaine	106	100	104	143	56	52	92	110

Pays	Espérance de vie des femmes en % de celle des hommes 1995	Taux d'alphabétisation des femmes adultes en % de celui des hommes 1995	Taux d'inscription des filles en % de celui des garçons 1990-94		Taux d'emploi des contraceptifs (%) 1990-96	Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%) 1992-95	% d'accouchements assistés par du personnel soignant qualifié 1990-96	Taux de mortalité maternelle 1990	
			Ens. primaire	Ens. secondaire					
76	Albanie	108	..	102	86	..	..	99x	65
77	Equateur	108	96	98	104	57	21	64	150
78	El Salvador	108	95	101	111	53	80	87	300
79	Iran, Rép. islamique d'	102	76	93	78	73	82	77	120
80	Liban	106	95	97	107	55x	..	45x	300
81	Honduras	107	100	101	128	47	48	88	220
82	Tunisie	103	70	92	89	60	49	69x	170
83	Colombie	109	100	102	119	72	57	85	100
84	Rép. arabe syrienne	106	65	89	81	36	76	67	180
85	Rép. de Moldova	113	95x	99	107	..	..	..	60
86	Paraguay	105	97	96	106	48	66	66	160
87	Arabie saoudite	105	69	94	80	..	62	82x	130
88	Mexique	109	95	96	102	53x	42	77	110
89	Thaïlande	109	96	99	97	74	93	71x	200
90	Arménie	109	99x	107	113	..	..	..	50
91	ex-Rép. yougoslave de Macédoine	109	..	99	104	..	91	..	..
92	Rép. pop. dém. de Corée	109	..	94x	..	..	95	100x	70
93	Fédération de Russie	119	98x	99	108	..	..	..	75
94	Roumanie	110	96x	99	99	57	..	100x	130
95	Argentine	110	100	99	107	74x	..	97	100
96	Géorgie	112	99x	..	..	..	..	..	33
97	Lettonie	118	99x	99	107	..	..	..	40
98	Jordanie	106	85	101	104	35	59	87	150
99	Oman	106	65	94	89	9x	95	87x	190
100	Ukraine	115	98x	100	146	..	..	100x	50
101	Venezuela	108	98	102	141	49x	18	69x	120
102	Yougoslavie	107	91x	101	102	..	..	..	..
103	Maurice	110	91	99	103	75	78	97	120
104	Estonie	117	100x	99	110	70	..	..	41
105	Uruguay	109	101	99	102x	..	13	96x	85
106	Bélarus	116	98x	99	108	50	..	100x	37
107	Panama	106	99	96	108	58x	24	86	55
108	Bulgarie	110	98x	97	106	76x	..	100x	27
109	Lituanie	117	99x	95	104	..	..	..	36
110	Sri Lanka	106	94	99	110	66	81	94	140
111	Emirats arabes unis	103	101	96	112	..	..	96x	26
112	Trinité-et-Tobago	107	98	100	105	53x	19	98x	90
113	Bosnie-Herzégovine	108	..	..	..	..	..	..	..
114	Pologne	113	99x	99	106	75x	..	99x	19
115	Costa Rica	106	100	99	109	75	90	93x	60
116	Slovaquie	113	..	100	103	74	..	..	..
117	Chili	110	100	99	108	43x	..	98x	65
118	Croatie	113	96x	100	108	..	93	..	..
119	Hongrie	114	99x	100	104	73x	..	99x	30
120	Koweït	105	91	100	100	35x	21	99x	29
121	Jamaïque	106	110	99	113	62	82	82x	120
122	Malaisie	106	88	100	109	48x	79	94	80
123	Portugal	110	91x	97	117	66x	..	90x	15
124	Cuba	105	99	100	111	70x	61	90x	95
125	Etats-Unis d'Amérique	109	..	99	99	74x	..	99x	12
126	Rép. tchèque	110	..	101	104	69	..	..	15
127	Belgique	109	..	101	101	79	..	100x	10
128	Grèce	107	95x	101	98	..	..	97x	10
129	Espagne	108	96x	101	112	59x	..	96x	7
130	Rép. de Corée	111	98	102	99	79	..	98	130
131	France	110	..	98	103	75	..	99	15
132	Israël	105	94x	101	108	..	..	99x	7
133	Nouvelle-Zélande	108	..	99	101	70x	..	99x	25
134	Slovénie	114	..	100	102	..	..	..	13
135	Australie	108	..	99	104	76x	..	100	9
136	Italie	109	98x	101	101	78x	..	..	12
137	Pays-Bas	108	..	103	95	80	..	100x	12
138	Norvège	109	..	100	97	76x	..	100x	6
139	Canada	109	..	98	99	73x	..	99x	6
140	Autriche	108	..	100	95	71x	..	100	10
141	Royaume-Uni	107	..	101	103	82	..	100x	9
142	Suisse	109	..	102	96	71x	..	99x	6
143	Irlande	108	..	100	109	..	..	..	10
144	Allemagne	109	..	101	99	75	..	99	22
145	Danemark	108	..	101	103	78x	..	100x	9
146	Japon	108	..	100	102	59	..	100x	18
147	Hong Kong*	108	92	99x	106x	81x	..	100x	7
148	Singapour	107	90	98x	103x	74x	..	100x	10
149	Finlande	111	..	100	118	80x	..	100	11
150	Suède	108	..	100	101	78x	..	100x	7

Note: les pays sont énumérés par ordre décroissant de TMM5 pour 1995 (voir tableau 1).

# Tableau 8: Indicateurs relatifs à des pays moins peuplés

Pays	Taux de mortalité des moins de 5 ans		Taux de mortalité infantile (moins d'un an)		Population (milliers d'habitants) 1995	Nombre annuel de naissances (milliers) 1995	Nombre annuel de décès des moins de 5 ans (milliers) 1995	PNB par habitant (\$EU) 1994	Espérance de vie à la naissance (années) 1995	Taux d'alphabétisation des adultes 1995	Taux d'inscription à l'école primaire du groupe d'âge pertinent (brut) 1990-93		% d'enfants vaccinés contre la rougeole 1992-95
	1960	1995	1960	1995							1990-93	1992-95	
1	Guinée équatoriale	316	175	188	113	400	17.0	3.0	430	49	79	149x	61
2	Djibouti	289	158	186	113	577	22.0	3.5	780x	49	46	36	42
3	Comores	248	124	165	85	653	31.0	3.8	510	57	57	75	59
4	Swaziland	233	107	157	74	855	32.0	3.4	1100	59	77	120	93
5	Iles Marshall	..	92	..	63	54	1.4x	0.1	1680	..	91x	95	59
6	Sao Tomé-et-Principe	..	81	..	63	133	4.6	0.4	250	69	57x	..	47
7	Kiribati	..	77	..	57	79	2.2	0.2	740	60	93x	91	96
8	Maldives	258	77	158	55	254	10.0	0.8	950	63	93	134	62
9	Cap-Vert	164	73	110	54	392	14.0	1.0	930	66	72	123	66
10	Guyana	126	59	100	44	835	20.0	1.2	530	66	98	112x	84
11	Vanuatu	225	58	141	44	169	6.0	0.4	1150	66	64x	106	53
12	Tuvalu	..	56	..	40	10	..	..	650x	..	99x	101	94
13	Samoa	210	54	134	43	171	6.0	0.3	1000	69	98x	100	98
14	Belize	104	40	74	32	215	7.0	0.3	2530	74	70x	109	83
15	Saint-Kitts-et-Nevis	..	40	..	32	41	0.8	0.0	4760	69	90x	..	99
16	Palau	..	35	..	25	17	0.3x	0.0	790x	..	98x	103	100
17	Grenade	..	33	..	26	92	2.1	0.1	2630	72	98x	88x	84
18	Suriname	96	32	70	26	423	10.0	0.3	860	71	93	127x	69
19	Iles Salomon	185	31	120	25	378	14.0	0.4	810	71	62x	94	68
20	Iles Turques et Caïques	..	31	..	25	14	0.2x	0.0	780x	..	98x	..	100
21	Bahamas	68	28	51	23	276	5.0	0.1	11800	74	98	97	88
22	Iles Vierges britanniques	..	28	..	24	19	0.2x	0.0	8500x	..	98x	..	100
23	Iles Cook	..	28	..	26	19	0.4x	0.0	1550x	..	99x	98	96
24	Etats fédérés de Micronésie	..	28	..	22	124	4.1	0.1	1890	64	81x	100	90
25	Fidji	97	25	71	21	784	18.0	0.5	2250	72	92	128	94
26	Tonga	..	24	..	20	98	2.6	0.1	1590	69	99x	98x	94
27	Qatar	239	23	145	18	551	11.0	0.3	12820	71	79	90	86
28	Saint-Vincent-et-les Grenadines	..	23	..	19	112	2.3	0.1	2140	72	82x	95x	100
29	Antigua-et-Barbuda	..	22	..	18	66	1.0	0.0	6770	75	95x	100x	94
30	Sainte-Lucie	..	22	..	18	142	3.6	0.1	3130	71	82x	95x	94
31	Dominique	..	21	..	17	71	1.5	0.0	2800	73	94x	..	92
32	Bahreïn	203	20	130	17	564	15.0	0.3	7460	72	85	111	89
33	Seychelles	..	20	..	16	73	1.6	0.0	6680	72	88x	102x	99
34	Montserrat	..	14	..	11	11	0.2	0.0	3330x	73	97x	100x	100
35	Malte	42	12	37	10	366	5.0	0.1	7970x	77	86x	108	90
36	Barbade	90	10	74	9	262	4.0	0.0	6560	76	97	90	92
37	Chypre	36	10	30	9	742	13.0	0.1	10260	77	94x	101	83
38	Brunéi Darussalam	87	10	63	8	285	6.0	0.1	14240	75	88	107	100
39	Luxembourg	41	9	33	8	406	5.0	0.1	39600	76	..	91	80
40	Islande	22	5	17	5	269	5.0	0.0	24630	79	..	100	98

# Mesurer le développement humain

## Introduction au Tableau 9

Les efforts en faveur d'un développement à visage plus humain dans les années 90 réclament que l'on dispose de méthodes sûres pour mesurer et comparer aussi bien le progrès social que le progrès économique. Du point de vue de l'UNICEF, il est particulièrement nécessaire de se doter d'une méthode jouissant de l'assentiment général pour évaluer le bien-être des enfants et ses modifications.

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) est utilisé au Tableau 9 (voir page suivante) comme principal indicateur du progrès.

Le TMM5 a plusieurs avantages. Le premier est qu'il mesure les résultats du développement plutôt que ses intrants, notamment le niveau de scolarisation, le nombre de calories ingérées par personne ou le nombre de médecins pour 1000 habitants, qui sont tous des moyens pour parvenir à des résultats.

Deuxièmement, le TMM5 est la somme d'un large éventail de données : la santé nutritionnelle et les connaissances des mères en matière de santé, le taux de vaccination et d'utilisation de la TRO, l'accès aux services de santé maternelle et infantile (y compris les soins prénatals), le revenu et la présence de nourriture au foyer, l'approvisionnement en eau salubre et un assainissement sûr, de même que la sécurité globale de l'environnement de l'enfant.

Troisièmement, contrairement au PNB par habitant, le TMM5 court moins le risque, propre aux moyennes, d'être déformé, tout simplement parce que la nature humaine ne donne pas aux enfants des riches mille fois plus de chances de survivre qu'aux enfants des pauvres, même si les conditions créées par l'homme leur permettent de disposer d'un revenu mille fois plus élevé. En d'autres termes, il est très difficile pour une minorité aisée d'influer sur le TMM5 d'un pays. Cet indicateur offre donc une vision plus adéquate, même si elle est loin d'être parfaite, de l'état de santé de la majorité des enfants (et de la société dans son ensemble).

C'est pourquoi l'UNICEF a choisi le TMM5 comme le meilleur indicateur disponible per-

mettant d'évaluer la situation des enfants d'une nation. C'est pour cette même raison que les tableaux statistiques publiés en annexe à ce rapport présentent l'ensemble des pays du monde non pas en ordre ascendant de leur PNB par habitant, mais en ordre décroissant de leur TMM5.

Les progrès réalisés pour réduire le TMM5 peuvent se mesurer en calculant le taux annuel moyen de régression (TAMR). À l'inverse des comparaisons de chiffres absolus, le TAMR exprime le fait que la régression pose des difficultés de plus en plus grandes à mesure que l'on tend vers les limites inférieures du TMM5. Ainsi, lorsqu'on s'approche de ces limites, une diminution identique en termes absolus représente de toute évidence une réduction plus élevée en pourcentage. Le TAMR traduit donc un taux de progrès plus élevé pour une régression de dix points, par exemple, si cette dernière advient lorsque le TMM5 est déjà relativement bas. (Une baisse du TMM5 de 100 à 90 représente une régression de 10%, alors qu'une baisse de 20 à 10, de dix points également, indique une réduction de 50%).

Utilisé en conjonction avec le taux de croissance du PNB, le TMM5 et son taux de régression peuvent donner une bonne idée du progrès accompli en vue de satisfaire certains des besoins humains les plus essentiels, dans une région (ou un pays) et pendant une période données.

Le Tableau 9 indique qu'il n'existe pas de relation fixe entre le taux annuel de régression du TMM5 et le taux annuel de croissance du PNB par habitant. Ce genre de comparaison permet de mettre l'accent sur les politiques, les priorités et les autres facteurs qui déterminent le rapport entre le progrès social et le progrès économique.

Enfin, le Tableau 9 donne l'indice synthétique de fécondité pour chaque pays et son taux annuel moyen de régression. Il permet de constater que, dans de nombreux pays où le TMM5 a fortement baissé, les taux de fécondité ont également reculé de façon significative.

# Tableau 9: Le taux du progrès

Pays	Taux de mortalité des moins de 5 ans						Taux annuel moyen de croissance du PNB par habitant (%)		Indice synthétique de fécondité					
				Taux annuel moyen de régression (%)								Taux annuel moyen de régression (%)		
	1960	1980	1995	1960-80	1980-95	requis* 1995-2000	1965-80	1985-94	1960	1980	1995	1960-80	1980-95	
1	Niger	320	320	320	0.0	0.0	30.4	-2.5	-2.1	7.3	8.1	7.3	-0.5	0.7
2	Angola	345	261	292	1.4	-0.7	28.6	..	-6.8	6.4	6.9	6.9	-0.4	0.0
3	Sierra Leone	385	301	284	1.2	0.4	28.0	0.7	-0.4	6.2	6.5	6.3	-0.2	0.2
4	Mozambique	331	269	275	1.0	-0.1	27.4	..	3.8	6.3	6.5	6.3	-0.2	0.2
5	Afghanistan	360	280	257	1.3	0.6	26.0	0.6	..	6.9	7.1	6.6	-0.1	0.5
6	Guinée-Bissau	336	290	227	0.7	1.6	23.5	-2.7	2.2	5.1	5.7	5.6	-0.6	0.1
7	Guinée	337	276	219	1.0	1.5	22.8	1.3	1.3	7.0	7.0	6.8	0.0	0.2
8	Malawi	365	290	219	1.1	1.9	22.8	3.2	-0.7	6.9	7.6	6.9	-0.5	0.6
9	Libéria	288	235	216	1.0	0.6	22.5	0.5	..	6.6	6.8	6.6	-0.1	0.2
10	Somalie	294	246	211	0.9	1.0	22.1	-0.1	-2.3	7.0	7.0	6.8	0.0	0.2
11	Mali	400	310	210	1.3	2.6	22.0	2.1x	1.0	7.1	7.1	6.9	0.0	0.2
12	Zambie	220	160	203	1.6	-1.6	21.3	-1.2	-1.4	6.6	7.1	5.7	-0.4	1.5
13	Erythrée	294	260	195	0.6	1.9	20.5	..	..	6.6	6.1	5.6	0.4	0.6
14	Ethiopie	294	260	195	0.6	1.9	20.5	0.4	-0.6	6.9	6.9	6.8	0.0	0.1
15	Mauritanie	321	249	195	1.3	1.6	20.5	-0.1	0.2	6.5	6.3	5.2	0.2	1.3
16	Nigéria	204	196	191	0.2	0.2	20.1	4.2	1.2	6.5	6.5	6.2	0.0	0.3
17	Bhoutan	324	249	189	1.3	1.8	19.9	..	4.4	6.0	5.9	5.7	0.1	0.2
18	Ouganda	218	181	185	0.9	-0.2	19.4	-2.2	2.3	6.9	7.0	7.0	-0.1	0.0
19	Zaïre	286	204	185	1.7	0.6	19.4	-1.3	-1.0	6.0	6.6	6.5	-0.5	0.1
20	Burundi	255	193	176	1.4	0.6	18.4	2.4	-0.7	6.8	6.8	6.5	0.0	0.3
21	Cambodge	217	330	174	-2.1	4.3	18.2	..	..	6.3	4.6	5.1	1.6	-0.7
22	Rép. centrafricaine	294	202	165	1.9	1.4	17.1	0.8	-2.7	5.6	5.8	5.5	-0.2	0.4
23	Burkina Faso	318	246	164	1.3	2.7	17.0	1.7	-0.1	6.4	6.5	6.3	-0.1	0.2
24	Madagascar	364	216	164	2.6	1.8	17.0	-0.4	-1.7	6.6	6.6	5.9	0.0	0.7
25	Rép.-Unie de Tanzanie	249	180	160	1.6	0.8	16.5	0.8	0.8	6.8	6.8	5.7	0.0	1.2
26	Lesotho	204	173	154	0.8	0.8	15.8	6.8	0.6	5.8	5.7	5.0	0.1	0.9
27	Tchad	325	206	152	2.3	2.0	15.5	-1.9	0.7	6.0	5.9	5.7	0.1	0.2
28	Côte d'Ivoire	300	170	150	2.8	0.8	15.2	2.8	-4.6	7.2	7.4	7.1	-0.1	0.3
29	Myanmar	237	146	150	2.4	-0.2	15.2	1.6	..	6.0	5.1	4.0	0.8	1.6
30	Gabon	287	194	148	2.0	1.8	15.0	5.6	-3.7	4.1	4.4	5.5	-0.4	-1.5
31	Bénin	310	176	142	2.8	1.4	14.1	-0.3	-0.8	6.9	7.1	6.9	-0.1	0.2
32	Rwanda	191	222	139	-0.8	3.1	13.7	1.6	-6.6	7.5	8.3	6.3	-0.5	1.8
33	Pakistan	221	151	137	1.9	0.6	13.4	1.8	1.3	6.9	7.0	5.9	-0.1	1.1
34	Rép. dém. pop. lao	233	190	134	1.0	2.3	13.0	..	2.1	6.2	6.7	6.4	-0.4	0.3
35	Ghana	213	155	130	1.6	1.2	12.4	-0.8	1.4	6.9	6.5	5.7	0.3	0.9
36	Togo	264	175	128	2.0	2.1	12.1	1.7	-2.7	6.6	6.6	6.3	0.0	0.3
37	Haïti	260	195	124	1.4	3.0	11.4	0.9	-5.0	6.3	5.3	4.7	0.9	0.8
38	Bangladesh	247	211	115	0.8	4.0	9.9	-0.3	2.0	6.7	6.4	4.1	0.2	3.0
39	Inde	236	177	115	1.4	2.9	9.9	1.5	2.9	5.9	4.7	3.6	1.1	1.8
40	Soudan	292	200	115	1.9	3.7	9.9	0.8	-0.2	6.7	6.5	5.6	0.2	1.0
41	Népal	290	180	114	2.4	3.0	9.8	..	2.3	5.7	6.4	5.2	-0.6	1.4
42	Gambie	375	250	110	2.0	5.5	9.0	..	0.5	6.4	6.5	5.4	-0.1	1.2
43	Sénégal	303	221	110	1.6	4.6	9.0	-0.5	-0.7	7.0	6.9	5.8	0.1	1.2
44	Yémen	340	210	110	2.4	4.3	9.0	..	..	7.6	7.6	7.4	0.0	0.2
45	Congo	220	125	108	2.8	1.0	8.7	2.7	-2.9	5.9	6.3	6.1	-0.3	0.2
46	Cameroun	264	173	106	2.1	3.3	8.3	2.4	-6.9	5.8	6.4	5.5	-0.5	1.0
47	Bolivie	252	170	105	2.0	3.2	8.1	1.7	1.7	6.7	5.6	4.6	0.9	1.3
48	Papouasie-Nouvelle-Guinée	248	95	95	4.8	0.0	8.1	..	2.2	6.3	5.7	4.8	0.5	1.1
49	Kenya	202	112	90	2.9	1.5	8.1	3.1	0.0	8.0	7.8	6.0	0.1	1.7
50	Turkménistan	..	126	85	..	2.6	3.9	..	-1.5	6.4	5.1	3.8	1.1	2.0
51	Tadjikistan	..	125	79	..	3.1	5.1	..	-11.4	6.3	5.7	4.7	0.5	1.3
52	Namibie	206	114	78	3.0	2.5	6.7	..	3.3	6.0	5.9	5.1	0.1	1.0
53	Indonésie	216	128	75	2.6	3.5	3.4	5.2	6.0	5.5	4.4	2.8	1.1	3.0
54	Maroc	215	145	75	2.0	4.4	5.6	2.7	1.2	7.2	5.5	3.4	1.3	3.2
55	Mongolie	185	112	74	2.5	2.8	5.4	..	-3.2	6.0	5.4	3.4	0.5	3.1
56	Zimbabwe	181	125	74	1.8	3.5	6.6	1.7	-0.5	7.5	6.4	4.8	0.8	1.9
57	Iraq	171	83	71	3.6	1.0	15.9	..	..	7.2	6.5	5.5	0.5	1.1
58	Guatemala	205	136	67	2.0	4.7	3.4	3.0	0.9	6.9	6.3	5.1	0.5	1.4
59	Afrique du Sud	126	91	67	1.6	2.1	6.4	3.2	-1.3	6.5	4.9	4.0	1.4	1.4
60	Jamahiriyi arabe libyenne	269	118	63	4.1	4.2	3.9	0.0	..	7.1	7.3	6.2	-0.1	1.1
61	Ouzbékistan	..	98	62	..	3.1	3.3	..	-2.3	6.3	4.9	3.7	1.3	1.9
62	Algérie	243	145	61	2.6	5.7	2.9	4.2	-2.5	7.3	6.8	3.6	0.4	4.2
63	Brésil	181	93	60	3.3	2.9	5.3	6.3	-0.4	6.2	3.9	2.8	2.3	2.2
64	Nicaragua	209	143	60	1.9	5.8	3.6	-0.7	-6.1	7.4	6.2	4.8	0.9	1.7
65	Pérou	236	130	55	3.0	5.7	2.2	0.8	-2.0	6.9	5.0	3.3	1.6	2.8
66	Kirghizistan	..	90	54	..	3.4	4.1	..	-5.0	5.1	4.1	3.5	1.1	1.1
67	Philippines	102	70	53	1.9	1.8	5.0	3.2	1.7	6.9	4.9	3.8	1.7	1.7
68	Botswana	170	94	52	3.0	3.9	4.6	9.9	6.6	6.8	6.1	4.7	0.5	1.7
69	Egypte	258	180	51	1.8	8.4	-0.9	2.8	1.3	7.0	5.2	3.7	1.5	2.3
70	Azerbaïdjan	..	59	50	..	1.1	9.4	..	-12.2	5.5	3.3	2.4	2.6	2.1
71	Turquie	217	141	50	2.2	6.9	-1.3	3.6	1.4	6.3	4.3	3.2	1.9	2.0
72	Chine	209	65	47	5.9	2.1	8.1	4.1	7.8	5.5	2.9	2.0	3.2	2.5
73	Kazakstan	..	71	47	..	2.8	3.9	..	-6.5	4.5	3.0	2.4	2.0	1.5
74	Viet Nam	219	105	45	3.7	5.6	4.2	..	..	6.1	5.1	3.7	0.9	2.1
75	Rép. dominicaine	152	94	44	2.4	5.0	3.3	3.8	2.2	7.4	4.3	2.9	2.7	2.6

Pays	Taux de mortalité des moins de 5 ans						Taux annuel moyen de croissance du PNB par habitant (%)		Indice synthétique de fécondité					
				Taux annuel moyen de régression (%)								Taux annuel moyen de régression (%)		
	1960	1980	1995	1960-80	1980-95	requis* 1995-2000	1965-80	1985-94	1960	1980	1995	1960-80	1980-95	
76	Albanie	151	57	40	4.9	2.4	7.7	..	-6.0	5.9	3.8	2.8	2.2	2.0
77	Equateur	180	101	40	2.9	6.2	3.7	5.4	0.9	6.7	5.1	3.3	1.4	2.9
78	El Salvador	210	120	40	2.8	7.3	2.1	1.5	2.2	6.8	5.4	3.8	1.2	2.3
79	Iran, Rép. islamique d'	233	126	40	3.1	7.6	0.4	2.9	-1.0	7.2	6.7	4.8	0.4	2.2
80	Liban	85	40	40	3.8	0.0	8.1	..	..	6.3	4.0	2.9	2.3	2.1
81	Honduras	203	100	38	3.6	6.4	2.2	1.1	0.5	7.5	6.3	4.6	0.9	2.1
82	Tunisie	244	102	37	4.4	6.7	2.1	4.7	2.1	7.1	5.3	3.0	1.5	3.8
83	Colombie	132	59	36	4.1	3.2	7.1	3.7	2.4	6.8	3.8	2.6	2.9	2.5
84	Rép. arabe syrienne	201	73	36	5.1	4.7	4.0	5.1	-2.1	7.3	7.4	5.6	-0.1	1.9
85	Rép. de Moldova	..	49	34	..	2.4	5.9	..	..	3.3	2.5	2.1	1.4	1.2
86	Paraguay	90	61	34	1.9	3.9	6.4	4.1	1.0	6.8	4.8	4.1	1.7	1.1
87	Arabie saoudite	292	90	34	5.9	6.5	2.5	4.0x	-1.7	7.2	7.3	6.2	-0.1	1.1
88	Mexique	148	87	32	2.7	6.7	4.2	3.6	0.9	6.8	4.7	3.0	1.8	3.0
89	Thaïlande	146	61	32	4.4	4.2	5.5	4.4	8.6	6.4	3.6	2.1	2.9	3.6
90	Arménie	..	34	31	..	0.6	6.2	..	-13.0	4.5	2.4	2.5	3.1	-0.3
91	ex-Rép. yougoslave de Macédoine	177	69	31	4.7	5.3	2.5	..	..	4.2	2.6	2.0	2.4	1.7
92	Rép. pop. dém. de Corée	120	43	30	5.1	2.5	5.1	..	..	5.8	3.1	2.3	3.1	2.0
93	Fédération de Russie	..	43	30	..	2.4	5.6	..	-4.1	2.6	2.0	1.5	1.3	1.9
94	Roumanie	82	36	29	4.1	1.4	5.5	..	-4.5	2.3	2.4	1.5	-0.2	3.1
95	Argentine	68	41	27	2.5	2.8	8.2	1.7	2.0	3.1	3.3	2.7	-0.3	1.3
96	Géorgie	..	40	26	..	2.9	4.6	..	-18.6	2.9	2.3	2.1	1.2	0.6
97	Lettonie	..	36	26	..	2.2	8.1	..	-6.0	1.9	2.0	1.6	-0.3	1.5
98	Jordanie	149	66	25	4.1	6.4	1.6	5.8x	-5.6	7.7	7.1	5.4	0.4	1.8
99	Oman	300	95	25	5.7	8.9	1.4	9.0	0.5	7.2	7.2	6.9	0.0	0.3
100	Ukraine	..	31	24	..	1.7	8.1	..	-8.0	2.2	2.0	1.6	0.5	1.5
101	Venezuela	70	42	24	2.6	3.8	6.2	2.3	0.7	6.6	4.2	3.1	2.3	2.0
102	Yougoslavie	120	44	23	5.0	4.3	2.8	..	..	2.7	2.3	2.0	0.8	0.9
103	Maurice	84	42	23	3.4	4.1	5.7	3.7	5.8	5.8	2.8	2.3	3.6	1.3
104	Estonie	..	30	22	..	2.1	7.3	..	-6.1	2.0	2.1	1.6	-0.2	1.8
105	Uruguay	47	42	21	0.6	4.6	5.8	2.5	2.9	2.9	2.7	2.3	0.4	1.1
106	Bélarus	..	32	20	..	3.1	5.4	..	-1.9	2.7	2.1	1.7	1.3	1.4
107	Panama	104	31	20	6.0	2.9	7.3	2.8	-1.2	5.9	3.8	2.8	2.2	2.0
108	Bulgarie	70	25	19	5.1	1.8	9.2	..	-2.7	2.2	2.1	1.5	0.2	2.2
109	Lituanie	..	28	19	..	2.6	7.1	..	-8.0	2.5	2.1	1.8	0.9	1.0
110	Sri Lanka	130	52	19	4.6	6.7	4.3	2.8	2.9	5.3	3.5	2.4	2.1	2.5
111	Emirats arabes unis	240	64	19	6.6	8.1	3.4	..	0.4	6.9	5.4	4.1	1.2	1.8
112	Trinité-et-Tobago	73	40	18	3.0	5.3	2.2	3.1	-2.3	5.1	3.3	2.3	2.2	2.4
113	Bosnie-Herzégovine	155	38	17	7.0	5.4	4.9	..	..	4.0	2.1	1.6	3.2	1.8
114	Pologne	70	24	16	5.3	2.7	6.0	..	0.8	3.0	2.3	1.9	1.3	1.3
115	Costa Rica	112	29	16	6.8	3.8	8.2	3.3	2.8	7.0	3.7	3.0	3.2	1.4
116	Slovaquie	..	23	15	..	2.7	8.5	..	-3.0	3.1	2.4	1.9	1.3	1.6
117	Chili	138	35	15	6.9	5.6	2.1	0.0	6.5	5.3	2.8	2.5	3.2	0.8
118	Croatie	98	23	14	7.2	3.1	8.1	..	..	2.3	2.0	1.7	0.7	1.1
119	Hongrie	57	26	14	3.9	4.2	4.7	5.1	-1.2	2.0	2.0	1.7	0.0	1.1
120	Koweït	128	35	14	6.6	6.2	4.4	0.6x	1.1	7.3	5.4	3.0	1.5	3.9
121	Jamaïque	76	39	13	3.4	7.2	4.1	-0.1	3.9	5.4	3.8	2.2	1.8	3.6
122	Malaisie	105	42	13	4.6	7.8	-1.0	4.7	5.6	6.8	4.2	3.4	2.4	1.4
123	Portugal	112	31	11	6.4	6.9	0.6	4.6	4.0	3.1	2.2	1.6	1.7	2.1
124	Cuba	50	26	10	3.3	6.0	3.6	..	..	4.2	2.0	1.8	3.7	0.7
125	Etats-Unis d'Amérique	30	15	10	3.3	2.8	6.3	1.8	1.3	3.5	1.8	2.1	3.3	-1.0
126	Rép. tchèque	..	20	10	..	4.8	3.9	..	-2.1	2.3	2.2	1.8	0.2	1.3
127	Belgique	35	15	10	4.3	3.0	8.2	3.6	2.3	2.6	1.6	1.7	2.4	-0.4
128	Grèce	64	23	10	5.2	5.8	5.0	4.8	1.3	2.2	2.1	1.4	0.2	2.7
129	Espagne	57	16	9	6.2	3.7	7.8	4.1	2.8	2.8	2.2	1.2	1.2	4.0
130	Rép. de Corée	124	18	9	9.8	4.4	5.3	7.3	7.8	5.7	2.6	1.8	3.9	2.5
131	France	34	13	9	4.9	2.3	7.6	3.7	1.6	2.8	1.9	1.7	1.9	0.7
132	Israël	39	19	9	3.6	5.3	2.2	3.7	2.3	3.9	3.3	2.8	0.8	1.1
133	Nouvelle-Zélande	26	16	9	2.5	4.0	0.7	1.7	0.7	3.9	2.1	2.1	3.1	0.0
134	Slovénie	45	18	8	4.6	5.2	4.0	..	..	2.4	2.1	1.5	0.7	2.2
135	Australie	24	13	8	3.0	3.5	4.5	2.2	1.2	3.3	2.0	1.9	2.5	0.3
136	Italie	50	17	8	5.3	5.3	3.6	3.2	1.8	2.5	1.7	1.3	1.9	1.8
137	Pays-Bas	22	11	8	3.4	2.4	5.8	2.7	1.9	3.1	1.5	1.6	3.6	-0.4
138	Norvège	23	11	8	3.8	2.2	3.4	3.6	1.4	2.9	1.8	2.0	2.4	-0.7
139	Canada	33	13	8	4.8	3.6	5.5	3.3	0.3	3.8	1.7	1.9	4.0	-0.7
140	Autriche	43	17	7	4.6	5.6	3.2	4.0	2.0	2.7	1.6	1.6	2.6	0.0
141	Royaume-Uni	27	14	7	3.1	4.3	3.9	2.0	1.3	2.7	1.8	1.8	2.0	0.0
142	Suisse	27	11	7	4.5	2.7	3.6	1.5	0.5	2.4	1.5	1.6	2.4	-0.4
143	Irlande	36	14	7	4.6	4.6	3.6	2.8	5.0	3.8	3.2	2.1	0.9	2.8
144	Allemagne	40	16	7	4.7	5.5	3.1	3.0x	1.9	2.4	1.5	1.3	2.4	1.0
145	Danemark	25	10	7	4.4	2.8	2.5	2.2	1.3	2.6	1.6	1.7	2.4	-0.4
146	Japon	40	11	6	6.6	3.5	8.3	5.1	3.2	2.0	1.8	1.5	0.5	1.2
147	Hong Kong*	52	13	6	6.9	5.2	4.1	6.2	5.3	5.0	2.1	1.2	4.3	3.7
148	Singapour	40	13	6	5.6	5.7	0.7	8.3	6.1	5.5	1.8	1.7	5.6	0.4
149	Finlande	28	9	5	5.9	3.6	2.5	3.6	-0.3	2.7	1.7	1.9	2.3	-0.7
150	Suède	20	9	5	4.1	3.9	1.7	2.0	-0.1	2.3	1.6	2.1	1.8	-1.8

\* Taux annuel moyen de régression requis si l'on veut ramener dans tous les pays le TMM5 à 70 pour 1000 naissances vivantes ou à deux tiers du taux de 1990, selon que l'un ou l'autre de ces résultats apparaît plus favorable. Note: les pays sont énumérés par ordre décroissant de TMM5 pour 1995 (voir tableau 1).

# Tableau 10: Données consolidées par régions et catégories

	Afrique au sud du Sahara	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Asie du Sud	Asie de l'Est et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Europe centrale et orientale, Communautés d'États indépendants et États baltes	Pays industrialisés	Pays en développement	Pays les moins avancés	Total mondial
<b>Tableau 1: Indicateurs de base</b>										
Taux de mortalité des moins de 5 ans										
1960	256	244	238	200	159	..	37	216	283	191
1995	175	60	121	55	47	38	8	99	173	90
Taux de mortalité infantile										
1960	153	154	146	133	106	..	31	138	172	123
1995	106	46	82	42	38	33	7	67	109	61
Population totale (millions)	564	309	1259	1786	474	474	830	4526	586	5696
Naissances, nombre annuel (milliers)	24710	10187	38071	35975	11865	7298	10518	124197	24513	138624
Décès des moins de 5 ans, nombre annuel (milliers)	4323	616	4616	1984	554	282	90	12278	4243	12465
PNB par habitant (\$EU)	503	1662	325	962	3139	2121	24300	1023	233	4498
Espérance de vie à la naissance (années)	51	65	61	67	69	69	77	62	52	64
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	57	59	49	84	86	96	95	71	49	74
% inscription dans le primaire	72	92	91	114	108	97	104	98	66	99
Répartition du revenu										
40% des ménages les plus pauvres (%)	..	..	21	18	10	18	18	15	..	..
20% des ménages les plus riches (%)	..	..	42	45	61	45	41	51	..	..

<b>Tableau 2: Nutrition</b>										
Insuffisance pondérale (naissance) (%)	16	11	33	11	10	..	6	19	23	18
Enfants nourris au sein										
exclusivement, 0-3 mois (%)	29	43	46	..	21	..	..	42	43	42
plus compléments, 6-9 mois (%)	64	45	31	..	41	..	..	45	53	45
encore allaités, 20-23 mois (%)	48	..	68	..	20	..	..	52	57	52
Insuffisance pondérale des enfants										
modérée et grave (%)	30	16	52	23	11	..	..	32	42	32
grave (%)	9	4	20	4	2	..	..	10	14	10
Emaciation des enfants, modérée et grave (%)	8	7	16	5	3	..	..	9	10	9
Retard de croissance des enfants, modéré et grave (%)	41	24	53	34	20	..	..	39	50	39
Taux de goitre, total (%)	16	20	13	13	15	20	..	15	19	14
% de ménages consommant du sel iodé	47	75	58	48	80	26	..	55	33	54
Ration calorique en % des besoins	93	123	99	112	114	128	134	107	90	112

<b>Tableau 3: Santé</b>										
Accès à l'eau potable										
% population totale	51	79	80	67	75	..	..	71	55	71
% population urbaine	80	95	85	93	86	..	..	88	77	89
% population rurale	36	59	78	57	55	..	..	61	48	61
Accès à un assainissement sûr										
% population totale	44	60	33	35	61	..	..	40	35	40
% population urbaine	73	86	71	76	71	..	..	74	63	75
% population rurale	32	44	19	18	32	..	..	22	27	22
Accès aux services de santé										
% population totale	53	87	77	87	79	..	..	80	48	80
% population urbaine	80	99	..	..	..	..	..	..	..	97
% population rurale	..	79	..	..	..	..	..	..	..	76
% enfants d'un an vaccinés										
BCG	68	95	90	91	96	82	..	87	73	87
DTC	51	88	77	89	84	83	86	77	58	78
poliomyélite	50	88	84	90	84	84	88	80	58	81
rougeole	53	86	73	88	85	80	83	76	59	77
% femmes enceintes vaccinées – tétanos	39	62	69	35	53	..	..	50	49	50
Taux d'utilisation de la TRO (%)	73	51	48	87	64	..	..	65	81	65

	Afrique au sud du Sahara	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Asie du Sud	Asie de l'Est et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Europe centrale et orientale, Communautés d'Etats indépendants et Etats baltes	Pays indus- trialisés	Pays en dévelop- pement	Pays les moins avancés	Total mondial
<b>Tableau 4 : Education</b>										
Taux d'alphabétisation des adultes 1980										
hommes (%)	51	55	52	81	82	..	..	69	47	74
femmes (%)	30	27	24	58	78	..	..	46	24	56
Taux d'alphabétisation des adultes 1995										
hommes (%)	67	70	63	91	88	98	..	79	59	81
femmes (%)	48	47	36	76	85	94	..	62	38	66
Récepteurs radio, nombre par 1000 habitants	148	252	79	197	346	392	1255	177	96	355
Récepteurs TV, nombre par 1000 habitants	24	98	33	49	164	313	594	59	10	157
Taux brut d'inscription, enseignement primaire 1960										
garçons (%)	47	67	77	120	75	..	109	93	47	95
filles (%)	24	35	39	85	71	..	109	62	23	68
Taux brut d'inscription, enseignement primaire 1990-94										
garçons (%)	80	99	102	116	106	98	104	103	74	103
filles (%)	66	84	80	112	103	96	104	92	59	93
Taux net d'inscription, enseignement primaire 1990-95										
garçons (%)	58	92	..	97	86	..	97	86	56	88
filles (%)	50	82	..	95	86	..	97	81	45	84
% enfants entrés en 1 <sup>re</sup> année atteignant la 5 <sup>e</sup> , école primaire	71	91	59	87	73	94	99	75	57	76
Taux d'inscription, enseignement secondaire										
garçons (%)	26	62	51	57	45	80	97	51	21	57
filles (%)	21	49	32	49	49	82	99	41	12	49

<b>Tableau 5: Indicateurs démographiques</b>										
Population										
moins de 18 ans (millions)	293	148	539	603	190	141	191	1827	294	2106
moins de 5 ans (millions)	103	46	168	171	56	36	53	560	101	633
Taux annuel d'accroissement de la population										
1965-80 (%)	2.7	2.9	2.3	2.2	2.5	1.1	0.8	2.3	2.5	2.0
1980-95 (%)	2.9	3.0	2.2	1.5	2.0	0.8	0.6	2.0	2.6	1.7
Taux brut de mortalité										
1960	24	21	21	19	13	10	10	20	25	17
1995	15	7	9	7	6	11	9	9	14	9
Taux brut de natalité										
1960	49	48	44	39	42	25	20	42	48	36
1995	44	33	30	20	25	15	13	28	42	24
Espérance de vie (années)										
1960	40	47	44	48	56	65	70	47	39	51
1995	51	65	61	67	69	69	77	62	52	64
Indice synthétique de fécondité	6.1	4.6	3.9	2.3	3.0	2.1	1.7	3.4	5.6	3.1
% population urbanisée	31	54	27	33	74	66	77	37	22	45
Taux annuel d'accroissement de la population urbanisée										
1965-80 (%)	5.2	4.8	3.8	3.3	3.8	2.3	1.3	3.8	5.4	2.8
1980-95 (%)	5.0	4.1	3.4	4.1	2.9	1.8	0.8	3.8	5.0	2.8

<b>Tableau 6: Indicateurs économiques</b>										
PNB par habitant (\$EU)	503	1662	325	962	3139	20121	24300	1023	233	4498
Taux annuel croissance du PNB/habitant										
1965-80 (%)	2.7	3.1	1.5	4.9	4.0	..	2.9	3.7	-0.1	3.1
1985-94 (%)	-0.9	-0.7	2.6	7.1	0.9	-3.1	1.9	2.9	-0.1	1.9
Taux annuel d'inflation (%)	16	15	10	9	392	103	3	139	22	30
Au-dessous du seuil de pauvreté absolue										
% population urbaine	..	..	33	..	18	..	..	27	55	..
% population rurale	62	..	39	16	48	..	..	31	70	..
% dépenses publiques										
santé	4	6	2	2	5	..	12	4	5	10
éducation	13	15	3	12	10	..	4	11	12	6
défense	11	21	17	17	5	..	10	13	19	10
APD totale reçue (millions \$EU)	17285	6296	7035	8637	5112	..	..	45138	15676	48299
APD en % du PNB du pays bénéficiaire	6	1	2	1	0	..	..	1	12	1
Service de la dette										
en % des exportations de biens et de services										
1970	6	12	17	6	13	..	..	11	6	11
1994	85	383	291	367	205	2109	..	254	53	286

	Afrique au sud du Sahara	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Asie du Sud	Asie de l'Est et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Europe centrale et orientale, Communautés d'Etats indépendants et Etats baltes	Pays indus- trialisés	Pays en dévelop- pement	Pays les moins avancés	Total mondial
<b>Tableau 7 : Femmes</b>										
Chiffres en % de ceux des hommes										
espérance de vie	106	104	101	106	108	112	109	104	104	105
alphabétisation des adultes	71	67	57	84	97	96	..	78	63	81
inscription enseignement primaire	83	85	79	97	97	98	100	89	79	90
inscription enseignement secondaire	80	79	63	87	109	102	101	81	59	87
Taux d'emploi des contraceptifs (%)	15	44	38	75	60	..	72	54	18	57
% femmes enceintes vaccinées contre le tétanos	39	62	69	35	53	..	..	50	49	50
% accouchements assistés	38	62	29	75	76	..	99	53	29	57
Taux de mortalité maternelle	980	323	607	214	190	88	13	477	1052	428

<b>Tableau 9 : Le taux du progrès</b>										
Taux de mortalité des moins de 5 ans										
1960	256	244	238	200	159	..	37	216	283	191
1980	202	142	179	81	88	63	15	137	221	122
1995	175	60	121	55	47	38	8	99	173	90
Régression de la mortalité des moins de 5 ans										
taux annuel 1960-80 (%)	1.2	2.7	1.4	4.5	3.0	..	4.7	2.3	1.2	2.2
taux annuel 1980-95 (%)	1.0	5.7	2.6	2.5	4.2	3.3	3.6	2.2	1.6	2.1
taux annuel requis 1995-2000 (%)	18.9	5.0	11.1	7.6	5.1	3.3	5.7	11.8	18.1	11.6
PNB par habitant										
taux annuel de croissance 1965-80 (%)	2.7	3.1	1.5	4.9	4.0	..	2.9	3.7	-0.1	3.1
taux annuel de croissance 1985-94 (%)	-0.9	-0.7	2.6	7.1	0.9	-3.1	1.9	2.9	-0.1	1.9
Indice synthétique de fécondité										
1960	6.6	7.1	6.1	5.6	6.0	3.0	2.8	6.0	6.6	4.9
1980	6.6	6.2	5.1	3.3	4.1	2.5	1.8	4.4	6.5	3.8
1995	6.1	4.6	3.9	2.3	3.0	2.1	1.7	3.4	5.6	3.1
Indice synthétique de fécondité										
taux annuel de régression 1960-80 (%)	0.0	0.7	0.9	2.7	1.8	0.9	2.2	1.5	0.0	1.3
taux annuel de régression 1980-95 (%)	0.6	2.0	1.7	2.4	2.2	1.4	0.2	1.7	1.0	1.4

Les chiffres indiqués dans ce tableau sont des totaux ou des moyennes pondérées.

# Index des pays par régions et catégories (Tableau 10)

<b>Afrique au sud du Sahara</b>	Afrique du Sud	Gabon	Maurice	Sierra Leone	
	Angola	Gambie	Mauritanie	Somalie	
	Bénin	Ghana	Mozambique	Tchad	
	Botswana	Guinée	Namibie	Togo	
	Burkina Faso	Guinée-Bissau	Niger	Zaire	
	Burundi	Kenya	Nigéria	Zambie	
	Cameroun	Lesotho	Ouganda	Zimbabwe	
	Congo	Libéria	Rép. centrafricaine		
	Côte d'Ivoire	Madagascar	Rép.-Unie de Tanzanie		
	Erythrée	Malawi	Rwanda		
	Ethiopie	Mali	Sénégal		
	<b>Afrique du Nord et Moyen-Orient</b>	Algérie	Iraq	Liban	Tunisie
		Arabie saoudite	Jamahiriya arabe libyenne	Maroc	Yémen
Egypte			Oman		
Emirats arabes unis		Jordanie	Rép. arabe syrienne		
Iran, Rép. islamique d'		Koweït	Soudan		
<b>Asie du Sud</b>	Afghanistan	Bhoutan	Népal	Sri Lanka	
	Bangladesh	Inde	Pakistan		
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>	Cambodge	Malaisie	Philippines	Singapour	
	Chine	Mongolie	Rép. de Corée	Thaïlande	
	Hong Kong*	Myanmar	Rép. dém. pop. lao	Viet Nam	
	Indonésie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Rép. pop. dém. de Corée		
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	Argentine	Cuba	Jamaïque	Rép. dominicaine	
	Bolivie	El Salvador	Mexique	Trinité-et-Tobago	
	Brésil	Equateur	Nicaragua	Uruguay	
	Chili	Guatemala	Panama	Venezuela	
	Colombie	Haïti	Paraguay		
	Costa Rica	Honduras	Pérou		
<b>Europe centrale et orientale, Communauté d'Etats indépendants et Etats baltes</b>	Albanie	Estonie	Lituanie	Roumanie	
	Arménie	Fédération de Russie	Ouzbékistan	Slovaquie	
	Azerbaïdjan	Géorgie	Pologne	Tadjikistan	
	Bélarus	Hongrie	Rép. de Moldova	Turkménistan	
	Bosnie-Herzégovine	Kazakstan	Rép. tchèque	Turquie	
	Bulgarie	Kirghizistan	ex-Rép. yougoslave de Macédoine	Ukraine	
	Croatie	Lettonie		Yougoslavie	

<b>Pays industrialisés</b>	Allemagne	Espagne	Israël	Portugal
	Australie	Etats-Unis d'Amérique	Italie	Royaume-Uni
	Autriche	Finlande	Japon	Slovénie
	Belgique	France	Norvège	Suède
	Canada	Grèce	Nouvelle-Zélande	Suisse
	Danemark	Irlande	Pays-Bas	

<b>Pays en développement</b>	Afghanistan	Erythrée	Malaisie	Rép. dominicaine
	Afrique du Sud	Ethiopie	Malawi	Rép. pop. dém. de Corée
	Algérie	Gabon	Mali	Rép.-Unie de Tanzanie
	Angola	Gambie	Maroc	Rwanda
	Arabie saoudite	Géorgie	Maurice	Sénégal
	Argentine	Ghana	Mauritanie	Sierra Leone
	Arménie	Guatemala	Mexique	Singapour
	Azerbaïdjan	Guinée	Mongolie	Somalie
	Bangladesh	Guinée-Bissau	Mozambique	Soudan
	Bénin	Haïti	Myanmar	Sri Lanka
	Bhoutan	Honduras	Namibie	Tadjikistan
	Bolivie	Hong Kong*	Népal	Tchad
	Botswana	Inde	Nicaragua	Thaïlande
	Brésil	Indonésie	Niger	Togo
	Burkina Faso	Iran, Rép. islamique d'	Nigéria	Trinité-et-Tobago
	Burundi	Iraq	Oman	Tunisie
	Cambodge	Jamahiriya arabe libyenne	Ouganda	Turkménistan
	Cameroun	Jamaïque	Ouzbékistan	Turquie
	Chili	Jordanie	Pakistan	Turquie
	Chine	Kazakstan	Panama	Uruguay
	Colombie	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Venezuela
	Congo	Kirghizistan	Paraguay	Viet Nam
	Costa Rica	Koweït	Pérou	Yémen
	Côte d'Ivoire	Lesotho	Philippines	Zaïre
	Cuba	Liban	Rép. arabe syrienne	Zambie
	Egypte	Libéria	Rép. centrafricaine	Zimbabwe
	El Salvador	Madagascar	Rép. de Corée	
	Emirats arabes unis		Rép. dém. pop. lao	
	Equateur			

<b>Pays les moins avancés</b>	Afghanistan	Gambie	Mozambique	Somalie
	Angola	Guinée	Myanmar	Soudan
	Bangladesh	Guinée-Bissau	Népal	Tchad
	Bénin	Haïti	Niger	Togo
	Bhoutan	Lesotho	Ouganda	Yémen
	Burkina Faso	Libéria	Rép. centrafricaine	Zaïre
	Burundi	Madagascar	Rép. dém. pop. lao	Zambie
	Cambodge	Malawi	Rép.-Unie de Tanzanie	
	Erythrée	Mali	Rwanda	
	Ethiopie	Mauritanie	Sierra Leone	

# Définitions

## Taux de mortalité des moins de 5 ans

Probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire, pour 1000 naissances vivantes.

## Taux de mortalité infantile

Probabilité de décéder entre la naissance et le premier anniversaire, pour 1000 naissances vivantes.

## PNB

Produit national brut, exprimé en dollars des Etats-Unis. Les taux de croissance du PNB par habitant sont des taux de croissance annuelle moyenne calculés en fixant des lignes de tendance aux valeurs logarithmiques des PNB par habitant, aux prix constants du marché, pour chaque année de la période de référence.

## Espérance de vie à la naissance

Nombre d'années que vivrait un nouveau-né sujet aux risques particuliers à une coupe instantanée de la population au moment de sa naissance.

## Taux d'alphabétisation des adultes

Pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus sachant lire et écrire.

## Taux d'inscription primaire et secondaire

Le taux *brut* d'inscription est le nombre total d'enfants inscrits dans le primaire ou le secondaire (qu'ils soient ou non en âge de fréquenter l'école primaire ou secondaire), exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants appartenant au groupe d'âge correspondant à l'un ou l'autre de ces niveaux d'enseignement. Le taux *net* d'inscription est le nombre total d'enfants inscrits dans le primaire ou le secondaire qui appartiennent au groupe d'âge pertinent, exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants appartenant à ce même groupe d'âge.

## Répartition du revenu

Pourcentage du revenu du secteur privé dont disposent les 20% des ménages les plus riches et les 40% des ménages les plus pauvres.

## Insuffisance pondérale à la naissance

Moins de 2500 grammes.

## Faible poids

*Modéré et grave*: pourcentage d'enfants dont le poids pour l'âge est inférieur de deux E.T. (écarts-types) à la médiane de la population de référence ; *grave*: pourcentage d'enfants dont le poids pour l'âge est inférieur de trois E.T. à la médiane de la population de référence.

## Emaciation

*Modérée et grave*: pourcentage d'enfants dont le poids pour la taille est inférieur de deux E.T. (écarts-types) à la médiane de la population de référence.

## Retard de croissance

*Modéré et grave*: pourcentage d'enfants dont la taille pour l'âge est inférieure de deux E.T. (écarts-types) à la moyenne de la population de référence.

## Taux de goitre

Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 11 ans qui présentent un goitre palpable ou visible. Ce taux est un indicateur de la carence en iode, qui est cause de lésions cérébrales et d'arriération mentale.

## Accès aux services de santé

Pourcentage de la population qui peut se rendre en moins d'une heure dans les centres de santé locaux, en utilisant les moyens de transport habituels.

## DTC

Diphthérie, tétanos et coqueluche.

## Utilisation de la TRO

Pourcentage de tous les cas de diarrhée survenant chez des enfants de moins de 5 ans qui sont traités au moyen de sels de réhydratation orale ou d'une boisson appropriée préparée à domicile.

## Enfants atteignant la cinquième année d'études primaires

Pourcentage des enfants entrés en première année du cycle primaire de l'enseignement qui parviennent à la cinquième année de ce cycle.

## Taux brut de mortalité

Nombre annuel de décès pour 1000 habitants.

## Taux brut de natalité

Nombre annuel de naissances pour 1000 habitants.

## Indice synthétique de fécondité

Nombre d'enfants que mettrait au monde une femme qui vivrait jusqu'à la fin de ses années de procréation en donnant naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité pour cet âge.

## Population urbaine

Pourcentage de la population résidant dans les régions urbaines telles qu'elles ont été définies par des critères nationaux lors du dernier recensement.

## Seuil de pauvreté absolue

Niveau de revenu au-dessous duquel il est impossible d'obtenir une alimentation adéquate du point de vue nutritionnel et de satisfaire les besoins essentiels non alimentaires.

## APD

Aide publique au développement.

## Service de la dette

Total des paiements d'intérêts et des remboursements du principal afférents aux dettes extérieures publiques et aux emprunts garantis par l'Etat.

## Taux d'emploi des contraceptifs

Pourcentage de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans qui utilisent des moyens de contraception.

## Accouchements assistés

Pourcentage de tous les accouchements assistés par des médecins, des infirmières, des sages-femmes, des accoucheuses traditionnelles qualifiées ou des agents de soins de santé primaires qualifiés.

## Taux de mortalité maternelle

Nombre annuel de femmes qui meurent de causes liées à la grossesse pour 100 000 naissances vivantes.

# Sources principales

## **Mortalité infantile et mortalité des moins de 5 ans**

Division de la population de l'Organisation des Nations Unies, UNICEF, Bureau de statistique des Nations Unies, Banque mondiale et *US Bureau of the Census*.

## **Population totale**

Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

## **Natalité**

Division de la population de l'Organisation des Nations Unies, Bureau de statistique des Nations Unies et Banque mondiale.

## **Décès des moins de 5 ans**

UNICEF.

## **PNB par habitant**

Banque mondiale.

## **Espérance de vie**

Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

## **Alphabétisation des adultes**

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

## **Inscription scolaire et enfants atteignant la cinquième année d'études primaires**

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

## **Répartition du revenu parmi les ménages**

Banque mondiale.

## **Insuffisance pondérale à la naissance**

Organisation mondiale de la Santé (OMS).

## **Allaitement maternel**

*Demographic and Health Surveys* (Macro International), *Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS)* et Organisation mondiale de la Santé (OMS).

## **Faible poids, émaciation, retard de croissance**

*Demographic and Health Surveys, Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS)* et Organisation mondiale de la Santé (OMS).

## **Iodation du sel**

UNICEF et *Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS)*.

## **Taux de goitre**

Organisation mondiale de la Santé (OMS).

## **Apport calorique**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

## **Accès à l'eau potable et à l'assainissement**

UNICEF, Organisation mondiale de la Santé (OMS) et *Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS)*.

## **Accès aux services de santé**

UNICEF et *Demographic and Health Surveys*.

## **Vaccination**

Organisation mondiale de la Santé (OMS) et UNICEF.

## **Utilisation de la TRO**

*Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS), Demographic and Health Surveys* et Organisation mondiale de la Santé (OMS).

## **Postes de radio et de télévision**

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

## **Population (0-18 ans) (0-5 ans)**

Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

## **Taux bruts de mortalité et de natalité**

Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

## **Fécondité**

Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

## **Population urbaine**

Division de la population de l'Organisation des Nations Unies et Banque mondiale.

## **Inflation et seuil de pauvreté absolue**

Banque mondiale.

## **Dépenses de santé, d'éducation et de défense**

Fonds monétaire international (FMI).

## **APD**

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

## **Service de la dette**

Banque mondiale.

## **Taux d'emploi des contraceptifs**

Division de la population de l'Organisation des Nations Unies et *Demographic and Health Surveys*.

## **Accouchements assistés**

Organisation mondiale de la Santé (OMS).

## **Mortalité maternelle**

Organisation mondiale de la Santé (OMS) et UNICEF.

*Certains taux de mortalité maternelle figurant dans le Tableau 7 diffèrent nettement des estimations nationales officielles. Ces taux, et d'autres encore, sont en cours de réexamen par l'OMS et l'UNICEF, et seront révisés si nécessaire dans le cadre du processus d'amélioration des estimations concernant la mortalité maternelle.*

# Index

## A

Abrinq, Fondation, 73, 78  
Abus sexuels, 32, 35, 38 (*voir aussi Prostitution*)  
Afrique, Fondation, 45  
Afrique, 27, 28, 29, 30, 42, 47, 49, 57  
Afrique du Sud, 12, 42, 74  
Age minimum, 17, 26, 27, 70 (*voir aussi Conventions*)  
Agriculture, 39, 40, 41  
Ajustement structurel (programmes d'-), 29, 61  
Allemagne, 22, 23, 76  
    Agence allemande pour la coopération technique (GTZ), 76  
    Comité allemand pour l'UNICEF, 76  
    Union allemande du textile et du vêtement, 69  
Alston, Philip, 14  
Alternativas y Oportunidades, projet, 55  
Amérique  
    centrale, 43  
    latine, 27, 28, 30, 31, 32, 49, 57, 62  
Angleterre (*voir Royaume-Uni*)  
Angola, 12  
Anti-Slavery International, 35  
Aquino, Corazón, 68  
Argentine, 31  
ASACR, 21  
Asian-American Free Labor Institute, 54, 72  
Asie, 27, 28, 32, 57  
    du Sud, 37, 47  
    du Sud-Est, 29, 35  
Assassinat d'enfants des rues, 43  
Association des exportateurs d'agrumes, 73  
Australie, 23  
Axé, Projeto, 54, 63

## B

Badran, Hoda, 10  
Balia Gram Unnayan Samity (BGUS), projet, 54  
Baltes (Etats), 28, 57  
Bamako, réunion de -, 62, 71  
Bangladesh, 21, 22, 24, 30, 32, 33, 35, 40, 43, 50, 55, 57, 61, 66, 69, 70, 72  
    (*voir aussi BGMEA, BRAC, Grameen Bank, syndicats*)  
Banque mondiale, 29, 60, 61  
Barabanki, projet, 62  
Belgique, 18, 23  
Bénin, 33, 35

BGMEA, 70  
BGUS, 54  
Bolivie, 22  
Bosco Yuvodaya, projet pour les enfants des rues, 45  
Botswana, 67  
Boutros-Ghali, Boutros, 6, 13  
Boycott, 21, 24  
BRAC, 57, 62, 70  
Breaking Ground, projet, 68  
Brésil, 22, 31, 38, 40, 42, 43, 47, 55, 62, 64, 68, 72  
    Projet *D'autres issues pour les enfants de la rue*, 65  
    (*voir aussi Assassinat d'enfants, Association des exportateurs d'agrumes, Fondation Abrinq, Forum national, Mouvement national, Projeto Axé, Statut de l'enfant et de l'adolescent*)  
Bureau international du Travail, 27, 29, 40, 42, 48, 68, 70  
Burkina Faso, 12

## C

C & A, 75  
Canada, 29, 31  
Caraïbes, 28, 57  
Chiffonniers, 44, 46 seq.  
Children's Rights Development Unit, 10  
Chili, 22  
Chine, 12, 74  
CISL, 69  
CISOL, 55  
CLASS, 66 seq.  
Clause sociale, 75  
Code de l'enfance et de l'adolescence (Honduras), 12  
Code de protection de l'enfance (Tunisie), 12  
Codes de conduite, 43, 75  
Colombie, 42, 47, 56  
    (*voir aussi Escuela Nueva*)  
Comité des droits de l'enfant, 10, 11  
Comités nationaux pour l'UNICEF: *voir sous le nom des pays*  
Commission des droits de l'homme, 76  
Communauté d'Etats indépendants, 28, 57  
Conférence asiatique sur les enfants de la rue, Manille, 1989, 69  
Conférence internationale sur le travail des enfants (Oslo, 1997), 13

Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990), 56, 60  
Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales (Stockholm, 1996), 13, 39  
Convention relative aux droits de l'enfant, 6, 8 seq., 17, 18, 34, 51, 53, 60, 61, 64, 71, 80, 81  
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 67  
Conventions de l'OIT, 19, 26, 51, 69, 81  
Copenhague, Sommet mondial pour le développement social, 1995, 65/66  
Costa Rica, 22  
Côte d'Ivoire, 42  
CREDA, 23 seq., 54

## D

Danger (travail dans des conditions dangereuses), 6, 17 seq., 20, 22, 25, 27, 31, 40, 41 seq., 45, 46, 51, 65, 68, 80 (*voir aussi Dommages*)  
Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant (et Plan d'action), 51  
Déclaration universelle des droits de l'homme, 19  
Développement, pays/monde  
    (*voir ajustement structurel, clause sociale*)  
Développement social, Sommet mondial pour le -, 65/66  
Dieng, Romaine, 71  
Discrimination, 39, 48 seq., 56, 66, 67  
Domestique, travail, 34 seq., 69  
Dommages (physiques et émotionnels), 37, 39, 40, 46, 47

## E

Ecosse (*voir Royaume-Uni*)  
Educateur de rues, projet, 62, 63  
Education, 18, 30 seq., 48, 50, 53 seq., 66  
    amenée aux enfants, 56, 61, 62, 63  
    budgets et coût, 29, 30, 60 seq.  
    de base, 56 seq., 77, 80  
    informelle/non formelle, 23, 54  
    sur les droits de l'enfant, 11, 12, 56  
    (*voir aussi BRAC; Escuela Nueva*)  
Egypte, 22, 26, 63  
El Salvador, 22, 77

Emirats arabes unis, 9  
Employeurs, 18, 28, 36, 71, 75  
ENDA Tiers Monde, 55  
Enfants  
    définition, 9, 53  
    développement, 18, 25 seq., 41  
    des rues, 45, 47, 62, 63  
    (*voir aussi Sommet mondial*)  
Enseignants, 56 seq.  
Entreprises, responsabilité, 74 seq.  
Equateur, 55  
Erythrée, 12  
Esclavage, 25, 38, 52  
Escuela Nueva, 56, 58 seq.  
Espagne, 23  
Etats-Unis d'Amérique, 9, 17, 20, 23, 24, 28,  
    31, 38, 70, 75, 77  
    (*voir aussi Harkin, projet*)  
Ethiopie, 12, 44  
Europe, 31, 32  
    centrale et orientale, 28, 57  
Exploitation, 6, 18, 20, 21, 22, 25, 32, 36, 40  
    seq., 47, 53, 69  
    pauvreté et -, 28 seq., 65  
    sexuelle 34, 38 seq.

**F**  
Familial, travail, 34, 47 seq.  
    Exclusion de la protection, 41  
Fédération de Russie, 46, 63  
Fédération du patronat kényen, 71  
Femmes et Filles  
    Discrimination, 48  
    Education, 22, 56 seq., 62  
    Travail, 34, 47, 48 seq., 67  
    (*voir aussi Sinaga*)  
Finlande, 69  
Fondation  
    Abring, 73  
    Afrique, 45  
    CISOL, 55  
    Gulbenkian, 10  
    Rugmark, 76 seq.  
Fonds chrétien pour l'enfance, 54  
Fonds monétaire international, 29  
Forcé, travail, 34  
    Convention de l'OIT sur le -, 19  
Formation Carpets, 72  
Forum international consultatif sur  
    l'Education pour Tous (Amman, 1996), 61  
Forum national pour la prévention et  
    l'élimination du travail des enfants (Brésil),  
    68, 73  
Foyer Maurice Sixto, 33  
France, 23, 75  
Free the Children, 71

**G**  
Galles, Pays de (*voir Royaume-Uni*)  
Gap, Société, 78  
Ghana, 27  
Gono Shahijo Shangstha, 70  
Grameen Bank, 66  
Grèce, 20  
Guatemala, 22, 35, 48  
Guinée équatoriale, 30  
Gulbenkian, Fondation, 10

**H**  
Haïti, 32, 33, 34, 35  
Harkin, projet, 24, 70  
Honduras, 12, 43, 55  
    (*voir aussi Alternativas y Oportunidades,*  
    *projet, et Code de l'enfance et de*  
    *l'adolescence*)  
Hong Kong, 26, 64

**I**  
ICCR, 75, 78  
Iles Cook, 9  
Inde, 17, 22, 27, 30, 31, 35, 37, 38, 43, 53, 54,  
    56, 61, 62, 64, 66, 68, 71, 74, 75  
    manifestations d'enfants, 74  
Indonésie, 22, 27, 32, 35, 43  
Industrie, travail des enfants, 19, 34, 39 seq.  
Initiative 20%-20%, 61  
Inspecteurs/inspection du travail, 22, 41, 64,  
    67, 76, 77  
Institut national pour le bien-être de la  
    famille, 62  
Intersport Ltd, 72  
Invisible (travail) (*voir Domestique,*  
    *Agriculture*)  
IPEC: Programme international pour l'abolition  
    du travail des enfants, 22, 35, 36  
Irlande du Nord (*voir Royaume-Uni*)  
Italie, 42, 69  
    Comité italien pour l'UNICEF, 69  
    Progetto Lavoro, 69

**J**  
Japon, 18  
Jomtien, Conférence mondiale sur  
    l'éducation pour tous, 1990, 56, 60

**K**  
Keilburger, Craig, 71  
Kenya, 22, 32, 22, 35, 37, 40, 45, 55, 71  
    (*voir aussi Fédération du patronat kényen*)  
Kirghizistan, 46

**L**  
La Rocca, Cesare de Florio, 63  
Législation, 11, 12, 22, 51, 64 seq.

Levi Strauss, 73, 75  
Libéria, 46  
Luxembourg, 23

**M**  
Malaisie, 17, 61  
Malawi, 40  
Mali, 62, 71  
    *Maquiladoras*, 43  
Maroc, 17  
Masih, Iqbal, 71  
Maurice, 67  
Maurice Sixto, Foyer, 33  
Mauritanie, 38  
Mberio, Albert, 60  
Médias, 13, 22, 38, 69  
Mexique, 43  
Militaires, dépenses, 29  
Minimum, âge (*voir sous les pays, et*  
    *Conventions de l'OIT*)  
Mobilisation sociale, 67 seq.  
Mouvement national des garçons et des filles  
    des rues, 47  
Mouvement des pays non alignés  
    réunion des ministres du travail, 21  
Moyen-Orient, 28, 32, 49, 57  
Multinationales, *voir Transnationales*  
Musangu, 36  
Museveni, Yoweri, 12  
Myanmar, 38  
Mythes, 18 seq.

**N**  
Namibie, 12  
Népal, 12, 22, 35, 38, 43, 47, 49, 54, 69, 72  
    manifestations d'enfants, 74  
Nicaragua, 22  
Nombre d'enfants au travail, 25, 26, 27, 36,  
    40  
Norvège, 23

**O**  
OCDE, 60  
OIT, 6, 22, 36, 51, 53  
    conventions sur l'âge minimum, 26  
    *voir aussi: agriculture, danger, IPEC,*  
    *nombre d'enfants au travail, Sinaga*  
Oman, 9  
OMC, 75  
Ong'olo, Jane, 36  
Oppex, 72  
Ordóñez, Víctor, 54  
Ouganda, 12, 45  
    (*voir aussi Fondation Afrique, Statut de*  
    *l'enfant*)

## P

Pacifique, 28, 57  
Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 19  
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 19  
Pagsanjan (Philippines), 69  
Pakistan, 21, 22, 38, 61, 63, 69, 71  
Panama, 22  
Paraguay, 62  
Pauvreté, 20, 28, 65  
travail des enfants et -, 18 seq.  
Pays-Bas, 76  
Pelto, P., 49  
Pérou, 26, 35, 42, 62  
(voir aussi projet Educateur de rues)  
Philippines, 17, 22, 26, 35, 44, 63, 68, 74  
organisations d'enfants, 74  
projet national pour les enfants des rues, 63  
Portugal, 17  
Potala Carpets, 72  
PRESSHOPE, 69  
Privé, secteur, 71, 72  
(voir aussi Sociétés)  
Projets  
voir sous le nom du pays ou du projet  
Prostitution, 24, 38, 44, 45, 69

## R

Reach Up, 45  
République centrafricaine, 60  
République de Corée, 61  
République dominicaine, 33, 38  
République-Unie de Tanzanie, 17, 22, 40, 42  
Restavèks, 34, 35  
ROAD, 69  
Royaume-Uni, 10, 18, 20, 28, 35  
Children's Rights Development Unit, 10  
Comité du Royaume-Uni pour l'UNICEF, 10  
Rugmark, (Fondation, Label, Inde et Népal), 76 seq.

## Rues

éducateurs, 43, 62, 63  
enfants, 43, 47, 62, 63  
métiers, travail, 34, 43, 44  
Russie, Fédération de -  
(voir sous Fédération)  
Rwanda, 11

## S

SACCS, 68, 71, 76  
Saint-Kitts-et-Nevis, 12  
Samling Carpet Industries, 72  
Sanctions, 21, 24  
Sénégal, 27, 37, 44, 55  
Servitude, travail en -, 21, 25, 29, 34, 37 seq.  
Sierra Leone, 11, 46  
Sinaga (Centre de ressources pour les femmes et les enfants au travail), 33, 36  
Somalie, 9  
Sommet asiatique sur les droits de l'enfant et les médias, Manille, 1996, 13, 69  
Sommet mondial pour les enfants 1990, 13  
Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 1995, 65/66  
Sous-traitants, 43  
Sri Lanka, 35, 37, 43, 69  
Statut de l'enfant (Ouganda), 12  
Statut de l'enfant et de l'adolescent (Brésil), 65  
Stockholm, Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales, 1996, 13, 39  
Suisse, 9, 76  
Syndicats, 22, 69 seq.  
CISL, 69  
Syndicat indépendant des ouvriers du vêtement, 55  
Syndicat européen du textile, de l'habillement et du cuir, 69  
Union allemande du textile et du vêtement, 69

## T

Tabac, industrie du -, 37, 40, 43, 66  
Tapis, industrie et fabricants, 37, 38, 47, 71, 72, 76  
Thaïlande, 22, 31, 38, 41, 43, 74  
Togo, 12, 32, 35  
Tradition, 18, 31 seq., 49  
Transnationales, sociétés, 43, 73, 74  
(voir aussi Codes de conduite)  
Travail des enfants  
âge, 17, 32, 33, 35, 48  
conditions, danger, 20, 21, 32, 42, 53  
définition, 25, 28  
domestique, 32, 34, 69  
éducation et -, 53  
exploitation, 18  
dans la famille, 34, 41, 47  
forcé et en servitude, 34, 66  
des filles, 34  
industrie et plantations, 17, 34, 40 seq.  
nombre d'enfants au travail, 20, 21, 27, 40  
pauvreté et -, 18, 20  
Programme international pour l'abolition du travail des enfants, voir sous IPEC  
revenu familial et -, 20, 55, 64, 66  
dans les rues, 34  
(voir aussi agriculture, législation, médias, mythes)  
Tunisie, 12  
Turquie, 22, 40

## U

Underprivileged Children's Education Programme, Népal, 54, 72  
Undugu, Société (Kenya) 45, 55  
UNESCO, 30, 54  
Uruguay, 35

## Z

Zaïre, 44  
Zimbabwe, 29, 42, 57  
ZINTEC, 57

# Glossaire

- APD**  
aide publique au développement
- ASACR**  
Association sud-asiatique pour la coopération régionale
- BGMEA**  
*Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association* (Association bangladaise des fabricants et exportateurs de vêtements)
- BGUS**  
*Balia Gram Unnayan Samity Project*
- BRAC**  
*Bangladesh Rural Advancement Committee* (Comité pour le développement rural du Bangladesh)
- CISL**  
Confédération internationale des syndicats libres
- CLASS**  
*Child Labour Abolition Support Scheme* (Plan de soutien à l'abolition du travail des enfants)
- CREDA**  
*Centre for Rural Education, Research and Development Association* (Centre pour l'éducation rurale et association pour la recherche et le développement)
- ECO/CEI**  
Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants
- ENDA Tiers Monde**  
Environnement et développement Tiers Monde
- FAO**  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- FMI**  
Fonds monétaire international
- GTZ**  
*Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (Agence allemande pour la coopération technique)
- ICCR**  
*Interfaith Center on Corporate Responsibility* (Centre interconfessionnel sur la responsabilité des sociétés)
- IPEC**  
Programme international pour l'abolition du travail des enfants (OIT)
- OCDE**  
Organisation de coopération et de développement économiques
- OIT**  
Organisation internationale du Travail
- OMC**  
Organisation mondiale du commerce
- ONG**  
organisation non gouvernementale
- PNB**  
produit national brut
- PNUD**  
Programme des Nations Unies pour le développement
- ROAD**  
*Rural Organization and Assistance for Development* (Organisation rurale et aide au développement)
- SACCS**  
*South Asian Coalition on Child Servitude* (Coalition de l'Asie du Sud contre la servitude enfantine)
- SIDA**  
syndrome d'immunodéficience acquise
- UNESCO**  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- UNICEF**  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- VIH**  
virus de l'immunodéficience humaine
- ZINTEC**  
*Zimbabwe Integrated National Teacher Education Course* (Programme national intégré de cours de formation des enseignants)



Fonds des Nations Unies pour l'enfance

## **BUREAUX DE L'UNICEF**

### **Siège de l'UNICEF**

UNICEF House, 3 UN Plaza  
New York, NY 10017  
Etats-Unis d'Amérique

### **UNICEF, Bureau de Genève**

Palais des Nations  
1211 Genève 10, Suisse

### **Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'Etats indépendants et les Etats Baltes**

Palais des Nations  
1211 Genève 10, Suisse

### **Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et australe**

P.O. Box 44145  
Nairobi, Kenya

### **Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et centrale**

P.B. 443  
Abidjan 04, Côte d'Ivoire

### **Bureau régional de l'UNICEF pour les Amériques et les Caraïbes**

Apartado Aéreo 75 55  
Santa Fé de Bogotá, Colombie

### **Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie orientale et le Pacifique**

P.O. Box 2-154  
Bangkok 10200, Thaïlande

### **Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord**

P.O. Box 811721  
Amman, Jordanie

### **Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud**

P.O. Box 5815  
Lekhath Marg  
Katmandou, Népal

### **Bureau de l'UNICEF pour le Japon**

UN Headquarters Building, 8th floor  
53-70 Jingumae 5-chome  
Shibuya-ku  
Tokyo 150, Japon

## **COMITÉS NATIONAUX POUR L'UNICEF**

### **Allemagne:**

Deutsches Komitee für UNICEF  
Honingerweg, 104  
50969 Cologne

### **Andorre:**

Comité nacional d'Andorra per la UNICEF  
Avda. del Fener, 14  
Escaldes-Engordany

### **Australie:**

Australian Committee for UNICEF Ltd.  
Suite 903, Level 9  
55 Clarence Street  
Sydney, NSW 2000

### **Autriche:**

Österreichisches Komitee für UNICEF  
Hietzinger Hauptstrasse, 55  
1130 Vienne

### **Belgique:**

Comité belge pour l'UNICEF  
Avenue des Arts, 20  
1040 Bruxelles

### **Bulgarie:**

Comité national bulgare pour l'UNICEF  
18/B Pentcho Slaveikov Blvd  
1606 Sofia

### **Canada:**

Comité UNICEF Canada  
443, Mount Pleasant Road  
Toronto, Ontario, M4S 2L8

### **Danemark:**

Dansk UNICEF Komite  
Billedvej, 8, Frihavnen  
2100 Copenhagen Ø

### **Espagne:**

Comité Español del UNICEF  
Mauricio Legendre, 36  
28046 Madrid

### **Estonie:**

UNICEF-I Eesti Rahvuskomitee  
P.O. Box 3324  
EE 0001 - Tallinn

### **Etats-Unis d'Amérique:**

United States Committee for UNICEF  
333 East 38th Street  
New York, NY 10016

### **Finlande:**

Suomen UNICEF-yhdistys r.y.  
Perttulantie, 6  
00210 Helsinki

### **France:**

Comité français pour l'UNICEF  
3, rue Duguay-Trouin  
75282 Paris Cedex 06

### **Grèce:**

Comité national hellénique pour l'UNICEF  
Xenias Street, 1  
115 27 Athènes

### **Hong Kong:**

Hong Kong Committee for UNICEF  
60, Blue Pool Road 3/F, Happy Valley  
Hong Kong

### **Hongrie:**

UNICEF Magyar Nemzeti Bizottsága  
Varsanyi Iren U. 26-34  
II.LH VI.1  
1027 Budapest

**Irlande :**

Irish National Committee for UNICEF  
4, St. Andrew Street  
Dublin 2

**Israël :**

Israel National Committee for UNICEF  
c/o International Cultural Centre for Youth  
12, Emek Rephaim Road  
93105 Jérusalem

**Italie :**

Comitato Italiano per l'UNICEF  
Via Vittorio Emanuele Orlando, 83  
00185 Rome

**Japon :**

Japan Committee for UNICEF  
UNICEF House  
31-10, Daikyo-cho  
Shinjuku-ku  
Tokyo 160

**Lettonie :**

Comité national de la République de Lettonie  
Str. Brivabas, 75  
1047 Riga

**Lituanie :**

Comité national lituanien pour l'UNICEF  
Roziu Avenue, 41  
Vilnius 2600

**Luxembourg :**

Comité luxembourgeois pour l'UNICEF  
99, route d'Arlon  
1140 Luxembourg

**Norvège :**

UNICEF-Komiteen I Norge  
Moller Gt. 24  
0179 Oslo

**Nouvelle-Zélande :**

New Zealand Committee for UNICEF  
Level 4  
Willbank Court  
57, Willis Street  
Wellington 6001

**Pays-Bas :**

Stichting Nederlands Comité UNICEF  
St. Barbaraweg, 4  
2500 GP La Haye

**Pologne :**

Polski Komitet UNICEF  
Ul. Mokotowska, 39  
00551 Varsovie

**Portugal :**

Comité Português para a UNICEF  
Av. Ant. Augusto Aguiar, 56-3 esq.  
1000 Lisbonne

**République de Corée :**

Korean Committee for UNICEF  
17-1, Changsung-Dong  
Chongro-ku  
Séoul 110 034

**République tchèque :**

Cesky vybor pro UNICEF  
Vysehradská, 51  
Prague 2-12800

**Roumanie :**

Comitetul National Român UNICEF  
Strada Stirbei Voda, 37  
Sectorul 1-Bucuresti  
Bucarest 70732

**Royaume-Uni :**

United Kingdom Committee for UNICEF  
55, Lincoln's Inn Fields  
Londres WC2A 3NB

**Saint-Marin :**

Commissione Nazionale Sammarinese per  
l'UNICEF  
c/o Segreteria di Stato per gli Affari Esteri  
Palazzo Begni  
47031 Saint-Marin

**Slovaquie :**

Slovensky Vybor Pre UNICEF  
Grosslingova, 6  
Bratislava 810 00

**Slovénie :**

Slovenski Odbor Za UNICEF  
Linhartova, 13  
Ljubljana - 61000

**Suède :**

Svenska Unicef-Kommittén  
Hantverkargatan, 5  
104 22 Stockholm

**Suisse :**

Comité suisse pour l'UNICEF  
Baumackerstrasse, 24  
8050 Zurich

**Turquie :**

UNICEF Turkiye Milli Komitesi  
Abdullah Cevdet Sokak, No. 20/10  
00680 Çankaya-Ankara



Les droits de l'enfant constituent les fondations sur lesquelles construire des sociétés meilleures.

Le rapport *La situation des enfants dans le monde 1997* examine la portée concrète de la Convention relative aux droits de l'enfant et s'intéresse ici en particulier à un sujet poignant, le travail des enfants. De même qu'aucun enfant ne devrait plus mourir d'une maladie évitable, aucun enfant ne devrait plus travailler dans des conditions dangereuses ou d'exploitation.

S'il est impossible de citer des chiffres avec certitude, il est pourtant évident qu'il y a dans le monde des centaines de millions de travailleurs trop jeunes, dont beaucoup sont utilisés à des tâches « invisibles ». Certains emplois peuvent faciliter ou promouvoir leur développement sans gêner leur scolarité, leurs loisirs ou leur repos, mais la plupart des travaux sont manifestement dévastateurs. Les enfants pauvres sont plus spécialement exposés à ces risques parce qu'ils sont exploités.

Le problème est complexe, mais pour briser le cycle du travail des enfants et de la pauvreté, on dispose aujourd'hui d'un large éventail d'idées et d'expériences. Une éducation mieux adaptée, un partenariat social renforcé pour combattre les effets de la pauvreté figurent parmi les stratégies examinées. Le rapport propose également des mesures pour éliminer le travail des enfants, avec toujours en ligne de mire l'intérêt supérieur de l'enfant.